Les PLANTATIONS EUROPEENNES en COTE d' IVOIRE

-=-=-=-=-

Mémoire présenté à la Faculté des Lettres de Bordeaux, par Hubert FRECHOU,

le 13 Février 1956.

(-)

I N T R O D U C T I O N

L'ESSOR ECONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

LES PLANTATIONS

Un des aspects les plus remarquables de l'évolution économique de l'A. O. F. depuis une trentaine d'années est la part de plus en plus importante prise par le Côte d'Ivoire dans les exportations de la fédération. En 1925 cette part n'était que de 14,8 % ; actuellement ce chiffre a triplé : 44,8 % en moyenne de 1950 à 1954, avec un maximum de 46,9 % en 1954. En valeur, la Côte d'Ivoire effectue donc près de la moitié des ventes de l'A. O. F., dont elle est devenue le premier territoire exportateur, à la place du groupe Sénégal - Soudan - Mauritanie.

La courbe qui représente cette évolution (fig 1) n'est certes pas régulière, et le maximum des années 1950 - 54 sera peut-être suivi, comme les maxima précédents (1932 et 1942) par un recul. Mais ces maxima, de même que les minima de 1936 et 1946, sont situés à des niveaux de plus en plus élevés ; le chiffre actuel de 45 % garde donc une signification réelle.

A quoi sont dûs ces progrès rapides ?

On sait que la longue prééminence du Sénégal était fondée sur la fortune d'un seul produit, l'arachide, qui, sous forme de graines ou d'huile, constitue toujours, en valeur, les 4/5 de ses exportations et qui reste, en valeur comme en poids, le premier produit marchand d'A. O.F. Mais bien qu'assez nets, les progrès de l'arachide au cours des trois dernières décades n'ont pas suffi à assurer au Sénégal un développement aussi rapide que celui de la Côte d'Ivoire, où les denrées d'exportation, au contraire, se sont diversifiées.

Jusqu'en 1920 - 1925, la Côte d'Ivoire était avant tout le pays du bois. Mais déjà un produit commençait à prendre de l'importance : le cacao (1 000 tonnes exportées en 1920, 6 275 en 1925). En valeur il allait se hisser rapidement au premier rang, tandis que, au cours des années précédant la guerre, deux ressources nouvelles s'affirmaient : le café (725 tonnes en 1931, 14 000 en 1938) et les bananes (270 tonnes en 1933, 12 300 en 1938). Grâce au café et au cacao, la courbe des exportations en valeur montait rapidement, alors que la production forestière restait stagnante et irrégulière (86 000 tonnes en 1925, 43 000 en 1939) (fig. 2)

Actuellement, le café, le cacao et les bananes forment l'essentiel des exportations de la Côte d'Ivoire (89,8 % en moyenne de 1950 à 1954); et cette base agricole est encore capable de s'élargir, car d'autres cultures, nouvelles ou existant déjà, peuvent certainement se développer. C'est donc à une gamme de produits que la Côte d'Ivoire doit son essor actuel, qui représente par rapport au début du siècle, une véritable révolution : le commerce du territoire, basé autrefois uniquement sur l'exploitation des ressources forestières naturelles, est aujourd'hui alimenté aussi, et surtout, par l'agriculture. Cette diversité, notée déjà en 1937 par Mr Robequain (Problèmes de l'économie rurale en A. O. F. - Annales de Géographie 1937, P. 137 - 162), fait l'originalité de la Côte d'Ivoire parmi les autres territoires de l'A. O. F. et assure sa prééminence. Cependant la part de deux produits, café et cacao, tend à devenir de plus en plus importante. (fig. 3)

Le cacaoyer et le caféier ne sont cultivés que dans la moitié Sud de la Côte d'Ivoire, c'est à dire la partie qui correspond, en gros, à la Zone forestière, (basse-Côte) et déborde un peu sur la frange Sud de la savane(moyenne-Côte). C'est aussi dans la basse-Côte que le bananier est cultivé.

Le reste du territoire n'a guère été touché par la nouvelle orientation économique, car son climat convient seulement à des cultures qui ont été essayées, mais sans obtenir le même succès que les trois principales (fig. 8 et 9)

Aujourd'hui, bien que ces dernières n'aient pas pris en basse-Côte toute l'extension à laquelle elles peuvent prétendre, leur essor est déjà suffisant pour s'inscrire nettement dans le paysage. Les nouvelles cultures ont grandement aidé les cultures vivrières traditionnelles à entraîner la destruction de la forêt ; partout, le long des routes le plus souvent, des trouées se sont ouvertes pour accueillir les cultures nouvelles.

On remarque vite, cependant, que cette empreinte de l'activité humaine est très inégale. Parfois une vaste clairière, dont les limites nettement définies peuvent enclore plusieurs centaines d'hectares, est ouverte dans la forêt. Tous les arbres ont été abattus et remplacés par une sorte d'immense verger. Ici, la prise de possession du sol par l'homme est complète, la végétation spontanée est éliminée au profit de la plante cultivée. Mais, plus souvent, celle-ci est simplement introduite dans la forêt éclaircie, où elle remplace le sous-bois. Les grands arbres sont restés debout, et c'est à leur ombre que poussent les arbustes, caféiers ou cacaoyers. A vrai dire, ce type de culture ne modifie guère le paysage, qui reste beaucoup plus proche de la forêt intacte que d'un verger.

Cette opposition illustre la coexistence de deux modes très différents d'exploitation du sol, correspondant à des moyens techniques inégaux, des structures sociales et des mentalités différentes. Les vastes clairières sont les domaines de colons européens qui ont tout naturellement cherché à faire de la plante cultivée la maîtresse absolue du terrain, comme en Europe. Les moyens financiers et techniques dont disposent ces grandes exploitations ont permis d'atteindre ce but. Au contraire, les nombreux africains qui se sont intéressés aux cultures nouvelles n'ont pas pour autant renoncé à leurs

méthodes traditionnelles. Travaillant dans le cadre de petites exploitations familiales (car, sauf cas exceptionnel, ceux qui possèdent de vastes surfaces plantées les divisent en petits lots qu'ils confient à des métayers) ils n'ont pas la possibilité matérielle de détruire complètement la forêt, surtout sur des vastes étendues, et d'ailleurs ils n'ont pas l'habitude de le faire ; de même que pour les cultures vivrières, leur occupation du sol garde un caractère provisoire, à demi-achevé.

C'est à ces deux types d'exploitation, si différents au point de vue technique comme au point de vue social, et qui s'inscrivent de façon si inégale dans le paysage, que l'on donne couramment le même nom de plantation. Il faut donc reconnaître que ce terme est assez équivoque, et l'on peut se demander s'il est toujours justifié. Il ne désignait autrefois que les grands domaines dirigés par des Européens dans les pays tropicaux, spécialisés dans la culture de quelques plantes destinées au ravitaillement de l'Europe, comme la canne à sucre, et utilisant, sur de vastes espaces, de la main d'oeuvre servile. Quand ces entreprises ont cessé d'être basées sur l'esclavage pour adopter le système du salariat, elles ont gardé leur nom de plantation, ce qui était normal car leur organisation restait la même pour l'essentiel : opposition entre une minorité de gros propriétaires européens et une masse de travailleurs très pauvres, d'origine africaine ou asiatique, cette opposition à la fois sociale et raciale étant caractéristique d'une économie de type colonial.

Mais, actuellement, la langue courante emploie aussi le mot "plantation" pour désigner toute culture, en pays tropical, de plantes dont le produit est destiné à l'exportation, même quand cette culture est pratiquée par des autochtones dans le cadre de petites exploitations familiales, dont la structure sociale est radicalement différente de celle des " plantations " classiques. Ainsi le mot plantation tend à

perdre son contenu social ; son sens s'élargit. Il arrive même, beaucoup plus rarement, qu'il désigne les cultures vivrières traditionnelles des pays tropicaux.

Cette confusion n'existe pas seulement dans le langage parlé. On la retrouve dans un article de Mr Robequain : "L'économie de l'Asie des moussons" (Annales de Géographie 1951 pages 241 - 254). Mr Robequain donne d'abord une définition stricte de la plantation : "... exploitation qui s'étend sur d'assez grandes superficies ... conduite par des étrangers, généralement blancs ... L'entreprise est spécialisée ... Sa production est destinée à l'exportation". Mr Robequain oppose à la "plantation" ainsi définie la culture indigène, familiale, portant sur les mêmes plantes récemment introduites. Mais il parle ensuite des petits planteurs et des petites plantations indigènes de type familial, qui, à Sumatra et Bornéo, fournissent une part croissante de la production de caoutchouc.

De même Mr Gourou, dans "Les pays tropicaux" donne une définition de la plantation analogue à celle de Mr Robequain : "... grande exploitation capitaliste spécialisée dans la production de denrées d'exportation" (page 161). Mais il parle souvent des "planteurs indigènes" (pages 161 et 171 notamment) et écrit que les populations nigériennes qui cultivent des cacaoyers et des kolatiers à côté de plantes vivrières pratiquent "une forme élémentaire de l'économie de plantation" (pages 105 et 107).

D'autre part, si le terme de plantation s'applique le plus souvent à des cultures arbustives, il s'applique également aux variétés annuelles du cotonnier par exemple. Par contre, on ne l'emploie jamais à propos de l'arachide, qui est en grande partie une culture vivrière. Le mot plantation désigne donc aujourd'hui la plupart des cultures récemment développées dans la zone tropicale en vue de l'exportation, quelles que soient les dimensions de l'exploitation et sa structure sociale : exploitation familiale, métayage, grande exploitation de type capitaliste. Aussi, dans un pays comme la Côte d'Ivoire,

précise-t-on en général : plantation européenne ou plantation africaine, pour supprimer toute équivoque et distinguer entre ces deux modes d'exploitation dont les différences sur les plans social et technique sont fondamentales et s'inscrivent si nettement dans le paysage.

La transformation radicale du paysage dans les plantations européennes exprime le rôle capital qu'elles jouent en basse-Côte d'Ivoire ; non seulement elles ont contribué à introduire dans la zone forestière des cultures autrefois inconnues qui ont permis au territoire de prendre une place dans l'économie mondiale, mais elles représentent un type d'exploitation dont la présence est un des traits caractéristiques de la Côte d'Ivoire en Afrique occidentale. Il est vrai que d'assez nombreux planteurs européens sont installés aussi en Guinée française, mais ils ne s'y intéressent qu'à la culture du bananier.

Bien qu'ils ne constituent qu'un groupe numériquement faible, et que leur part dans la production soit, sauf en ce qui concerne les bananes, relativement peu importante, les planteurs européens ont en Côte d'Ivoire une originalité et une importance sociale réelles, qui méritent une étude. Certes, il est dans une large mesure artificiel de les isoler des planteurs africains, car la vie de ces deux groupes humains est intimement liée ; mais il a paru difficile, au cours d'un voyage de six mois, de pénétrer suffisamment le milieu social africain pour comprendre comment l'économie de plantation a pu s'y faire une place, et comment elle a pu, en retour, le transformer. L'étude des plantations européennes, qu'un nouveau-venu en Afrique peut plus rapidement aborder, présente elle-même une certaine complexité, qui apparaît dans leur histoire.

HISTOIRE DES PLANTATIONS EUROPEENNES

L'histoire des plantations européennes suit de près celle du développement économique de la Côte d'Ivoire.

Les premières d'entre elles ont été installées dès la fin du 19e siècle, avant même la soumission complète des régions intérieures. En 1881, au moment où le cacaoyer était introduit dans la Gold Coast voisine, on en signalait quelques plants dans le domaine Verdier, à Elima, près d'Aboisso, où étaient cultivés aussi des caféiers. D'autres plantations furent établies en 1895 à M'Bato (près de Bingerville) en 1897 à Dabou, à Impérié (près de Grand-Bassam) et à Problo (sur le Cavally) en 1905 à Tiassalé. Mais il ne s'agissait encore que de tentatives isolées, localisées pour la plupart à la région lagunaire (en 1905, la voie ferrée n'allait qu'à 49 km d'Abidjan), sans importance réelle au point de vue économique, et qui réussirent assez mal. En 1910, un recensement constatait l'existence de 88 700 plants de caféiers et de cacaoyers appartenant à des Européens (et 180 630 à des Africains). En 1912, 284 hectares seulement étaient concédés à des planteurs à titre définitif, et cette superficie n'augmentait que lentement. Les exportations de la Côte d'Ivoire portaient surtout sur des produits de cueillette (caoutchouc, puis huile et amandes de palme) et sur le bois. Telle était la situation au lendemain de la guerre 1914 - 18.

LE BOOM DE 1925

Ce n'est que vers 1925 que l'on assiste à un véritable essor. A l'"ère du bois" va succéder celle des cultures d'exportation, qui va être l'étape capitale du développement de

la Côte d'Ivoire. A cette date, la culture du cacaoyer a déjà pris de l'extension ; mais les progrès rapides de la courbe des exportations de cacao, qui dépassent 6 000 tonnes en 1925 et 9 000 en 1927, sont dûs presque uniquement aux efforts accomplis par les planteurs africains, d'abord sous l'impulsion du Gouverneur Angoulvant puis de leur propre initiative. C'est alors que, attirés par les bénéfices que les cours élevés du cacao ont procurés aux paysans africains, des colons isolés, souvent dépourvus de tout moyen sérieux mais pleins d'énergie, défrichent et plantent à une cadence de plus en plus rapide. A côté de ces francs-tireurs dont l'action a le plus souvent un caractère désordonné, de grosses sociétés comme l'Union Tropicale des Plantations (U. T. P.), la Compagnie coloniale de la Côte d'Ivoire (C. C. C. I.) ou la Société des Plantations Réunies de l'Ouest africain (S. P. R. O. A.) se constituent ; grâce à leurs moyens financiers puissants, elles semblent même devoir prendre plus d'importance que les planteurs européens isolés.

Chaque année, et surtout en 1929 et 1930, des milliers d'hectares sont alors concédés à titre provisoire. La mise en valeur effective d'une bonne partie d'entre eux est consacrée, trois ou quatre ans plus tard en moyenne, par leur transformation en "concessions définitives" qui en fait de véritables propriétés (13 389 hectares en 1932, année record) (fig. 4). Les défrichements s'étendent à une allure vertigineuse ; en 1929, la S. P. R. O. A. possède 1574 hectares plantés ; l'année suivante 4 343 ! Cette extension rapide coïncide d'ailleurs avec un essor considérable des plantations africaines qui continuent à fournir la plus grande partie du cacao exporté ; les plantations européennes, qui comprennent en 1929 environ 5 000 hectares de cacaoyers, sont encore pour la plupart trop jeunes pour produire.

La colonisation ne se limite plus désormais au Sud-est du territoire, où les "vieilles" plantations d'Elima, d'Eloka (M'Bato) continuent à progresser. Elles s'avance hardiment vers

le centre et l'Ouest. Au fur et à mesure que s'étend le réseau routier, on voit apparaître dans les cercles de Lahou, Sassandra, Dimbokro, Daloa des groupes de plantations européennes. Les groupes les plus importants sont ceux de la région d'Oumé et surtout de celle de Gagnoa, recommandée par les instructions du gouverneur Reste qui favorise grandement la nouvelle orientation économique de la Côte d'Ivoire, et qui encourage particulièrement les planteurs européens. Dans les seules subdivisions d'Oumé et de Gagnoa, ces derniers ont mis, en 1932, plus de 9 000 hectares en valeur. Par contre, l'Est du territoire reste le domaine presque exclusif des plantations africaines.

En même temps, des cultures nouvelles sont essayées. Dans la zone des savanes, le kapokier et le sisal intéressent en particulier la Compagnie agricole, commerciale et industrielle de Badikaha (C. A.C.I. B.) qui possède en 1930 une plantation de 2 000 hectares et un matériel très complet pour le traitement des récoltes. Dans la basse-Côte, sont plantés des kolatiers, des cocotiers et des palmiers à huile, ces derniers par de puissantes sociétés comme la Société agricole africaine (700 ha en 1930) ou l'Union tropicale des plantations (2 500 ha en 1932). En ce qui concerne certaines de ces cultures nouvelles, contrairement à ce qui s'était passé pour le cacaoyer, les planteurs européens montrent la voie aux Africains, qui créent quelques plantations régulières de kolatiers, de kapokiers et de sisal.

Mais c'est pour le caféier surtout que l'exemple des Européens est déterminant, du moins dans les cercles de l'Ouest (Man et Daloa). Introduite à la même époque que celle du cacaoyer, cette culture n'avait eu jusqu'alors aucun succès ; jusqu'en 1927, les exportations de café étaient restées faibles et irrégulières. Mais les planteurs européens s'y intéressent et, dans la seule année 1929, plantent 5 000 hectares de caféiers (soit une superficie égale à celle qu'ils ont, jusqu'à cette date, consacrée au cacaoyer). A leur suite, les Africains des cercles

du centre et de l'Ouest s'enthousiasment, surtout à partir de 1930, pour cette culture et bientôt ils mettront en place un nombre de plants plus grand que les Européens.

Ces derniers par contre gardent un quasi-monopole de la culture du bananier qui, introduit en 1930, fait de rapides progrès, favorisés par le Gouverneur Reste qui veut mettre la Côte d'Ivoire au premier rang des fournisseurs de la métropole. Vendues d'abord séchées, les bananes sont, dès la fin de 1933, expédiées à l'état frais ; les exportations annuelles montent alors très vite : 1600 tonnes en 1934, 4 400 en 1935. La production vient des environs de Sassandra et de l'axe Abidjan-Agboville formé par la voie de chemin de fer ; elle se montre donc, dès l'abord, tributaire de possibilités d'évacuation rapide. Au fur et à mesure de sa construction, la route Abidjan-Adzopé se borde de concessions, accordées en général par petits lots de 20 à 50 hectares.

LES DIFFICULTES DES ANNEES 30

Malheureusement, l'essor spectaculaire des plantations européennes est de courte durée. Dès 1930 les déboires commencent. Au moment où sont effectués les premiers essais de culture du bananier et où la banane s'affirme comme un des produits d'avenir du territoire, une crise grave menace les autres cultures d'exportation et provoque un ralentissement dans la progression des plantations européennes.

La façon même dont s'était faite la colonisation de 1925 à 1930 portait en soi des germes d'échecs. Beaucoup de petits planteurs ignoraient totalement les difficultés auxquelles ils allaient devoir faire face. Comptant sur leur seule énergie, ils s'étaient lancés à l'aventure, sans disposer de capitaux suffisants, sans connaître les principes les plus élémentaires de l'agriculture, à plus forte raison ceux de l'agriculture

tropicale. Dédaignant les conseils des techniciens du Service de l'Agriculture qui les accusaient de "se laisser chatouiller par la mégalomanie", ils avaient voulu étendre au maximum leurs plantations, au lieu de procéder par étapes successives, et s'étaient ainsi condamnés à faire du mauvais travail. Souvent, les grosses sociétés avaient commis la même faute que les petits colons, leur direction technique étant poussée à étendre rapidement les surfaces plantées, pour des raisons financières.

C'est pourquoi, malgré le faible coût de la main-d'oeuvre, la situation de la plupart des planteurs européens est fragile. Or dès la fin de 1929, une baisse des cours s'annonce, qui prend en 1931, en ce qui concerne le cacao, des proportions catastrophiques. Dès lors l'enthousiasme général se refroidit brusquement. Les planteurs, qui avaient cru pouvoir aller très vite quand les cours justifiaient tous les espoirs, enregistrent de grosses déceptions au moment même où, leurs cultures entrant en production, ils allaient commencer à recueillir le prix de leurs efforts. Ils en sont d'ailleurs, pour la plupart, à ce stade ingrat de la mise en valeur où les dépenses s'accumulent sans que les récoltes suffisent encore à rembourser les frais d'entretien. L'insuffisance des réserves financières est durement ressentie, surtout par la petite colonisation qui donne, la première, des signes d'essoufflement. La superficie concédée annuellement, à titre provisoire, en lots de moins de 200 hectares, qui s'était élevée en 1929 à 9 862 hectares, baisse ensuite : 6 657 hectares en 1930, 5 077 en 1931, 3 731 en 1932, 3 094 en 1933. La superficie concédée en lots de 200 à 2 000 hectares atteint son maximum en 1930, (6 540 hectares) et tombe à son tour, très vite : 1 200 hectares en 1931. L'élan de la colonisation semble arrêté.

Presque tous les planteurs ont à faire face à des difficultés financières et quelques-uns perdent pied, même parmi les grosses sociétés ; c'est ainsi que la Société agricole africaine, dont les caisses sont vides, doit abandonner sa plantation de palmiers à huile. Les autres attendent, compri-

ment les dépenses d'entretien, réduisent ou suppriment la mise en valeur de nouvelles terres. La S. P. R. O. A. par exemple, qui avait planté, en 1930, 2 769 hectares, se contente de 452 en 1931 et, l'année suivante, suspend tout programme de nouvelles plantations.

Si quelques-uns se découragent, beaucoup comprennent la leçon, persévèrent et s'adaptent aux conditions économiques. Grâce à une plus saine compréhension des charges qui pèsent sur une plantation, l'empirisme recule devant des méthodes rationnelles. Les erreurs commises sont d'autant mieux reconnues que les récoltes ne correspondent pas aux prévisions trop optimistes de ceux qui souriaient quand les techniciens leur conseillaient plus de soin dans le travail. Les efforts se disciplinent, la vente s'organise. Chez les planteurs de bananes, les progrès de l'esprit coopératif permettent de résoudre les problèmes de l'emballage et de l'expédition des fruits frais vers la métropole. Le crédit agricole aide d'ailleurs les planteurs européens, mais ses moyens limités lui permettent seulement de soutenir les plantations existantes, et non de favoriser la création de nouvelles.

Tandis que les cours du cacao restent presque toujours bas jusqu'à la fin de la guerre, les prix du café restent rémunérateurs, et la confiance semble renaître en 1934, année qui voit augmenter la superficie des concessions obtenues à titre provisoire : 6 080 hectares. Mais le caféier seul en profite ; les planteurs européens ne plantent plus de cacaoyers ; certains même en arrachent pour les remplacer par des caféiers (ce que ne font pas les Africains). Les bananeraies qui présentent l'avantage de procurer des revenus immédiats, font aussi de rapides progrès, que l'insuffisance des rejets ne limite plus comme dans les premiers débuts.

Atteignant l'âge de pleine production, les plantations retrouvent leur stabilité et, en 1936-37, de bonnes récoltes coïncident avec une remontée des cours, beaucoup plus brève d'ailleurs pour le cacao que pour le café. Les planteurs européens en profitent, non seulement pour améliorer l'entretien des cultures, mais surtout pour installer des bâtiments et se procurer l'outillage mécanique nécessaire au traitement des produits ; ils achètent des machines, construisent des séchoirs, remplacent leurs paillottes par des maisons "en dur".

De nouvelles difficultés s'annoncent cependant. A partir de 1937 surtout, la main-d'oeuvre se fait rare dans les régions même où l'essor des plantations a été le plus considérable, car, de plus en plus nombreux, les Africains se font eux-mêmes planteurs. Cette insuffisance est compliquée en 1939 par l'ouverture des hostilités, qui éloigne de nombreux colons et entraîne de nouveaux abandons, bien que les services administratifs essaient de pallier l'absence des propriétaires européens en organisant eux-mêmes, avec la main-d'oeuvre locale, l'entretien de leurs plantations.

LA GUERRE

Pendant toute la durée de la guerre, les difficultés s'accumulent ; tandis que la pénurie de main-d'oeuvre se fait de plus en plus aiguë, le carburant et les pièces de rechange manquent, ce qui désorganise les transports et entrave la bonne marche des installations mécaniques de traitement des produits. Les exportations sont rendues difficiles par la rareté des bateaux et par les vicissitudes de la guerre, qui bouleversent à plusieurs reprises les perspectives économiques, rendent les débouchés incertains, favorisent la circulation de bruits alarmistes et compliquent tout. Cette instabilité menace constamment les planteurs et, malgré l'aide apportée sous différentes formes par l'administration, n'autorise que des solutions à caractère provisoire.

C'est ainsi que, les exportations de bananes fraîches ayant été brutalement interrompues par suite de la transformation des navires bananiers en croiseurs auxiliaires; les planteurs, après avoir reçu de l'Etat des prêts sans intérêt, organisent en 1941 des expéditions de bananes séchées, qui, après une flambée de prospérité, sont arrêtées en novembre 1942 par la rupture des relations avec la métropole, et reprennent ensuite, péniblement, à destination de l'Afrique du Nord.

Les récoltes de café et de cacao, faites souvent en retard et de façon incomplète par suite du manque de main-d'oeuvre et de l'incertitude des débouchés, sont rachetées par l'Etat à partir de 1940, mais les cours, variables et souvent fixés trop tard, ne suffisent pas toujours à compenser l'augmentation des prix de revient dûe à la hausse du coût de la main-d'oeuvre, et à la pénurie d'outillage et de moyens de transport. Les difficultés de trésorerie amènent encore quelques planteurs à cesser leur activité. Beaucoup engagent leurs économies ou empruntent, aidés par l'administration qui leur sert de garantie. Grâce à cette aide et au rachat des récoltes, la production des plantations européennes se maintient dans l'ensemble, le recul du cacao étant compensé par les progrès du café (fig. 28). Le Gouvernement doit même, en 1943, interdire toute nouvelle extension de la culture du caféier, qui aggraverait encore le problème du recrutement de la main-d'oeuvre.

DEPUIS LA GUERRE

En 1944 et 1945, la reprise des contacts avec la métropole et la fin de la guerre ne suffisent pas à rétablir d'emblée une situation favorable. Par suite des fautes commises aux débuts de la mise en valeur et du manque d'entretien, beaucoup de plantations (surtout les cacaoyères) sont précocement vieillies, menacées par les progrès de nombreux parasites et maladies, et apparaissent difficilement viables. Les débouchés sont désormais assurés, mais les cours restent peu rémunérateurs, sauf ceux des bananes, exportées séchées jusqu'en 1947 par suite du manque de navires spécialisés. Le matériel, à bout de souffle,

ne pourra être renouvelé qu'en 1948. Malgré les primes accordées aux plantations de plus de 25 hectares, c'est à dire pratiquement aux seules plantations européennes, l'avenir est donc sombre au lendemain de la guerre. La colonisation européenne ne semble plus en mesure de se développer, et il apparait qu'elle n'aura jamais une place prépondérante dans l'économie du territoire. Désormais, de nouveaux planteurs devraient disposer au départ de capitaux importants ; d'ailleurs il leur serait difficile d'obtenir des concessions.

Dans le climat politique nouveau défini par la Conférence de Brazzaville, beaucoup se demandent même si les plantations européennes ne vont pas disparaître complètement. Les pouvoirs publics, qui avant la guerre les avaient soutenues, tendent à s'intéresser maintenant par priorité aux plantations africaines qui fournissent de loin la plus grande partie de la production. Le rachat des plantations européennes jugées non viables est alors envisagé, et même les planteurs qui ont obtenu de bons résultats et ont traité humainement leur main-d'oeuvre, semblent un moment menacés.

En mai 1946, le coup de grâce semble porté par la désertion massive que provoque l'abolition du travail obligatoire. Privées de main-d'oeuvre, les plantations, déjà en mauvais état, sont envahies par la "brousse" qui accentue l'épuisement du sol, diminue la capacité de production et favorise le parasitisme. La récolte n'est que partiellement faite.

Peu à peu, la situation est cependant rétablie tant bien que mal. A partir de 1948 commence la période de reconstruction. Recrutée sur des bases nouvelles, la main-d'oeuvre revient ; il est possible d'entreprendre le débroussage, le recépage des vieux plants ou leur remplacement par des nouveaux, ce qui est l'occasion d'un nouveau recul du cacaoyer au profit du caféier. Les produits d'importation (ciment, matériel mécanique) reviennent, ce qui permet la remise en état des bâtiments et des installations de traitement. Les cours de la banane, dont

l'expédition à l'état frais est réorganisée, restant élevés, sa culture progresse jusque dans les régions de Gagnoa et d'Oumé, où des planteurs, malgré leur éloignement du port, l'adoptent pendant un an ou deux pour rétablir leur trésorerie.

En 1949-1951 survient une nouvelle crise, d'un caractère différent : une maladie, la fusariose, détruit des millions de caféiers et cause la ruine de plusieurs plantations, notamment dans le cercle de Daloa. Les cours élevés du café permettent cependant à celles qui n'ont pas été trop durement atteintes de tenir, aidées par des primes et la distribution de jeunes plants ; les années 1952 et 1953 sont ainsi marquées par une augmentation considérable des superficies plantées en caféiers. Pendant ce temps, le cacao continue à être traité en parent pauvre ; l'irrégularité des cours de la banane, depuis 1951, compromet la bonne marche de nombreuses exploitations et entraîne un certain découragement, que le dynamisme de la Fédération bananière permettra sans doute de surmonter.

Ainsi, les difficultés de tous ordres n'ont pas cessé de sévir depuis 1930. C'est sans doute ce qui explique que les plantations européennes ne se sont pas développées autant qu'on aurait pu le croire alors (fig. 4).

REPARTITION DES PLANTATIONS EUROPEENNES

Actuellement, les plantations européennes, au nombre de 220 à 230, récoltent à peu près 7 % du café et 5 % du cacao produits en Côte d'Ivoire. Leur importance économique, pour ces deux produits, est donc beaucoup plus faible que celle des plantations africaines. Mais une centaine d'entre elles fournissent la quasi-totalité des bananes exportées par le territoire. Quelques-unes se consacrent, totalement ou en partie, à des cultures qui restent secondaires : ananas et sisal par exemple. Mettons à part les palmeraies de l'I. R. H. O. (Institut de Recherches sur les huiles et Oléagineux), à caractère semi-administratif.

La superficie concédée à titre définitif aux planteurs européens s'élevait en 1953 à 53 000 hectares, auxquels on peut ajouter 14 000 hectares concédés à titre provisoire, et les 9 000 hectares possédés par l'I. R. H. O. Il n'est pas possible d'indiquer avec précision les surfaces réellement mises en valeur. Un cadastre n'a été établi que pour quelques subdivisions; aussi les seuls chiffres dont on dispose sont ceux fournis par le Service de l'Agriculture ; il ne s'agit que d'évaluations, qui varient parfois d'une année à l'autre, pour un même cercle, dans des proportions incompatibles avec la réalité. En l'absence de mesures exactes, il est difficile de connaître non seulement la superficie totale plantée, mais surtout la superficie effectivement en rapport ; on sait, en général, quelle surface vient d'être défrichée et mise en valeur, mais comment évaluer celle qui ne produit plus à cause de l'épuisement du sol ou des progrès d'une maladie ? La seule enquête sérieuse a été faite en 1945, au moment où une prime fut accordée aux plantations de caféiers dépassant 25 hectares.

Pour la période actuelle, on ne peut donc donner que des chiffres approximatifs, indiqués dans le tableau suivant :

	Plantations européennes	Plantations africaines
Café	18 000	210 000
Cacao	7 000	190 000
Bananes	1 600	
Ananas	650	300 ?
Sisal et kapok	1 400	

Si on tient compte des palmeraies de l'I.R.H.O., qui couvrent 6 000 hectares (dont 4 000 en rapport), on peut donc estimer que les Européens exploitent en Côte d'Ivoire plus de 30 000 hectares.

D'après les chiffres du Service des Domaines, qui donnent la superficie des concessions, et ceux du Service de l'Agriculture, il est possible d'établir deux cartes qui indiquent en gros la même répartition. C'est vers 1930 que se sont fixés les grands traits de cette répartition, mais quelques modifications sont intervenues depuis, pour des raisons diverses (fig. 5 et 6).

1° Le bloc le plus important, qui fournit à lui seul le tiers de la production de café et de cacao des plantations européennes, se trouve dans le cercle de Gagnoa (groupes de Gagnoa et d'Oumé). Cette région, que le Gouverneur Reste, en 1932, recommandait particulièrement aux colons européens, a alors pris un développement très rapide. Dès 1936, une trentaine de planteurs européens avaient mis en valeur 5 000

hectares dans la seule subdivision de Gagnoa, qui était alors considérée comme l'arrière-pays de Sassandra. Les espoirs attachés à l'avenir de ce port n'ont pas été réalisés, mais les relations entre Gagnoa et Abidjan sont assez faciles. Encore aujourd'hui, Gagnoa est par excellence le pays des plantations européennes, et le bastion de l' "esprit planteur". De 1942 à 1952, l'extension des surfaces mises en valeur a été presque complètement arrêtée (fig. 4 bis) ; mais il en fut de même dans la plupart des autres cercles. Par contre, en 1952-53, l'effort de reconstitution et d'extension des plantations de caféiers semble avoir été particulièrement intense dans cette région.

Les planteurs européens sont également nombreux dans le Nord du cercle de Grand-Lahou. Les deux groupes les plus importants, ceux de Divo et de Lakota, peuvent d'ailleurs être rattachés au groupe tout proche de Gagnoa, de même que les plantations installées près de Yamoussoukro, dans l'Ouest du cercle de Dimbokro, sont un simple prolongement du groupe d'Oumé.

2° Après le cercle de Gagnoa vient celui d'Abidjan, caractérisé par une plus grande diversité des cultures ; c'est là en effet qu'au caféier et au cacaoyer se sont ajoutés le palmier à huile (grande plantation de Mopoyen près de Dabou) et le bananier. En réalité il faut y distinguer deux zones dont l'évolution a été différente (fig. 4 bis).

a) dans le Sud-Est du cercle, autour de Bingerville, l'essor a été rapide, dès 1916, mais s'est arrêté vers 1935. Là se trouve, entre autres, la célèbre et belle plantation de la S. P. A. O. (Société des Plantations de l'Afrique occidentale) à Eloka.

b) au contraire, le long de la voie ferrée, les progrès de la mise en valeur ont été réguliers de 1929 à nos jours. Ils correspondent surtout au succès de la culture du bananier autour d'Anyama et d'Azaguié. L'évolution a été identique à l'Ouest de la voie ferrée (groupes du Niéky et de la

route de Dabou) et autour d'Agboville.

3° dans les cercles de l'Ouest (Daloa et Man), les planteurs européens se consacrent exclusivement à la culture du caféier. Ils ont joué un rôle considérable dans des régions où les plantations africaines ont pris moins d'extension et ont commencé à se développer plus tard que dans l'Est. Au cours des dernières années, le cercle de Daloa a été particulièrement dévasté par la fusariose. Quant aux plantations du groupe de Man, si elles n'ont guère progressé depuis le début de la guerre, elles méritent toujours d'être citées en exemple pour la façon dont elles sont tenues.

4° la région de Sassandra a paru, un moment, pleine d'avenir. Mais la saison sèche y est plus dure que partout ailleurs le long de la Côte, et surtout l'essor espéré de la culture du bananier a été gêné par l'absence d'un véritable port. Les planteurs de ce groupe semblent vivre un peu en marge de l'activité générale, centrée sur Abidjan.

5° autour d'Aboisso s'étendent quelques grandes plantations aux origines anciennes, comme celle d'Elima, et qui ne semblent plus progresser.

6° d'immenses étendues, dans la zone forestière, n'ont pas attiré les colons européens. Il en est ainsi de tout le Sud-Ouest du territoire, (entre les fleuves Sassandra et Cavally), qui, handicapé par l'éloignement d'Abidjan et le manque de routes, reste de loin la région la moins évoluée de la Basse-Côte d'Ivoire. C'est pour une raison très différente, semble-t'il, que très peu de plantations européennes ont été créées dans l'Est: la culture du cacaoyer, introduite chez les Agnis dès avant la première guerre mondiale, s'y était déjà largement répandue en 1925, et les colons ont préféré exercer leur activité dans des régions alors non touchées par la

nouvelle orientation économique de la Côte d'Ivoire, et où par conséquent il leur était plus facile de trouver des terres et surtout de la main-d'oeuvre.

7° Enfin, quelques plantations se rencontrent dans les cercles de Bouaké et de Séguéla. Mais la saison sèche est déjà trop longue et trop dure pour qu'elles aient pu obtenir des résultats intéressants. L'échec de celles situées entre Séguéla et Touba est aussi à mettre au compte de leur isolement ; la distance de 650 km qui les sépare d'Abidjan entraînant des frais de transport très élevés, sur des routes en mauvais état.

Plus au Nord encore, la culture du sisal et celle du kapokier, tentées notamment à Dabakala et à Badikaia, ont eu jusqu'à présent peu de succès.

Au total, la répartition des plantations européennes est très différente de celle des plantations africaines. Les premières sont groupées surtout dans le centre de la basse-Côte d'Ivoire (Bingerville-Azaguié-Divo- Gagnoa-Oumé), tandis que les secondes sont nombreuses surtout à l'Est d'une ligne Bouaké-Dabou (fig. 6 et 7). N'oublions pas cependant que la production africaine de café et de cacao est aujourd'hui largement supérieure à la production européenne dans tous les cercles.

PROBLEMES REGIONAUX ET GENERAUX

Les plantations européennes étant dispersées, en basse Côte d'Ivoire, sur une superficie de l'ordre de 150 000 km², il est évident que les problèmes qui se posent à elles diffèrent d'une région à l'autre. Sur des distances aussi considérables que celles qui séparent Abidjan de Man ou Sassandra d'Aboisso, on voit se modifier de façon assez sensible les conditions naturelles aussi bien que les conditions humaines de la mise en valeur. En elle-même, la distance d'un point au port d'embarquement est un élément d'une grande importance, qui agit de façon particulièrement nette sur la répartition des plantations de bananes. (fig. 9).

Cependant, après avoir visité des plantations très éloignées les unes des autres, on s'aperçoit que les préoccupations de tous les planteurs européens sont en gros les mêmes. Si tel problème jugé très grave par les uns est facilement résolu par d'autres, cela résulte de l'opposition des caractères personnels autant que de différences régionales. Ce qui importe en définitive, c'est l'ensemble des traits communs qui, dans toute la Côte d'Ivoire, lie entre eux les planteurs européens et, dans une large mesure, les oppose aux planteurs africains ; c'est entre ces deux groupes qu'existent des différences radicales dans la façon de concevoir et de résoudre les problèmes qui se posent.

Nous avons vu plus haut que l'histoire des plantations européennes, quoique très courte, a été très mouvementée. Dans l'euphorie qui a marqué la période 1925-1930, beaucoup croyaient que tout serait facile, mais les déceptions sont venues bien vite refroidir cet optimisme ; constamment il a fallu surmonter

des obstacles nouveaux. De là une succession de périodes de prospérité et de crises ; de là, à côté de belles réussites, des échecs lamentables.

Quels sont donc ces obstacles ?

D'une part, la nature tropicale s'est montrée beaucoup moins généreuse que bien des nouveaux arrivés ne l'avaient espéré. Il a fallu apprendre, il faut encore apprendre à lutter contre elle ; ainsi se sont posés les problèmes techniques.

D'autre part des difficultés d'ordre humain se sont présentées. La création et l'exploitation des plantations ~~des plantations~~ européennes a mis en contact des groupes d'hommes entre lesquels les rapports n'ont pas toujours été faciles. La solution des problèmes sociaux (problème de la main-d'oeuvre surtout) s'est avérée très délicate, l'usage de la contrainte n'apportant que des remèdes provisoires.

Une fois ces questions résolues, et la récolte faite, le planteur doit l'écouler. C'est alors qu'apparaissent en pleine lumière les problèmes économiques. Le transport et l'expédition ne sont pas toujours faciles, la vente n'est pas toujours profitable et pose le problème du prix de revient et de la rentabilité.

A vrai dire, toutes ces questions sont inextricablement mêlées. On peut cependant essayer d'examiner l'une après l'autre les trois grandes séries de problèmes, à condition de ne pas perdre de vue que chacun se pose à l'intérieur d'un ensemble, et qu'aucun ne peut être résolu sans tenir compte des autres.

PREMIERE PARTIE :

Les problèmes techniques -

La carte qui représente la densité de la production de café et de cacao dans les subdivisions administratives de la Côte d'Ivoire (fig. 8) de même que la carte des plantations (fig. 5 - 6 - 7) montrent que les deux grandes cultures d'exportation sont réparties de façon très peu uniforme.

Des facteurs humains - démographiques, historiques et économiques - seraient nécessaires pour expliquer des aspects importants de cette répartition : densité de la production dans les régions proches du port d'Abidjan, importance du cacao dans l'Est, où sa culture avait été introduite de façon autoritaire, faible production dans les cercles éloignés de l'Ouest. De même les bananeraies sont localisées dans un rayon réduit autour de Sassandra et d'Abidjan, car leur production doit pouvoir arriver vite et en bon état au port d'embarquement (fig. 9).

Mais le trait essentiel est l'opposition entre la moitié Nord du territoire, improductive, et la moitié Sud.

Cette opposition fondamentale est dûe à l'influence des conditions climatiques : la moitié Sud est la partie du pays qui bénéficie d'un climat subéquatorial sans saison sèche trop accentuée : climat attiéen et climat baoulén. Au point de vue de la végétation, ces deux climats correspondent à la forêt et à la savane-parc. Leurs caractéristiques correspondent aussi, en gros, aux conditions exigées par les trois principales cultures d'exportation. Il existe, certes, des plantations dans le Nord de la Côte d'Ivoire, près de Badikaha et de Dabakala, mais elles sont consacrées à la culture de plantes capables de supporter une longue période de sécheresse : sisal et kapokier.

Cependant, à l'intérieur de cette vaste zone, qui comprend la forêt et la frange Sud de la savane, le climat varie naturellement quelque peu. Les caractéristiques, selon les régions, se rapprochent plus ou moins des conditions qui seraient les meilleures pour chacune des trois grandes cultures d'exportation.

Donc, dans la moitié Sud de la Côte d'Ivoire, sont réalisées les conditions minima qui permettent au caféier, au cacaoyer et au bananier de vivre ; mais leur culture s'y heurte à des difficultés plus ou moins grandes nées du climat. A ces obstacles s'en ajoutent d'autres, élevés par deux facteurs qui dépendent eux-mêmes en grande partie du climat : le sol et le milieu biologique (parasites et maladies). Toutes ces difficultés se renforcent mutuellement, et il est d'autant plus malaisé de les vaincre que le complexe ainsi formé est susceptible d'évoluer.

LE MILIEU NATUREL : LE CLIMAT

1° FACTEURS AUTRES QUE L'EAU

En ce qui concerne la température, le caféier, le cacaoyer et le bananier sont très exigeants. Tous trois demandent une température moyenne constamment élevée, égale à 20° au moins et comprise autant que possible entre 23 et 28°, et surtout ne supportent pas sans dommage que certains "points critiques" soient dépassés. C'est ainsi qu'une température supérieure à 35° arrête la végétation et peut être très nuisible au cacaoyer. Le caféier peut supporter des coups de froid assez vifs, à condition qu'ils restent peu fréquents et de courte durée. Le gel lui-même ne le tue pas, mais porte un grave préjudice aux récoltes suivantes. Plus fragiles, le bananier et le cacaoyer souffrent dès que la température tombe au-dessous de 12° ; leur végétation est arrêtée. Le froid, de plus, provoque la pigmentation et la "frisure" des bananes.

Ces exigences sont satisfaites, non seulement dans la moitié Sud de la Côte d'Ivoire, mais à peu près dans tout le pays. Partout les températures moyennes mensuelles oscillent entre 24 et 30°. Nulle part, les températures critiques ne sont dépassées couramment (fig. 10). On n'a encore jamais relevé de température inférieure à 10°, sauf dans les régions d'altitude de l'Ouest, et les maxima supérieurs à 35° sont peu fréquents sauf dans l'extrême-Nord.

Le régime thermique n'oppose donc pratiquement aucun obstacle sérieux à la réussite des trois cultures ; il permettrait même d'étendre leur aire vers le Nord. Les plantations de bananes de Côte d'Ivoire sont plus favorisées à ce point de vue que celles de Guinée, où, en décembre et janvier, des refroidissements accentués très fréquents sont observés dans le fond des vallées.

La luminosité joue aussi un certain rôle. Alors que le cacaoyer, arbuste de sous-bois, aime l'ombre ou tout au moins une lumière tamisée, le bananier semble se plaire au grand soleil. L'insolation, forte pendant une bonne partie de l'année, tombe cependant à 45 heures au mois de septembre à Abidjan. C'est là, pour le bananier, un inconvénient qui ne se présente pas en Guinée, mais qui ne semble pas avoir d'effet sensible sur le rendement. Le facteur luminosité semble donc assez secondaire. Son rôle dans la végétation du caféier est encore controversé.

Les effets mécaniques du vent eux non plus ne diminuent pas les récoltes de façon appréciable. On sait que le bananier redoute les vents violents, auxquels il offre une prise considérable. Mais les bananeraies, installées dans des clairières, et souvent dans des bas-fonds, sont ainsi protégées par la forêt environnante et, à condition d'étayer les bananiers quand ils atteignent leur taille normale, on n'a pas à craindre de gros dégâts quand surviennent les tornades. Des coups de vent, dans les autres plantations, brisent parfois quelques branches, mais sans jamais provoquer de désastre, même localisé.

Un vent joue, cependant, un rôle restrictif considérable : l'harmattan. Il rend très précaires les trois cultures dans toute la zone sur laquelle il souffle, c'est à dire jusqu'à la latitude de Man et de Bouaké, qu'il atteint parfois en décembre et janvier. L'harmattan abaisse de façon dangereuse le degré hygrométrique de l'air ; il influe localement sur le facteur climatique essentiel, celui qui est l'objet des soucis constants du planteur et qui influence directement les récoltes : l'humidité.

2° LES PRECIPITATIONS

A cet égard, les trois plantes demandent d'abord un total annuel élevé de précipitations. Le caféier croît à l'état

spontané dans les régions de Côte d'Ivoire où il tombe au moins 1300 mm de pluie. Il est donc risqué de le planter là, où ce total n'est pas atteint. Le cacaoyer et surtout le bananier sont plus exigeants encore ; le dernier a besoin en effet d'un minimum de 1750 mm pour végéter normalement. En Amérique, le cacaoyer n'est cultivé le plus souvent que dans des régions qui reçoivent entre 2 et 3 mètres de pluie ; en Côte d'Ivoire, il doit souvent se contenter de moins ; une telle pluviosité moyenne n'existe qu'aux extrémités Sud-Est et Sud-ouest du pays.

Mais cela ne suffit pas, loin de là, à expliquer la localisation des 3 cultures dans la moitié-Sud du territoire : le Nord-ouest, qui ne produit rien, est plus arrosé que la région Gumé-Dimbokro - Abengourou qui fournit une part appréciable de la récolte. (fig. 11)

Ce qui compte au moins autant que le total des précipitations, c'est leur répartition dans l'année. La durée et l'intensité de la saison sèche dans les cercles du Nord où règne un climat "sud-soudanien" ne peuvent être compensées par la générosité de la saison des pluies. Même le caféier semble mal supporter que la courbe des précipitations comporte plus de 4 mois consécutifs recevant chacun moins de 100 mm. Il en est de même pour la végétation naturelle ; la limite Nord de la forêt est loin de coïncider avec l'isohyète 1 400 par exemple ; elle la dépasse à l'Est et s'arrête bien en deçà à l'Ouest.

C'est à l'intérieur de la Zone forestière correspondant au climat attiéen que se cantonne le cacaoyer, pour qui la saison sèche ne doit pas dépasser 3 mois et qui souffre lorsqu'un mois reçoit moins de 30 mm de pluie. Son domaine est moins étendu que celui du caféier ; ce dernier s'avance plus au Nord, dans les régions situées au-delà de Dimbokro, vers M'Bahiakro, Katiola et Touba, où règne le climat baouléen caractérisé par un total de précipitations plus faible que le climat attiéen et surtout par une saison sèche plus marquée ($4^{ou\ 5}$ mois) (fig. 12). Il existe en effet une gamme de variétés de caféiers adaptées à des conditions climatiques différentes ; si l'on trouve des

caféiers spontanés dans la forêt, on en rencontre aussi dans la savane-parc, notamment près de Séguéla.

Cultivé exclusivement dans la zone forestière, le bananier jouit en Côte d'Ivoire de conditions climatiques bien meilleures qu'en Guinée, où la sécheresse le fait souffrir et allonge son cycle végétatif (fig. 13). C'est pourquoi on dit couramment que la banane est en Côte d'Ivoire le "fruit du climat", tandis que sa culture est artificielle en Guinée. La régularité des pluies n'a pas seulement pour effet de favoriser le rendement, mais de permettre l'étalement de la récolte sur toute l'année ou sur les périodes favorables à la vente. En Guinée par contre, même en pratiquant l'irrigation, on ne peut empêcher l'établissement dans les bananeraies d'un cycle végétatif annuel provoquant une très forte pointe de production en décembre.

Au total (fig. 11 et 12) on remarque que les conditions moyennes de pluviosité (abondance et répartition des précipitations) sont les meilleures dans le Sud-Est et le Sud Ouest de la Côte d'Ivoire. Lorsqu'à partir de ces deux régions on suit la Côte en direction du secteur Sassandra - Grand Lahou, on observe un total de précipitations plus faible et une saison sèche plus accentuée. Il en est de même quand on va vers le centre du territoire et le Nord et qu'on se rapproche du " V baoulé ", région de savane qui forme autour de Dimbokro un saillant dans le bloc forestier.

Mais les conditions moyennes ne suffisent pas à définir la réalité. Il faut aussi tenir compte du fait que la pluviosité est partout irrégulière, à tel point que presque toutes les années sont jugées "anormales". Ce sont ces irrégularités qui, à l'intérieur de la zone où les conditions moyennes autorisent les trois grandes cultures, peuvent, plus ou moins fréquemment, leur porter préjudice.

3° IRREGULARITES DES PRECIPITATIONS

Un excès de pluies présente parfois des inconvénients, en retardant la récolte, en favorisant les maladies cryptogamiques ou en provoquant des accidents du cycle végétatif normal. Par exemple, la maturation des cerises du caféier est favorisée par une atténuation des pluies ; elle peut être gênée quand cette atténuation est insuffisamment marquée ou retardée. Mais les dégâts les plus importants, lors des "mauvaises années", sont dûs à un déficit des précipitations pendant les saisons des pluies ou à une sécheresse particulièrement rigoureuse, susceptible d'empêcher la reprise d'arbustes récemment plantés ou de faire baisser une récolte dans des proportions catastrophiques (jusqu'à 80 %).

Irrégularités du total annuel

Le total des précipitations annuelles varie partout à peu près dans les mêmes proportions, semble-t'il, sauf à Sassandra où l'écart moyen par rapport à la moyenne atteint 29 % (451 mm d'écart moyen, 1 504 mm de précipitations moyennes, contre 11 à 19 % dans les autres postes). Mais un même écart relatif est plus dangereux dans les régions où la moyenne des précipitations est à peine suffisante. Aussi le pourcentage des années déficitaires est-il élevé non seulement à Sassandra mais dans le pays baoulé (Dimbokro, Bouaké)fig. 14), tandis que il est nul ou très faible dans l'Ouest et le Sud-Est.

Irrégularité des périodes sèches

En basse et moyenne Côte d'Ivoire, pays de climat subéquatorial, la courbe de répartition mensuelle des pluies présente deux minima (fig. 15), l'un en juillet - août (petite saison sèche), l'autre en décembre - janvier (grande saison sèche). Chacun de ces minima, lorsqu'il est plus accusé que d'habitude, peut être dangereux.

La petite saison sèche n'est généralement pas assez accentuée pour épuiser les réserves d'eau emmagasinées dans le sol pendant la première saison des pluies. Mais elle est parfois capable d'arrêter le développement normal des fruits qui ont commencé à se former au cours des mois pluvieux précédents. On voit alors des cerises tomber des caféiers ; les graines sont de qualité médiocre et restent petites (pour la variété Robusta, elles peuvent ne représenter qu'un cinquième du poids des cerises, contre un quart en temps normal ; à Gagnoa, en 1936, on ramassa, au début de la récolte, 30 % de cerises vides, après une petite saison sèche exceptionnelle (pluies nulles en juillet et août). Les cabosses du cacaoyer, elles aussi, grossissent peu et contiennent beaucoup de fèves plates. Les arbustes souffrent et perdent leurs feuilles. En juillet- août 1946, le manque d'eau fit même mourir des cacaoyers dans l'Indénié.

Les Rapports du Service de l'Agriculture signalent également de fortes sécheresses en juillet - septembre 1945 et en juillet - octobre 1948 dans le cercle de Bassam. D'après les statistiques annuelles de pluviosité, la petite saison sèche semble particulièrement à craindre dans le secteur côtier central, surtout à Sassandra. Dans cette dernière station, elle est nettement marquée dans la courbe annuelle moyenne des précipitations - autant que la grande saison sèche à Aboisso ou Tabou et elle est souvent longue et dure : de 1935 à 1952, elle a comporté, à 7 reprises, 3 ou 4 mois consécutifs recevant chacun moins de 50 mm de pluie et 2 ou 3 mois consécutifs recevant chacun moins de 25 mm.

Dans le Nord de la Côte d'Ivoire, la petite saison sèche disparait à mesure que les deux saisons des pluies tendent à se fondre en une seule ; le régime pluviométrique de la station de Man a déjà un caractère "sud-soudanien" (en réalité, on y observe presque chaque année un court fléchissement des précipitations, mais qui se produit en mai, juin, juillet ou août et par suite n'apparait pas dans la courbe moyenne).

Cependant la sécheresse de juillet - août est parfois à craindre dans le V baoulé, lorsque la première saison des pluies a été peu généreuse ; ce cas s'est produit à Dimbokro en 1950, à Bouaké en 1932, 1934, 1943, et 1946. Il s'est également présenté à Sassandra en 1928 (fig. 16).

La grande saison sèche sévit partout. Lorsqu'elle se prolonge, elle peut faire souffrir, plus que la petite, les cacaoyers et les bananiers. En ce qui concerne ces derniers, on a pu constater, trois mois après, une baisse du poids moyen des régimes et un plus fort pourcentage de fruits défectueux ; de telles conséquences ont été particulièrement sensibles en 1949 : les mûrisseurs, en France, se plaignant de la mauvaise qualité des bananes en provenance de la Côte d'Ivoire, il fallut "dégrocher" les prix par rapport à ceux des bananes de Guinée, de mai à la fin de l'année.

La durée et la rigueur de la grande saison sèche sont plus ou moins variables selon les régions. Là encore, on peut noter (fig. 17) le désavantage de Sassandra d'une part, du V baoulé d'autre part, et l'avantage des angles Sud-Est et Sud-Ouest du territoire. A Sassandra, de plus, la saison des pluies d'octobre-novembre est faible et parfois n'existe pas ; on a alors, d'août à février-mars, 7 ou 8 mois consécutifs recevant chacun moins de 100 mm d'eau (cela s'est produit 6 fois entre 1923 et 1935, une seule fois, il est vrai, depuis). Dans le V baoulé aussi une grande saison sèche peut venir après une saison des pluies très faible ou nulle (fig. 18). Cela ne se produit presque jamais ailleurs.

Très dangereuse pour le cacaoyer et le bananier, la grande saison sèche menace moins le caféier, dont certaines variétés sont adaptées à son existence. Quand elle se prolonge, le cycle végétatif normal du caféier peut n'être que retardé, sans que la récolte s'en ressente. Mais le déroulement du cycle est souvent troublé quand, à la fin de la période de sécheresse,

une pluie provoque son démarrage (floraison) puis est suivie par un retour de la sécheresse : c'est alors que se produit la "coulure" des fleurs, dont beaucoup avortent ou ne donnent que des grains très petits et friables. Cet accident est sans doute plus à redouter quand la grande saison sèche est très longue, mais peut se produire partout, même si sa cause météorologique s'inscrit à peine dans les statistiques de précipitations. Il prend parfois des proportions catastrophiques dans la région de Man, quand l'harmattan souffle peu après la floraison : en février 1950, après une très belle floraison, la récolte fut complétement anéantie, en quelques jours, dans plusieurs plantations.

Cet exemple montre que de petites irrégularités peuvent avoir de graves conséquences. Il n'en est pas moins vrai que les variations de la répartition des pluies dans l'année ont les effets les plus fâcheux là où elles sont le plus amples : près de Sassandra et dans le pays baoulé.

A Sassandra, le total des précipitations est extrêmement irrégulier et les deux saisons sèches sont souvent très longues. Ce régime, dû sans doute à la présence dans ce secteur d'un courant côtier relativement froid, semble s'atténuer très fortement ou disparaître à environ 50 km dans l'intérieur. Il est en partie responsable du demi-échec des planteurs de bananes dans cette région.

Dans le V baoulé, le total des précipitations est très souvent insuffisant et la grande saison sèche très marquée.

Entre ces deux régions, où les "mauvaises années" sont les plus fréquentes, et celles, favorisées, du Sud-Est et du Sud-Ouest, les stations de Man, Daloa, Abengourou, puis Gagnoa et Agboville bénéficient de conditions intermédiaires.

4° L'HUMIDITE DE L'AIR ET LES MICROCLIMATS

L'humidité de l'air est aussi un facteur à considérer, qui accentue l'avantage des régions méridionales dans des proportions difficiles à définir mais apparemment très sensibles. Le degré hygrométrique reste constamment élevé près de la mer. Dans l'intérieur, il baisse fortement pendant les périodes de sécheresse. Sassandra est privilégiée à ce point de vue, même comparée aux autres stations côtières ; au cours du mois le moins humide qu'on y ait observé (janvier 1937) on notait une humidité relative moyenne de 80,8 % ! (fig. 19)

Désagréable pour les hommes, la forte humidité de l'air aide grandement les plantes, particulièrement le cacaoyer, à supporter l'inconstance des pluies. C'est elle qui atténue les contrastes de températures, si faibles près de la côte et même dans toute la région forestière. Elle diminue l'évaporation et permet ainsi aux réserves d'eau accumulées dans le sol pendant les mois pluvieux de s'épuiser moins vite. Partout où elle est très forte, une très faible baisse de la température pendant la nuit suffit à déterminer la formation d'abondantes rosées, facilitée par l'absence ou la faiblesse du vent. La mesure des quantités d'eau ainsi précipitées est naturellement chose délicate. (on a pendant pu peser, en Guinée, l'eau recueillie par des ananas). Mais on peut affirmer que les rosées et brouillards matinaux facilitent la floraison et diminuent le danger de "coulure" des fleurs à la fin de la saison sèche. C'est justement parce qu'il représente l'arrivée d'une masse d'air très sec que l'harmattan est nuisible et capable d'effets brutaux : coulure générale des fleurs, mort des jeunes pousses, chute abondante des feuilles. Heureusement, il se fait sentir très rarement au Sud de la ligne Man - Bouaké.

L'humidité de l'air peut varier de façon notable sur des distances très courtes: bien que, à ce point de vue encore, des séries systématiques de mesures manquent, il semble qu'il

existe des microclimats plus ou moins favorables, créés par les conditions topographiques ou la végétation.

Les bananeraies installées dans des bas-fonds sont un exemple typique de microclimat privilégié. Les pentes et l'écran forestier qui les entourent ne les protègent pas seulement contre la violence des tornades, mais favorisent, dans ces petites clairières, le maintien de l'atmosphère moite qui plaît aux bananiers. De même, les chutes de rosée ne pouvant se produire que dans un air calme, l'exposition d'un terrain par rapport aux vents a une importance certaine.

Cette question mériterait d'être étudiée de très près car, si l'homme n'est pas encore capable d'agir sur le mécanisme du climat lui-même, il peut du moins choisir , créer ou maintenir des conditions propres à assurer l'existence d'un microclimat favorable à ses cultures.

5° QUESTIONS CONTROVERSEES

La solution d'autres questions, posées encore aujourd'hui de façon assez confuse, pourrait avoir des conséquences intéressantes sur le choix de l'emplacement des plantations, et sur leur avenir.

Les variations locales de la pluviosité sont, selon certains planteurs, très sensibles. Ils estiment que telle partie de leur domaine reçoit plus ou moins de pluie que le reste, ou bien que leur plantation est moins favorisée que la voisine à cet égard.

Il est possible que les lignes de grain s'établissent de préférence le long de certains axes et qu'il existe donc des bandes étroites plus arrosées. S'il en était ainsi, certaines plantations bénéficieraient pleinement de l'apport en eau des orages qui marquent la fin de la saison sèche; ce serait donc

un avantage appréciable, même s'il ne représentait qu'une part assez faible des précipitations annuelles.

Mais la valeur de cette affirmation devrait être contrôlée au moyen d'un réseau très dense de pluviomètres, qui n'existe pas.

La dégradation du climat.

Il est également difficile de vérifier l'opinion couramment répandue chez les planteurs et les techniciens du Service de l'Agriculture, selon laquelle on assisterait actuellement à une dégradation du climat, particulièrement en Moyenne-Côte d'Ivoire, dans la zone de contact entre la forêt et la savane. Les pluies deviendraient moins abondantes et surtout moins bien réparties.

Cette dégradation du climat se manifesterait de différentes façons : apparition dans la région de Gagnoa par exemple de plantes caractéristiques de la savane, et d'animaux comme les oiseaux "mange-mil", irrégularité plus grande des récoltes, floraison de plus en plus dispersée des caféiers. Elle aurait pour cause la grande étendue des défrichements pratiqués depuis 30 ans par les Africains pour leurs plantations et leurs cultures vivrières. Non seulement les habitants des régions forestières défrichent plus de terres qu'autrefois, mais de nombreux "Dioulas" viennent s'installer en Basse et Moyenne Côte. Autour de Man la culture du riz de montagne, qui épuise rapidement le sol et oblige donc constamment à de nouveaux brûlis, a ouvert dans la forêt de larges brèches, qui ne respectent pas toujours les blocs mis en réserve.

Aucune étude sérieuse n'a été faite à ce sujet jusqu'à présent. Il ne semble pas possible de tirer des conclusions nettes d'une comparaison rapide entre les moyennes des trois dernières décades, car les variations constatées, dans un sens ou dans l'autre d'ailleurs, sont faibles par rapport aux différences

qu'on peut souvent noter entre deux années consécutives (fig. 20)

Les deux seuls exemples d'évolution nette et continue sont Sassandra et Dimbokro, mais l'évolution de Sassandra serait une amélioration ! En réalité, l'impression créée par la succession de deux ou trois mauvaises années peut parfois engendrer l'idée d'une dégradation du climat, et les opinions émises à ce sujet manquent de bases solides. Ainsi, un rapport du Service de l'Agriculture pour la subdivision de Gagnoa parle déjà, en 1936-37, d'une diminution des précipitations. Ces deux années étaient effectivement déficitaires : 1327 et 1204 mm contre 1410 en moyenne. Mais les premières mesures systématiques datent à Gagnoa de 1923 ; il était sans doute prématuré, 13 ans plus tard, de parler d'une dégradation du climat. D'autre part la même station n'avait reçu en 1925 et 1926 que 899 et 943 mm.

Pour vérifier la thèse de la dégradation du climat, il faudrait aussi tenir compte des petites irrégularités, connaître le nombre de jours de pluie pendant les périodes sèches et leur répartition à l'intérieur de ces périodes.

Enfin, si la dégradation du climat était nettement démontrée, il faudrait se garder de désigner hâtivement, comme seuls responsables, les "défrichement abusifs" des Africains. En particulier, la pénétration de plantes de la savane à l'intérieur de la zone forestière n'a-t'elle pu être favorisée aussi par l'existence des vastes clairières que constituent les plantations européennes ?

Il n'est pas impossible d'autre part qu'un microclimat de plus en plus défavorable se soit constitué à l'intérieur de chaque plantation, au fur et à mesure de son extension, la rendant ainsi de plus en plus sensible à la sécheresse. Et surtout, il semble que la diminution des rendements puisse être expliquée par la dégradation du sol, qui amène d'ailleurs, entre autres conséquences, une moins bonne utilisation des eaux de pluie infiltrées et peut donc avoir les mêmes effets qu'une diminution effective des précipitations.

LE MILIEU NATUREL : LES SOLS

De même que les conditions climatiques, les sols de la moitié Sud de la Côte d'Ivoire posent aux planteurs des problèmes, car leurs caractéristiques, au moment où ils sont mis en valeur, ne satisfont que de façon imparfaite les besoins des plantes qu'ils sont chargés de supporter et de nourrir. D'autre part, si la question de l'évolution du climat sous l'influence de l'extension des cultures aux dépens de la forêt est encore controversée, il est bien établi que la mise en culture des sols tropicaux les transforme profondément ; et, si tous les techniciens ne sont pas d'accord sur les modalités de cette transformation, tous savent bien qu'elle constitue un danger permanent.

Il faut donc, non seulement dire quelle est la valeur agricole des sols de la basse Côte d'Ivoire, mais rappeler les risques de dégradation que l'exploitation agricole leur fait courir.

1° LES SOLS DANS LA MOITIE SUD DE LA COTE D'IVOIRE: CARACTERES GENERAUX

Presque toujours, grâce à la chaleur et à l'humidité, la décomposition des roches est avancée et les sols qui en résultent sont profonds ; dans la zone forestière, ils ont souvent plus de 10 mètres. C'est là un avantage important, surtout pour les cultures arbustives aux racines longues.

Mais ceci ne doit pas faire oublier un autre caractère général des sols tropicaux : la pauvreté de leur composition chimique. La Côte d'Ivoire n'échappe pas à cette faiblesse. On sait à ce sujet combien la luxuriance de la végétation est une apparence trompeuse. En réalité, la forêt vit en quelque sorte sur elle-même, puisant constamment des ressources nouvelles dans

ses propres débris et demandant peu au sol. Sous l'action des eaux de pluies chaudes et abondantes, les matières fertilisantes contenues dans les horizons supérieurs sont dissoutes et entraînées en profondeur. Ce "lessivage" rapide conduit à la formation de sols latéritiques caractérisés par une forte proportion d'hydroxydes insolubles et par leur pauvreté en acide phosphorique et surtout en bases (potasse, que le caféier et le cacaoyer réclament tout particulièrement, et chaux). L'acidité qui en résulte, et à laquelle, il est vrai, les plantes cultivées sont assez bien adaptées, entraîne une mauvaise utilisation de l'humus, dont les réserves sont d'ailleurs faibles, même sous la forêt, car la température constamment élevée est éminemment favorable à l'activité des insectes et surtout des microorganismes qui le décomposent rapidement.

Notons cependant que la moitié Sud de la Côte d'Ivoire échappe, dans son ensemble, à la bowalisation. La formation des cuirasses exige en effet l'alternance d'une saison de pluies abondantes et d'une saison sèche très forte, renforcée par l'harmattan. Ces conditions n'existent que dans le Nord, où l'on rencontre des cuirasses très étendues. Au sud de la latitude de Bouaké, donc dans la zone des plantations, la saison sèche n'est pas assez marquée. Souvent, l'évolution du sol est assez poussée pour qu'il s'y soit formé un horizon d'accumulation des oxydes métalliques comprenant des concrétions, mais celles-ci sont restées à l'état de gravillons et ne se sont cimentées que très rarement; de petites cuirasses existent cependant ; en général elles ne sont pas décapées, la végétation ayant protégé contre l'érosion les horizons meubles qui les recouvrent.

Les caractères généraux des sols en basse-Côte d'Ivoire, profondeur et pauvreté chimique, n'excluent pas des nuances dûes à la nature des roches-mères, à la topographie et à la végétation.

ROLE DES ROCHES-MERES

La nature des roches-mères explique d'abord l'irrégularité de profondeur du sol que l'on constate souvent entre deux points placés dans les mêmes conditions climatiques et topographiques ; elles se prêtent plus ou moins à la décomposition chimique. Les quartz à tourmalines de la région d'Agboville, par exemple, sont presque inaltérables. Aux venues granitiques (batholithes) correspondent souvent des sols de profondeur très hétérogène ; par endroits, la roche est tout près de la surface ou même affleure.

D'autre part, la valeur chimique d'un sol dépend dans une large mesure du caractère "acide" ou "basique" de la roche sous-jacente. Les roches "basiques" se présentent en pointements éruptifs : dolérites, amphibolites et diorites du Birrimien supérieur. Elles contiennent notamment une forte proportion de chaux et donnent des terres "grasses" rouges très appréciées, tandis que les granits, les gneiss et surtout les grès et les quartzites, de même que les alluvions qui en proviennent, sont très pauvres en éléments fertilisants.

Il existe naturellement bien des stades intermédiaires. Ainsi, près d'Aboisso, un batholithe formé de granito-diorite est moins acide que les autres ; on y observe une forte proportion de minéraux noirs basiques. On peut estimer que la proportion des bases est en moyenne la suivante dans les deux grands types de roches :

	Roches basiques	Granite
Chaux	6 - 10 %	1 % au maximum
Potasse	2 - 3 %	4 - 5 %
Soude	5 - 6 %	moins de 4 %

Ces chiffres n'accordent pas une supériorité absolue aux roches basiques. En réalité, ils indiquent les proportions

dans les roches non encore décomposées. Après décomposition, le lessivage est beaucoup plus rapide dans les sols formés sur le granite et les roches analogues, et la proportion des bases y diminue par conséquent très vite. Cette plus grande résistance au lessivage constitue le véritable avantage des sols nés sur les roches basiques et aussi sur les schistes ; elle provient de leur structure physique, facteur considéré aujourd'hui comme plus important encore que la composition chimique, car c'est lui qui règle la "capacité de rétention" d'un sol. Non seulement un sol doué d'une structure physique favorable emmagasine mieux l'eau de pluie et permet aux plantes qu'il porte de mieux supporter les périodes de sécheresse, mais il garde longtemps les éléments fertilisants contenus à l'origine dans la roche-mère ou apportés par l'homme sous différentes formes. Ainsi, par des engrais, du fumier, des amendements, on peut essayer de corriger les déficiences chimiques d'un sol, à condition que sa structure physique soit favorable. Dans le cas contraire, l'amélioration risque d'être peu durable, les éléments fertilisants introduits artificiellement étant lessivés aussi vite que ceux qui avaient été libérés par la décomposition de la roche-mère.

Les rendements obtenus dans les pays tropicaux sont d'ailleurs, souvent sans rapport avec la sécheresse chimique du sol. Pour le bananier en particulier, la composition chimique est " un critère secondaire de la fertilité" (Laplante : Etude pédologique de la région située entre la basse Comoé et la lagune Potou). On peut considérer comme bon un sol quand il est profond, meuble, doué d'une structure physique satisfaisante.

L'importance de la structure physique apparait nettement dans la répartition des formations végétales naturelles, du moins dans les régions qui marquent la limite des domaines climatiques de deux types de végétation. La forêt mésophile n'existe, sur un sol d'origine granitique, que si les précipitations annuelles atteignent 1 500 mm ; sur des schistes, elle

se contente de 1 200 mm et, à partir de 1 500 mm, fait place à la forêt hygrophile. Mr Aubert a relevé la présence, entre Gagnoa et Sassandra, de bandes successives de granit acide et de granit gneissique plus riche en éléments basiques et plus pauvre en quartz ; sur le granit acide s'est formé un sol "sec" convenant à la forêt mésophile, sur le granit gneissique vit une forêt hygrophile. Les conséquences de cette juxtaposition de sols à faible et forte capacité de rétention apparaissent de façon particulièrement nette près de la limite Nord de la forêt ; là, sans que le relief intervienne, on repère de place en place des bois touffus : ils correspondent presque toujours aux affleurements de roches basiques ; le reste est couvert par la savane, parsemée d'arbres isolés.

Ces exemples montrent l'importance de la capacité de rétention, qui joue évidemment pour les plantes cultivée comme pour la végétation naturelle. Sur un sol de structure physique favorable, tout se passe comme si la saison sèche était un peu plus courte qu'ailleurs. Puisque la structure physique des sols dépend en grande partie de la nature des roches-mères, la carte géologique permet d'indiquer les grands traits de la carte des sols dans la moitié Sud de la Côte d'Ivoire, où l'on peut distinguer 3 grandes régions : la Côte, l'Est et l'Ouest.

En bordure de la côte s'étend d'abord une mince bande de sables quaternaires (cordons littoraux). Puis vient une zone de roches sédimentaires formées au Crétacé supérieur et au tertiaire, qui atteint une cinquantaine de kilomètres de largeur. Elle comprend de nombreuses couches où alternent grès, sables, argiles et calcaires ; mais en surface affleurent presque toujours des sables et grès néogènes, de sorte qu'on l'appelle souvent la zone des sables néogènes. Les sols de cette région, sableux ou argilo-sableux, sont en général assez humifères en surface. L'intensité du lessivage y est variable ; elle est la plus forte sur les sables quaternaires des cordons littoraux très siliceux et très perméables : là se trouvent des terres très appauvries en éléments fertilisants et très acides.

Dans l'intérieur du territoire on peut dans une certaine mesure opposer l'Esty à l'Ouest, sans vouloir établir de limite nette entre ces deux régions qui font partie d'un même ensemble : un socle précambrien. On retrouve partout les mêmes types de roches, mais dans des proportions différentes.

A l'Ouest, le socle est formé en grande partie de quartzites de l'Akwapimien, et de schistes et quartzites du Birrimien inférieur. Ce matériel, fortement métamorphisé, est traversé de granites intrusifs qui s'étendent sur la majeure partie de ces régions. Les sols sont acides et ont une faible capacité de rétention ; ceux formés sur le granite ont une profondeur irrégulière. Dans l'ensemble, donc, les sols de l'Ouest sont peu intéressants.

A l'Est, les mêmes éléments se retrouvent, mais on voit apparaître beaucoup plus souvent les schistes du birrimien supérieur, qui affleurent très largement en particulier dans le bassin de la basse-Comoé et l'emportent nettement sur le granite intrusif, contrairement à ce que l'on a pu constater à l'Ouest. Or les sols formés sur ces schistes retiennent bien l'eau. D'autre part, on a repéré dans l'Est des affleurements assez nombreux de "roches vertes" (amphibolites, diorites, dolérites) ; ces roches basiques, et les bons sols qu'elles portent, sont beaucoup plus rares à l'Ouest.

La supériorité des sols de l'Est et leur forte capacité de rétention expliquent sans doute que la forêt et la culture du cacaoyer atteignent le Sud du cercle de Bondoukou, région où le total des précipitations atteint seulement 1 mètre, et où la saison sèche est déjà bien marquée (à Abengourou et à Bondoukou, les mois de décembre et janvier reçoivent, en moyenne, moins de 20 mm de pluie).

ROLE DE LA VEGETATION NATURELLE

La végétation naturelle influe aussi sur l'évolution des sols et par conséquent sur leur valeur agricole. Le sol est pauvre dans la savane à Imperata notamment : la végétation

herbacée constitue un écran végétal moins épais que la forêt et fournit moins de débris organiques, ce qui favorise le lessivage et la formation des concrétions ferrugineuses. Ainsi, dans les savanes situées le long de la côte sur des sables néogènes on a pu observer la présence d'un horizon très concrétionné, parfois même cuirassé, à faible profondeur.

ROLE DE LA TOPOGRAPHIE

La topographie enfin, bien qu'elle soit peu accusée en général, modifie les conditions d'action des eaux de ruissellement et d'infiltration, et introduit une grande diversité dans le détail de la carte des sols. C'est pourquoi les pédologues utilisent la méthode des "catena" qui cherche à définir, pour chaque roche-mère, une série de sols liés aux aspects différents de la topographie : les plateaux, où le lessivage et le concrétionnement s'accomplissent dans des conditions normales, les pentes et les dépressions.

Sur les pentes, le lessivage est beaucoup moins actif que sur les plateaux : l'eau qui ruisselle ne lessive pas. Mais le ruissellement peut détruire les horizons superficiels et arrive parfois à démanteler les cuirasses, que l'on voit alors apparaître, en corniche, au bord d'un plateau, ou, par exemple dans la savane côtière de Dabou, dans les thalwegs.

Dans les dépressions, l'évolution pédologique est compliquée et aboutit à la formation de sols variés. Très souvent, le sol des bas-fonds est très lessivé, à cause de la grande quantité d'eau qui les traverse et parce que les éléments qui le constituent étaient déjà plus ou moins lessivés avant leur dépôt. La provenance des alluvions a bien entendu de l'importance, de même que leur calibre : quand les éléments très fins dominent largement, le sol, limoneux, est souvent chimiquement riche, mais l'eau infiltrée y circule mal (il faut donc organiser le drainage, ce qui provoque un lessivage rapide). Le profil des sols des bas-fonds est, de plus, souvent compliqué par des apports

complémentaires amenés des pentes voisines par les eaux de ruissellement. La hauteur de la nappe phréatique joue aussi un grand rôle. Quand le plan d'eau est très proche de la surface, l'appauvrissement en oxygène qui en résulte réduit la vie microbienne et les matières organiques, mal décomposées, s'accumulent ; de là l'origine des sols acides très riches en matières organiques et même tourbeux des bas-fonds situés entre Abidjan et Dabou, et de la vallée du Niéky.

Toutes ces nuances dûes à la nature des roches-mères, à la végétation et à la topographie font qu'il existe rarement une grande étendue de sol homogène. Elles ne doivent cependant pas faire oublier la mauvaise qualité d'ensemble des sols de basse Côte d'Ivoire, ni surtout le fait que leur principal défaut est, plus encore que leur pauvreté, leur fragilité. Comme dans tous les pays tropicaux, ils sont susceptibles de se dégrader rapidement et complètement, lorsqu'ils sont débarrassés de la végétation naturelle et mis en culture.

2° RISQUES DE DEGRADATION DES SOLS CULTIVES

Les sols forment avec la végétation qu'ils portent un complexe en état d'équilibre. Puisant leur nourriture dans le sol, les plantes le protègent contre le soleil et l'érosion et compensent dans une certaine mesure les effets du lessivage. La destruction de la végétation naturelle renverse cet équilibre, ce qui peut entraîner des conséquences graves pour les caractéristiques et l'existence même du sol.

La dégradation du sol présente alors différents aspects, qui se renforcent l'un l'autre.

L'aspect le plus évident est l'érosion proprement dite. Dénudé, le sol subit directement le choc des gouttes de pluie. Le ruissellement n'est plus arrêté par le manteau végétal, et va s'accélérant à mesure que l'humus disparait. Sur les surfaces peu accidentées, il agit "en nappe" et n'enlève que les éléments

les plus fins ; mais les inégalités du terrain font apparaître le ruissellement "en filet" qui ravine, et emporte l'ensemble des horizons supérieurs.

L'érosion est l'aspect le plus spectaculaire de la dégradation du sol, mais n'est pas, surtout dans un pays peu accidenté, le plus dangereux. Les modifications physico-chimiques, moins apparentes, font en réalité plus de dégâts.

L'enlèvement des récoltes représente un appauvrissement sensible du sol. Les cultures vivrières pratiquées par les Africains sont à ce point de vue moins épuisantes, leur produit étant consommé sur place et restitué automatiquement. Cette compensation n'existe pas pour des cultures destinées à la vente et à l'exportation. En dehors des matières organiques, qui ne sont pas entièrement prises dans le sol lui-même, la perte en éléments minéraux est parfois très forte ; mais les chiffres donnés à ce sujet sont quelque peu contradictoires.

L'érosion et l'appauvrissement par enlèvement des récoltes sont à craindre aussi dans les pays tempérés. D'autres aspects de la dégradation du sol sont plus spécifiquement tropicaux.

Les réserves d'humus, déjà plus faibles, même sous forêt, qu'on ne s'y attendrait, s'épuisent vite après défrichement. D'une part leur renouvellement n'est plus assuré, d'autre part la décomposition de l'humus est accélérée par l'insolation directe et l'aération plus facile du sol dénudé.

Ces deux derniers facteurs perturbent gravement les conditions de vie des microorganismes qui tiennent une place de choix dans le complexe sol-végétation et jouent notamment un rôle actif dans la décomposition de l'humus et la fixation de l'azote atmosphérique.

Le lessivage, qui épuise le sol beaucoup plus surement que l'enlèvement des récoltes, est lui aussi accéléré par

la destruction de la forêt. En effet, grâce à leurs longues racines, les arbres vont chercher en profondeur les éléments fertilisants entraînés par les eaux d'infiltration, et les déposent à la surface du sol sous forme de composés organiques contenant une masse importante de chaux, potasse et acide phosphorique. Cette compensation partielle des effets du lessivage disparaît en même temps que la forêt.

Mais l'appauvrissement chimique est un risque moins grave que la dégradation de la structure physique du sol. Or la disparition de l'humus ne représente pas seulement une perte de matières organiques. Elle renforce les effets de l'insolation directe et du choc brutal des gouttes de pluie : obstruction des macropores, destruction des agrégats terreux. Devenu plus compact, le sol est plus propice au ruissellement et, sur les pentes, se prête mieux à l'érosion. A mesure que sa structure physique se détériore, sa capacité de rétention diminue, de sorte que le lessivage est favorisé. Il est de moins en moins capable d'emmagasiner des réserves d'eau ; pour les plantes cultivées le résultat est le même que si la saison sèche s'allongeait. C'est donc peut-être la dégradation du sol qui explique l'apparition, en Moyenne-Côte, de certains symptômes qui renforcent la théorie de la dégradation du climat.

Jusqu'où peut aller cette dégradation du sol ? On ne peut affirmer qu'elle aboutisse à la formation de cuirasses dans la zone forestière. Certes, la dénudation du sol favorise, pendant la saison sèche, la remontée des oxydes métalliques et la formation d'un horizon de concrétionnement. Mais il semble que, sous un climat subéquatorial, le lessivage l'emporte malgré tout. Quelques carapaces ont cependant été observées dans des plantations européennes âgées d'une trentaine d'années situées près de la limite Nord de la forêt.

Même si l'évolution du sol atteint rarement ce stade extrême, il est évident que les risques de dégradation sont

d'autant plus à craindre que les méthodes de défrichement et de culture tendent à créer un milieu plus éloigné du milieu forestier naturel. Le danger est donc plus grand dans les plantations européennes que dans les plantations africaines. Dans les premières, l'enlèvement des récoltes n'est pas compensé par l'épandage des ordures ménagères ; et surtout le défrichement est plus complet que chez les Africains, qui ne détruisent la végétation naturelle que partiellement et avec prudence. En fait, bien des plantations ont vu leur rendement, d'abord acceptable, baisser ensuite de façon désastreuse. Très souvent, les terrains où l'on vient d'arracher de vieux caféiers sont envahis par l'imperata, indice d'épuisement, et le démarrage des nouveaux arbustes y est pénible. Même quand le sol est loin d'être épuisé, on peut d'ailleurs voir apparaître des "maladies de carence" dues à l'insuffisance dans le sol d'un "oligo-élément" que les plantes cultivées réclament en quantités très faibles, mais de façon impérieuse. Ainsi le manque de magnésium se manifeste par l'apparition sur les feuilles des bananiers de taches bleuâtres. Apparue d'abord en Guinée, cette maladie de carence, appelée couramment le bleu du bananier, a sévi ensuite en Côte d'Ivoire, plus particulièrement dans la vallée du Niéky.

Ainsi, le problème de la sauvegarde du sol, s'il se pose partout, est particulièrement difficile en milieu tropical. La dégradation ne représente pas seulement un appauvrissement en éléments fertilisants, mais une transformation profonde qui entraîne une mauvaise utilisation des eaux de pluie. Cette évolution, relativement rapide, se traduit d'abord par la diminution des rendements. De plus, elle diminue la vitalité des plantes cultivées et les rend moins aptes à résister ~~à leurs~~ à leurs ennemis vivants, dont le nombre et l'activité sont favorisés par le climat.

LE MILIEU NATUREL : PARASITES ET MALADIES

Les ennemis des cultures sont extrêmement variés, tant par leur aspect que par la nature et l'ampleur des dégâts qu'ils commettent.

1° VARIETE DES ENNEMIS

Cette riche collection comporte quelques grosses pièces : éléphants qui broutent le "coeur" des bananiers, singes et antilopes qui appréciant particulièrement les fèves de cacao, rats-palmistes et oiseaux divers. Les uns et les autres gaspillent bien entendu beaucoup plus qu'ils ne consomment réellement. On cite quelques plantations où des étendues de plusieurs hectares, visitées régulièrement par des singes et des biches, ne produisent rien ; Mais il s'agit là de cas exceptionnels ; en général, ces animaux très vulnérables ne peuvent constituer longtemps un danger sérieux. Beaucoup plus difficiles à combattre sont les ennemis qui agissent plus discrètement, mais se multiplient très vite, et dont le nombre constitue la force : plantes parasites et surtout insectes et microorganismes. L'action de ces petits ennemis se montre dans quelques cas très efficace.

Mettons à part les fourmis rouges (oecophylles) qui mordent les manoeuvres dans les plantations de caféiers et sont parfois assez nombreuses pour ralentir réellement leur travail, pendant la récolte surtout (il faut alors plonger les bras au milieu des rameaux).

Beaucoup de parasites se contentent de concurrencer les cultures en détournant à leur profit les ressources du sol : les mauvaises herbes puisent et évaporent de l'eau, les termites et bactéries saprophytes se nourrissent de matières organiques et accélèrent la disparition de l'humus.

D'autres s'attaquent aux fruits et font baisser directement les rendements, en qualité et en quantité. Ainsi le scolyte (Stephanoderes hampei) vit dans les cerises des caféiers et perce les graines. Les chenilles de Characona stictigrapta font pourrir les cabosses de cacao ; un résultat analogue est atteint par le champignon Phytophtora palmivora (pourriture noire des cabosses). De même, il est impossible d'exporter les régimes de bananes atteints par la "pourriture de la hampe".

D'autres enfin, vivant sur les racines, les tiges ou les feuilles des plantes cultivées et se nourrissant à leurs dépens, perturbent leur vie végétative et diminuent leur vitalité, au point de provoquer à plus ou moins brève échéance une baisse de leur rendement, leur vieillissement prématuré ou leur mort. Tandis qu'une plante parasite, le loranthus, épuise souvent les cacaoyers, les bananiers sont victimes d'un charançon, Cosmopolites sordidus. A la base des tiges des caféiers, des galeries sont creusées par divers insectes que l'on groupe sous le nom de "borers" (Microcerotermes edentatus, Eixadus sierricola, Monohammus sierricola...). Mais, à cette action purement parasitaire, quelques insectes et beaucoup de microorganismes (champignons ou virus) joignent une action pathogène par les toxines qu'ils élaborent. Tel est le cas des "punaises du cacao" ou capsides (Sahlbergella singularis, Distantiella theobromae) qui piquent les rameaux, sucent la sève et inoculent une maladie. Des maladies cryptogamiques, les pourridiés, affectent les racines des caféiers. Sur les feuilles des bananiers, la maladie de Sigatoka, sorte de mildiou, est elle aussi causée par un champignon, Cercospora musae.

2° IMPORTANCE DES DÉGÂTS.

Les ennemis des cultures sont donc plus ou moins virulents, plus ou moins dangereux selon leur façon d'agir. Mais leur importance économique dépend surtout de leur nombre, de leur aptitude à se propager. Le danger que chacun représente

peut varier selon les régions et selon les époques ; cependant quelques-uns d'entre eux causent chaque année une diminution sensible des récoltes, en tuent des milliers d'arbustes. Dans certains cas, ces dernières pertes sont d'autant plus graves qu'une plantation détruite à 50 % est souvent abandonnée.

A cet égard, les plantations de bananes peuvent être considérées comme privilégiées, car elles n'ont encore jamais subi d'attaque massive et généralisée, même de la part du charançon Cosmopolites sordidus, repéré en 1948, qui a pullulé rapidement dans la vallée du Niéky, mais dont l'invasion a pu être stoppée rapidement. Les nuées de criquets, que l'harmattan apporte parfois sur les plantations de Moyenne-Guinée, sont inconnues dans la zone forestière.

Le cacaoyer par contre a un vieil ennemi, la punaise du cacao ou capside, qui stérilise ou tue chaque année un nombre important d'arbustes. Considérée comme moins dangereuse, la pourriture des cabosses provoque cependant une baisse sensible du rendement.

Parmi les nombreux parasites du caféier, il en est qui sont très actifs localement (le zonocerus par exemple). Mais les méfaits les plus généralisés doivent être mis au compte du borer (plus particulièrement dans la région de Gagnoa) et surtout du scolyte, qui cause une diminution de la récolte de l'ordre de 10 % en moyenne. Cette proportion peut parfois s'élever à 40 % (et même à 90 % sur certains arbustes). Avant la dernière guerre, on a parfois brûlé des lots contenant trop de grains scolytés ; aujourd'hui les maisons de commerce ne tiennent pas compte de ce défaut ; ces grains, paraît-il, ont aussi bon goût que les autres ; mais ils sont beaucoup plus légers.

A côté de ces ennemis qui présentent une importance économique réelle et relativement régulière, mais n'ont jamais été absolument dévastateurs, d'autres, jusqu'alors considérés comme inoffensifs ou même inconnus, se sont montrés soudain dangereux. Au cours des dernières années, plusieurs épidémies

ou invasions d'insectes ont causé des dégâts spectaculaires et fait naître des craintes de catastrophes. Si, dans le cas du Cosmopolites sordidus, ces craintes n'ont pas été justifiées, il n'en a pas toujours été malheureusement de même.

3° EXEMPLES : L'ANTESTIA

L'exemple de l'antestia montre combien il faut se méfier même d'insectes qui semblent en général peu virulents, quand ils se multiplient de façon anormale. En 1942, on remarqua, dans la plantation de la S. P. A. O. , à Eloka (Sud-Est de Bingerville) qu'une des parcelles donnait des signes de vieillissement précoce. En 1944, une autre parcelle, plantée en 1937, présenta les mêmes symptômes : 80 % des plants étaient stériles ! Le responsable fut découvert l'année suivante ; il s'agissait d'une punaise, l'antestia, identifiée depuis longtemps en Afrique occidentale mais non reconnue comme nuisible. L'antestia se nourrit de sève et inocule une toxine qui est à l'origine des dégâts : la plantation garde une belle apparence mais les rameaux prennent l'aspect de "balais de sorcières", les arbustes sont frappés de stérilité partielle, puis totale et, dans les cas extrêmes, meurent. L'antestia est d'autant plus redoutable qu'on ne remarque sa présence en général que lorsqu'elle pullule et par conséquent a déjà sévi.

C'est ce qui se produisit à Eloka. Dès 1945, toute la plantation (1 200 ha) était envahie. Diverses plantations africaines des environs et une autre plantation européenne située à 16 km, la S. P. T. étaient atteintes à leur tour (pas nécessairement d'ailleurs, pensent les techniciens, à partir d'Eloka). En 1947, l'antestia occupait toute la zone forestière, mais ne constituait , dans l'ensemble, qu'une menace potentielle, car elle n'infestait réellement que la région de Bingerville. Ici même, les efforts conjugués du Service de l'Agriculture et des

planteurs permirent de la faire reculer à partir de 1948 ; mais, avant d'être jugulée, l'invasion avait eu, pour les plantations atteintes, des répercussions très sensibles. A la S. P. A. O. le rendement par hectare qui atteignait 950 kgs en 1939-40, diminua d'abord assez lentement (800 kgs en 1941-42) puis tomba brutalement à 400 kgs en 1942-43. Ensuite, le manque d'engrais vint sans doute ajouter ses effets à ceux de l'activité de l'antestia et la récolte n'était plus en 1946-47 que de 200 kgs par ha.

LE SWOLLEN - SHOOT

Le swollen - shoot n'a pas, lancé une attaque brusquée comme l'antestia ; il n'en est pas moins considéré comme le danger le plus grave pour les plantations de cacaoyers. C'est une maladie à virus transmise par un puceron (Pseudococcus njalensis) que véhiculent des fourmis. Elle se manifeste par divers symptômes : gonflement des rameaux, cabosses arrondies, "mosaïques" sur les feuilles, et peut présenter des formes bénignes ou graves. Signalé en 1936 en Gold Coast, où son origine a été déterminée en 1939, le swollen - shoot y a causé d'énormes dévastations. Aussi l'inquiétude fut-elle grande en Côte d'Ivoire, quand il fut reconnu près d'Abengourou en 1943. Quelques mois plus tard, une prospection méthodique était organisée et un service spécial mis sur pied pour surveiller et si possible arrêter les progrès de la maladie. Au cours des années suivantes, de nouveaux foyers furent repérés, non seulement dans l'Est, mais jusqu'à Dabou. Une surveillance constante (dénombrement des plantations et des plants atteints) a montré que les tâches ainsi apparues avaient dans l'ensemble tendance à s'élargir, lentement. Certains pensent d'ailleurs que le swollen-shoot existe à l'état endémique dans tout le territoire ; leur opinion est renforcée par le fait que le virus a été identifié aussi à Dudkoué, où il n'existe pas de cacaoyère.

Jusqu'à présent les progrès de l'épidémie restent peu rapides, et presque partout la maladie se présente sous sa forme bénigne (forme de Sankoidiokro) qui ne fait baisser la production que la sixième année. La forme virulente (forme de Kongodia) qui fait tomber les feuilles et tue les arbustes en deux ans, n'a ravagé qu'un petit groupe de villages autour de Kongodia, près de la frontière de la Gold Coast. Le swollen-shoot n'a donc pas eu encore d'influence vraiment notable sur la productivité ; il reste un danger possible extrêmement sérieux et une source d'inquiétudes pour les planteurs.

LA TRACHEOMYCOSE

Mais c'est la trachéomycose ou fusariose, appelée aussi pourridié comme toutes les maladies des racines, qui est responsable des dévastations les plus rapides et les plus étendues qu'on ait observées en Côte d'Ivoire. Son agent, un champignon (fusarium oxysporum) se fixe sur les racines des caféiers, qui se montrent plus sensibles à ses attaques dès qu'ils sont en âge de production. Ces microorganismes circulent dans les vaisseaux des racines, qu'ils obturent, et élaborent une toxine. Quand un arbuste est atteint, ses feuilles sèchent. Au bout d'un délai très variable (quelques jours ou quelques mois) les feuilles restées vertes tombent et l'arbuste meurt. Ce dénouement brutal explique le nom d'apoplexie donné parfois à la maladie. L'espèce fusarium oxysporum comprend plusieurs variétés adaptées à différentes variétés de caféiers. En Côte d'Ivoire, les variétés Kouilou et Indénié ont été ses victimes, tandis que les Robusta ont résisté.

La fusariose, signalée en 1937 dans le cercle d'Agboville, y restait encore localisée en 1945. A la fin de 1948, de nouveaux foyers apparurent dans le cercle de Daloa et l'Ouest du cercle de Dimbokro. Dès lors, la progression fut rapide : toutes les régions situées entre Daloa et la Gold Coast furent atteintes dès 1949 ; puis vint le tour des régions côtières : cercles de Bassam et d'Abidjan en 1950, de Sassandra en 1952. La même année, le secteur de Man fut lui aussi envahi.

La fusariose a donc sévi d'un bout à l'autre de la zone plantée en caféiers. Partout sensibles, ses ravages ont été cependant inégaux, à la fois parce que la proportion des caféiers Kouilou et Indénié n'était pas uniforme et parce que la maladie elle même s'est montrée plus ou moins virulente. Parfois elle est restée supportable, tuant seulement quelques plants çà et là. Mais à plusieurs reprises on a assisté à des poussées épidémiques violentes, aboutissant à la destruction complète des plantations dans certaines régions : celles de Daloa en 1949 et d'Issia en 1950 notamment. La trachéomycose a ainsi totalement dévasté une superficie de l'ordre de 20 000 hectares de plantations. Elle a ruiné en particulier les planteurs européens du groupe de Daloa, et (aidée par le borer) elle a nécessité une reconstitution générale des caféières. Beaucoup plus que le swollen - shoot, elle s'est affirmée comme un terrible fléau.

4° FACTEURS DE LA PROPAGATION DES PARASITES ET MALADIES

La rapidité avec laquelle une maladie ou un parasite se propagent dépend dans une large mesure des conditions que lui offre le milieu naturel, et aussi semble-t-il de la façon dont ce milieu a été modifié par l'activité de l'homme, donc des méthodes d'exploitation du sol. Il serait donc utile de connaître exactement quels facteurs favorisent ou gênent l'expansion des ennemis des cultures; malheureusement cette connaissance est encore très imparfaite.

Le climat chaud et humide et la végétation qu'il entretient constituent un milieu parfait pour les insectes et les microorganismes. On peut donc penser que les uns et les autres sont capables de causer des ravages plus étendus dans les pays tropicaux que dans les pays tempérés. Tel est l'avis de Mr Portères (Agro-écologie tropicale, p. 20). D'autres agronomes font cependant observer que si, dans les pays tempérés, l'hiver arrête la vie des parasites, ceux-ci sont adaptés à cette période de repos forcé, et que, d'autre part, dans les pays

tropicaux, les espèces sont extrêmement nombreuses et se parasitent mutuellement.

Quelques faits très simples sont connus. Les graines de loranthus sont disséminées par des oiseaux ; dans la frange Nord de la forêt, l'extension des défrichement et la dégradation du climat auraient permis la multiplication des oiseaux "mange-mil" et par conséquent facilité la dispersion du loranthus. Les insectes sont portés par le vent ; ils véhiculent divers agents de maladies. On sait aussi que le climat humide de la zone forestière arrête les criquets, mais plait à un autre ennemi du bananier, le charançon cosmopolites sordidus. Selon les années, le climat peut être plus ou moins favorable à une maladie : l'abondance des pluies favorise les maladies cryptogamiques : trachéomycose, maladie de Sigatoka, pourriture noire des cabosses (en ce qui concerne cette dernière, l'effet d'une saison de pluies très longue est d'autant plus net qu'elle retarde la récolte).

Mais, on connait encore fort mal les modes de vie de la plupart des espèces, qui ne sont même pas toutes dénombrées. C'est pourquoi certaines attaques ont beaucoup surpris(ce fut le cas de l'antestia) et bien des questions fondamentales restent sans réponse, par exemple : pourquoi a-t'on assisté à une véritable "explosion" de l'espèce antestia, pour quelle raison la rupture de l'équilibre entre l'antestia et les autres espèces est-elle restée circonscrite à une région ? Pourquoi la propagation d'une maladie se fait-elle parfois d'une façon discontinue ? (on observe des "sauts" de 50 km par dessus des forêts, des fleuves et des plantations restées saines) - Pourquoi une maladie est-elle bénigne ici, virulente là ?

Tant qu'on n'aura pas résolu de tels problèmes, la lutte contre les ennemis des cultures restera difficile , et on pourra encore moins prévenir leurs attaques. Il est possible que des méthodes de culture excellentes par ailleurs crèent pour

eux des conditions optima. Ainsi, les immenses blocs homogènes que constituent les plantations européennes offrent peut-être un champ d'activité magnifique pour les parasites ; mais le désordre qui régne dans les petites plantations africaines, où plantes cultivées et végétation spontanée sont mêlées, rend plus difficile la surveillance et la lutte. On a proposé de répartir les plantations, obligatoirement, en petits blocs de 20 hectares au maximum séparés par des rideaux forestiers plus ou moins épais. Il semble un effet que la diffusion des parasites se fait plus vite quand les plantations voisinent (les routes, pour cette raison, sont souvent des axes de propagation). Mais de tels rideaux ne pourraient tout au plus que ralentir les invasions (ce qui serait un avantage appréciable, car on pourrait organiser la lutte). Inversement, la forêt constitue elle-même un réservoir pour bien des espèces (les borers notamment, et, là où poussent des caféiers spontanés, les scolytes), ou du moins un refuge où il est pratiquement impossible de les pourchasser.

Il est moins contestable que l'état de chaque plantation lui permet de résister plus ou moins. On conçoit qu'une plante vigoureuse se défend mieux. Donc tout ce qui peut l'affaiblir en fait une proie facile, l'âge d'abord ; les termites n'attaquent que les vieux caféiers. La pauvreté, l'épuisement du sol, une simple carence peuvent constituer une porte ouverte à la maladie. D'après Mr Delassus (La trachéomycose du caféier en Côte d'Ivoire) les conditions de nutrition jouent très probablement un rôle déterminant dans les possibilités de développement de la trachéomycose. De même, la pourriture de la hampe affecte surtout les bananiers dont l'alimentation présente des déficiences, à cause de l'irrégularité des pluies.

Les effets de plusieurs parasites peuvent se renforcer mutuellement, au point qu'il est souvent difficile, et parfois artificiel, de vouloir déterminer si la mort d'un caféier est

dûe à la trachéomycose ou au boter. En fait, il est probable qu'une maladie précise ne fait, dans bien des cas, que porter le coup décisif à des arbustes déjà peu vigoureux.

Il est généralement admis d'autre part qu'un bon entretien rend moins vulnérable une plantation. Le débroussage élimine des concurrents de la plante cultivée, donc lui assure une meilleure nutrition et plus de vigueur ; de plus il détruit des nids de parasites et gêne leur multiplication. Il est certain que les scolytes pullulent à loisir quand des cerises non récoltées restent sur les caféiers, et qu'en laissant sur place des cabosses atteintes de pourriture noire, on condamne la future récolte à être fortement contaminée. Sans doute, l'entretien le plus minutieux est impuissant à assurer l'immunité ; en temps d'épidémie grave, les plantations les mieux tenues sont atteintes comme les autres. La plantation de la S.P.A.O. (Eloka) où s'est développée l'invasion d'antestia, passe à juste titre pour une plantation-modèle. Mais il est beaucoup plus commode de lutter dans une plantation propre. Ce n'est pas un hasard si on a constaté une extension considérable du parasitisme pendant la dernière guerre et les années qui l'ont suivie, au cours d'une période marquée par le défaut quasi-général d'entretien.

COMMENT SONT POSES LES PROBLEMES TECHNIQUES

COMPLEXITE DES PROBLEMES

A l'intérieur de la zone où il est possible de cultiver le caféier, le cacaoyer et le bananier, les difficultés ne manquent donc pas, et l'homme doit aider les plantes cultivées à les surmonter. Il faut remédier à l'insuffisance des pluies, empêcher l'épuisement du sol et si possible l'améliorer, lutter sans répit contre le parasitisme. Pour satisfaire les besoins des plantes cultivées et éliminer leurs ennemis, il faut résoudre des problèmes dont nous venons de voir les données générales.

Tous ces problèmes sont intimement liés les uns aux autres ; ils font partie d'un ensemble en constante évolution, le milieu agricole tropical. Ainsi, les caractères du sol, ses transformations consécutives à sa mise en valeur, l'abondance et la virulence des parasites, sont sous la dépendance des conditions climatiques. Réciproquement, l'humidité dont dispose réellement une plante cultivée dépend des qualités du sol qui la porte.

Le complexe climat-sol-milieu biologique évolue sous l'influence de la mise en culture ; l'épuisement du sol peut avoir pour les plantes des effets analogues à ceux d'une diminution des précipitations, et les rend beaucoup plus sensibles aux attaques des maladies. L'extension des défrichements transforme peut-être le climat, sûrement les conditions de propagation des parasites.

Des problèmes liés ne peuvent être résolus isolément, toute tentative de solution d'un problème particulier doit tenir compte de cette complexité. Qu'un seul facteur soit négligé, et les avantages résultant de la mise au point des autres peuvent être annulés. On ne doit introduire un procédé de culture, satisfaisant d'un point de vue particulier, sans envisager

les réactions possibles de l'ensemble du milieu agricole tropical. Malheureusement, ce milieu reste encore assez mal connu ; et cette ignorance a souvent des conséquences pratiques désastreuses.

EMPIRISME DES DEBUTS

Quand les premiers planteurs européens se sont installés en Côte d'Ivoire, ils n'avaient pour la plupart nullement conscience des difficultés et de la complexité de leur entreprise. Beaucoup croyaient encore à la générosité légendaire de la nature tropicale et pensaient qu'il serait facile de tirer parti de sa puissance exubérante. Ils apportaient donc souvent, au lieu de connaissances, des illusions optimistes qui leur firent commettre bien des erreurs. Aucune étude approfondie, capable de les guider, n'avait encore été faite sur les conditions de l'agriculture en Côte d'Ivoire. D'autre part, les planteurs européens ne songèrent pas à profiter de l'expérience agricole des peuples africains que, souvent, ils méprisaient. Il est vrai que cette expérience était assez rudimentaire et n'avait que rarement conduit à des connaissances valables pour les cultures nouvelles. Cependant les planteurs européens auraient eu intérêt à utiliser au départ les habitudes locales qui ont le mérite de ne modifier le milieu qu'avec la plus grande prudence, au lieu d'importer des méthodes valables seulement en pays tempéré. Ils auraient pu aussi par exemple, au moment de choisir l'emplacement de leur future plantation, se mettre à l'école des Baoulé qui savent distinguer plusieurs types de sols (désignés dans leur langue par des mots différents) et les utiliser en conséquence.

Dans ces conditions, c'est l'empirisme qui a présidé à l'établissement et au démarrage des plantations européennes au début du 20e siècle et lors du "boom" de 1925-1930. Les erreurs commises ont entraîné des déceptions et des échecs, à tel

point que l'optimisme a fait place chez certains au découragement et à la conviction que l'homme est désarmé en face de la nature tropicale. C'est évidemment aller un peu loin. La réussite des uns, les échecs subis par les autres ont été des sources précieuses d'enseignement. En Côte d'Ivoire comme dans les autres pays tropicaux, l'expérience des trente dernières années a permis de saisir bien des aspects des problèmes à résoudre, et de dégager des connaissances acquises quelques conclusions pratiques. Ces connaissances, encore partielles, il faut le reconnaître, sont dûes au travail de deux groupes d'hommes aux préoccupations différentes et qui n'ont pas toujours fait bon ménage : les planteurs et les techniciens des services de recherche et de vulgarisation.

LA RECHERCHE

Ces services étudient toutes les questions posées par le développement et l'amélioration de l'agriculture en Côte d'Ivoire, mais ont jusqu'à présent orienté leur activité surtout vers les productions destinées à l'exportation, auxquelles s'intéressent particulièrement les planteurs européens. Malheureusement, ils étaient encore à peine organisés vers 1925 et ne se sont développés que lorsque les difficultés rencontrées par les planteurs eurent montré la nécessité d'un travail suivi de recherche et de vulgarisation, donc toujours avec un certain retard. Leur extension a cependant marqué de réels progrès au cours des dernières années. Au nombre des stations de recherches dont les travaux intéressent la culture du caféier ou du cacaoyer, citons celles d'Adiopodoumé (O. R. S. T. O. M.) de Bingerville et d'Abengourou (Secteur côtier de recherches agronomiques). Le Service de l'Agriculture, dont dépend le secteur côtier de recherches agronomiques, a également créé des jardins d'essais et des pépinières près des chefs-lieux administratifs. Des Instituts autonomes, qui rayonnent sur l'ensemble de l'Union française, et à l'intérieur desquels les professionnels sont

associés à l'organisation des recherches, ont des stations en Côte d'Ivoire : stations de l'I. R. H. O. (Institut de recherches sur les huiles et oléagineux) à Ono, La Mé, Mopoyem, et Grand - Drewin (études sur le palmier à huile), station de l'I. F. A. C. (Institut des fruits et agrumes coloniaux) à Azaguié.

Les services de recherches sont souvent l'objet de vives critiques de la part des planteurs, qui adoptent parfois à leur égard une attitude indifférente ou même ironique. Les planteurs estiment que ces services ont obtenu dans l'ensemble des résultats pratiques bien minces. La méfiance des planteurs, très ancienne d'après les rapports du Service de l'Agriculture, a été renforcée par le fait que certains conseils donnés par l les techniciens ont coûté très cher à ceux qui, pleins de bonne volonté, les ont suivis. Les hésitations du Service de l'Agriculture dans le choix des variétés de caféier et surtout la propagande en faveur de certaines plantes de couverture ont fait faire des expériences coûteuses, dont les planteurs conservent un amer souvenir, et qui expliquent leur scepticisme.

Les techniciens reconnaissent loyalement qu'ils savent encore bien peu. Nous avons vu combien de questions sont peu claires, concernant le mode de propagation des maladies. Il en est de même en ce qui concerne les problèmes posés par le climat ou l'évolution des sols ; les besoins des cultures tropicales, aux différents stades de leur vie végétative, ne sont pas encore mesurés avec assez de précision ; on ne connait pas par exemple le"climat du caféier" comme on connait celui du blé. La carte des sols de la Côte d'Ivoire est loin d'être établie de façon satisfaisante dans le détail.

Mais ces insuffisances peuvent être justifiées facilement. Elles ne se rencontrent pas seulement en Côte d'Ivoire ; partout l'agronomie tropicale est une science très jeune. La

recherche agronomique est un travail de longue haleine, qui exige la mise en oeuvre de moyens considérables. Or l'effectif des chercheurs est bien faible devant l'ampleur et la multiplicité des tâches à accomplir. Ils doivent souvent perdre un temps précieux à accomplir des besognes administratives et paperassières qui les empêchent de se consacrer sérieusement aux travaux d'observation et d'expérimentation qui sont pourtant l'objet normal de leur activité. Le personnel auxiliaire qualifié est difficile à recruter dans une population en majorité analphabète. Les moyens matériels manquent aussi. Il est notoire que les crédits alloués à la recherche en Côte d'Ivoire sont bien inférieurs à ceux qu'elle obtient dans des pays comme la Gold Coast, le Congo belge ou le Brésil. Comment trouver étonnant, dans ces conditions, que l'on soit parfois réduit à utiliser les résultats atteints à l'étranger ?

D'autres reproches sont cependant adressés aux chercheurs. De l'avis des planteurs, ils se confineraient trop volontiers dans leur laboratoire, ou dans un jardin d'essai qui n'est pas l'image fidèle des plantations ; ils ne tiendraient pas suffisamment compte de l'expérience des planteurs ; ils ne penseraient pas aux facteurs économiques et sociaux de la production, qui souvent rendent difficile l'application de procédés théoriquement mis au point ; enfin ils n'auraient pas pleinement conscience de l'urgence des problèmes et ne s'intéresseraient qu'à des recherches de caractère théorique, sans portée pratique immédiate, alors que les planteurs voudraient qu'on leur donne des conseils pratiques et à effet rapide.

LES PLANTEURS ET LA TECHNIQUE

Les techniciens répondent que trop de planteurs se bornent à un praticisme étroit, ne cherchent pas à suivre les progrès réalisés en matière d'agronomie tropicale, et que certains d'entre eux ne sont que des jardiniers du dimanche.

Le Service de l'Agriculture estime que la plupart des conseils donnés par ses agents se sont montrés valables et que, dans l'ensemble, les planteurs qui ont suivi leurs indications n'ont pas eu à le regretter. Dès le début, les techniciens ont préconisé inlassablement l'application de méthodes soignées à des surfaces relativement réduites. Pendant de longues années, ils ont prêché dans le désert ; aujourd'hui la nécessité de la culture intensive est reconnue par tous.

Il est certain que les planteurs n'ont nullement la mentalité de nos paysans d'Europe. Bien peu sont d'origine rurale et, lorsqu'ils se sont installés, ils ignoraient tout du travail de la terre. Sans doute, l'expérience de l'agriculture dans les pays tempérés est en elle-même assez peu utile ici et peut même conduire celui qui lui resterait trop attaché à des erreurs graves ; mais on chercherait vainement chez la plupart des planteurs l'amour de la terre qui aurait pu les inciter à travailler avec plus d'application.

En Côte d'Ivoire comme dans les autres pays tropicaux, les plantations européennes, très différentes des exploitations paysannes en Europe, poursuivent essentiellement un but spéculatif. Selon Mr Portères (Agro-écologie tropicale, P. 5) "la plantation européenne se caractérise surtout par une exploitation continue, intensive et abusive des richesses naturelles locales en vue de l'exportation de produits vers les pays tempérés, sans souci de l'épuisement du milieu naturel, avec pour seul critère de la valeur de ces systèmes de culture le principe de la rentabilité maxima des capitaux investis". Reconnaissons en effet que les planteurs cherchent avant tout à gagner de l'argent, ce qu'on ne peut reprocher à des hommes qui ont accepté de s'expatrier et de mener une vie pénible et dangereuse pour leur santé. Aussi, pour eux comme pour n'importe quel homme d'affaires, tout se traduit en termes dépenses/recettes. Malheureusement, la maigreur de leurs disponibilités financières

les a souvent conduits à une conception étroite de la rentabilité, les faisant reculer devant des dépenses dont l'effet n'est pas immédiat, et les incitant à adopter de préférence, non les méthodes susceptibles de procurer les plus grosses recettes, mais celles qui exigent les dépenses minima, donc les méthodes de la culture extensive. L'expérience a montré que la dispersion sur des superficies trop vastes d'investissements trop mesurés donnait de mauvais résultats, au point de vue financier comme au point de vue techniques.

Il semble qu'actuellement un climat de collaboration plus confiante soit en train de s'établir entre techniciens et planteurs. Ceux-ci reconnaissent les bienfaits des méthodes intensives ; déjà la culture du bananier a accompli de gros progrès. Les succès obtenus par l'I. F. A. C. font souhaiter la création d'un Institut de recherches sur le café et le cacao, organisé selon les mêmes principes de co-gestion par les professionnels et les pouvoirs publics. Cette atmosphère de bonne entente ne peut qu'être profitable à tous et faciliter les progrès techniques, tant sur le plan théorique que dans le domaine pratique.

Nous allons maintenant suivre la vie des plantations, à partir de leur création, et voir comment les problèmes nés du sol, du climat et du milieu vivant se présentent au cours des différents actes de cette vie, et dans quelle mesure ils sont effectivement résolus.

LA VIE DE LA PLANTATION

LA CREATION

Dès le départ, le futur planteur prend contact avec les obstacles que la nature tropicale oppose à sa domestication.

1° LE CHOIX DU TERRAIN

Le choix du terrain, déjà, engage l'avenir de l'exploitation. Or, l'emplacement d'une plantation doit satisfaire à des exigences multiples et parfois contradictoires. Il faut d'abord s'installer à l'intérieur de la zone climatique favorable à la plante choisie, ce qui semble facile, et trouver un terrain peu accidenté, ne présentant pas de pente susceptible de favoriser l'érosion, tout en évitant les endroits où l'eau pourrait stagner. Les vastes étendues planes ou doucement ondulées, permettant éventuellement l'emploi d'engins mécaniques, ne manquent pas en Côte d'Ivoire. Mais il faut aussi qu'à l'intérieur du terrain choisi le sol soit homogène, qu'il ait partout une profondeur suffisante, qu'il soit riche chimiquement et doué d'une structure satisfaisante. Le futur planteur a donc intérêt à rechercher les terres "grasses" d'un beau rouge foncé, qui se forment sur les roches éruptives basiques, ou tout au moins les sols établis sur schistes, à forte capacité de rétention. Il doit effectuer des sondages nombreux pour vérifier la profondeur et la constitution du sol. D'utiles indications peuvent être fournies par l'observation de la végétation naturelle, dont l'aspect à la fin de la saison sèche peut être révélateur. La présence de certaines espèces est très significative. Hilleria latifolia est, pour les Agnis, la "mère du cacao" ; le micocoulier ne pousse que sur les sols riches en matières organiques. Il est

recommandé en tout cas de choisir les emplacements de forêts primaires ou tout au moins très anciennes (c'est là que le lessivage a des chances d'être le moins accentué) et de se méfier des savanes à Imperata cylindrica de la côte ou du pays baoulé, où le sol manque d'humus et comporte fréquemment de petites cuirasses à faible profondeur.

Naturellement, le choix du terrain dépend des besoins particuliers de la plante qu'on veut cultiver. Les sols rouges latéritiques conviennent au cacaoyer et au caféier ; le système radiculaire de ces arbustes leur permet en effet d'utiliser les deux zones chimiquement riches que comporte le profil de ces sols : les racines latérales se ramifient dans la couche superficielle riche en humus, tandis que les racines pivotantes plongent à travers un horizon situé à environ un mètre de profondeur, où, sous l'effet des eaux d'infiltration, s'accumulent les matières minérales (Aubert - Encyclopédie maritime et coloniale - tome A. O. F. 1 page 216). Le cacaoyer étant plus exigeant, on doit lui réserver les sols peu lessivés, ne présentant pas d'horizon compact ; on remarque qu'il réussit bien au bas des pentes et dans les vallons (sans doute parce que le sol y est humide et enrichi par des apports colluviaux). Le caféier se contente de sols plus évolués et s'accommode même de la présence de nombreux gravillons de concrétionnement ; on peut donc le planter au dessus des terrains réservés au cacaoyer, sur les plateaux. Pour le bananier, si exigeant au point de vue de l'humidité, le facteur proprement pédologique a une importance relativement faible; il suffit que le sol soit profond, humifère, de préférence argilo-sableux. Pour créer une bananeraie, on préfère de plus en plus les bas-fonds parcourus par des marigots ; le sol y est plus lessivé que sur les côteaux, mais souvent riche en humus, parfois même tourbeux (la couche de tourbe atteint 2 mètres dans la vallée du Niéky) et surtout très humide ; d'autre part, les bananiers y sont bien protégés du vent. Il est bon cependant

d'étudier le débit du marigot, qui doit être suffisant pendant la saison sèche, et aussi les possibilités de drainage (pente, perméabilité du sol), pour être sûr de ne pas subir d'inondation à la fin de la saison des pluies.

En pratique, ces précautions ne sont pas toujours prises, et surtout ne l'ont pas été. Aujourd'hui beaucoup de planteurs connaissent la valeur des terres "grasses" rouges. Dans les débuts par contre, bien des plantations ont été établies n'importe où, d'où des résultats parfois désastreux. On avait cru pouvoir planter des caféiers au Nord de Séguéla, où poussaient des caféiers spontanés ; ils réussirent fort mal, de même que dans le cercle de Katiola c'est à dire trop loin de la zone forestière. Près de Sassandra et jusqu'à une cinquantaine de kilomètres vers l'intérieur, les bananeraies ont mal supporté la sécheresse, anormalement longue dans ce secteur ; là comme près d'Agboville, les bananiers plantés sur des côteaux ont également donné de faibles rendements, tandis que les plantations installées dans la vallée du Niéky, les bas-fonds de la route de Dabou, la région de Tiassalé et celle d'Anyama-Azaguié sont florissantes. Des plantations de caféiers ou surtout de cacaoyers souffrent d'avoir été établies sur des sols pauvres, ou épuisés déjà par des cultures vivrières, ou manquant d'homogénéité : le rendement d'ensemble y est faible, de larges trouées y apparaissent, causées par la mort des arbustes dont les racines heurtaient à faible profondeur la roche en place ou un banc latéritique ; ainsi ont échoué presque toutes les plantations installées dans les savanes côtières.

De telles erreurs, hélas, n'appartiennent pas exclusivement au passé. Les techniciens sont aujourd'hui parfaitement capables de déterminer la valeur d'un sol et de définir les méthodes d'exploitation qui lui conviennent. Des missions pédologiques ont fait, çà et là, d'utiles enquêtes, comme celle

de 1953 destinée à guider l'établissement de nouvelles bananeraies près de Tiassalé. Mais tous les bons sols ne sont pas encore recensés ; la compétence et l'activité des pédologues ne peut compenser la faiblesse de leurs effectifs, qui les empêche d'étudier sérieusement chaque cas particulier (leur avis n'est d'ailleurs pas toujours sollicité). D'autre part, des terrains sur lesquels avaient été reprérées de belles forêts ont été mis en réserve ; peut être serait-il aussi normal de n'interdire au contraire que les sols très pauvres et vite dégradés ?

Le problème du choix de l'emplacement est encore compliqué par d'autres facteurs, qui expliquent en partie les fautes commises. Si l'on s'installe loin d'une route, il faut créer et entretenir une piste carrossable, ce qui engendre une dépense supplémentaire ; or les mailles du réseau routier sont encore larges. Les frais de transport réduisent les bénéfices des plantations situées loin à l'intérieur du pays (à ce point de vue encore, les cercles de Séguéla et de Katiola sont désavantagés) ; les bananes en particulier, à cause de leur faible valeur spécifique et aussi de leur fragilité, ne peuvent accomplir de longs parcours, surtout sur des routes en mauvais état. Enfin, les tentatives d'utilisation de terrains couverts par la savane, ou qui avaient déjà porté des cultures vivrières ou arbustives, étaient motivées par le désir d'éviter le travail très coûteux du défrichement forestier. Comme il faut ensuite lutter contre l'envahissante Imperata, comme beaucoup de jeunes plants démarrent mal ou meurent, et comme il faut se contenter de faibles rendements, ce calcul n'apparait plus que comme un des aspects de cet état d'esprit qui consiste à réduire au minimum les dépenses d'investissement; l'expérience a montré en tout cas qu'il était erroné.

2° LE DEFRICHEMENT

Une fois le terrain choisi, l'abattage de la forêt et l'enlèvement de ses débris posent à leur tour quelques problèmes. Le défrichement est un gros travail ; pour le réduire au minimum, les Africains, le plus souvent, laissent debout les grands arbres; cette solution, adoptée parfois par les Européens pour leurs plantations de cacaoyers, présente divers inconvénients, comme celui de rendre plus difficile la circulation. Aussi, presque toujours, les planteurs ont complètement détruit la végétation naturelle. Mais que faire de celle-ci après l'avoir abattue ?

Quand on laisse sur place les débris végétaux, les feuilles pourrissent vite, et les matières ligneuses se décomposent lentement, surtout les troncs et les souches. Dans les bananeraies, on observe parfois que les bananiers sont plus beaux aux endroits où des souches ont pourri. Mais, si les troncs et les souches constituent une réserve de matières organiques pendant de longues années, ils empêchent un alignement correct des arbustes, et rendent impossible l'emploi d'engins mécaniques ; certaines espèces ne pourrissent que très difficilement (des troncs ont pu être utilisés comme bois d'oeuvre quinze après avoir été abattus). D'autre part, débiter les branchages pour enfouir feuilles et brindilles exige une énorme dépense de main-d'oeuvre. Enfin, tout ce bois mort risque d'attirer les termites; des techniciens recommandent même d'arracher les racines et de débarrasser le sol de tous les débris ligneux, susceptibles de transmettre des maladies.

Aussi , presque toujours, on laisse sécher les branchages, on les entasse et on les fait brûler. C'est évidemment le moyen le plus simple de nettoyer le sol et de se débarrasser, en même temps que des branchages eux-mêmes, des insectes et des germes pathogènes qu'ils peuvent porter. Les inconvénients

du brûlis ont été maintes fois signalés : une énorme masse d'azote et de carbone part en fumée ; les bases libérées par l'incinération sont ensuite facilement entraînées par les eaux de ruissellement ou d'infiltration et sont perdues elles aussi ; la microflore de la partie superficielle du sol est partiellement détruite. Aux endroits où l'on entasse des branchages sur des troncs pour faire brûler ces derniers, le sol peut être absolument stérilisé et "cuit" et sa structure profondément modifiée.

Malgré l'énorme perte d'éléments fertilisants qu'il provoque, l'incendie continue à être employé parce qu'il revient moins cher que le débitage des débris végétaux. Mais aujourd'hui presque tous les planteurs européens enlèvent les troncs et les souches qui brûlent souvent mal et restent ensuite très gênants. Ils peuvent donc ne pratiquer qu'un brûlis léger, un "feu courant" qui n'abîme pas le sol. L'emploi d'engins mécaniques puissants permet de réduire considérablement le coût de certaines opérations ; à l'aide de bull-dozers les troncs et les grosses branches sont facilement poussés vers la périphérie du défrichement, les branchages amoncelés et tassés. Au lieu d'abattre un arbre puis de le déssoucher à la main, il est même possible de l'arracher au cable, à conditions de disposer d'un tracteur lourd. Mais le prix de tels engins limite encore leur emploi aux très grosses exploitations, d'autant plus qu'on n'a guère, ensuite, l'occasion de les utiliser pour les travaux normaux d'entretien. Dans beaucoup de moyennes plantations, le débardage des troncs est donc encore effectué à la main. De toute façon, le défrichement reste une opération coûteuse.

3° LE CHOIX DES VARIETES

Le choix des variétés est une affaire délicate, que les planteurs, généralement, n'ont pas eu à résoudre eux-mêmes, mais qui les intéresse au premier chef. En effet, ce choix

conditionne dans une large mesure le rendement futur de la plantation. Pour chaque plante cultivée, la variété idéale devrait avoir des qualités multiples : donner en abondance les produits les plus appréciés des acheteurs, exiger très peu de soins, se contenter d'un sol maigre et résister aussi bien aux caprices du climat qu'aux assauts des maladies et des insectes. En réalité, bien qu'il existe pour chaque espèce de nombreuses variétés, spontanées dans telle ou telle région du globe ou obtenues par mutation ou par hybridation, il faut bien se contenter de moins et choisir, selon les cas, la variété la plus productive, la plus résistante ou la moins exigeante.

En Côte d'Ivoire, ce problème s'est montré beaucoup plus ardu pour le caféier que pour le bananier et surtout le cacaoyer. En ce qui concerne ce dernier, la descendance des plants introduits au début du siècle a donné entière satisfaction; elle comprend des "amelonados", des "forasteros" et des intermédiaires entre ces deux types (qui ne semblent pas définis de façon bien précise) ; l'ensemble fournit du cacao courant.

La variété de banane la plus répandue dans le monde est la "Gros Michel". En Côte d'Ivoire, comme en Guinée française, on utilise la "musa sinensis" ou "banane de Chine", plus prisée sur le marché français à cause de la finesse de son goût et des habitudes prises. Si elle donne des fruits plus petits et des régimes moins lourds que la Gros Michel, la sinensis n'en présente pas moins des avantages appréciables : comme son cycle végétatif est plus court (9 mois au lieu de 12 à 15) et comme sa petitesse permet de la planter en rangs plus serrés, son rendement à l'hectare est au moins aussi élevé. Grâce à sa taille, elle résiste mieux aux tornades (qui au Cameroun, où l'on cultive la Gros Michel, font perdre 25 à 30 % de la production) et ses régimes sont récoltés plus facilement. malheureusement la fragilité de ses fruits les rend peu aptes au transport ; leur peau mince est blessée d'autant plus -

facilement que les "mains" du régime sont peu serrées; le pédoncule de chaque banane est faible et peu élastique; le moindre choc peut donc provoquer des meurtrissures qui favorisent le développement rapide de champignons. C'est pourquoi l'expédition présente des risques et ne peut se faire sans un emballage soigneux ... et coûteux.

La Fédération bananière, organisme syndical, et l'I.F.A.C travaillent actuellement à leur multiplication et à la diffusion de la "poyaud", variété obtenue par mutation à partir de la sinensis et qui possède tous ses avantages (bon goût, petite taille, cycle court), tout en donnant des régimes plus gros et moins fragiles. Répandue aussi en Guinée et aux Antilles, la poyaud abaissera sans doute sensiblement le prix de revient, ce dont les planteurs de bananes ont aujourd'hui grand besoin. Le problème de la variété semble donc en voie de solution pour cette culture.

On peut se demander s'il en est de même en ce qui concerne le caféier. Dans ce dernier domaine, les hésitations et les échecs n'ont pas manqué.

L'arabica, dont l'introduction a été tentée avec persévérance, surtout dans le cercle de Man, n'occupe que quelques hectares en voie d'abandon. Ses exigences strictes au point de vue climatique comme au point de vue de la qualité du sol, son manque de robustesse et sa sensibilité aux maladies rendent sa culture très aléatoire, même dans les parties du territoire, peu étendues, dont l'altitude élevée lui convient. C'est d'ailleurs entre d'autres variétés que l'indécision a longtemps régné.

La première utilisée (c'est elle qui fut plantée dans le domaine Verdier en 1881) était la variété Libéria, spontanée en Côte d'Ivoire et qui était alors prônée, dans plusieurs pays producteurs, pour remplacer l'arabica, victime depuis 1868, au

Moyen Orient, d'une épidémie de "rouille" (hemileia vastatrix). Mais le café libéria, à cause de son goût et de la forme de ses grains, eut peu de succès auprès des acheteurs. Comme de plus son rendement était faible, le Service de l'Agriculture favorisa son remplacement, et la proportion de libéria dans les plantations, qui n'était plus que de 50 % en 1932, baissa rapidement.

Parmi une quarantaine de variétés introduites en 1900 au jardin d'essais de Bingerville, le Robusta s'était signalé pour sa vigueur. Mais on s'aperçut en 1925 que le Robusta, variété à pulpe mince, était très sensible aux attaques du scolyte, et à partir de 1928, le Service de l'Agriculture chercha à propager une variété indigène à pulpe épaisse appelée Gros Indénié (ou parfois Assikasso) dont il vantait les avantages : résistance au scolyte, forte productivité, entretien et taille très faciles. Les années suivantes montrèrent que ces avantages étaient largement compensés : le Robusta rend autant, commence à produire plus tôt et vieillit moins vite ; sa fructification est mieux groupée (donc la récolte est plus commode) et centrée sur les mois de novembre à janvier (quand le séchage est facile) ; le Gros Indénié demande plus de pluies et ses cerises, à cause de l'épaisseur de leur pulpe, sont difficiles à décortiquer. Et surtout, bien que le café Gros Indénié ait un goût très acceptable, il se trouva déprécié parce que mélangé, et confondu sous l'appellation "gros grain", avec le Libéria. De 1932 à 1939, le prix du "petit grain" à Abidjan était supérieur de 25 % environ à celui du "gros grain" (actuellement la différence est moins forte).

C'est pourquoi le Gros Indénié ne domina que dans les régions humides de la côte. Dans l'intérieur du pays, il était fortement concurrencé par le Robusta, et disparaissait complètement à la limite Nord de la forêt. Là et dans les savanes du pays baoulé ou du cercle de Séguéla, le Kouilou, variété appartenant, comme le Robusta, au groupe "Canephora", avait été a adopté par de nombreux planteurs, seul ou avec le Robusta.

Spontané dans les galeries forestières de ces régions, le Kouilou supporte une saison sèche assez longue, même accentuée par l'harmattan. Ses grains sont petits et souvent hétérogènes, mais sa fructification précoce lui permet d'éviter partiellement les attaques du scolyte, et apporte au planteur une première rentrée d'argent dès septembre-octobre.

Même dans la zone forestière, on assista, surtout pendant la dernière guerre, à un recul du Gros Indénié. Non seulement on ne plantait plus que du Robusta ou du Kouilou, mais les petits planteurs africains ne se donnaient plus la peine de récolter leur café "gros grain" trop difficile à traiter convenablement. Disposant d'installations plus perfectionnées, les planteurs européens, sans étendre leurs plantations d'Indénié, continuaient au contraire à les exploiter. Au lendemain de la guerre, les "gros grains" ne représentaient plus qu'un dixième des exportations de la Côte d'Ivoire.

La question fut définitivement tranchée, à partir de 1948, par l'extension de la trachéomycose. Comme les variétés Kouilou et Gros Indénié s'étaient montrées particulièrement sensibles à cette maladie, il ne restait plus qu'à choisir entre diverses sous-variétés de Robusta pour mener à bien la reconstitution des plantations qui s'imposait.

Depuis 1950 on a mis en place, presque exclusivement, des plants de "Robusta" I. N. E.A.C." distribués par le Service de l'Agriculture. Cette sous-variété, créée au Congo belge, avait déjà été essayée par quelques planteurs européens et jugée par eux très intéressante, pour sa productivité et pour la grosseur, le bel aspect et le goût de ses grains. Actuellement, les exportations ne comportent plus que 2 % de café Gros Indénié.

La multiplication et la distribution rapide de plants de Robusta I. N. E. A. C. était la seule solution possible, et le Service de l'Agriculture a accompli cette tâche à la satisfaction générale. Cependant, planteurs et techniciens ont pleinement conscience du fait que la situation ainsi créée comporte quelques risques. Si une maladie nouvelle attaque cette variété, une crise encore plus grave et plus générale que celle provoquée

par la trachéomycose peut se produire ; il n'est pas impossible, même, qu'apparaisse une nouvelle race de fusarium dangereuse pour le Robusta. L'expérience a montré combien, en temps d'épidémie, il est bon d'avoir, dans la même plantation, des variétés différentes. Cette juxtaposition est d'ailleurs avantageuse aussi en temps normal ; des variétés aux besoins dissemblables réagissent de façon inégale aux caprices du climat ; comme elles sont plus ou moins précoces, leur utilisation permet d'étaler la récolte sur une plus longue période. D'autre part, il serait étonnant qu'une même variété soit adaptée aussi bien au climat d'Aboisso qu'à celui de Dimbokro. En fait le Robusta I.N.E.A.C. demande une forte humidité ; il risque donc d'avoir un rendement très irrégulier et de décevoir dans le Nord de la zone du caféier, où le kouilou réussissait bien et conserve quelques partisans. Pour le caféier, la solution actuelle n'est donc certainement pas définitive.

Il ne suffit d'ailleurs pas, pour qu'un plant donne satisfaction, qu'il appartienne à une variété intéressante. Très souvent, dans les plantations de caféier ou de cacaoyer, se mêlent des arbustes de forme et de productivité très différente, bien qu'appartenant à la même variété. Ce manque d'homogénéité n'est pas seulement dû à la variabilité du sol ; il correspond bien davantage à l'inégale valeur des semences utilisées, qui n'étaient en général l'objet, vers 1930 encore, d'aucune sélection (à tel point que dans des plantations créées avant 1930, des caféiers Libéria, Indénié et Robusta sont mélangés à l'intérieur même de chaque parcelle). La sélection est, on le sait, une opération délicate, qui ne peut être menée à bien, pour l'ensemble d'un territoire, que par un service compétent. Ce travail, entrepris dès 1926 par le Service de l'Agriculture, a été le premier but assigné au "Centre de Recherches sur le Café," créé en 1946 avec des moyens qui lui ont permis de "fabriquer" les

millions de plants nécessités par la reconstitution.

Le risque de dégénérescence, que l'on court chaque fois que l'on sème des graines, n'existe plus lorsqu'on pratique la reproduction végétative, ce qui est le cas pour le bananier, reproduit par souches ou par rejets. On est alors assuré d'obtenir des plantes génétiquement semblables. Des essais ont été faits pour introduire la reproduction végétative dans la culture du caféier. Mais le bouturage (qui d'après Mr Portères est en usage chez les Wobé, peuple de l'Ouest de la Côte d'Ivoire) n'a pas encore donné de résultats concluants; peut-être l'emploi d'hormones permettra - t-il de le réussir dans un plus grand nombre de cas. La greffe permettrait de rendre tous les arbustes bons producteurs, et d'utiliser à la fois les qualités de deux variétés : selon certains techniciens, la formule Indénié sur Robusta par exemp le pourrait donner de bons résultats. Mais cette technique délicate, une fois mise au point, demanderait pour être généralisée un nombre important de greffeurs qualifiés dans chaque plantation.

4° L'AMENAGEMENT DU MICROCLIMAT

S'il ne peut rien pour modifier le climat lui-même, le planteur doit songer, avant même de mettre en place ses cultures, à améliorer autant que possible les conditions du milieu dans le cadre réduit de la plantation. L'emplacement choisi a déjà son importance ; en particulier un bas-fond humide et abrité constitue pour le bananier un site privilégié. Il est, de plus, possible et parfois nécessaire de prévoir des aménagements destinés à rapprocher les conditions locales d'humidité de l'optimum désiré ; à côté du drainage et de l'irrigation qui régularisent le régime de l'eau dans le sol, une méthode plus caractéristique des pays tropicaux, l'ombrage, vise à maintenir autour des cultures arbustives l'atmosphère

moite qui règne dans les sous-bois, habitat naturel des caféiers et des cacaoyers.

Le drainage est presque toujours obligatoire dans les bas-fonds utilisés pour la culture du bananier, et qui à l'état naturel, sont de vrais marécages, au moins pendant la saison des pluies. Dès après le défrichement, il faut donc régulariser le marigot qui les parcourt, et creuser un réseau de fossés, plus ou moins serrés et plus ou moins profonds selon la topographie et surtout selon la nature du sol, qui se prête mal à l'écoulement des eaux quand il est composé de particules très fines (sol argileux ou limoneux) ou tourbeux, c'est à dire dans la majorité des cas. Grâce à ces drains, le plan d'eau doit être maintenu à 40 centimètres au moins de la surface du sol. Il est facile de les aveugler au début de la saison sèche ; avant la saison des pluies, il est bon de les remettre en état, car le sol mou s'éboule facilement ; le marigot lui-même, axe du syetème, doit être nettoyé et débarrassé de sa végétation, qui nuit à un écoulement rapide.

Indispensable en Guinée, l'irrigation n'est pas absolument nécessaire en Côte d'Ivoire pour les plantations de bananes situées dans les bas-fonds. Cependant elle y est couramment pratiquée, car elle permet d'augmenter le rendement, de régulariser la production et de l'orienter sur la période de l'année où les bananes se vendent le mieux. De plus, grâce à elle, les fruits issus de fleurs sorties pendant la saison sèche sont moins fragiles. Dans ces bas-fonds, l'irrigation par canaux peut être organisée à peu de frais, la hauteur du plan d'eau rendant inutile tout pompage. A partir du marigot, l'eau est facilement amenée, par des rigoles, à portée des racines des bananiers. Depuis la fin de 1952, des essais d'irrigation par aspersion ont montré que, même si elle est plus coûteuse

au départ (achat d'une motopompe, de tuyaux et de canons-arroseurs) cette pratique est supérieure à l'irrigation par canaux : elle permet de supprimer les rigoles, et leur entretien, d'arroser toute la plante, le "paillage" et le sol, sans nécessiter un nivellement parfait, de créer pendant quelques heures autour des bananiers une atmosphère humide qui ralentit l'évaporation, d'employer environ trois fois moins d'eau, donc d'irriguer chaque jour une plus grande surface (car il est possible, contrairement à un préjugé courant, d'arroser toute la journée). Il est donc probable que l'irrigation par aspersion va se généraliser rapidement.

Peut être serait-il intéressant d'introduire aussi l'irrigation dans les cultures arbustives. Au Brésil, l'irrigation par canaux est pratiquée dans beaucoup de plantations de café et l'irrigation par aspersion est à l'étude. Mais les cultures arbustives s'étendent sur des surfaces beaucoup plus vastes que les bananeraies. Une grosse réserve d'eau serait donc nécessaire en pleine saison sèche dans chaque plantation, et, même si on envisageait seulement de soutenir la végétation aux moments critiques du cycle, par exemple pour empêcher la coulure d'une floraison, il faudrait mettre en place un appareillage puissant et très coûteux.

Du reste, l'irrigation, en entravant la remontée des éléments fertilisants dans le sol pendant la saison sèche, risque d'accélérer le lessivage (ce que fait aussi le drainage, qui facilite l'écoulement des eaux d'infiltration). Il convient donc d'être prudent avant d'envisager l'extension de l'irrigation aux cultures autres que celle du bananier, qui a besoin d'eau avant tout et pour qui l'intérêt de l'irrigation est incontestable.

L'util<u>L'utilité des arbres d'ombrage</u> pour les cultures arbustives est un vieux sujet de discussion : le caféier et surtout le cacaoyer étant des plantes de sous-bois, faut-il,

lorsqu'on défriche, conserver de grands arbres, de façon à maintenir autant que possible, les conditions du milieu forestier naturel ? La couronne des grands arbres arrêtant les rayons du soleil et entravant le renouvellement de l'air, les arbustes vivent dans une atmosphère dont la température varie peu autour de l'optimum 25 - 27°, et qui reste constamment très humide. L'évaporation se trouve ainsi réduite, ce qui aide les arbustes à supporter l'inconstance des pluies et leur insuffisance pendant la saison sèche. La surface du sol, n'étant pas exposée aux rayons du soleil, ne se dessèche pas ; l'humus se conserve mieux et les herbes concurrentes ne poussent pas. D'autre part, les grands arbres puisent les matières fertilisantes entraînées en profondeur et les déposent sous forme de feuilles mortes sur le sol. Cette méthode, appliquée par les planteurs africains, semble à première vue plus souhaitable encore dans les plantations européennes, dont l'étendue favorise la circulation de l'air. Aussi de nombreux techniciens l'ont prônée, surtout dans les régions proches de la savane, et des planteurs l'ont adoptée.

Mais la pratique de l'ombrage a fait apparaître ses inconvénients. Les grands arbres, dont la souche est souvent énorme, gênent la circulation et empêchent tout emploi d'engins mécaniques. Certains, fragiles, laissent tomber pendant les tornades quelques grosses branches qui abîment les cultures. D'autres abritent des parasites dangereux. Il faut donc sélectionner (ce qu'on ne sait pas encore bien faire) les arbres à conserver. On peut encore mieux éliminer ces inconvénients en plantant, après défrichement complet, certaines essences convenablement choisies, par exemple des légumineuses dont les fleurs, tombées, enrichissent le sol. Là encore, des erreurs ont été commises, comme l'emploi d'espèces qui abritent des chenilles nuisibles.

De toute façon, il est démontré à présent que l'ombrage nuit au caféier, car il le rend moins productif et le fait

grandir outre mesure, ce qui rend la récolte plus difficile. Actuellement, aucune plantation européenne de caféiers n'est faite sous ombrage. Par contre, il semble présenter plus d'avantages que d'inconvénients pour le cacaoyer, qui est plus sensible à la sécheresse de l'air, et dont les racines superficielles, les plus importantes pour sa nutrition, souffrent quand la couche d'humus où elles se ramifient est exposée à l'insolation.

En fait, ce rôle d'écran protégeant le sol contre les rayons solaires, essentiel dans le cas du cacaoyer, n'est réel que tant que les arbustes sont jeunes. Sous des cacaoyers adultes, règne une ombre dense et continue, et un épais matelas de feuilles mortes recouvre le sol. C'est pourquoi on peut se contenter de planter, après défrichement, des bananiers que l'on enlève facilement quand les arbustes atteignent leur taille normale ; mais cette pratique, courante chez les planteurs africains, n'est guère appliquée par les Européens, parce que les bananiers détournent à leur profit beaucoup d'eau, et attirent les éléphants, qui piétinent et saccagent les jeunes plants.

5° - LA MISE EN PLACE

Avant la mise en place proprement dite, le terrain est préparé, dans les plantations de bananes, par un labour à la "daba". Un sous-solage (raies croisées à 80 cm de profondeur) et un labour à 40 cm seraient utiles mais nécessiteraient l'emploi d'engins mécaniques. Pour les cultures arbustives, le labour n'est nullement nécessaire ; il suffit de préparer des trous destinés à recevoir les semences ou les jeunes plants. La trouaison était, autrefois, faite de façon sommaire ; on se contentait de très petits trous faits à la main, ou à la barre à mine qui comprimait la terre. Les arbustes se développent

beaucoup mieux, et donnent plus vite des récoltes plus fortes quand on les a installés dans des trous larges et profonds, ouverts depuis peu et rebouchés avec de la terre de surface. Actuellement, les planteurs européens l'ont compris et agissent en conséquence.

Le cacaoyer, qui supporte mal la transplantation, est semé directement en pleine terre. De plus en plus, par contre, on repique des plants de caféiers préparés dans une pépinière. Au cours des dernières années, presque tous ces plants ont été fournis par le Service de l'Agriculture, qui distribue aux Africains, en général, des plants "salades" âgés de six mois, et aux Européens des plants de 18 mois. L'emploi de ces derniers, qui atteignent déjà une quarantaine de centimètres, avance d'un an la période d'entrée en production et diminue d'autant la période pendant laquelle le sol est exposé directement aux rayons du soleil, mais nécessite beaucoup de soin ; le repiquage doit être effectué le plus vite possible; il est bon, auparavant, de couper à demi les feuilles, afin d'éviter une forte évaporation avant que les racines n'aient pris ; il faut veiller à ce que le pivot de la racine principale ne soit pas replié et abîmé. Malgré ces précautions, la proportion des échecs peut atteindre 60 à 70 % quand la transplantation est suivie par une période de sécheresse. On augmente considérablement les chances de succès en utilisant des plants "en pots", c'est à dire que l'on a fait germer dans de petits paniers en vannerie, et que l'on peut transplanter sans mettre les racines à nu, donc sans risquer de les casser ou de les laisser sécher. Il va sans dire que ce mode de mise en place coûte cher et reste peu courant.

Dans les premières plantations européennes et dans presque toutes les plantations africaines, les plants ont été mis en place dans le plus grand désordre et sont souvent trop écartés ou trop serrés. Pour déterminer la densité qui donnera le meilleur rendement par hectare, il faut en effet tenir compte

de facteurs contradictoires. Si les arbustes sont trop serrés, leurs couronnes ne peuvent pas s'étaler librement et ils épuisent rapidement le terrain, dont chacun a une part insuffisante (dans la palmeraie naturelle de Grand Drewin, l'éclaircissement des parcelles où les palmiers étaient très serrés a fait augmenter le rendement). Si les arbustes sont trop écartés, l'humidité de l'air se conserve mal autour d'eux ; l'ombre n'est pas continue sur le sol, même quand ils sont adultes, et, entre eux, l'herbe pousse et le sol, non protégé, se dégrade. Il est actuellement établique la densité optima, pour le caféier, est voisine de 1 100 pieds par hectare. Cette question a été moins étudiée pour le cacaoyer, pour qui on préconise des densités allant de 1 000 à 1600 pieds par hectare.

Tenant compte de la densité optima, les planteurs choisissent entre plusieurs formules d'alignement : l'écartement 3 m X 3 m permet aux caféiers de s'étaler régulièrement ; l'écartement 4 m X 2 m ou 4 m X 2,50 m rend plus commode le passage des engins mécaniques. A la plantation de l'I.R.H.O. de Mopoyem, les palmiers sont plantés en quinconces et dessinent des triangles équilatéraux de 9 mètres de côté. Cette répartition permet aux tracteurs de passer facilement dans trois sens et correspond à la densité optima de l'elaeis (143 palmiers par hectare).

Même si on n'envisage pas l'emploi de machines, un alignement correct est utile, pour la distribution du travail entre les manoeuvres et sa vérification. Il s'est aujourd'hui généralisé dans les plantations européennes.

Sur les terrains en pente, il peut être utile d'aligner les arbustes le long des courbes de niveau, pour entraver le ruissellement et l'érosion. Mais les courbes de niveau n'étant pas, en général, rigoureusement parallèles, on est souvent conduit à créer des rangées obliques par rapport aux courbes de niveau, non-parallèles entre elles et de longueur irrégulière. Cette méthode a cependant été appliquée dans la région d'Aboisso, et devra sans doute l'être dans les plantations d'ananas (des essais sont faits à la plantation de la S. A. L. C. I. à Ono pour cette culture). Quant à l'aménagement de banquettes hori-

zontales, il n'a encore été pratiqué qu'à la palmeraie expérimentale d'Orbaf, près de Dabou.

LA VIE DE LA PLANTATION :

L'ENTRETIEN

Travail constant, l'entretien de la plantation présente deux aspects principaux : la protection du sol, la défense des cultures.

1° LA PROTECTION DU SOL

Le souci de maintenir les qualités du sol est constant, dès le défrichement, puisque c'est cet acte qui renverse l'équilibre naturel, livre le sol aux agents atmosphériques et déclenche le processus d'érosion, d'appauvrissement chimique et de désagrégation physique. Il faut donc, le plus vite possible, créer un "climax de domestication" capable de ralentir ou d'empêcher sa dégradation, c'est à dire assurer une bonne couverture contre les radiation solaires et les chutes de pluie et conserver un stock suffisant d'humus, de façon à sauvegarder l'équilibre chimique et la structure physique du sol. Ceci est d'autant plus difficile que l'intensité du défrichement et les cultures choisies auront plus profondément bouleversé le "climax" naturel. Les cultures arbustives conviennent aux sols des pays tropicaux, qu'elles protègent mieux que les plantes herbacées, et dont elles utilisent bien le profil. Mais elles ne jouent un rôle protecteur qu'au bout de cinq ans au minimum, quand les arbustes sont assez grands. Ensuite, il faut pouvoir compter sur un rendement satisfaisant pendant dix ans au moins ; le sol doit donc rester fertile pendant une période bien plus longue que dans le cas des cultures annuelles, itinérantes, pratiquées par les Africains. Or, dans les plantations européennes, le plus souvent, le terrain a été complètement défriché, et rien ne vient remplacer ce que les récoltes enlèvent. Il est donc absolument nécessaire d'appliquer des méthodes propres à conserver ou

peut-être améliorer les qualités du sol, si l'on veut obtenir des rendements convenables. Le clean-weeding (suppression complète de la végétation adventice concurrente par labours et binages), employé au début dans des plantations européennes et à la station de Bingerville, a vite montré sa nocivité. Tout le monde admet que le sol doit être couvert, et différents procédés permettent d'atteindre ce résultat.

LE PAILLAGE

Dans les plantations de bananes, on pratique le paillage : des herbes et des branchages sont ramassés autour de la plantation et étalés en couche épaisse entre les bananiers. Le paillage empêche le soleil et la pluie de frapper directement le sol, entrave le ruissellement et l'évaporation de l'eau infiltrée, et élimine les mauvaises herbes, du moins tant que sa décomposition n'en fait pas un milieu propice aux germinations. Comme il fournit de l'humus et réduit le tassement du sol, il améliore sa structure physique. Grâce à lui, le rendement augmente très sensiblement et les bananiers supportent mieux la sécheresse. Malheureusement, son ramassage représente une énorme dépense de main-d'oeuvre, car, pour que son efficacité soit réelle, il doit être très épais (120 tonnes par hectare). Sinon, sa décomposition est très incomplète, la couche supérieure étant désséchée par le soleil, et donne peut être trop de carbone et pas assez d'azote(ce qui es t dangereux pour la structure physique du sol) surtout quand il est constitué essentiellement de branchages. Ces derniers, de plus, attirent les termites qui dévorent une partie du paillage. Le rapport carbone/azote pourrait être équilibré par un mélange judicieux de branchages et des légumineuses ; mais, pratiquement, chaque planteur est obligé d'utiliser ce qu'il trouve aux abords de sa bananeraie, et l'épaisseur du paillage varie beaucoup d'une plantation à l'autre.

Pour réduire cette dépense, quelques planteurs de la route de Dabou ont essayé, avec un succès inégal, de remplacer le paillage par des débris de papier fournis par l'usine voisine

de la R. I. C. C. (Régie industrielle de la cellulose coloniale)/ L'I. F. A. C. a proposé la culture d'herbes à paillage ; il faudrait, au départ, défricher le terrain nécessaire, mais ensuite cette culture serait très économique, à condition d'être mécanisée. D'autre part, les pertes en éléments fertilisants (azote notamment) seraient limitées si on faisait pourrir le paillage avant de l'épandre; le compost ainsi obtenu apporterait de l'humus immédiatement disponible, diminuerait l'acidité du sol et améliorerait sa structure. La fabrication de ce compost reste à mettre au point.

Le paillage, déjà onéreux dans les plantations de bananes, ne peut être employé dans les plantations de caféiers ou de cacaoyers, à cause de leur étendue. L'emploi du fumier animal aurait des effets moins durables que dans les pays tempérés, et surtout exigerait que soient résolus les problèmes posés par le développement de l'élevage en pays tropical. Aussi, dans les plantations arbustives, c'est à une couverture vivante, spontanée ou non, qu'est confié le soin de protéger le sol et de l'enrichir en humus.

PROTECTION DU SOL PAR LA VEGETATION SPONTANEE

Le moyen le plus simple et le plus économique, employé par tous les Africains et encore aujourd'hui par la plupart des planteurs européens, est de laisser pousser la végétation adventice naturelle (recrû), qui se renouvelle toute seule. Elle forme un écran au-dessus du sol, dont la structure est entretenue par ses racines. Elle ne dérobe pas aux arbustes des substances minérales utiles, puisque, ses débris se décomposant sur place, les éléments qu'elle absorbe font retour au sol, souvent sous une forme plus assimilable. Par contre, elle fait perdre de l'eau par évaporation ; pour qu'elle ne concurrence pas les arbustes, il faut donc la faucher au début de la saison sèche, de façon à la transformer en un paillage léger qui conserve

l'humidité du sol. Autre inconvénient : elle abrite des parasites.

Mais surtout il faut l'empêcher de prendre un développement excessif, et la rabattre, sans l'arracher, de temps à autre. Dans les plantations européennes, le "débroussage" est le gros travail de la période d'inter-récolte ; les manoeuvres, armés de "machetes" coupent le recrû à quelques centimètres du sol. Il est arrivé, que la pénurie de main-d'oeuvre permette à la végétation adventice de prendre le dessus et de noyer complètement les cultures. Cet accident est à craindre surtout dans les jeunes plantations, ou dans celles qui, établies sur un mauvais sol, manquent de densité. Sous une plantation bien réussie de cacaoyers, la végétation adventice pousse à peine ; les cacaoyers donnent une ombre dense et couvrent régulièrement le sol de leurs feuilles mortes, qui fournissent de l'humus et protègent le sol.

LES PLANTES DE COUVERTURE

Le Service de l'Agriculture préconise depuis longtemps le remplacement de la végétation adventice naturelle par des plantes de couverture, dont l'emploi a été étudié à la station de La Mé dès 1922. Ces plantes peuvent même améliorer le sol avant la mise en place des arbustes ; à la plantation de l'I.R.H.O. à Nopoyem, elles sont cultivées sur le sol peu humifère de la savane deux ans avant l'installation des palmiers. De toute façon il est recommandé de les semer dès que le défrichement est terminé ; on peut les laisser disparaître quand le sol est couvert par la plante exploitée elle-même.

Convenablement choisies, les plantes de couverture sont supérieures à plusieurs titres à la végétation adventice naturelle, dont elles ont tous les avantages. Elles poussent plus régulièrement. On peut choisir des plantes herbacées faciles à faucher, des espèces rampantes qui forment un tapis continu, des légumineuses qui enrichissent le sol en azote et améliorent sa structure, des plantes qui fournissent une masse

végétale abondante, donc beaucoup d'humus, ou dont le système radiculaire n'utilise pas les mêmes horizons que celui de l'arbuste cultivé. Des défauts demeurent cependant: tout comme la végétation adventice naturelle, les plantes de couverture puisent et évaporent de l'eau ; mais nous avons vu que cet inconvénient n'est pas insurmontable. Certaines attirent des parasites, comme Tephrosia, refuge du Zonocerus.

Un grand nombre d'espèces herbacées ou ligneuses, rampantes ou non, appartenant à différentes familles (surtout graminées et légumineuses) ont été essayées, en Côte d'Ivoire comme dans les autres pays tropicaux. Dans la pratique, les hésitations et les déceptions sont venues de la difficulté à trouver une espèce limitant réellement le travail d'entretien. Une plante de couverture doit fournir assez de graines pour se reproduire d'elle-même (les crotalaires doivent être souvent ressemées) ; elle doit repartir rapidement après fauchaison, et être assez vigoureuse pour lutter contre les mauvaises herbes dont certaines, comme Imperata cylindrica, sont très envahissantes. Mais un excès de vitalité est également nuisible ; les plantes rampantes surtout, très volubiles, doivent être constamment surveillées et fréquemment rabattues. Avant la guerre deux plantes de couverture avaient été particulièrement recommandées par le Service de l'Agriculture et essayées dans plusieurs plantations européennes de caféiers: Calopogonium mucunoïdes et Leucaena glauca. Malheureusement Calopogonium se montra vivace au point de submerger complètement les arbustes. Leucaena tira à lui les ressources du sol, fit dépérir les caféiers, et son élimination fut un véritable second défrichement, son bois étant très dur et ses souches capables de lancer des rejets longtemps après avoir été coupées.

Cette expérience malheureuse porta un coup sensible au crédit dont le Service de l'Agriculture pouvait jouir jusqu'alors ; encore aujourd'hui elle est l'argument essentiel de ses détracteurs. Elle créa parmi les planteurs, vis-à-vis de toutes les plantes de couverture, une méfiance qui subsiste chez beaucoup , encouragée par le fait que certains obtiennent

sans elles de très bons résultats. Pourtant, les conditions d'emploi de certaines espèces sont maintenant bien connues, et on peut adopter sans crainte, par exemple, Cassia siamea, le faux-Kinkeliba, etc.. Des plantes rampantes du genre Pueraria, qui ont donné au Congo belge de bons résultats, sont également employées avec succès à la palmeraie de Mopoyem. La mécanisation de l'entretien est une garantie, car elle permet de maîtriser facilement les plantes les plus exubérantes. A l'aide d'un tracteur, on peut faire passer une "landaise" qui fauche à quelques centimètres du sol. A Mopoyem, on se contente de traîner un gros tronc d'arbre, qui écrase la végétation. Dans les deux cas, il ne reste plus qu'à dégager le pied des arbres au "machoto". Ainsi, grâce à la mécanisation, le rabattage des plantes de couverture ou de la végétation adventice naturelle peut être effectué souvent, vite et à bon compte; on ne risque plus d'être débordé, comme lorsque le débroussage est entièrement fait à la main.

L'I.F.A.C. a tenté d'utiliser les plantes de couverture dans les bananeraies, pour remplacer le paillage si onéreux, mais sans grand succès jusqu'à présent; le bananier, pourvu d'un système radiculaire moins développé et moins ramifié que le caféier, supporte si mal la concurrence, que son rendement est plus faible que lorsque le sol reste nu !

Actuellement, l'emploi des plantes de couvertures tend à se répandre dans les plantations européennes de caféiers. Ses progrès iront sans doute de pair avec ceux de la mécanisation. C'est cette dernière également qui permettra de transformer la couverture vivante en engrais vert, de façon à lui faire jouer pleinement son rôle d'enrichissement du sol en humus et en nitrates. Des machines solides, comme le rotavator, capables de la hacher et de l'enfouir rapidement, paraissent devoir donner satisfaction. Cette pratique demande cependant que soient prises des précautions : il faut déterminer la date la plus propice à

l'enfouissement, pour assurer une reproduction naturelle et éviter que le sol reste dénudé trop longtemps. Surtout il faut veiller à ce que la décomposition des végétaux dans le sol ne donne pas un rapport carbone-azote mal équilibré. Selon Mr Portères (Agro-écologie tropicale p. 106 - 113), il faut employer comme engrais vert, dans les pays équatoriaux, des plantes riches en lignine et pauvres en azote, donc préférer les graminées aux légumineuses.

LES ENGRAIS MINERAUX

L'amélioration du sol peut également être obtenue par l'usage des engrais minéraux, qui sont encore peu employés, sauf par les planteurs de bananes. Bien des études restent à mener, avant que l'on sache avec précision quels éléments donner aux cultures, et comment les leur faire absorber. Il s'agit en effet de trouver pour chaque plante l'équilibre nutritif qui lui convient, notamment entre les éléments azote, phosphore, potassium (formule N - P - K) car un mauvais dosage peut avoir des effets néfastes ; par exemple, en ce qui concerne le bananier, une carence en azote provoque la chlorose des feuilles, un excès allonge les entre-noeuds des régimes, les mains de bananes sont alors écartées et le régime fragile. La méthode du "diagnostic foliaire" donne à ce sujet des renseignements précis ; elle indique la façon dont les besoins d'une plante varient au cours de son cycle végétatif ; on en déduit les formules N-P-K à appliquer aux différentes époques de l'année. Des recherches récemment effectuées selon cette méthode, à la station de Bingerville, sur l'alimentation des caféiers permettront de donner des conseils positifs et précis aux planteurs. Des études analogues sur le bananier et le cacaoyer sont en cours. Déjà, des résultats spectaculaires ont été obtenus à la palmeraie de Mopoyem, où le diagnostic foliaire avait décelé une forte carence en potasse; des formules d'engrais bien étudiées ont triplé les

rendements depuis 1949 (auparavant, on s'était contenté de copier une formule valable en Malaisie, comprenant une forte proportion de phosphates)

Même de telles réussites ne doivent pas faire croire que le problème est réselu ; il reste encore à mesurer les besoins en oligo- éléments qui sont nécessaires en doses plus faibles, mais dont l'absence peut provoquer des accidents de végétation. Il reste surtout à déterminer la méthode qui permettra à chaque élément d'être le mieux assimilé, et pour cela tenir compte du fait que les eaux de pluie, chaudes et abondantes, sont capables de lessiver d'autant plus vite les engrais que le sol est généralement acide et retient mal les substances solubles. Il ne faut pas oublier non plus que, dans la plupart des cas, le sol est très pauvre et que les engrais n'ont pas à jouer ici un simple rôle de complément. Le problème est donc plus difficile que dans les pays tempérés.

L'expérience montre que les engrais n'ont d'efficacité que lorsque le sol contient suffisamment d'humus ; l'humus en effet entre dans le "complexe adsorbant" et son absence abaisse considérablement la capacité de rétention du sol. L'apport de matières organiques (paillage etc.) est donc une condition du bon emploi des engrais.

Il faut aussi que les éléments apportés n'augmentent pas l'acidité du sol ; A. Chevalier recommande notamment les phosphates tricalciques. Pour que les engrais ne soient pas emportés par les eaux d'infiltration et perdus pour les cultures, ils doivent être présentés sous une forme peu soluble et épandus en plusieurs fois, à des dates qui tiennent compte de la courbe des précipitations annuelles.

Au total, il reste à résoudre bien des problèmes théoriques et pratiques. Divers produits ont été lancés sur le marché ; malgré les affirmations de leurs fabricants, ils n'étaient pas bien adaptés aux conditions spéciales des pays tropicaux.

Il est donc compréhensible que les planteurs hésitent, d'autant plus que les engrais proposés par le commerce, venant de loin, coûtent très cher. Ces réticences sont illustrées par les chiffres d'importations : 5 500 tonnes en 1939, 2 700 environ en 1951, 1952 et 1953, 4 500 en 1954 (un hectare de bananiers réclame environ 4 tonnes).

L'ENTRETIEN (SUITE)

2° LA DEFENSE DES CULTURES

DIFFICULTES PRATIQUES

La défense des cultures contre les parasites et maladies, comme l'emploi des engrais, pose des problèmes qui, même résolus au stade du laboratoire, présentent des aspects pratiques dont l'étude ne peut être négligée.

Même lorsque l'agent d'une maladie a été identifié par les techniciens, ce qui demande parfois un long délai car le monde des insectes et celui des microorganismes sont encore bien mal connus, il n'est souvent repéré par les planteurs que trop tard. Ainsi, la forme la plus répandue du Swollen-Shoot ne se manifeste par une baisse du rendement que six ans après avoir atteint un cacaoyer; à ce moment là, toute la plantation peut être contaminée. Les prospections faites par le Service de l'Agriculture, rendues difficiles par la dispersion des exploitations, se heurtent souvent à la mauvaise volonté des planteurs africains et, le personnel étant parfois peu qualifié, ne sont pas exemptes d'erreurs ; des dégâts attribués à la trachéomycose étaient parfois dûs au borer, tandis que le Swollen - Shoot a souvent été confondu avec la chlorose.

Certaines maladies sont traitées directement et efficacement par divers produits chimiques (sels de cuivre notamment). D'autres produits, à base de D.D.T. ou d'H.C.H., combattent avec succès les insectes, que ces derniers agissent comme simples parasites ou qu'ils véhiculent des agents pathogènes. On peut ainsi lutter même contre une maladie encore mal identifiée en détruisant ses vecteurs ; tel est le cas du wilt de l'ananas, dont l'agent (un virus probablement) est transmis par une cochenille (que l'on peut tuer avec du parathion), elle-même portée

par des fourmis (sensibles à la D.D.T.).

La difficulté majeure, pratiquement, vient du fait que le plus souvent, on ne sait pas quand ni de quelle façon un produit doit être appliqué pour frapper réellement l'insecte visé. Par exemple, comment atteindre le borer, qui vit presque constamment à l'intérieur des tiges des caféiers ? Repérer l'entrée des galeries qu'il y creuse pour introduire un fil de fer ou injecter du pétrole ou un insecticide fait perdre un temps énorme. Il faudrait, évidemment, très bien connaître la vie des insectes pour savoir comment les attaquer; on pourrait alors, en tenant compte des périodes de pullulation et de la durée de l'efficacité du produit utilisé, fixer les dates optima d'utilisation.

Le mode d'épandage des insecticides et des fongicides est choisi en fonction des caractéristiques de l'ennemi à atteindre, mais aussi de sa commodité et de son prix de revient. Dans tous les cas il faut obtenir une adhérence durable du produit sur les plantes qu'il doit protéger. A ce point de vue les pulvérisation sont préférables aux poudrages, à condition que la bouillie soit homogène, mais nécessitent le transport de fortes quantités d'eau. Les appareils à moteur, plus puissants et plus robustes que les appareils à bras, permettent d'enrayer plus vite une invasion et leur prix d'achat est vite amorti par l'économie de main-d'oeuvre qu'entraîne leur emploi. Cependant les appareils à bras sont parfois seuls utilisables ; tel est le cas lorsqu'on traite la rouille du caféier (maladie découverte en Côte d'Ivoire en septembre 1953), car il faut alors recouvrir d'un dépôt de bouillie cuprique la face inférieure de toutes les feuilles.

Contre les insectes suceurs ou foreurs, on badigeonne les arbustes avec des solutions épaisses de D.D.T. ; ici il est difficile d'assurer la persistance du produit. Il serait très intéressant d'avoir des insecticides susceptibles d'être absorbés par les plantes et de circuler avec la sève. En Gold Coast,

un produit de ce genre, le hanane, est épandu au pied des cacaoyers pour les défendre contre les pucerons vecteurs du Swollen-Shoot.

METHODES D'AVENIR

Des méthodes de lutte très différentes sont envisagées. En changeant les facteurs culturaux pour améliorer la nutrition de la plante, on peut non seulement supprimer les conséquences directes des carences, mais rendre la plante plus résistante. D'après Mr Delassus il semblerait que la présence de certains oligo-éléments entrave le développement de la trachéomycose dans le sol. Les bananiers sont pratiquement immunisés contre la pourriture de la hampe quand ils sont régulièrment ravitaillés en eau et soutenus par des engrais potassiques.

On a imaginé aussi de mener la lutte sur le plan biologique : pour chaque insecte nuisible, il s'agit de découvrir, puis de favoriser et de multiplier ses ennemis, qui peuvent être d'autres insectes (entomophages) ou des maladies. Des recherches sont faites à ce sujet en Gold Coast sur des champignons qui attaquent les pucerons vecteurs du Swollen-Shoot. Selon de nombreux chercheurs, la "lutte biologique" est la méthode d'avenir.

A l'heure actuelle, on n'a encore trouvé aucun moyen pratique de vaincre certains insectes et certaines maladies. Quand la trachéomycose a envahi la Côte d'Ivoire, les planteurs se sont trouvés absolument impuissants. En cas d'invasion, on est donc souvent réduit à rechercher des variétés résistantes. Nous avons vu quelles vicissitudes le facteur résistance aux parasites et maladies a provoquées dans le choix des variétés de caféiers à utiliser ; ces vicissitudes montrent qu'une réussite obtenue de cette façon a des chances d'être très provisoire.

LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION

Quand on ne sait pas arrêter un parasite, on peut au moins essayer de limiter ses dégâts, d'entraver sa propagation. Sans doute serait-il chimérique, et probablement peu efficace, de vouloir réorganiser la répartition des plantations (parcelles de surface limitées séparées par d'épais écrans forestiers). Mais chaque planteur, nous l'avons vu, a intérêt à entretenir soigneusement ses cultures, à les faire débrousser régulièrement et à surveiller tout début d'invasion. On arrive ainsi à empêcher l'extension du loranthus, parasite du cacaoyer, à condition de le couper quand il est encore en fleurs, sans attendre que ses graines soient formées et dispersées. Appliquée aux insectes, la même méthode de cueillette n'est qu'un moyen de fortune ; il semble illusoire de vouloir par exemple ramasser les scolytes dans une grande plantation, ou même de les capturer en plantant çà et là des piquets englués.

On peut plus efficacement circonscrire certaines maladies en détruisant les parties déjà atteintes, foyers de contamination. Selon certaines estimations, on relève de 20 % le rendement des cacaoyères en faisant brûler les cabosses atteintes de pourriture noire. Contre la trachéomycose ou le Swollen-Shoot, il est conseillé, dès que quelques arbustes sont atteints, de les abattre ainsi que leurs voisins, d'arracher soigneusement les racines, de faire brûler le tout et de désinfecter l'emplacement. Mais, souvent, il est déjà trop tard, les arbustes étant déjà contaminés dans un large rayon ; on accomplit donc en pure perte un travail qui, s'il est bien fait, entraîne des frais élevés. Il n'est d'ailleurs pas facile de faire brûler des arbustes récemment abattus, et il est compréhensible que des planteurs regrettent d'abattre des arbustes atteints mais qui produisent encore (situation qui, nous l'avons vu, peut durer six ans pour des cacaoyers victimes du Swollen-Shoot).

D'une façon générale, les planteurs européens font plus d'efforts que les Africains, tiennent leurs plantations plus propres, et sont pratiquement les seuls à employer insecticides et fongicides. Il faut reconnaître cependant que la lutte est rarement menée avec assez d'énergie ; trop souvent, les planteurs se décident à agir trop tard, lorsque l'attaque a déjà eu des effets économiques appréciables. Ils ont d'ailleurs des excuses : d'une part, ils hésitent à engager une dépense dont la nécessité n'est pas toujours sûre, car l'invasion peut ne pas se développer ou, au contraire, triompher de tous les moyens de défense. D'autre part, les principaux progrès du parasitisme ont été constatés depuis la dernière guerre, c'est à dire à la suite d'une période pendant laquelle les circonstances économiques et politiques avaient rendu impossible l'importation de produits chimiques et même l'entretien normal des plantations. Dans ces conditions, même les plantations soignées sont constamment réenvahies à partir des foyers de contamination, des réserves de parasites que constituent, tout autour, les plantations mal entretenues ou définitivement abandonnées.

L'INTERVENTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Il existe entre toutes les plantations une solidarité de fait, qui compromet les résultats d'efforts isolés. Cette constation, et la carence de la plupart des planteurs dans ce domaine, ont amené l'administration à participer à la lutte, à aider les planteurs ou même à se substituer à eux. Les unités mobiles de la "Section de défense des cultures" interviennent dans les plantations où une attaque importante est signalée. Leurs aide a fortement contribué à contenir et à faire reculer l'invasion d'antestia. Elles ont constamment l'occasion d'intervenir contre les fourmis rouges (région de Divo notamment), les scolytes des rameaux (Oumé), les capsides (Est et cercle de

Lahou). Naturellement, elles ne peuvent tout faire, même avec le matériel moderne dont elles ont été récemment dotées, et en particulier ne peuvent se charger elles-mêmes d'assurer l'entretien des plantations, condition première de l'efficacité de la lutte.

A plusieurs reprises, comme sa propagande restait lettre morte, l'administration a eu recours à des méthodes autoritaires. Un arrêté local du 1er mai 1935 obligeait tout exploitant de culture arbustive à assurer au moins deux fois par an le nettoyage de sa plantation (sarclage et destruction des foyers de parasites). Plus tard, les planteurs durent déclarer et arracher leurs cacaoyers atteints par le Swollen-Shoot. En octobre 1947, la lutte contre la maladie de Sigatoka qui sévissait dans les bananeraies du Niéky et d'Anaguié était à son tour rendue obligatoire. Après avertissement, des sanctions étaient prévues contre les planteurs négligents ; en 1938, près de 600 amendes furent ainsi infligées dans le cercle de Daloa. Dans l'ensemble, cette réglementation se montra cependant peu efficace ; les sanctions furent appliquées de façon très irrégulière, pour des raisons politiques et parce qu'il fallait bien reconnaître que les planteurs ne disposaient pas du matériel et de la main-d'oeuvre nécessaires.

A partir de 1937, l'administration constitua des "équipes phyto-sanitaires" chargées d'abord de vulgariser les méthodes de défense et d'aider à la destruction des parasites (ramassage du scolyte...) puis dont le rôle s'élargit : certaines à la demande des planteurs qui devaient alors les payer, s'occupaient de tous les travaux d'entretien (nettoyage, taille) ; pendant la guerre, elles furent de plus en plus employées à détruire les plantations abandonnées, très mal tenues ou atteintes par le Swollen-Shoot ; des cacaoyers furent ainsi arrachés et brûlés par dizaines de milliers, ce que les propriétaires n'auraient jamais fait eux-mêmes. Localement, les

équipes phyto-sanitaires ont pu jouer un rôle utile, par leur exemple ou par leur travail ; dans l'ensemble, leur action se solda finalement par un échec, dont les causes étaient très diverses. Les crédits dont disposait le Service de l'Agriculture ne lui permirent jamais de faire face à l'énorme tâche entreprise, d'autant plus que les équipes ne pouvaient qu'employer des moyens rudimentaires, le matériel mécanique et les insecticides n'arrivant pas en Côte d'Ivoire ; la main d'oeuvre elle-même était alors très difficile à recruter. Elles ne purent donc pas agir avec suffisamment de continuité ; du reste, elles manquaient souvent d'ardeur au travail (les Rapports du Service de l'Agriculture parlent de leurs "déambulations languissantes dans les parcelles accessibles"), et étaient parfois détournées de leur but, employées à la cueillette du caoutchouc ou à divers bricolages. D'autre part, l'accueil des planteurs africains, très différent d'une localité à l'autre au début (parfois l'aide des équipes était réclamée par ceux qui ne pouvaient s'occuper eux-mêmes de leurs plantations), devint ensuite, partout, de plus en plus hostile. Les Africains admettaient difficilement la destruction de leurs plantations déjà atteintes par le Swollen-Shoot, mais capables de produire encore, et constataient avec amertume que, sur certaines plantations européennes fortement contaminées et à demi-abandonnées, rien de tel n'était fait. Conçues d'abord comme une forme d'aide aux planteurs, les équipes phyto-sanitaires apparurent de plus en plus comme un instrument de coercition ou même de sabotage aux yeux des planteurs africains. Des incidents violents éclatèrent çà et là, et, désapprouvé par plusieurs commandants de cercle, le système des équipes disparut presque partout à partir de 1947. Celles qui subsistèrent reçurent des instructions pour "ne pas heurter les indigènes" et n'agirent plus qu'avec l'accord et la collaboration des planteurs intéressés.

BILAN ACTUEL

C'est en cherchant des moyens de lutte vraiment efficaces et en éduquant les planteurs que le Service de l'Agriculture essaie maintenant de faire reculer le parasitisme. Nous avons vu que c'est grâce à lui que les plantations de caféiers ont pu être reconstituées rapidement avec une variété résistant à la trachéomycose. D'autres succès doivent signalés : les planteurs de bananes savent désormais lutter contre le charançon (cosmopolites), en mettant dans le sol et sur les souches de bananiers à planter un produit efficace, l'acricide ; la maladie de Sigatoka, apparue en 1947, a été traitée immédiatement au moyen de produits cupriques. L'antestia, vigoureusement contre-attaquée, n'est plus un danger aussi grave qu'on l'a craint ; il est cependant possible que son recul, dans les plantations qu'elle avait envahies, n'est pas dû seulement à l'efficacité des traitements, mais à des causes naturelles mal connues (rétablissement de l'équilibre biologique un moment rompu en faveur de l'antestia).

Le problème du parasitisme et des épiphyties n'a pas fini de donner des soucis aux planteurs ; non seulement aucune arme efficace n'a encore été trouvée contre des ennemis très virulents, mais les traitements à employer pour réduire les autres entraînent des frais supplémentaires parfois très élevés.

L'ENTRETIEN (SUITE)

3° TRAVAUX DIVERS ET RECOLTE

Si la protection du sol et la lutte contre le parasitisme sont les deux aspects fondamentaux de l'entretien des plantations, d'autres travaux spéciaux à chaque culture demandent aussi à être faits avec soin.

Dans les bananeraies, il faut, après la fécondation, enlever les fleurs à l'extrémité des fruits déjà formés. Ce travail doit être fait quand les fleurs viennent de sécher; plus tôt, on risquerait de blesser les bananes. Il convient donc de tenir compte du degré d'avancement de chaque régime. L'oeilletonnage consiste à couper les rejets qui poussent au pied de chaque plant, et à n'en laisser qu'un, destiné à remplacer le bananier quand celui-ci aura donné un régime et sera abattu. En choisissant judicieusement les rejets à conserver, on arrive à étaler la récolte sur toute l'année et même orienter la production sur les périodes de l'année où la demande de bananes est forte. Cette demi-planification de la production est plus facile en Côte d'Ivoire qu'en Guinée, où la saison sèche est trop nettement marquée pour ne pas influencer la courbe de production.

De même que les cacaoyers, les caféiers doivent être taillés, à la fois pour qu'ils rendent plus et pour qu'ils ne grandissent pas exagérément (ce qui rend la récolte moins commode) ou qu'ils ne s'étalent pas "en table". Plusieurs méthodes de taille existent, correspondant aux caractéristiques des différentes variétés. La difficulté de ce travail est aggravée par le mélange, dans beaucoup de plantations, d'arbustes de formes variées, ou plus ou moins touffus, qui devraient être taillés de façon différente.

La récolte enfin est un très gros travail, le plus important même par la masse de main-d'oeuvre qu'il exige, surtout dans les plantations de cacaoyers qui demandent relativement peu d'entretien. La récolte "intermédiaire" de cacao (juin) est peu importante, mais la grande récolte coïncide à peu près avec celle du café. De septembre à janvier, dans toutes les plantations arbustives, l'effectif des manoeuvres doit être doublé ; c'est donc une période de fièvre et de surexcitation pour le planteur européen, qui doit surveiller un personnel nombreux, dispersé dans la plantation. Les manoeuvres ont à accomplir une besogne fastidieuse et parfois pénible, surtout quand les fourmis rouges pullulent dans les caféiers. Pour s'acquitter plus vite de leur tâche, ils ont tendance à ramasser en vrac toutes les cerises de café, mûres et vertes, à négliger les hautes branches peu accessibles ou même les arbustes peu productifs.

Dans les bananeraies, le planteur doit prévoir, en notant chaque semaine le nombre des floraisons, quelle quantité il pourra expédier à chaque départ de bateau. Les jours de coupe, il doit veiller à ce que les régimes soient récoltés à point, au stade "3/4 maigre", (la marge de sécurité est plus large pendant l'hivernage, et l'on peut alors expédier des régimes plus "pleins") ; les régimes coupés doivent être transportés sans brutalité et emballés avec soin.

CONCLUSION : LE NIVEAU TECHNIQUE

C'est la valeur de la récolte qui, en définitive, constitue le plus sûr critère du niveau technique des plantations, compte tenu des conditions naturelles locales et des variations annuelles qui sont parfois très amples (il arrive que la récolte, dans la région de Man surtout où peut parvenir l'harmattan, soit presque nulle). Or il faut bien reconnaître que, dans l'ensemble, les rendement obtenus par les planteurs européens, s'ils dépassent largement ceux des plantations africaines, sont inférieurs aux possibilités. Les chiffres donnés comme indiquant le rendement moyen varient autour de 500 kg par hectare pour le café, 700 pour le cacao (contre 250 et 350 pour les plantations africaines). A l'intérieur d'une même plantation, on peut observer de fortes différences entre deux parcelles; mais ce qui est significatif, c'est l'ampleur des écarts d'une plantation européenne à l'autre, écarts que l'on ne peut attribuer entièrement à l'hétérogénéité du sol. Alors que certains arrivent péniblement à récolter 200 kg de café par hectare, d'autres dépassent couramment 1 tonne (et parfois, dit-on, atteignent même 2 tonnes). L'aspect des plantations confirme ces écarts: les unes ont un air de prospérité, surtout avant la récolte, quand on peut constater l'abondance des fruits qu'elles portent; les autres se composent d'arbustes faméliques, séparés de place en place par de larges trouées, et dont beaucoup semblent presque stériles.

De même, le rendement moyen des bananeraies est d'environ 20 tonnes/ha, mais s'élève dans certains cas à 40 ou 50 tonnes. De tels écarts montrant que le niveau technique moyen demande à être relevé. Sans doute, la faiblesse des résultats tient en partie au fait que les recherches agronomiques sont encore peu avancées dans les pays tropicaux, et plus particulièrement, hélas, en A. O. F., où elles n'ont pendant trop longtemps

disposé que de moyens hors de proportion avec la tâche à accomplir, et où l'on a dû souvent se contenter d'importer des "recettes" découvertes ailleurs, au Congo belge ou en Extrême-Orient. Mais à ce fait, et à la mauvaise qualité d'ensemble des sols, il faut ajouter l'indifférence que la plupart des planteurs ont trop longtemps manifestée à l'égard des méthodes de cultures intensive, et reconnaître que beaucoup, à leur arrivée, n'étaient nullement préparés à leur tâche, qu'ils ont entreprise avec la plus grande insouciance. Les meilleurs résultats sont obtenus par ceux qui travaillent avec compétence et avec application.

Actuellement, l'effort d'amélioration des méthodes est sensible ; dans les nouvelles plantations de caféiers, il a été encouragé par un système de primes, accordées à condition que la mise en place soit faite selon des normes définies, dont l'observation permettra un entretien facile des cultures; Tout le monde reconnait maintenant qu'il faut chercher, non à étendre au maximum sa plantation, mais à obtenir de forts rendements. Un seul Européen ne peut s'occuper efficacement d'une exploitation comprenant plus de 150 hectares de caféiers ou 30 hectares de bananiers. D'autre part, la culture intensive permet d'abaisser les prix de revient, car la plupart des frais d'entretien sont proportionnels à la surface de la plantation ; de même, la récolte est plus facile et plus rapide quand elle se trouve "concentrée" sur un nombre relativement réduit d'arbustes.

Quant aux planteurs de bananes, ils essaient de combler le retard qui les sépare encore des planteurs guinéens; ils semblent d'ailleurs en avance sur les autres planteurs de Côte d'Ivoire, dans le domaine de l'utilisation des engrais notamment ; en améliorant l'irrigation et la pratique du paillage, ils ont accompli depuis la guerre des progrès certains, que traduit l'augmentation du poids moyen des régimes.

Ce désir général de mieux faire, d'adopter des techniques plus efficaces, se heurte encore à des obstacles qu'il faut se garder de sous-estimer. Les erreurs du passé pèsent encore lourdement sur nombre d'exploitations ; que peut la meilleure volonté dans une plantation trop vaste, située sur un sol défectueux ou épuisé, constituée d'arbustes dégénérés ou vieillis, et dont les récoltes couvrent à grand peine les frais d'entretien ? Dans un tel cas, il faut avant tout tenir financièrement ; or l'introduction de la culture intensive nécessite des dépenses qui commencent à rendre seulement deux ou trois ans plus tard, et qu'un planteur dépourvu de réserves pécuniaires peut difficilement consentir, surtout quand les cours des produits sont bas ou instables. C'est alors que de telles exploitations sont en proie aux pires difficultés. Seules peuvent se maintenir les plantations qui ont pu abaisser leurs prix de revient en élevant leur niveau technique. En ce sens, on a pu dire que les crises économiques sont un facteur de progrès technique ; elles sélectionnent les plantations, et leur menace oblige les planteurs à se prémunir contre leurs effets en améliorant leurs méthodes.

La généralisation de méthodes intéressantes mais délicates est d'autre part difficile à cause du manque de qualification de la main-d'oeuvre ; tel est le cas de la greffe qui n'a pas quitté le domaine du jardin d'essais, de la taille qui est le plus souvent faite de façon très défectueuse. Nous verrons que l'insuffisance quantitative de la main-d'oeuvre a même pu empêcher d'entretenir normalement les plantations.

Enfin, le problème de la lutte contre le parasitisme (et peut être aussi celui de la dégradation du climat), pose la question de la grandeur optima des plantations (donc du mode d'exploitation et de propriété) et montre que les planteurs européens dépendent dans une large mesure des populations africaines au milieu desquelles ils vivent.

Il apparait donc que les problèmes techniques ne pouvent être posés en termes seulement scientifiques, et que leur solution dépend de facteurs humains dont on est bien obligé de tenir compte : mentalité des planteurs européens, ressources dont ils disposent, caractères de la main-d'oeuvre, existence des populations africaines voisines, crises économiques ...

DEUXIEME PARTIE

LES PROBLEMES SOCIAUX

Les aspects sociaux de la vie des plantations européennes ne sont pas importants seulement dans la mesure où ils conditionnent la position et la solution des problèmes techniques ; ils doivent aussi être considérés en eux-mêmes. La plantation, type d'exploitation particulier aux pays coloniaux, met face à face des groupes d'hommes très dissemblables, entre lesquels l'établissement de relations est une affaire délicate. Les problèmes ainsi soulevés se placent au premier rang des préoccupations de beaucoup de planteurs. De fait, leur évolution a déjà, dans un passé récent, mis en cause l'existence même des plantations européennes, et nombreux sont les planteurs qui pensent que là réside la menace la plus grave pour l'avenir. Il est donc nécessaire de décrire les groupes humains que le développement des cultures d'exportation a fait naître en Côte d'Ivoire : planteurs européens, main-d'oeuvre et planteurs africains, et l'évolution des rapports qui lient ces groupes.

LES PLANTEURS EUROPEENS

TYPES DE PLANTATIONS

LES PLANTEURS

Les planteurs européens forment en Côte d'Ivoire un groupe nettement caractérisé, dont le rôle social et politique a été déterminant et reste très important, malgré sa faiblesse numérique (220 à 230 environ). Ils constituent un type humain original, sympathique par bien des côtés : spontanéité, franchise, sens de l'hospitalité, cordialité. La plupart d'entre eux se sont installés avant la dernière guerre, surtout de 1925 à 1932, et, avant de se consacrer à l'agriculture, avaient mené la dure vie des "coupeurs de bois", ou bien avaient travaillé dans les factoreries des maisons de commerce, ce qui était aussi une rude école. Leurs origines sont diverses, ouvriers, commerçants, hommes sans profession définie... bien peu de vrais paysans, selon Mr Chevalier (L'agriculture coloniale, pages 57 - 58) ce dernier fait explique qu'ils aient au total, moins bien réussi que les colons d'origine terrienne qui s'installaient dans les "îles" au 18e siècle. Peut-être est-ce la raison pour laquelle, en arrivant, ils ne songent nullement à faire souche ; leur seul désir est alors de

parvenir, en quelques années d'un labeur acharné, à mettre de côté une somme rondelette. Quand des années ont passé, leur point de vue se modifie : ou bien ils repartent aussi pauvres qu'avant, ou bien ils renvoient leur départ d'année en année, ou bien ils sont pris par leur métier de planteur. Il leur est difficile de rentrer en France, si ce n'est comme rentiers, car ils se sentent incapables de s'y réadapter à une vie active. Leur installation prend donc fréquemment, par la force des choses, un caractère moins provisoire et, bon gré mal gré, ils sont attachés au sol.

Bien entendu, tous ces hommes ne se ressemblent pas. Certains sont, ou sont devenus des chefs d'entreprise conscients et méthodiques, d'autres ont mieux gardé l'allure moins disciplinée des pionniers qu'ils ont été. Quelques groupes régionaux se dégagent même de l'ensemble : les planteurs de Man sont des "techniciens" consciencieux, qui ont pleinement mérité leur succès ; ceux de Sassandra se sentent quelque peu perdus et ruminent leur amertume, l'échec de leur port ayant compromis leurs chances ; le groupe de Gagnoa, le plus important, reste le bastion de l'esprit "vieux-planteur". C'est sans doute entre les anciens et les jeunes venus depuis la guerre, qui se contentent le plus souvent d'acheter une plantation déjà existante, ou de prendre la succession d'un parent ou d'un ami, que le contraste est le plus saisissant, au point qu'une cer-

taine incompréhension se fait jour parfois ; les nouveaux arrivés, plus "techniciens" et moins "pionniers", sont jugés sans indulgence par les vieux planteurs, aux yeux de qui ils ne sont que des "blancs-becs" pleins d'illusions. Les anciens, on le devine, sont fortement marqués par la vie qu'ils ont menée pendant la période héroïque, quand les routes, les véhicules, et le confort le plus élémentaire faisaient défaut. Les personnages pittoresques ne manquent pas parmi eux, tel celui qui, au temps de sa prospérité, visitait à cheval les environs de son domaine, et semait dans les villages africains qu'il traversait, quelques poignées de billets de cent sous. Il serait injuste de jeter la pierre à ceux, plus rares, d'ailleurs, qu'on ne le croit souvent, que la fatigue et l'ennui ont poussés à abuser quelque peu de l'alcool. Quelques-uns s'isolent dans leurs terres, farouchement repliés, regrettant la belle époque de leurs débuts, pestant contre le climat et contre l'administration. Beaucoup au contraire restent en contact avec leurs voisins, avec qui ils improvisent de temps à autre de bruyants "dégagements".

Aujourd'hui, les conditions de vie ont été radicalement transformées par la construction de routes, l'usage général de l'automobile ou plutôt du camion qui multiplie les contacts et facilite le ravitaillement. La conscience d'être liés au pays pour une longue période, l'arrivée de leur femme,

a amené bien des planteurs a améliorer leur habitat. Il reste encore des cabanes aux murs d'argile, au sol de terre battue et au toit de "papos" plus ou moins étanche. Mais en général les murs sont enduits de ciment et peints, les façades avec leur véranda se font coquettes et accueillantes, les pièces sont vastes et aérées et le mobilier simple mais confortable. Depuis la dernière guerre, groupes électrogènes et frigidaires se sont largement répandus.

Malgré ces progrès, la vie des planteurs reste monotone et déprimante, surtout pour les isolés. Les femmes, souvent, s'ennuient. Les enfants sont une source constante de soucis. Il faut en général s'en séparer et les envoyer en France, car ils supportent mal le climat, puis doivent faire leurs études. Les planteurs eux-mêmes, faute d'argent ou parce que leur présence est indispensable, ne prennent de congé que de loin en loin. Leur santé s'en ressent, d'autant plus que leur métier les oblige à des efforts aussi dangereux que l'inactivité physique de nombreux autres Européens coloniaux.

PROPRIETE ET EXPLOITATION.

Toutes les plantations européennes s'opposent par leur structure sociale aux plantations africaines : tandis que ces dernières sont des exploitations de type familial, fondées sur

le faire-valoir direct ou une sorte de métayage, les planteurs européens emploient un nombre important de manoeuvres africains salariés (en moyenne 80 manoeuvres par plantation). Cependant des différences sensibles sont à noter, selon la nature et la grandeur de la propriété et de l'exploitation.

Dès l'origine, deux types de plantations européennes ont coexisté : d'une part celles fondées par des hommes isolés, dépourvus généralement de capitaux et qui ont agrandi petit à petit leurs entreprises en réinvestissant progressivement les profits réalisés, d'autre part celles créées par des sociétés appuyées par des groupes financiers puissants (banques, compagnies de commerce, compagnies de navigation). Parmi ces dernières, citons par exemple les plantations de la S.P.R.O.A. (Société des plantations réunies de l'Ouest Africain), de la C.C.C.I. (Compagnie des Cultures de la Côte d'Ivoire, dépendant de la compagnie de navigation Delmas-Vieljeux), de la S.P.A.O. (Société des Plantations de l'Afrique occidentale), de la C.I.C.A. (Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique). Certaines "sociétés" sont en réalité des groupements de deux ou trois personnes, souvent membres de la même famille, et doivent être rattachées au premier type. Presque toujours, les planteurs individuels possèdent naturellement des surfaces moins étendues que les sociétés.

Comme il n'existe pas encore de cadastre pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, on ne peut dresser un état exact des propriétés et des exploitations. Les surfaces concédées à titre définitif se

répartissaient de la façon suivante, en 1953, d'après les documents du Services des Domaines.

	Nombre de Propriétaires	Surfaces Possédées
Propr. < 50 ha	62	1.728
51 à 100 ha ...	59	4.586
101 à 200 ha ..	54	8.094
201 à 500 ha	43	13.572
501 à 1.000 ha	9	6.141
Propr. > 1.000 ha	8	27.756
Total	235	61.877

Ce tableau n'a qu'une valeur très relative. Il tient compte des surfaces concédées à titre définitif qui ne correspondent pas exactement à celles mises en valeur. Les chiffres indiqués ne comprennent pas les "concessions provisoires" partiellement plantées, et englobent par contre des étendues non défrichées, ou bien qui ont été cultivées puis abandonnées. Ils montrent cependant que des différences très nettes existent entre petites, moyennes et grandes propriétés. A elles

seules, huit sociétés possèdent près de la moitié des terres concédées aux planteurs européens. Les deux plus importantes sont l'I.R.H.O. (Institut de recherches sur les Huiles et Oléagineux), à caractère semi-administratif (8.974 ha) et la S.P.R.O.A. (5.763 ha).

Le classement des plantations d'après le nombre des manoeuvres employés indique des inégalités du même ordre :

Effectif des Manoeuvres employés	Nombre des Employeurs
De I à IO	8
" II à 25	79
" 26 à I00	97
" I0I à 300	42
" 30I à I.000	8
Plus de I.000	3
Total	237

(Statistiques de l'Inspection du Travail, données pour 1949 et 1952).

Le plus souvent, chaque exploitation correspond à une propriété. Cependant certaines grandes propriétés sont morcelées en plusieurs plantations; l'exemple le plus remarquable est celui de la S. P. R. O. A. , dont les terres sont

disséminées dans plusieurs cercles. Par contre les 1910 hectares de la C. C. C. I. forment un bloc d'un seul tenant.

L'étendue moyenne des exploitations varie selon les cultures intéressées. Les plantations de bananes couvrent environ, en moyenne, 20 hectares cultivés. D'après la Fédération bananière, deux ou trois d'entre elles seulement (sur une centaine) dépassaient 50 hectares cultivés en 1959. La petite exploitation semble donner les meilleurs résultats en ce qui concerne cette culture; en Guinée, de grandes sociétés ont été constituées mais n'ont pas réussi en général.

Les plantations de caféiers et de cacaoyers, qui demandent une main-d'oeuvre moins nombreuse, sont bien plus étendues. La seule enquête précise à ce sujet a été faite en 1945 : un recensement des plantations européennes de caféiers portant sur les exploitations de plus de 25 hectares (c'est à dire presque toutes)indiqua une surface moyenne de 136 hectares plantés, et la répartition suivante :

46	plantations de	25 à 50 ha	couvrant : 1.680 ha
52	"	51 à 100 ha	" 3.751 ha
65	"	101 à 500 ha	" 11.781 ha
8	"	de plus de 500 ha	" 6.189 ha

MODES DE FAIRE-VALOIR.

Les plantations européennes ne sont pas toutes

dirigées de la même façon. L'exploitation directe par le propriétaire est loin d'être le cas général. Non seulement les sociétés placent à la tête de chacune de leurs plantations, un directeur, mais, fréquemment, des propriétaires résidant à Abidjan, ou même en France, confient leur exploitation à un "gérant". Dans les grandes plantations, le directeur ou gérant est souvent assisté par un ou plusieurs Européens, techniciens spécialisés autant que possible, par exemple un mécanicien et un agronome. Presque toujours, les gérants reçoivent des appointements mensuels fixes, tout comme leurs assistants. Parfois cependant ils touchent de plus un certain pourcentage des bénéfices, ou du montant de la récolte. Dans les plantations qui démarrent et s'étendent, un autre mode de rémunération est parfois prévu. Ainsi, quelques bananeraies en cours de création sont mis soumises à une sorte de métayage : par l'intermédiaire d'une société coopérative, le planteur loue une concession pour dix ans; pendant les trois premières années, consacrées au défrichement et à l'extension de la surface plantée, le propriétaire ne reçoit rien ; ensuite, un tiers des bénéfices lui revient ; de plus, au bout de dix ans, la valeur de sa propriété aura beaucoup augmenté.

Il n'est pas possible d'indiquer avec précision la proportion des plantations européennes dirigées par un gérant. D'après l'Annuaire Statistique de l' A.O.F. on comptait

en 1950, pour 237 plantations, 204 salariés européens, dont 69 appartenant à la catégorie "direction, maîtrise" ; plus des deux tiers des plantations européennes seraient donc exploitées directement.

En réalité, des chiffres précis seraient illusoires. Dans quelle catégorie ranger les plantations appartenant en théorie à une société, et conduites par un directeur, quand ce dernier est, en fait, le principal ou même le seul véritable actionnaire ? D'autre part, les propriétaires qui ont confié leur plantation à un gérant suivent généralement d'assez près la marche de l'entreprise, dressent le programme de travail, et d'extension des défrichements, passent les commandes de matériel, etc... Ils viennent souvent sur place ; certains même séjournent pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois sur leur plantation au moment de la récolte du cacao, lorsque le nombre des manoeuvres est élevé et leur surveillance difficile. Dans ce cas, le gérant est donc un contre-maître autant qu'un véritable chef d'entreprise.

D'après la superficie mise en valeur, la ou les cultures pratiquées et le mode de faire-valoir, on peut donc distinguer parmi les plantations européennes trois types assez bien caractérisés. A une première catégorie appartiennent les plantations de bananes : 10 à 30 hectares cultivés par 25 à 80 manoeuvres. La plupart des plantations de caféiers (ou de caféiers et cacaoyers) constituent

un deuxième groupe : 100 à 300 hectares cultivés, 80 à 200 manoeuvres. Ces deux types sont dirigés par un seul Européen, qui est le plus souvent propriétaire ; leur structure est donc semblable. Ils s'opposent à la très grande plantation, couvrant plusieurs centaines d'hectares, pourvue d'effectifs de manoeuvres correspondants, appartenant à une société et conduite par un directeur assisté par des techniciens. Les plantations du troisième type, assez peu nombreuses, sont consacrées au caféier, au cacaoyer, et aussi à d'autres cultures : palmier à huile, sisal, kapokier.

Dans les petites et moyennes plantations surtout, l'exploitation indirecte peut présenter des inconvénients ; les gérants sont souvent instables, parfois incompétents (ce qui peut aussi être le cas du propriétaire) ou peu consciencieux. Ou bien, trop souvent absent, le propriétaire ne connait pas les besoins réels de la plantation et refuse d'accorder les crédits nécessaires à sa bonne marche et à son perfectionnement technique. Il arrive aussi que des désaccords naissent entre propriétaires et gérants, ou entre patrons et employés européens, sur l'interprétation du contrat qui définit leurs rapports et surtout sur des questions de règlement du salaire. Un syndicat des travailleurs européens de l'agriculture, qui, n'a eu qu'une existence éphémère, a vainement essayé d'obtenir une convention collective. Actuellement les contrats sont établis en référence aux conventions col-

lectives intéressant les salariés du commerce et de l'industrie. Les contestations qui peuvent s'élever restent conçues dans un cadre individuel.

De même, on ne saurait parler d'opposition entre grands et "petits" planteurs européens, bien que, dit-on, plusieurs petits planteurs, d'abord employés par les grosses sociétés, aient créé leur propre entreprise en utilisant pour eux-mêmes les manoeuvres qu'ils étaient chargés de diriger. Qu'ils soient grands ou petits propriétaires, gérants ou "cadres", tous les Européens qui travaillent dans les plantations forment un bloc uni. Les conflits les plus fréquents restent ceux qui les opposent, parfois très violemment, à la main-d'oeuvre africaine. Le caractère à la fois social, racial et politique de ces conflits les rend particulièrement délicats. En effet, les données géographiques et historiques sont telles, que les problèmes de la main-d'oeuvre présentent des aspects très différents de ceux connus en France.

CARACTERES GENERAUX DE LA MAIN-D'OEUVRE

I° ORIGINE LOINTAINE DE LA MAIN-D'OEUVRE.

Les plantations européennes ont été installées dans la zone forestière de la Côte d'Ivoire, c'est à dire dans des régions dont le climat répondait aux besoins des plantes cultivées, mais où la densité de la population était très faible (5 ou 6 habitants au Km2 en moyenne). De plus, la demande de main-d'oeuvre a rapidement grandi dans cette zone, où se sont développés, à côté des cultures d'exportation, des chantiers forestiers et des centres commerciaux . Très vite, il a été difficile de trouver sur place assez de travailleurs disponibles, d'autant plus que la population locale, ayant créé ses propres plantations, était occupée.

Par contre les régions de savanes du Nord de la Côte d'Ivoire, du soudan et de la Haute-Volta, et la Haute-Guinée, où la population est un peu plus dense, ont très peu évolué au point de vue économique, à cause de leur climat et de leur éloignement de la côte, et ne possèdent pas de ressources commercialisables. Le pays Mossi surtout, relativement surpeuplé, constitue un véritable "réservoir" de main-d'oeuvre obligée d'aller "faire de l'argent" ailleurs. C'est dans ces populations pauvres qu'a été cherché l'appoint de travailleurs nécessaire à l'essor de la Basse-Côte ; des mouvements migra-

toires se produisent d'ailleurs depuis fort longtemps dans le même sens. Pour une grande part, la main-d'oeuvre des plantations est donc migrante, et d'origine lointaine ; 800 Km séparent Bobo-Dioulasso, important centre de recrutement, d'Abidjan ou de Gagnoa.

2° INSTABILITE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Cette origine lointaine n'est pas sans favoriser un trait de caractère assez général du manoeuvre africain ; son instabilité. Il est toujours exceptionnel de voir des travailleurs rester plusieurs années chez le même employeur. La plupart de ceux qui viennent dans les plantations désirent simplement travailler quelques mois pour réunir l'argent nécessaire au paiement de la dot de leur femme ou acheter quelques objets, une bicyclette, des couvertures... et rentrer le plus tôt possible du village. Souvent, ils ne quittent ce dernier que pendant la saison sèche, période d'inactivité et de disette dans les pays de la savane. Par une heureuse coïncidence, c'est alors que les plantations ont besoin des plus gros effectifs. L'exploitation des bananeraies constitue un travail assez régulier tout au long de l'année ; cependant une période de pointe existe vers janvier (fortes expéditions et plantations). Surtout, la récolte du café et du cacao oblige à doubler le nombre des manoeuvres; dans chaque plantation, les besoins varient donc régulièrement selon les deux grandes

périodes qui divisent l'année : récolte et inter-récolte. Mais même l'effectif constamment nécessaire se renouvelle souvent, mis à part un petit groupe d'hommes (chefs, spécialistes) que l'on arrive parfois à fixer.

Ce n'est pas toujours pour rentrer chez eux après avoir amassé le petit pécule désiré que les manoeuvres quittent leur employeur. Habitués à vivre dans la savane, ils mettent un certain temps à s'accoutumer à la forêt. Les villes, surtout Abidjan, les attirent. Beaucoup espèrent gagner un peu plus, ou vivre dans de meilleures conditions, ailleurs. Certains désirent fonder eux-mêmes leur petite plantation personnelle. Souvent les départs ont lieu sans motif précis ; du reste, on attribue couramment aux Africains un goût prononcé pour le vagabondage, tout au moins pour les changements d'horizon. Dans leur pays, les Soudanais, et les Mossis voyagent volontiers pendant la morte-saison. Il est certain enfin que la notion d'un travail régulier au service d'un employeur, conçu comme moyen permanent de gagner sa vie, ne s'est pas encore imposée à la plupart des Africains, qu'ils aiment vivre à leur fantaisie, et admettent difficilement de s'engager, même pour un avenir rapproché.

3° RENDEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE

Presque tous les planteurs européens se plaignent aussi du faible rendement des manoeuvres, qu'ils attribuent, peut-être un peu sommairement, à leur paresse : "Dès qu'on a

le dos tourné, ils ne pensent qu'à se reposer". Là encore, il faut tenir compte du fait que ces hommes ont l'habitude de travailler à leur fantaisie, et non d'être assujettis à une tâche bien déterminée. Le climat constamment chaud et humide, d'autre part, n'est guère propice à un effort physique soutenu, et on ne saurait se contenter d'affirmer que les Africains sont adaptés. L'insuffisance du rendement semble également dûe à leur manque de résistance, fait général dans les populations africaines, caché par une belle apparence musculaire, et provoqué par la mauvaise alimentation et par les maladies tropicales.

Il ne faut pas oublier que les manoeuvres des plantations ont, dès leur enfance, couramment souffert de la faim et ont presque toujours dû se contenter d'une alimentation mal équilibrée et pauvre en protéines. Selon J. Millot (Biologie des races humaines, page 17) les carences calciques, très répandues chez les Africains, retentissent sur l'état du squelette et l'excitabilité nerveuse, et peuvent être considérées comme responsables des déficiences physiologiques des Noirs. La sous-alimentation diminue l'aptitude à un effort régulier et fait des manoeuvres une proie plus facile pour les nombreuses maladies (paludisme et surtout parasites intestinaux) qui, trop souvent, les minent, et sont l'explication la plus valable du nombre des jours d'absence ou du manque d'ardeur au

travail que l'on peut constater.

Il est d'ailleurs permis de se demander si l'insuffisance du rendement n'est pas quelque peu exagérée par les employeurs. Les tâches accomplies dans la journée, lorsqu'il s'agit de travaux pénibles et fastidieux, mais faciles, comme le débroussage, le paillage des bananeraies, le défrichement sont loin d'être insignifiantes. Les bûcherons, souvent, travaillent dur, quoi qu'en disent les employeurs. Les manoeuvres fournissent alors une besogne correspondant largement aux salaires qu'ils touchent. N'oublions pas en effet qu'un des caractères fondamentaux du salarié africain, habitué à un niveau de vie très bas, est qu'il se contente de peu.

Pour montrer la faiblesse générale du rendement de la main-d'oeuvre, les planteurs citent l'exemple de quelques ouvriers de choc, particulièrement robustes et ardents au travail, qui accomplissent quotidiennement trois ou quatre fois la tâche fixée normalement pour la journée. Mais, bien que le salaire soit alors multiplié par trois ou quatre, ces hommes ne reçoivent qu'une somme considérée en France comme un minimum vital. Dans presque toutes les bananeraies, le labour est encore fait à la houe, et les planteurs estiment qu'ils ne diminueraient guère le prix de revient de ce travail en le mécanisant !

Si, dans les travaux faciles qui tiennent la plus grande place dans la marche des plantations, l'insuffisance du rendement de la main-d'oeuvre est très relative, et compensée par le taux des salaires, elle apparaît par contre de façon très nette dans les travaux délicats, ou même dans ceux qui réclament un minimum d'initiative ou d'attention. C'est là qu'il serait sans doute plus avantageux pour les employeurs de disposer d'ouvriers qualifiés, qu'ils paieraient beaucoup plus cher mais sur la compétence desquels ils pourraient compter. Interchangeables, s'embauchant aussi bien dans un chantier forestier, dans les travaux-publics, ou dans le commerce que dans une entreprise agricole, les manoeuvres africains ne sont en fait préparés à aucun de ces travaux. Lorsqu'ils arrivent pour la première fois dans une plantation, ils sont déroutés par les tâches qu'on leur confie, si différentes de leurs occupations habituelles. La vie très simple et monotone qu'ils menaient jusqu'alors n'a pas fait d'eux des ouvriers habiles, capables de s'adapter rapidement à de nouveaux outils, à de nouvelles besognes. Totalement dépaysés, il restent assez longtemps dépourvus d'initiative, aptes seulement à répéter mécaniquement les mêmes gestes.

Ceux qui appartiennent à certaines populations passent pour avoir des aptitudes particulières, accompagnées parfois malheureusement de "défauts". Ainsi les Yacoubas sont d'assez bons agriculteurs ; les Mobés sont habiles, dégourdis, mais frondeurs et entêtés ; les Mossis, durs au travail mais peu réflé-

chis, sont chargés des gros travaux. Mais il ne s'agit pas de véritables spécialités. Les meilleurs paysans de la Côte d'Ivoire, Agnis et Baoulés, restent chez eux, où ils s'occupent de leurs propres plantations.

Tous ont besoin d'être guidés pas à pas, et des fautes sont toujours à craindre, provoquées par l'ignorance plus que par la mauvaise volonté ; les outils se cassent comme du verre ; le moindre changement dans les conditions normales du travail apparait comme un obstacle insurmontable.

Ce défaut d'habileté et d'initiative empêche l'adoption de techniques comme la greffe ; il explique que des travaux comme la taille des caféiers ne sont pas exécutés correctement, il oblige le planteur à une surveillance constante, et exige de lui un travail d'éducation auquel, le plus souvent, il n'est pas préparé, une patience à toute épreuve qu'il ne possède pas toujours, beaucoup d'énergie et un grand souci d'organisation.

L'éducation des manoeuvres est difficile parcequ'ils sont illettrés et que leur intelligence n'a pas été assouplie à l'école, et surtout à cause de leur instabilité. Dès qu'ils ont été quelque peu dégrossis, ils partent. Ce travail de formation auquel doivent se livrer les employeurs, très profitable sans doute à l'ensemble de l'économie du territoire,

n'en reste pas moins, du point de vue des planteurs, très décevant parceque constamment à recommencer. Il est particulièrement malaisé de constituer un noyau stable de bons ouvriers, capables d'entraîner la main-d'oeuvre flottante, et à qui on peut faire confiance pour l'exécution des tâches délicates.

4° DIFFICULTES D'EMPLOI

Enfin la différence de mentalité qui existe nécessairement entre un employeur européen et des travailleurs africains crée des malentendus capables d'empoisonner l'atmosphère d'une plantation et d'avoir des conséquences désastreuses sur le déroulement normal des travaux. L'obstacle linguistique est un inconvénient sérieux ; souvent, un manoeuvre à qui son patron vient d'expliquer sa tâche répond poliment "Oui Monsieur", alors qu'il a mal compris, puis fait consciencieusement le contraire de ce qu'on attend de lui. Des méthodes qu'un planteur juge absolument simples et naturelles peuvent être considérées par des manoeuvres comme un casse-tête bizarre et inutile. Ainsi, le piquetage, qui consiste à aligner sur un terrain nu récemment défriché des piquets marquant l'emplacement des trous qui recevront les jeunes plants, ne peut se faire en dehors de la présence du maître.

Autre source de difficultés : l'anonymat de la main-d'oeuvre. Très souvent, pour des raisons complexes et qu'il est malaisé de connaître, des travailleurs ne donnent pas leur véritable identité : "Il est courant de voir des hommes

qui, ayant oublié l'identité qu'ils ont fournie, ne répondent pas à l'appel de leur nom". (Desclores : Le problème de la main-d'oeuvre en Côte d'Ivoire). Cette habitude est évidemment gênante pour l'employeur.

Le mélange de populations différentes dans une même plantation entraîne aussi des difficultés. Il faut tenir compte, quand on choisit les chefs d'équipe, de certaines incompatibilités. Les querelles les plus futiles, quand elles opposent des hommes appartenant à des peuples traditionnellement hostiles, risquent de s'envenimer et de s'étendre. Notons cependant qu'il se crée dans chaque plantation un "esprit de corps" capable de se manifester à l'occasion contre les habitants des villages voisins, et que les manoeuvres savent aussi, au besoin, faire bloc contre leur patron. A ce dernier point de vue, il est certain qu'une évolution s'est produite, les Africains affirmant leurs aspirations avec une force croissante, et que les employeurs et législateurs ont dû en tenir compte. Longtemps soumise au régime du travail obligatoire, la main-d'oeuvre a été libérée en 1946, et les conditions de recrutement et d'emploi se sont radicalement transformées depuis cette date.

LA PERIODE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

LES DEBUTS.

Au début du siècle, pendant la période de la conquête et les années qui ont suivi, les officiers puis l'administration civile imposaient à la population locale des prestations de travail gratuites, qui jouaient le rôle d'impôts dans un pays où la monnaie était inconnue, et qui permettaient de commencer à jeter les bases d'une économie nouvelle. C'est grâce à ces corvées qu'on été ouvertes les premières pistes, dont l'établissement était la condition première de la suppression du portage et de l'essor du commerce de traite ; c'est aussi sous forme de prestations de travail que les premières plantations collectives furent créées, et que les cultures vivrières furent étendues pour le ravitaillement des troupes, des équipes de travailleurs, et de la population souvent menacée par la famine. Cette première forme de travail obligatoire s'inscrivait dans les traditions anciennes de travail collectif sous la direction des chefs coutumiers ; les seuls changements étaient l'intervention de l'administration et l'apparition de besognes nouvelles.

Très souvent, des travailleurs "prestataires" étaient mis par les administrateurs à la disposition d'entrepreneurs privés, coupeurs de bois ou planteurs, bien que cela ne fût pas légal ; ainsi ont pu être créées de nombreuses plantations. Mais

les employeurs privés devaient, d'une façon générale, recruter eux-mêmes les hommes dont ils avaient besoin, sans pouvoir recourir à la contrainte administrative. Chaque planteur s'entendait donc avec le ou les chefs des villages voisins, à qui il offrait des "cadeaux", et qui mettaient des équipes de travailleurs à son service. Les manoeuvres ainsi recrutés recevaient un salaire, d'abord en nature (étoffes, babioles diverses) puis, de plus en plus, en argent.

LA LEGISLATION DE 1925 ET SES CONSEQUENCES.

En 1925, le régime du travail fut organisé par une réglementation écrite, devenue absolument nécessaire pour plusieurs raisons. D'une part les employeurs européens, planteurs notamment, avaient besoin d'effectifs de plus en plus nombreux. Or les habitants de la zone forestière, prenant conscience des profits qu'ils pouvaient tirer de la culture du caféier ou du cacaoyer, devenaient eux-mêmes planteurs. Il n'était plus possible de trouver sur place assez de manoeuvres et les planteurs européens demandaient à l'administration d'organiser le recrutement dans les cercles du Nord. De leur côté, les administrateurs constataient que, de plus en plus souvent, et surtout dans la région d'Abidjan, les Africains remplaçaient leur participation aux corvées par le versement d'un impôt en argent,

et que les chefs coutumiers dirigeaient leurs hommes disponibles plus volontiers vers les entreprises privées, où ils étaient payés, que vers les chantiers administratifs où ils travaillaient gratuitement. Cette concurrence du secteur privé, inquiétante pour le secteur public qui était le plus gros employeur, fit sentir aux organismes officiels la nécessité d'une répartition des travailleurs et d'une organisation du régime du travail. D'où la législation de 1925, présentée parfois comme étant le premier ensemble de "mesures prises en faveur du salariat indigène" (Annuaire Statistique de l'A.O.F.). Précisé ou amendé au cours des années suivantes par des textes complémentaires, le décret du 25 octobre 1925 réglementait effectivement les rapports entre patrons et travailleurs (nourriture, salaires, durée du contrat fixée à six mois, etc.) son but principal était d'assurer à l'administration et aux employeurs européens un recrutement régulier et suffisant.

Le décret de 1925 instituait sous contrôle de l'administration des "autorisations de recrutement" accordées aux employeurs, et des contrats prévoyant la durée et les conditions de l'engagement. Il permettait de limiter ou d'interdire le recrutement dans les cercles où il aurait pu compromettre l'entretien des cultures vivrières et des plantations et l'exécution des travaux publics, toujours effectués sous forme de corvées gratuites dirigées par l'administration.

Les conséquences de cette législation apparurent au cours des années suivantes. Beaucoup d'administrateurs, pour être sûrs d'avoir assez d'hommes sur place, mettaient des obstacles au départ de la main-d'oeuvre vers les autres circonscriptions. Il fallut bientôt, pour répartir équitablement les demandes de main-d'oeuvre dans les différentes régions, que l'administration désigne celle où se ferait le recrutement correspondant à chaque autorisation ; pour que ces autorisations aient quelque valeur, il fallut aussi, de plus en plus souvent, exercer une forte pression sur les populations intéressées. L'administration, qui veillait à l'exécution loyale des contrats, devaient obliger les recrutés à les observer, et notamment à en respecter la durée.

C'est ainsi que les "autorisations de recrutement" et les "mesures prises en faveur du salariat indigène" se transformèrent pratiquement en un service obligatoire du travail qui tenait compte des seuls intérêts des employeurs, publics ou privés. Les travailleurs étaient requis par l'administration et attachés à une entreprise ; ce n'est qu'après avoir terminé leur temps de service obligatoire qu'ils pouvaient choisir librement, s'ils le désiraient, un nouvel employeur.

Très vite, les Africains réagirent contre ces contraintes. Les recrutés prirent l'habitude de donner une fausse identité. Ainsi, ils pouvaient à l'occasion s'enfuir sans que l'administration s'en prît à leurs familles et obligeât celles-ci à les livrer ou à les remplacer ; enregistrés sous de faux noms

ils avaient plus de chance d'échapper à l'impôt, aux corvées, au service militaire. La superstition selon laquelle il faut cacher son nom à un ennemi éventuel pour ne pas lui donner prise trouvait ici une confirmation, et une application pratique.

Beaucoup d'hommes arrivaient aussi à esquiver le recrutement obligatoire en allant, d'avance, s'embaucher volontairement chez un employeur qu'ils choisissaient librement. On vit donc apparaître deux catégories de salariés : les "contractuels" recrutés de force, et les travailleurs volontaires. Ces derniers, très nombreux dans certaines plantations, venaient généralement des villages voisins, tandis que les contractuels étaient, de plus en plus, importés des cercles du Nord.

Les contrats institués par le décret de 1925 comportaient des clauses prévoyant les obligations des employeurs vis-à-vis des recrutés. Le salaire ainsi garanti était très bas. En 1927, il fut fixé pour la Basse-Côte à 2 francs par jour pendant les trois premiers mois de l'engagement, 2,50 Fr ensuite. Les femmes gagnaient 1 Fr puis 1,25 Fr. Mais le régime des salaires était impopulaire surtout à cause du système du pécule. Le manoeuvre ne touchait effectivement que la moitié de son salaire. Le reste était porté sur un livret, et versé à l'expiration du contrat, quand le manoeuvre revenait chez lui. Ce système devait protéger les manoeuvres contre leur propre imprévoyance ; en réalité, une grande partie ou la totalité du pécule était retenue par l'administration ou saisie par le

chef du village pour payer les impôts ou les dettes du manoeuvre lui-même ou des membres de sa famille. Les "contractuels" auraient préféré toucher à la plantation tout leur argent et acheter des produits qu'ils auraient revendus plus cher dans leur village, ce que pouvaient faire les travailleurs volontaires pour qui le pécule n'existait pas. De plus, le salaire des volontaires était plus élevé que celui des contractuels. Ces derniers étaient recrutés et acheminés vers les plantations aux frais des employeurs, alors que les volontaires venaient se présenter et arrivaient par leurs propres moyens ; aussi les planteurs pouvaient-ils payer un peu plus les volontaires, qui étaient d'autre part plus maniables et moins enclins à s'enfuir.

En plus du salaire, les contrats garantissaient divers avantages aux manoeuvres. Les planteurs devaient fournir la nourriture et le logement (cases, nattes, couvertures). Une ration quotidienne fut fixée en 1927. Les manoeuvres étaient pesés à l'arrivée et au départ. Les conditions d'hygiène étaient également surveillées : les manoeuvres recevaient 100 grammes de savon par mois et un arrêté, en 1927, obligeait les gros employeurs à avoir un infirmier.

Pratiquement, tout dépendait de la bonne volonté du planteur, qui pouvait compter sur l'indulgence des autorités, même sur les chantiers administratifs, les règlements subissaient quelques entorses. Assuré d'avoir à leur disposition autant de manoeuvres qu'ils le désireraient, les planteurs se

laissèrent aller à prendre de mauvaises habitudes. Les manœuvres les moins dociles subissaient des châtiments corporels, simples coups de poing le plus souvent, et dans quelques cas extrêmes, supplices barbares pouvant entraîner des décès.

LES DIFFICULTES DE RECRUTEMENT.

Le régime institué par la législation de 1925 fonctionna tout d'abord assez bien. Mais, dans les années qui précédèrent la seconde guerre mondiale, et surtout à partir de 1937, le nombre des travailleurs disponibles diminua énormément, à cause surtout du développement des plantations africaines, qui, à leur tour, faisaient désormais appel à la main-d'oeuvre du Nord. La récolte, dans quelques plantations, ne put être faite complètement ; l'extension des cultures fut freinée et l'entretien même en souffrit.

Mais c'est surtout pendant la guerre que la pénurie de main-d'oeuvre se fit de plus en plus aiguë. En 1939, la mobilisation entraîna l'abandon de plusieurs plantations. En l'absence de leur propriétaire, quelques-unes furent entretenues sous la surveillance des administrateurs qui embauchaient et maintenaient en place le personnel nécessaire. Les besoins de main-d'oeuvre augmentèrent constamment, à tel point qu'on en manqua même dans les cercles du Nord. A la demande massive des chantiers et des plantations venaient s'ajouter les effets de la guerre : le manque de voitures,

d'essence et de pneus fit réapparaître le portage. Des hommes étaient employés à des travaux de défense le long de la frontière de la Gold Coast. A partir de novembre 1942, la situation empira encore : l'effort de guerre, auquel la Côte d'Ivoire participa désormais aux côtés des alliés, entraîna de nouvelles tâches nécessaires sans doute, mais qui, tout comme le portage, représentaient un énorme gaspillage de main-d'oeuvre ; tel était le cas notamment de la cueillette du caoutchouc naturel ; un homme, dans la semaine, récoltait souvent moins d'un kilogramme de latex.

Le prix des denrées d'exportation qui devaient être stockées sur place en grande partie, restait très bas, de même que les salaires, tandis que les produits d'importation que les manoeuvres avaient coutume d'acheter (objets émaillés, tissus, lampes, etc) se raréfiaient et devenaient sans cesse plus chers ; on finit par ne plus trouver ces objets d'usage courant qu'au marché noir. Le salaire perdait absolument tout intérêt. Cette situation engendra des conséquences logiques : les travailleurs volontaires disparurent presque complètement. De plus en plus, les contractuels résistèrent au recrutement, et cherchèrent les occasions de fuir. Leur rendement baissa très sensiblement, surtout à partir de 1942.

La contrainte devint alors plus forte. Les hommes en âge de travailler se cachaient : on envoyait des gardes-cercles les chercher. De véritables rafles furent organisées

dans des villages cernés par les troupes. On put désormais parler de travail forcé.

LA LIBERATION ET SES CONSEQUENCES

FAILLITE DU SYSTEME DE 1925.

Dès 1944, il apparut que le système mis en place en 1925, et qui avait pu être accepté alors comme nécessaire au démarrage de la production de denrées agricoles exportables et à la construction de routes, était à bout de souffle, et qu'il avait abouti à une situation sans issue. Les Africains avaient évolué et pris conscience de la valeur de leur travail et de leur dignité, et la contrainte n'était plus capable de fournir des effectifs suffisants, même aux employeurs européens qui, depuis 1943, avaient seuls l'autorisation de recruter et d'employer des salariés. L'entretien des plantations devenait chaque année plus défectueux, la récolte plus partielle. Toute extension nouvelle des plantations avait dû être interdite en janvier 1943 (cette interdiction ne fut d'ailleurs pas absolument respectée).

Les manoeuvres recrutés étaient souvent employés à tort et à travers. Il était fréquent de voir un garde-cercle, chargé de réquisitionner une vingtaine d'hommes et de les surveiller, en recruter quelques uns de plus pour les utiliser comme domestiques.

Il fallait absolument sortir de ce cycle infernal : plus la contrainte était brutale, plus le rendement des manoeuvres

baissait, plus fréquents étaient les cas de fuite. Les chefs coutumiers, par impuissance ou par solidarité avec leurs hommes, ne fournissaient plus les effectifs demandés. Chaque année, 20 à 30.000 Mossis allaient travailler en Gold Coast, où ils étaient mieux payés et mieux traités. Ce mouvement, semi-clandestin, pouvait devenir un mouvement d'émigration définitive.

DIFFICULTES DE MISE EN PLACE D'UN REGIME NOUVEAU.

Des mesures partielles, comme la diminution ou la suppression de la récolte du caoutchouc dans le but d'augmenter le nombre des travailleurs disponibles, ne pouvaient plus suffire. Une solution radicale basée sur des principes nouveaux, tenant compte des données économiques et du climat politique, s'imposait si l'on voulait vraiment mettre fin à la crise. Le principe d'une telle solution : abolition complète du recrutement par contrainte, avait déjà été retenu en 1936 par le gouvernement du front populaire, sans être réalisé. C'est la même idée qui triompha en février 1944, quand la conférence de Brazzaville affirma la nécessité d'instaurer la liberté du travail dans tous les territoires de l'Union française.

L'abolition du travail forcé, afin de ne pas soumettre l'économie des territoires d'outre-mer à un choc brutal, devait être réalisée par tranches successives, en cinq ans. Dès 1945, le nombre des travailleurs obligatoires devait diminuer de 10 %. En Côte d'Ivoire, l'administration du gouverneur Latrille essaya de prendre des mesures destinées à faire face aux conditions nouvelles, en accord avec les intéressés et conformément

aux instructions du ministère de la France d'outre-mer. Plusieurs conférences réunissant des administrateurs et des employeurs européens et africains furent convoquées à Abidjan dans le but de fixer le programme de suppression progressive du recrutement forcé et de trouver les moyens d'attirer un nombre suffisant des travailleurs volontaires. Au cours de ces réunions deux points de vue s'affrontèrent constamment : pour les uns, il n'était plus question de mettre en cause le principe de la liberté du travail ; les autres se refusaient à admettre ce principe.

La Conférence de Brazzaville, en effet, avait eu en Côte d'Ivoire un grand retentissement, éveillé des espérances et suscité des craintes.

Les manoeuvres des plantations européennes, naturellement, attendaient avec impatience la réalisation des promesses de liberté que contenaient pour eux les conclusions de la conférence. Impatience d'autant plus grande qu'ils travaillaient alors pour des salaires ridicules, fixés à 3 F 50 par jour en mars 1944, relevés à 5 F en décembre de la même année, tandis que les rares travailleurs volontaires recevaient en Basse Côte 16 francs (tarif juin 1944).

Les planteurs africains étaient également favorables à la libération, celle-ci allait leur permettre de trouver, parmi ceux rendus disponibles, des travailleurs pour leurs plantations, qui souffraient énormément du manque d'entretien depuis que la main-d'oeuvre recrutée leur était refusée. Ils se mirent donc aussitôt, conformément aux vues de l'administration, à étu-

dier les moyens d'attirer des volontaires, et cherchèrent notamment à détourner vers la Basse-Côte les milliers de Kossis qui allaient travailler en Gold Coast, en leur offrant des conditions au moins aussi avantageuses. Leur tentative réussit ; des milliers de travailleurs vinrent volontairement s'embaucher chez eux.

Malgré ce succès qui montrait les possibilités d'adaptation à une situation nouvelle loyalement acceptée, les planteurs européens restèrent nettement hostiles au projet d'abolition du travail forcé. Manquant à la fois de générosité et de réalisme, ils ne voulurent pas comprendre que le régime mis en place en 1925 était condamné par sa propre évolution, et se cramponnèrent avec ténacité à des privilèges périmés. A leurs yeux, supprimer un système en vigueur depuis vingt ans revenait à provoquer la disparition de toutes les entreprises qui employaient un contingent important de travailleurs ; cette mesure révolutionnaire constituait une menace directe pour l'avenir économique de l'ensemble du territoire, et pour la présence française en Côte d'Ivoire. Soutenus par une partie du personnel administratif, les planteurs européens s'opposèrent donc avec passion à l'action entreprise par le gouverneur Latrille pour préparer le nouveau régime, pratiquant une obstruction systématique devant toutes les mesures transitoires proposées. Leur attitude négative et peu réaliste est certainement la faute la plus lourde qu'ils aient jamais commise ; elle devait leur coûter cher.

Au cours des conférences tenues en 1944 et 1945 à Abidjan, les représentants des planteurs européens soutinrent,

contrairement aux planteurs africains, qu'il était financièrement impossible de payer des salaires plus élevés que ceux alors versés aux travailleurs "contractuels", à moins que le prix du café à Abidjan ne soit augmenté de 4 F par kilogramme (soit une augmentation de 45 %). Or, ces salaires n'auraient pu être acceptés par des travailleurs libres. Les planteurs européens proposèrent que la durée des contrats des travailleurs recrutés soit portée à deux ans, afin que les manoeuvres, ayant eu le temps de s'acclimater, restent ensuite volontairement ; cette mesure, accessoirement, aurait réduit les frais de recrutement et de transport des manoeuvres. Ils approuvèrent le projet présenté par un des responsables de leur syndicat : transfert dans la zone forestière de 500.000 Mossis, qui auraient mis en valeur la palmeraie naturelle et auraient trouvé périodiquement des ressources complémentaires dans le travail salarié.

En avril 1945, constatant que les planteurs africains ne s'étaient pas ruinés en accordant aux manoeuvres des conditions avantageuses, les planteurs européens déclarèrent à la "mission du Travail indigène" qu'ils étaient prêts à suivre la même voie, mais leur syndicat ne fit rien pour organiser le recrutement libre. Leur inertie, et la mauvaise volonté qu'elle couvrait, semble remporter, à l'intérieur du territoire, quelques succès : départ du gouverneur Latrille en 1945 ; en janvier 1946, prolongation de deux mois des contrats liant la main-d'oeuvre (ce qui permit d'achever la récolte du café).

LA CRISE DE 1946

C'est de France que vint, brutalement, la décision ; le 11 avril 1946 fut votée la "loi Houphouet" qui supprimait d'un seul coup tout travail obligatoire ; il n'était plus question des paliers prévus par la Conférence de Brazzaville, et qui devaient ne faire disparaître complètement le recrutement par contrainte qu'à la fin de 1948.

La libération des travailleurs fit éclater une crise très grave dans les plantations européennes, que les "contractuels", aussitôt, désertèrent en masse. Seuls restaient généralement les "cadres" et les volontaires peu nombreux. Pendant plusieurs mois, les cultures ne furent plus entretenues ; la récolte européenne de 1946-47 fut en grande partie perdue, alors que l'ensemble de la production se maintenait en progressait. Cette situation angoissante dura deux ans dans certaines plantations, que la brousse submergea, causant des dégâts durables (même après débroussage, les arbustes mirent deux ans de plus pour végéter et fructifier à nouveau normalement).

Peu à peu, un retour partiel s'effectua à partir de la fin de 1946, grâce à la fixation de taux plus substantiels pour les salaires et à la réapparition sur le marché de produits manufacturés à des prix abordables. Comme beaucoup d'Africains avaient besoin de s'embaucher pour gagner quelque argent, les planteurs qui acceptaient de faire un effort pour s'adapter aux conditions nouvelles réussissaient en général à recruter en

quantité à peu près suffisante des travailleurs, qu'ils allaient eux-mêmes chercher dans le Nord ou le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, ou en Guinée. Cependant le retour à une situation normale fut dans l'ensemble lent ; au début de 1947 on estimait que les bananeraies ne disposaient en moyenne que de deux hommes par hectare cultivé, alors qu'elles en demandent cinq. Il fallait, non plus laisser chacun se débrouiller, mais trouver une solution d'ensemble dans le cadre des conditions nouvelles. Certains éléments de cette solution : approvisionnement des maisons de commerce en marchandises, suppression du portage par le rééquipement en moyens de transport mécaniques, échappaient à la compétence des planteurs. Mais ceux-ci devaient participer à la définition d'un statut nouveau de la main-d'oeuvre, basé sur le principe de la liberté du travail, et d'abord mettre sur pied un système de recrutement.

L'ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement n'était pas une besogne facile : il fallait calculer l'ampleur des besoins de la Basse-Côte, trouver une réserve de main-d'oeuvre capable de les satisfaire, et organiser le transport et la répartition des travailleurs.

LES BESOINS

D'après une enquête faite en 1947, l'effectif des travailleurs salariés africains en Côte d'Ivoire s'élevait à 77.000. L'agriculture seule en employait 49.000, dont 45.000 manoeuvres (non compris les manoeuvres saisonniers). En 1950, selon les statistiques de l'Inspection du Travail, la Côte d'Ivoire avait besoin de 69.000 manoeuvres, dont 17.500 pour l'agriculture.

Dans son étude sur "Le problème de la main-d'oeuvre en Côte d'Ivoire et l'organisation du S.I.A.M.O.", Monsieur Deschiens, président de la Chambre d'Agriculture, estime que ces chiffres sont très inférieurs à la réalité. En particulier le chiffre de 17.500 manoeuvres agricoles "ne doit comprendre probablement que les travailleurs employés sur les exploitations européennes et quelques grandes plantations africaines, et ceci pendant la morte saison". Les évaluations de Monsieur Deschiens semblent être les plus proches de la réalité ; il base ses calculs sur des enquêtes menées au cours de la guerre, qui ont montré que, pour être bien entretenue, une plantation européenne de café ou de

cacao a besoin, toute l'année, d'un homme pour deux hectares cultivés. Pour la récolte, il faut doubler l'effectif pendant six mois. Dans les bananeraies, la main-d'oeuvre est relativement plus nombreuse : quatre ou cinq hommes par hectare cultivé. Monsieur Desclers évalue donc ainsi les besoins des seules plantations européennes :

Plantations de café et de cacao : 12.000 travailleurs permanents
+ 12.000 travailleurs saisonniers

Plantations de bananes .....: 4.000 travailleurs permanents

Total 28.000 travailleurs.

En ce qui concerne les plantations africaines, Monsieur Desclers estime qu'un salarié y produit 750 Kgrs de cacao ou 500 Kgrs de café, et que la moitié de la production africaine de cacao et les trois quarts de la production de café sont produits par des salariés. Il calcule de cette façon que les plantations africaines emploient 115.000 salariés.

Au total, les besoins de la Basse-Côte d'Ivoire sont les suivants :

Plantations africaines :	115.000	travailleurs
Plantations européennes :	28.000	"
Autres activités :	44.000	"

L'agriculture emploie donc 76 % des 187.000 salariés nécessaires. Monsieur Desclers pense qu'on peut admettre, sans grosses chances d'erreur, que la moitié environ de ces 187.000 hommes est fournie par la population locale de la Basse-Côte. Il s'agit donc de trouver en dehors de la zone forestière, et de faire venir

90. à 100.000 travailleurs migrants.

LES RESERVES DE MAIN-D'OEUVRE

Une première réserve de main-d'oeuvre existe dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Les populations du cercle de Man (Yacouba, Gobé, Guéré), de même que les Guinéens voisins (cercle de Nzérékoré) émigrent volontiers temporairement, et donnent aux plantations des travailleurs estimés. Il est également possible d'attirer des Libériens (quelques milliers de Tchiens sont fixés dans la région de Gagnoa) mais le cercle de Man a lui-même des besoins croissants, qui parfois ne sont pas couverts.

C'est dans le nord de la Côte d'Ivoire et surtout en Haute-Volta, dans le pays mossi, qu'on peut espérer trouver une masse importante de travailleurs disponibles. En effet, un courant traditionnel entraîne des habitants de la Haute-Volta vers les pays forestiers, et surtout vers la Gold-Coast, dont les plantations se sont développées avant celles de la Côte d'Ivoire. Entre les deux guerres, la Gold Coast recevait un nombre important de Soudanais et de Mossis (20 à 30.000 par an selon certaines estimations; 150 à 200.000 selon d'autres). Dans certaines régions, les jeunes Mossis ne se mariaient qu'après avoir fait un ou plusieurs voyages "à Koumassi".

En 1946, il s'agissait de détourner ce courant vers la Basse Côte d'Ivoire. Ce problème présentait d'ailleurs un aspect politico-démographique non négligeable. Pendant la guerre, l'émigration temporaire avait tendu de plus en plus à devenir

définitive ; pour fuir le travail forcé, de nombreux Mossis s'étaient fixés en Gold Coast. Déjà, bien avant 1939, les pouvoirs publics avaient essayé d'écarter ce danger. En 1928, un décret instituait un permis d'émigration obligatoire ; chaque travailleur originaire d'A.O.F. allant s'embaucher en territoire étranger devait acquitter un droit de 500 frs. Mais il était si facile de traverser la frontière ! En 1932, le territoire de la Haute-Volta avait été rayé de la carte administrative, et cinq de ses cercles rattachés à la Côte d'Ivoire. La prolongation du chemin de fer jusqu'à Bobo-Dioulasso visait aussi à faciliter la "descente" des travailleurs du Nord. Le nombre d'habitants de la Haute-Volta recrutés pour la Basse-Côte était ainsi passé de 280 en 1934 à 22.000 en 1945.

En 1946, attirer vers la Côte d'Ivoire les Mossis, devenus travailleurs libres, semblait difficile. Pendant la guerre, ils avaient été obligés d'y aller travailler et en gardaient un mauvais souvenir. Au contraire, l'émigration vers la Gold Coast, dont ils avaient déjà une longue habitude, leur paraissait très avantageuse. Ils y étaient traités convenablement et en ramenaient des objets d'importation qu'ils revendaient avantageusement en rentrant chez eux. D'autre part, la Gold Coast se trouvant immédiatement au sud des principaux centres d'émigration, le voyage était plus court et plus facile.

Toute solution de force étant désormais écartée, il fallait donc procurer à la main-d'oeuvre du Nord des avantages

au moins égaux à ceux obtenus en Gold Coast. Le syndicat des planteurs africains l'avait compris dès 1944, avait étudié les conditions offertes au Mossis en Gold Coast, les avaient comparées à celles en usage avant la guerre chez les Agnis de la Côte d'Ivoire, et avait réussi à attirer plusieurs milliers de Mossis en leur accordant, dans le cadre d'une forme de métayage, quelques avantages non offerts en Gold Coast : nourriture, logement et frais de voyage aux frais de l'employeur.

Cet exemple fut suivi à partir de 1946 par les planteurs européens, qui acceptèrent alors de mieux rémunérer le travail de leurs salariés. Pour que le facteur distance cesse de jouer en faveur de la Gold Coast, il restait à organiser le transport gratuit des manoeuvres jusque sur les lieux de travail.

L'ORGANISATION DE L'ACHEMINEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE.

Tout d'abord, c'est l'administration elle-même, considérant que l'arrivée des travailleurs du Nord était un facteur nécessaire de prospérité et contribuait à assurer la rentrée des impôts, qui se chargea de cette tâche. Les hommes qui voulaient travailler en Basse-Côte recevaient des billets gratuits de chemin de fer, remboursés à la compagnie Abidjan-Niger par le budget du territoire. A l'usage, ce système présenta des inconvénients. Tout d'abord, il ne drainait que la main-d'oeuvre habitant près des gares, et ne la distribuait qu'aux entreprises

situées à proximité de la voie ferrée. D'autre part, les manoeuvres étaient rebutés par les formalités qu'ils avaient à remplir (et dont il n'est pas question pour aller en Gold Coast) : identification, visite médicale, demande écrite de billet avec attestation de l'administration locale. Aussi les employeurs étaient-ils obligés d'aller chercher eux-mêmes leurs manoeuvres, ou d'utiliser les services de recruteurs, pour faire les démarches nécessaires. Les frais ainsi engagés étaient fréquemment perdus, car, arrivés à la plantation, les manoeuvres se dispersaient souvent dans les entreprises des environs : cet accident se produisait surtout par la faute des recruteurs, qui faisaient des promesses mirifiques pour mieux décider les candidats hésitants. De là une augmentation anormale du coût de la journée effective de travail.

En 1950, du reste, le gouvernement de la Côte d'Ivoire déclara que le budjet local ne pouvait plus continuer à subventionner le transport de la main-d'oeuvre. C'est alors que, sur l'initiative du Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur Desclers, fut organisé le syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'oeuvre.(S.I.A.M.O.)

Depuis sa création, le S.I.A.M.O. s'est substitué à l'administration pour organiser le transport des manoeuvres et rembourser les billets de chemin de fer. De plus, il subventionne également le transport par camions, indispensable pour les régions éloignées du rail.

La caisse du S.I.A.M.O. est alimentée par les différentes

branches d'activité. Chacune verse une somme proportionnelle au nombre d'hommes qu'elle emploie, et non au nombre d'hommes qu'elle recrute ; ceci à cause de l'instabilité de la main-d'oeuvre et du fait que celle-ci se laisse davantage attirer par les activités urbaines, de sorte que les employeurs d'Abidjan, sans avoir à organiser quoi que ce soit, voient se présenter à eux beaucoup de travailleurs recrutés par et pour les planteurs et autres chefs d'entreprise de la "brousse".

Chaque employeur peut recruter, directement ou par l'intermédiaire de recruteurs professionnels, les hommes qui lui sont nécessaires. La caisse du S.I.A.M.O. lui verse I franc par kilomètre et par homme arrivé à destination (ce qui est probablement insuffisant), plus un forfait de 300 Francs par homme, destiné à couvrir les frais de recrutement et de nourriture. A l'expiration du contrat, l'employeur raccompagne en principe les manoeuvres ; mais souvent ces derniers cherchent un autre travail, puis rentrent par leurs propres moyens, c'est à dire presque toujours à pied.

Le recrutement se fait sous le contrôle de l'administration et des Inspections du Travail ; au départ, les hommes sont "identifiés" et subissent une visite médicale (dépistage de la trypanosomiase et de la lèpre) ; à l'arrivée, leur liste est examinée par le Chef de Subdivision, qui certifie le nombre d'hommes arrivés à destination et la distance parcourue. Cette liste, à Abidjan, est vérifiée par le S.I.A.M.O., qui rembourse

alors les frais de transport.

Depuis mai 1952, cette organisation a été perfectionnée par la création d'un centre de recrutement à Bobo-Dioulasso, important point de rassemblement des travailleurs migrants de Haute-Volta et qui était alors la tête de ligne du chemin de fer Abidjan-Niger. Ce centre, au cours de sa première année d'existence, a recruté plus de 16.000 manoeuvres. Un deuxième centre, installé à Bamako, a donné des résultats décevants (les Soudanais, craignant la forêt, sont venus en très petit nombre) ; il a été transféré à Ouahigouya près de la région peuplée de Bandiagara, dont les habitants migrent traditionnellement. Enfin des centres d'hébergement ont été créés ou sont en cours de création à Bobo-Dioulasso et Abidjan ; ils comprennent dortoirs, cuisines, douchières, et installations sanitaires.

Le S.I.A.M.O. organise lui-même, par voie ferrée, le transport de groupes de travailleurs de Bobo-Dioulasso vers les gares de la Basse-Côte. Les planteurs peuvent donc se contenter d'aller chercher les manoeuvres qu'ils ont demandés au S.I.A.M.O. dans une de ces gares, ou même les recevoir à domicile.

Au cours de ses deux premières années d'existence, en 1951 et 1952, le S.I.A.M.O. a financé, l'acheminement de 90.000 travailleurs, parmi lesquels 66.000 ont été transportés par voie ferrée. Les résultats obtenus sont donc très intéressants, et les besoins en main-d'oeuvre de la Basse-Côte couverts en grande partie grâce à son activité (les autres travailleurs

nécessaires arrivent par leurs propres moyens). Notons cependant que le courant Haute-Volta-Gold Coast subsiste. En 1951, 32.000 Mossis ont été transportés aux frais du SIAMO vers la Basse-Côte, tandis que le nombre de ceux qui, contrôlés par le Service d'hygiène mobile et de prophylaxie, se rendaient en Gold- Coast, dépassait 100.000 ! On espère que le chemin de fer du Mossi récemment inauguré, et qui prolonge la voie Abidjan-Niger jusqu'à Ouagadougou, favorisera le détournement vers la Côte d'Ivoire des émigrants voltaïques.

LA SITUATION ACTUELLE : COMMENT STABILISER LA MAIN D'OEUVRE ?

Grâce aux mesures de fortune prises dès 1946, puis à l'organisation rationnelle des transports et à l'action du S.I.A.M.O., on peut dire que la crise de la main-d'oeuvre est résolue. A l'heure actuelle, la plupart des plantations européennes ont des manoeuvres en quantité suffisante. Ceux-ci sont d'ailleurs, après la désertion quasi-générale de 1946, revenus très vite chez les planteurs qui avaient à leurs yeux bonne réputation et qui, maintenant, refusent des candidats. D'autres ont souvent besoin de faire appel au S.I.A.M.O. pour reconstituer leurs effectifs, qui fondent constamment, parfois brutalement. Ainsi, le problème du recrutement est aujourd'hui ramené à celui de l'instabilité de la main-d'oeuvre. Pour expliquer cette instabilité, il est commode, mais insuffisant de la considérer simplement comme un trait permanent du travailleur

africain. Ce n'est sans doute pas par hasard que les départs imprévus se produisent presque toujours dans les mêmes plantations. Cependant les raisons exactes sont assez confuses.

Il est certain que quelques régions sont défavorisées. Les manoeuvres n'aiment guère aller dans des plantations qu'on ne peut atteindre qu'en traversant sur un bac un fleuve ou la lagune. Le voisinage d'un chantier où l'on peut espérer des salaires plus élevés, ou des villes, est aussi un facteur d'instabilité (en revanche, il arrive fréquemment qu'après avoir chômé quelque temps à Abidjan, des hommes désillusionnés cherchent du travail dans les plantations proches). Mais les raisons psychologiques semblent dominer. Les travailleurs du Nord, encore aujourd'hui, sont souvent trompés par des recruteurs au service du SIAMO, qui, pleins de zèle, leur affirment qu'ils sont engagés pour aller à Abidjan, ou qu'ils toucheront des salaires élevés. De là les départs collectifs qui ont parfois lieu après la première paye.

Peut-être aussi les planteurs exigent-ils un rendement plus ou moins élevé. On dit aussi que les manoeuvres restent plus ou moins "selon la tête du patron". Il faut sans doute comprendre par là que certains patrons parviennent à créer un climat de bonne entente qui met à l'aise leurs salariés. Si, aujourd'hui encore, les planteurs de la région de Gagnoa sont aux prises avec des difficultés de recrutement et si les manoeuvres les quittent souvent, c'est sans doute à cause de la réputation

de dureté qui a longtemps été la leur. En 1947-48, il suffisait de dire à des manoeuvres en convoi qu'ils étaient amenés à Gagnoa pour les voir se disperser !

Quelques planteurs n'essaient guère de lutter contre cette instabilité, et se contentent de demander au SIAMO de nouveaux travailleurs dès qu'ils en manquent (ou même de lui "passer une commande" quand il leur semble qu'un groupe est sur le point de partir). D'autres paient avec quelques jours de retard pour que les manoeuvres soient retenus par le désir de ne pas perdre plusieurs journées de salaire. Il arrive même qu'un planteur ne paie pas le premier mois de travail, sous prétexte qu'il doit récupérer ses frais de transport, et n'en verse le montant qu'à la fin du contrat, quand les manoeuvres partent normalement. Ces pratiques tendent à devenir moins courantes. L'attrait du gain peut d'ailleurs être utilisé de façon inverse : prime d'ancienneté s'ajoutant au salaire normal par exemple. Dans quelques plantations, les manoeuvres ayant une ancienneté supérieure à un an touchent un peu plus que les autres.

Des pratiques, directement héritées de l'époque du travail forcé, subsistent, de plus en plus rares bien entendu : quand un groupe de manoeuvres disparait, les habitants des villages voisins sont parfois payés pour barrer les sentiers (que les manoeuvres, peu habitués à la forêt n'osent pas quitter) et ramener les "déserteurs". Ils en ramènent parfois plus qu'il n'en était parti. Des employeurs s'entendent aussi avec les chefs des villages dans lesquels ils ont recruté, pour que les fuyards éventuels ne soient pas admis avant le terme du contrat. Il est interdit aux

manoeuvres de sortir, sauf le dimanche, de quelques plantations, dont les issues principales sont gardées. En septembre 1959, la gendarmerie a découvert, dans une plantation, l'existence d'un service de garde chargé d'empêcher les départs nocturnes, et muni à cette fin de gourdins, de "machettes" et de tessons de bouteille destinés à être répandus dans les sentiers.

En réalité, le seul moyen efficace de garder ses manoeuvres est de bien les traiter, d'être assez habile pour créer une bonne ambiance. N'oublions pas que, même au temps du travail forcé, beaucoup d'employeurs savaient attirer et retenir auprès d'eux des travailleurs volontaires. Quand il jouit d'une bonne réputation, un planteur peut se constituer en quelque sorte une réserve personnelle de main-d'oeuvre : il va chercher lui-même les travailleurs dont il a besoin dans un nombre limité de villages où il s'est fait connaître ; les chefs lui confient des hommes qu'il ramène à l'expiration du contrat et qui, ayant conservé un bon souvenir de leur séjour dans sa plantation, font pour lui de la publicité auprès de leurs "petits-frères" et reviennent souvent plus tard eux-mêmes. Les difficultés dûes parfois à l'anonymat habituel de la main-d'oeuvre se trouvent alors du même coup aplanies. Il est également intéressant de faire venir si possible des hommes mariés, accompagnés de leurs femmes celles-ci, au besoin retiennent leurs maris.

Les planteurs qui réussissent à garder chez eux, en quantité suffisante une main d'oeuvre relativement stable, critiquent l'organisation du S.I.A.M.O., qu'ils contribuent à

financer et dont ils pourraient fort bien se passer. Du reste, dans l'esprit de ses créateurs eux-mêmes, le SIAMO n'est qu'un organisme provisoire conçu pour arrêter une crise et qui doit rapidement devenir inutile, le marché du travail tendant à être saturé.

En décembre 1953 ont été créés des offices de la main-d'oeuvre destinés, non pas seulement à faire face à des besoins immédiats, mais, d'une façon beaucoup plus large, à organiser réellement l'utilisation et la répartition de la main-d'oeuvre. Les syndicats professionnels gardent le droit d'avoir des bureaux privés de placement, organismes officiels placés sous l'autorité des Inspecteurs du Travail, les offices de la main-d'oeuvre sont chargés notamment de la réception des offres et demandes d'emploi, du transfert des économies des travailleurs migrants et de l'établissement des dossiers des travailleurs et de leurs cartes de travail (ce qui revient à essayer de supprimer l'anonymat de la main-d'oeuvre).

Afin que les offices de la main-d'oeuvre ne puissent pas être utilisés comme "briseurs de grève", le Code du Travail spécifie que, en cas de cessation concertée du travail, les opérations de l'office concernant les entreprises touchées par cette cessation sont immédiatement interrompues.

ORGANISATION ET REMUNERATION DU TRAVAIL.

LE TRAVAIL EN EQUIPES

Dans les plantations européennes, les manoeuvres sont divisés en plusieurs équipes entre lesquelles les tâches sont réparties quotidiennement. Généralement, chaque équipe groupe des hommes appartenant à la même population ; on lui confie autant que possible des travaux correspondant à ses aptitudes ; elle est dirigée par un ancien, qui a l'expérience du travail des plantations. Presque tous les planteurs estiment que le chef d'équipe doit avoir la même origine que ses hommes, pour qu'il puisse se faire comprendre sans difficulté, et pour que les malentendus possibles ne prennent pas immédiatement mauvaise tournure, les rivalités entre populations se rallumant vite. Si par exemple on donne un chef mossi à une équipe de Yacoubas, ces derniers jugeront, à la première observation, que ce Mossi est guidé par son hostilité envers les Yacoubas. Très souvent, est pris comme chef d'équipe celui qui amène à la plantation un groupe d'hommes de son village.

Voici à titre d'exemple quelle était en 1959 l'organisation des équipes dans une plantation située près de Divo et consacrée principalement à la culture du caféier :

Pendant la période inter-récolte, quatre équipes principales :

1° 16 Yacoubas : taille des caféiers - lutte contre le borer - mise en place de plants de kolatiers.

2°- 20 Guérés et Robés (populations voisines) ; abattage d'arbres restés dans la plantation - préparation de bois de chauffe pour les fours de séchage - fabrication de "papos" pour les toits des cases.

3° - 40 Mossis : débroussage. Ces Mossis sont divisés en fait en trois groupes qui travaillent séparément : Mossis du Yatenga, Mossis de Ouagadougou, Bous sanga de Tenkodogo.

4° - 12 jeunes ("cacabas") : travaux annexes peu pénibles.

Il reste une quinzaine d'hommes qui travaillent individuellement (chauffeur, boy, gardien etc.). Au moment de la récolte, cet effectif d'une centaine de travailleurs est doublé ; tous sont affectés au ramassage des cerises, sauf les jeunes, quelques anciens et les éclopés qui s'occupent du four et de l'aire de séchage.

LE REGIME DES SALAIRES.

Le salaire minimum est fixé par arrêté du gouverneur de la Côte d'Ivoire, d'après le budget-type du manoeuvre à Abidjan. Il existe trois zones de salaires, définies d'après les variations locales du coût de la vie. Presque toutes les plantations appartiennent à la troisième zone.

Le salaire minimum de manoeuvre agricole a été relevé à plusieurs reprises depuis 1945, compte tenu de l'aug-

mentation des prix. En décembre 1952, il a été fixé à 105 Frs CFA par jour ouvrable (210 francs métropole) et n'a subi, depuis, aucun changement.

Cette somme, qui paraît très faible, représente cependant, pour les manoeuvres, un net relèvement du niveau de vie dont ils jouissent chez eux. Ceci est particulièrement vrai pour les travailleurs du Nord, qui, dans leurs savanes, sont presque tous les ans menacés par la faim.

Dans les régions mal situées, où la main-d'oeuvre est relativement rare, les planteurs sont souvent obligés de donner 5 ou 10 francs de plus. Partout, les chefs d'équipe ont aussi des salaires plus élevés : 130 francs environ. Souvent existent des primes d'ancienneté.

La durée du travail dans l'agriculture est, comme dans la métropole, théoriquement fixée à 2.400 heures par an. En réalité, les manoeuvres sont généralement payés "au contrat" c'est à dire à la tâche. Tous les matins vers six heures, les équipes sont réunies. Le planteur fait l'appel, puis indique à chaque équipe ou à chaque homme la tâche à accomplir dans la journée. Par exemple, il faut pailler un certain nombre de pieds de bananiers, ou débroussser au machette, entre deux rangées de caféiers, une certaine surface de terrain (1000 à 1500 m2). Pour chaque travail (paillage, débroussage, défrichement, labour, récolte, établissement de fossés, etc) des tâches journalières ont été officiellement définies. Pratiquement leur fixation est l'occation de fréquentes contes-

tations, car on doit tenir compte des facteurs propres à chaque plantation, la difficulté d'un même travail variant beaucoup selon l'équipement et les dimensions de la plantation, la nature du terrain, etc..

Dès qu'un manoeuvre ou une équipe a terminé sa tâche, il peut quitter le lieu de travail. Dans beaucoup de plantations, toute la besogne journalière est faite d'une seule traite ; mais des planteurs préfèrent, vers midi, prévoir une coupure de façon à permettre aux manoeuvres de se reposer et de se restaurer ; on évite ainsi que la fin du "contrat" ne soit bâclée et négligée par des hommes fatigués et aiguillonnés par la faim, quelques planteurs même fixent une tâche pour la matinée et une autre, plus courte, pour l'après-midi.

Les tâches sont fixées de façon à pouvoir être exécutées sans trop de peine dans les limites du maximum légal de huit heures ; on fait la journée de travail dure presque toujours moins longtemps. Vers seize heures, tous les travailleurs ont terminé ; l'appel du soir a lieu et le planteur contrôle l'exécution des tâches.

LE PROBLEME DE L'AUGMENTATION DU RENDEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE.

Les planteurs européens estiment, pour la plupart, que la main-d'oeuvre africaine "rend" beaucoup moins qu'au temps du travail forcé. Il est difficile de dire dans quelle mesure ce jugement est objectif. Mais, tout recours à des

méthodes de contrainte étant aujourd'hui interdit, c'est en choisissant un mode de rémunération judicieux que les employeurs peuvent essayer d'élever le niveau du rendement de leur main-d'oeuvre.

L'adoption quasi-générale du système du "travail au contrat" revient au fond à admettre une fois pour toutes que le rendement est faible, à s'y résigner et à fixer simplement un minimum, que chaque travailleur doit absolument atteindre. Ce système est parfois partiellement ou totalement transformé en "un travail aux pièces" dans lequel le manoeuvre est plus ou moins payé selon la quantité de travail fournie. Le système du salaire proportionnel au rendement tend à être appliqué surtout pendant les périodes de pointe. Des manoeuvres acceptent parfois d'accomplir deux, trois ou même quatre fois le "contrat" normal ; leur salaire est alors multiplié dans les mêmes proportions. Pendant la récolte du café, le salaire journalier normal est versé pour le ramassage de deux ou trois caisses de cerises ; les manoeuvres sont encouragés à ne pas s'en contenter et, s'ils veulent récolter davantage, reçoivent une prime ; par exemple 50 Frs par caisse supplémentaire ; certains parviennent alors au total de huit caisses.

Le salaire "aux pièces" est parfois étendu à d'autres travaux par des planteurs qui jugent ce mode de paiement

propre à augmenter le rendement de la main-d'oeuvre. Mais lorsqu'on paie ainsi, il est naturellement difficile d'obtenir un travail soigné. Pendant la récolte du café, pour aller plus vite, les manoeuvres ont tendance à négliger les arbustes portant peu de fruits, les branches hautes difficiles à atteindre, à ramasser pêle-mêle les cerises mûres et vertes.

Pour améliorer le rendement, d'autres moyens sont employés. Il semble que les manoeuvres sont encouragés par l'attrait d'une rémunération immédiate : on peut donc payer le soir même les travaux accomplis en plus du "contrat". Des récompenses imprévues peuvent avoir un effet psychologique excellent ; la distribution, de temps à autre, de quelques paquets de cigarettes à ceux qui ont bien travaillé est un moyen très rentable de susciter les bonnes volontés. Il est certain d'autre part que les planteurs qui savent s'attacher leur main-d'oeuvre et chez qui des chômeurs viennent se présenter peuvent sélectionner leurs hommes et ne garder que les plus travailleurs.

A la grande plantation d'ananas de la société ananasienne de la Côte d'Ivoire, le travail est fait autant que possible "à la chaîne". A l'intérieur des équipes, chaque homme doit faire une phase simple du travail. Par exemple, quand il s'agit de planter des rejets d'ananas : les uns placent les cordeaux, d'autres tracent de petits sillons le long des cordeaux, d'autres font au plantoir des trous le long des sillons, etc.. Les dirigeants de cette plantation estiment que de cette façon, chacun #4

est pris dans la marche de la "chaîne" et ne peut s'arrêter à sa fantaisie. De plus, cette méthode serait la mieux adaptée à la mentalité particulière du travailleur africain, qui aimerait ou tout au moins accepterait volontiers de travailler machinalement, sans avoir à réfléchir, et qui atteindrait son meilleur rendement en répétant constamment la même série de gestes.

AVANTAGES DIVERS

Dans la plupart des plantations, le salaire n'est pas versé intégralement aux manoeuvres. Des retenues sont effectuées par le planteur pour le logement et la nourriture, qui, d'après les règlements en vigueur, doivent être assurés par l'employeur quand les travailleurs ne peuvent se procurer par leurs propres moyens un logement suffisant et un ravitaillement régulier en denrées de première nécessité. Le montant des retenues est fixé en même temps que le salaire minimum garanti : Depuis décembre 1952 celui-ci se décompose donc ainsi : logement 6 francs + nourriture 49 francs + reste obligatoirement versé : 50 francs.

Une ration quotidienne a été fixée dès 1927 par l'administration avec l'aide du service de santé . Elle comprend :

700 grammes de riz (ou 1.400 grammes de mil ou de maïs
ou 2.900 grammes de bananes "foutou" ou
de tubercules)

80 grammes de viande ou de poisson séché (ou 200 grammes de

viande ou de poisson frais)

40 grammes d'huile

20 grammes de sel.

Les repas sont préparés par quelques femmes qui doivent être payées par le planteur. En général, chaque groupe de manoeuvres arrive à la plantation avec une ou deux femmes, qui sont embauchées dans ce but, et parfois utilisées pour de petits travaux comme le triage des récoltes. Grâce à la présence des femmes, le contact est gardé avec l'alimentation traditionnelle, mieux que lorsque les hommes préparant hâtivement leur repas avec les denrées qui leur sont distribuées.

La ration-type semble fournir un nombre de calories suffisant. Des compléments (piments par exemple) apportent des vitamines. Cependant certains médecins estiment qu'il faudrait augmenter la part des protides, et donner 300 grammes de viande fraîche, ou 200 grammes de viande séchée. Les besoins des travailleurs dans les pays tropicaux étant encore assez mal connus, il faut noter que ce régime assure aux manoeuvres une alimentation régulière qui leur manque dans leurs villages. Beaucoup - au cours de leur séjour dans une plantation, prennent du poids.

La fourniture des rations est pour le planteur européen la source de bien des tracas. Quand un manoeuvre vient avec sa femme et ses enfants, ceux-ci doivent être nourris (alors qu'ils ne fournissent une aide que de façon très sporadique) et le manoeuvre reçoit cependant 50 francs par jour.

Mais ce cas est assez peu fréquent. Des contestations concernent parfois la nature des aliments : les travailleurs d'origines différentes n'ont pas tous la même façon de se nourrir ; les Hoasis par exemple sont mécontents si on leur donne du manioc, car ils sont habitués au mil. L'inspecteur du travail surveille la nourriture et tient à ce que la ration-type soit fidèlement observée. Des planteurs estiment que cette ration leur coûte plus de 49 francs ; des manoeuvres sont d'avis contraire. Les stocks se gâtent. C'est pourquoi à l'heure actuelle, de nombreux planteurs, qui ne sont plus obligés de fournir la nourriture, cessent de le faire. Ce changement obtient généralement l'approbation des manoeuvres qui jugent plus profitable de toucher intégralement et d'utiliser à leur guise le montant du salaire. Mais certains d'entre eux ont alors tendance à dépenser tout leur argent au début du mois, et ne mangent presque rien ensuite ; leur travail s'en ressent. C'est pourquoi des planteurs ont adopté un système intermédiaire ; en accord avec l'Inspection du Travail, ils donnent simplement, chaque jour, une ration de riz ; les manoeuvres donnent 20 à 25 francs par jour et se débrouillent pour le reste.

Souvent, les planteurs concèdent à leurs manoeuvres un lopin de terre qu'ils peuvent cultiver à leur guise ; ceci ne dispense pas les planteurs de fournir la ration réglementaire, et ne peut intéresser que les manoeuvres décidés à rester dans la même plantation un an au moins. D'autre part,

les Mossis prennent difficilement l'habitude de cultiver du manioc ou des bananiers "foutou". Aussi les terrains prêtés restent ils en grande partie inutilisés.

Les logements qui forment le "campement" des manoeuvres sont des cases construites habituellement sur le modèle de l'habitat des populations forestières, mais plus petites : huttes rectangulaires au mure d'argile séchée (banco) appliquée dans les interstices d'une charpente de branchages ; le toit à double pente est de chaume ou de "papos" faits avec des feuilles de palmier ; à l'intérieur, quelques nattes recouvrent le sol de terre battue.

Ces cases sont souvent en mauvais état, parce que faites en matérieux peu résistants et mal entretenues. Des planteurs, plutôt que de fournir des logements confortables, préfèrent abandonner la retenue de 6 francs par jour qui évidemment couvrirait difficilement leurs frais. Ceux qui au contraire ont voulu construire de belles cases se sont heurtés parfois à l'attachement des manoeuvres à certaines habitudes. Ainsi, à l'intérieur de bâtiments spacieux, il est arrivé que des manoeuvres africains, construisent de petites cases où ils avaient plus chaud la nuit et où ils se sentaient mieux chez eux. Un effort est accompli actuellement, dans plusieurs plantations, pour créer un type de maison "en dur", aux murs et au sol cimentés, facile à entretenir et à nettoyer, mais dont le style et les dimmensions restent conformes aux habitudes locales.

A côté du logement et de la nourriture, que l'employeur doit ou a dû obligatoirement fournir dans la plupart des cas, les manoeuvres bénéficient parfois d'avantages dépendant surtout de la bonne volonté de leur patron. Dans de nombreuses plantations, surtout dans les grandes, existent des économats où sont vendus des objets et denrées d'usage courant (riz, boites de sardines, vêtements, lampes, bicyclettes parfois). Leur fonctionnement est réglementé, et contrôlé par l'Inspection du Travail. En particulier, ils ne doivent pas réaliser de bénéfices. Comme d'autre part les planteurs qui ont organisé des économats peuvent s'approvisionner en demi-gros et ont souvent l'occasion d'acheter des articles en solde, les objets y sont vendus de 20 à 30 % moins chor que dans les maisons de commerce. Leur existence représente donc une augmentation importante du salaire réel des manoeuvres (surtout quand ces derniers revendent à l'extérieur, avec bénéfice, quelques objets) ; mais ils procurent aux employeurs un surcroît de travail et de soucis. Beaucoup de planteurs se contentent donc de vendre quelques sacs de riz et du gibier (singes surtout) aux chefs d'équipe qui les revendent au détail.

LES RAPPORTS ENTRE PATRONS ET SALARIES

LA LEGISLATION

La suppression du travail forcé en I946, et l'octroi de droits politiques aux Africains rendaient nécessaire une refonte de la législation réglant les rapports entre patrons et travailleurs dans les anciennes "colonies". C'est pourquoi, dès I947, fut mis en chantier le Code du Travail dans les Territoires d'outre-Mer, réclamé avec une ardeur particulière par les travailleurs des villes d'AOF, et qui a vu le jour en décembre I952. L'institution du Code du Travail coordonne et, dans une certaine mesure, modifie la réglementation en vigueur jusqu'alors.

La charge de veiller à l'application des règlements revient à l'Inspection du Travail et des Lois sociales, mises en place depuis I944. Avant cette date, elle incombait aux administrateurs (commandants de cercle et chefs de subdivision) qui, aujourd'hui encore, ont souvent à s'occuper de ces questions à l'échelon local, car le nombre des inspecteurs est insuffisant : un à Abidjan, un à Dagnoa (à cause de la situation de cette ville et du nombre des plantations européennes situées dans son cercle et un troisième, récemment installé, à Bouaké. Les inspecteurs n'ont guère le temps de faire des tournées dans les entreprises, et doivent le plus souvent se contenter d'attendre chez eux les employeurs ou salariés qui ont une réclamation à déposer. Ils sont naturellement considérés comme des

personnages gênants par les planteurs, qui les accusent de ne pas avoir l'expérience de la réalité.

Pour défendre leurs intérêts, les manoeuvres agricoles n'ont pas encore su s'organiser en syndicats, bien que le syndicalisme ait été autorisé avant l'institution du Code du Travail, qui n'a fait que préciser la capacité et les statuts des associations professionnelles. Le manque d'éducation des manoeuvres, qui sont, à quelques exceptions près, illétrés, et leur instabilité, expliquent sans doute cette situation. Pour défendre leur intérêts, les manoeuvres s'adressent à leur patron par l'intermédiaire des délégués coutumiers, des anciens qui représentent les différentes populations auxquelles les manoeuvres se rattachent : Mossis, Yacoubas, Guérés, etc.. Ces délégués sont souvent les chefs qui les encadrent au travail. Cette institution traditionnelle, que les planteurs européens trouvent très commode pour connaître les désirs des manoeuvres, pourrait peut-être fournir la base d'une organisation syndicale , mais un obstacle peut se présenter : l'entente entre les ressortissants des différentes populations n'est pas toujours parfaite ; les planteurs le savent bien, et s'attachent à recruter des manoeuvres de provenances variées, afin d'éviter la formation d'un bloc trop uni.

OBSERVATION DES LOIS

Pour si précis que soient les règlements écrits, ils passent souvent après les coutumes. La législation est loin

d'être connus avec exactitude par les planteurs eux-mêmes, à plus forte raison par les manoeuvres, qui ne sont du reste pas à même d'en apprécier la portée réelle. La mentalité des travailleurs africains, à peine dégagés des façons de penser propres au cadre dans lequel ils ont été formés, et les habitudes tenaces héritées de la période du travail forcé font que les conflits sont tranchés bien moins conformément à des lois strictes qu'aux règles du bon sens ou du marchandage. Avant 1953, les règlements perdaient de leur force du fait de leur caractère incomplet et provisoire, puisqu'on attendait la promulgation du Code du Travail. L'application de ce dernier ne manque pas de soulever bien des difficultés pratiques, et les infractions, conscientes ou non, aux règlements, restent fréquentes.

Les travailleurs africains n'aiment pas être liés par écrit, et les contrats de travail, conformément aux habitudes prises, sont de simples accords collectifs et verbaux passés entre un planteur et un groupe de manoeuvres pour une durée de six mois ou un an. Ils sont souvent rompus sans préavis ; un planteur mécontent d'un manoeuvre le renvoie ou ordonne à son chef d'équipe de lui trouver un remplaçant, sans autre forme de procès. Inversement, les manoeuvres jugent normal de partir du jour au lendemain, sans prévenir. Aucune mesure ne peut être prise légalement contre ces fuites ; l'anonymat des travailleurs rendrait d'ailleurs inutiles les poursuites, qui auraient de plus un effet moral désastreux, en faisant croire à un retour au

régime du travail obligatoire. C'est pour prendre une assurance contre les départs éventuels que la plupart des employeurs paient le montant mensuel des salaires avec quelques jours de retard. Quelques-uns même, pour plus de sécurité (ou par suite de difficultés financières) dépassent le délai de huit jours prévu par la loi et paient avec quinze jours ou un mois de retard. Cette pratique, cependant, disparaît, de même que le versement de salaires inférieurs au taux légal.

Par contre, bien que les amendes soient interdites et que le versement du salaire minimum soit obligatoire, des retenues sur le salaire sont effectuées couramment, quand une tâche est mal faite ou n'est pas encore terminée à l'appel du soir. Cette mesure est parfois prise même pour des motifs étrangers au travail. Elle est acceptée par les manoeuvres, soit parcequ'ils la jugent normale, soit parcequ'ils n'osent pas protester. Le Code du Travail prévoit des sanctions devant frapper les employeurs reconnus coupables de cette infraction aux lois.

Le repos hebdomadaire est à présent obligatoire. De plus, quelques jours de fête sont prévus ; souvent les manoeuvres n'y tiennent guère, car ces fêtes ne signifient rien pour eux. Les jours chômés ne sont pas payés, à l'exception du Ier mai (les inspecteurs du Travail ont eu quelque peine à faire admettre ce dernier point par les employeurs).

Comme dans la métropole, il est interdit d'employer des jeunes âgés de moins de 14 ans. Mais en l'absence d'état-civil, il est impossible de vérifier l'âge des jeunes gens qui viennent s'embaucher. Dans les plantations européennes, les manoeuvres qui ont approximativement de 14 à 17 ans forment souvent une équipe à part, à laquelle reviennent les travaux peu pénibles. Beaucoup d'employeurs pensent qu'on peut confier aux jeunes des tâches réclamant une certaine habileté, car ils sont plus dégourdis et d'esprit plus vif que les adultes.

Les châtiments corporels, l'époque du travail obligatoire, étaient tolérés, et fréquemment administrés. Les lois actuelles interdisent absolument à un employeur de frapper un travailleur, ou de le faire frapper. Même au cas où un chef d'équipe frappe un manoeuvre de sa propre initiative et à l'insu du patron, ce dernier est responsable, de même que le chef d'équipe bien entendu. Dans ces conditions, les "corrections" systématiques pouvant causer des blessures disparaissent. Les planteurs ne frappent plus n'importe quel travailleur. Autrefois, certains réunissaient parfois les manoeuvres pour les faire assister à une correction ; ces démonstrations n'existent plus. Aujourd'hui il arrive fréquemment qu'un planteur menace un de ses hommes de lui "casser la figure", et frappe effectivement du poing ou du pied ; mais les coups sont donnés isolément et visent moins à faire mal qu'à rappeler à l'ordre. Le plus souvent, c'est ainsi que l'entendent les manoeuvres, et un planteur respecté peut employer de temps à autre ce procédé sans perdre

de son prestige, à condition que le manoeuvre châtié ait effectivement commis une faute. Ce n'est que lorsqu'ils ont subi des sévices graves que les manoeuvres vont se plaindre devant la justice. Il est cependant possible que, dans un avenir proche, ils n'acceptent plus même les coups sans gravité.

Les lois concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs sont, elles aussi, plus ou moins respectées. Par exemple, toutes les plantations qui emploient plus de cent salariés n'ont pas d'infirmier agréé officiellement. En général, le planteur et sa femme soignent eux-mêmes, après l'appel du soir, les éclopés, et donnent des conseils et des pilules aux malades; beaucoup s'acquittent avec conscience de cette tâche difficile, dont l'accomplissement se heurte parfois à la mauvaise volonté ou aux préjugés des malades, qui refusent de se laisser soigner ou suivent très mal les prescriptions. En cas de maladie entraînant une indisponibilité temporaire, l'employeur n'est pas astreint à verser le salaire correspondant aux jours d'absence (même s'il s'agit d'une maladie professionnelle, ce caractère étant généralement difficile à définir) ; mais il doit faire soigner le malade à ses frais, ou le diriger sur un hôpital. Cependant, sans y être légalement obligés, beaucoup de planteurs acceptent de payer deux ou trois journées de repos à un manoeuvre qui s'est blessé en travaillant, ou a été mordu par un serpent sur le chantier. Par contre, il arrive que des employeurs se débarrassent des malades en les mettant à la porte;

l'absence de contrat écrit, dans ce cas, cause un préjudice au travailleur. Lorsqu'un accident de travail provoque une mutilation ou une invalidité, les pensions prévues sont très faibles ; citons le cas d'un homme dont l'oreille avait été arrachée et qui, en 1953, devait chaque trimestre faire des démarches pour toucher 195 francs.

LES CONFLITS

Les conflits collectifs et les différends individuels sont assez fréquents dans les plantations européennes (tout comme dans les plantations africaines). Les motifs les plus fréquents sont des contestations au sujet du paiement des salaires, des plaintes concernant la nourriture donnée par le planteur. A l'origine des conflits, on trouve parfois un faux bruit ; des manoeuvres d'une plantation entendent dire que les salaires sont augmentés et menacent de se mettre en grève si leur patron refuse cette augmentation. Souvent, les mobiles réels des travailleurs sont assez confus et doivent être recherchés, derrière l'incident qui a fait éclater un conflit, dans l'ambiance générale de la plantation.

Le Code du Travail prévoit, pour régler les différends individuels, la formation de Tribunaux du Travail, dont le rôle s'apparente à celui des Conseils de prud'hommes, mais dont la présidence est assurée par un magistrat (et non, tour à tour par un représentant des patrons ou des salariés) ; les

Tribunaux du Travail doivent comprendre, en plus du magistrat-président, deux assesseurs travailleurs et deux assesseurs employeurs. Les assesseurs sont nommés par le chef de territoire qui les choisit sur des listes présentées par les organisations syndicales (ou à défaut par l'Inspecteur du Travail). Pour chaque affaire, le magistrat président désigne les quatre assesseurs appartenant aux catégories d'employeurs et de travailleurs intéressées. L'innovation que constituent les Tribunaux du Travail est assez mal accueillie par les magistrats, qui pensent que les affaires portées devant eux traîneront indéfiniment. La plupart des différends individuels ou des conflits collectifs, actuellement, sont réglés à l'amiable par les Inspecteurs du Travail ; souvent, il suffit d'éclairer les parties en présence sur leurs droits respectifs pour que tout rentre dans l'ordre. Ces jugements ou plutôt ces consultations juridiques demandent de la part de l'Inspecteur du Travail beaucoup de bon sens et de diplomatie, plutôt que le désir de s'attacher étroitement à la lettre des règlements.

Le droit de grève est reconnu, mais il a été "règlementé" par un décret de 1937 puis par le Code du Travail. Une grève ne peut éclater légalement qu'après l'échec d'une procédure de conciliation et d'arbitrage assez compliquée : appel à l'Inspec. du Travail qui essaie de régler le conflit à l'amiable ; en cas d'échec, tentative de conciliation par la "Commission consultative du Travail" ; enfin désignation d'un expert qui fait une enquête et présente un rapport dont les conclusions établissent,

sous forme de recommandation, un projet de règlement. Les parties ont alors cinq jours pour manifester leur opposition, et peuvent déclencher une grève ou un lock-out sans que cela entraîne rupture du contrat de travail ; après ce délai, la recommandation de l'expert a force exécutoire.

Tout lock-out et toute grève déclenchés avant épuisement de la procédure préalable ou en violation des accords sont interdits. La non-observation de cette règle par l'une des parties peut entraîner les conséquences normales d'une rupture de contrat : pour les employeurs paiement des journées de salaire perdues ; pour les travailleurs, perte du droit à l'indemnité de préavis et aux dommages-intérêts pour rupture de contrat.

En fait, les grèves éclatent le plus souvent de façon très brusque et il faut bien comprendre. Du moment qu'ils pensent que leur cause est juste, les manoeuvres admettent difficilement qu'il leur soit interdit d'agir en conséquence, et le planteur est rarement en mesure de renvoyer tout son personnel pour rupture de contrat. Aussi l'Inspecteur du Travail est-il souvent obligé d'examiner les revendications de manoeuvres en grève. En novembre 1952, une grève générale a éclaté "illégalement". La législation de 1937 alors encore en vigueur prévoyait des pénalités en cas de non-observation de la procédure préalable ; mais, devant l'ampleur du mouvement, aucune sanction ne put être prise.

CONCLUSION SUR LES PROBLEMES CONCERNANT LA MAIN-D'OEUVRE : LEUR POSITION ACTUELLE

A l'heure actuelle, si la question très grave en 1946 du recrutement quantitatif semble résolue, si les travailleurs sont beaucoup plus confiants qu'il y a encore 5 ou 6 ans, l'ensemble du problème de la main-d'oeuvre ne cesse de préoccuper les pouvoirs publics et les intéressés ; il reste, dans l'esprit de nombreux planteurs, le problème capital, dont l'évolution, si rapide au lendemain de la guerre, constitue une des données essentielles de l'avenir des plantations européennes en Côte d'Ivoire.

La valeur technique de la masse des manoeuvres agricoles, très faible, entrave la généralisation de méthodes susceptibles d'améliorer le rendement des cultures. Les travailleurs africains, qui, encore trop peu nombreux, ont reçu une formation générale et professionnelle sérieuse se tournent vers les carrières mieux rémunérées du commerce et de l'industrie. Ceux qui s'embauchent dans l'agriculture sont essentiellement des salariés temporaires ou saisonniers non équipés. Ils sont mal adaptés à une agriculture orientée vers la mécanisation, et basée sur des techniques avancées. Comme il est difficile d'opérer une sélection en faveur de l'agriculture, celle-ci ne disposera d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés que lorsque l'instruction aura réellement pénétré les masses africaines.

et lorsque les salariés seront stabilisés.

Mais les planteurs européens sont rendus soucieux, surtout par les nouvelles conditions d'emploi créées par l'émancipation récente des travailleurs africains. Selon Monsieur Pesclers "la suppression du travail obligatoire et la loi de citoyenneté de 1946 ont créé dans ces populations une véritable frénésie de liberté et d'indépendance. Il en résulte que le main-d'oeuvre tient à prouver sa liberté en ne respectant aucun contrat, en n'acceptant aucune obligation".

Il est certain que les travailleurs africains traversent une période de transition, et que leur adaptation à la façon dont, en Europe, est conçu le travail salarié, se heurte dans leur esprit à des restes de mentalité ancestrale, mêlés aux souvenirs pénibles de la période du travail obligatoire. La notion de contrat écrit leur reste étrangère, et leur semble dangereuse pour leur indépendance. Ils considèrent le salariat comme un moyen d'existence accidentel, un expédient provisoire leur permettant de faire face à quelques dépenses, tel par exemple. Le salariat ne leur fournit pas la sécurité dont ils jouissent au sein des sociétés traditionnelles ; de là, en partie, leur instabilité ; or cette instabilité est un obstacle majeur à l'instauration d'un système de sécurité sociale dans le cadre du salariat. Il semble difficile de sortir d'un autre cercle fermé : la faiblesse relative du rendement des manoeuvres africains et le niveau de vie très bas auquel ils sont habitués permettent le maintien de salaires bas, ce qui empêche la transformation radicale de leurs conditions de vie (meilleure alimentation, hygiène, instruction, qui pourraient élever leur

capacité de rendement.

L'anonymat de beaucoup de manoeuvres, l'habitude de donner une fausse identité, héritage de superstitions ancestrales renforcé par le désir d'échapper au recrutement obligatoire ou à l'impôt, est un obstacle à la création d'un marché du travail stable, à l'établissement des cartes de travail prévues par le Code, donc au bon fonctionnement des offices de main-d'oeuvre. La mise en application effective d'un système d'allocations familiales, dont l'organisation est à l'étude, se heurtera aussi à l'anonymat de la main-d'oeuvre, de même qu'à son instabilité.

Ce n'est pas seulement dans l'esprit des Africains que le passé pèse sur le présent. La mentalité de beaucoup de vieux planteurs européens reste conforme à l'ancien statut de la main-d'oeuvre. Par eux, le travailleur africain ne saurait évoluer, sinon au bout de longs siècles ; le seul régime valable est celui qui a été détruit en 1946, et ce n'est qu'en revenant à des méthodes d'autorité que l'on obtiendrait des conditions d'emploi satisfaisantes. Auprès d'eux, toute conversation aboutit immanquablement au problème, qui semble les obséder, de la main-d'oeuvre : son instabilité, son arrogance, son coût, les difficultés croissantes de son recrutement et de son utilisation. Avec amertume, ils évoquent le temps, où, pleinement soutenus par l'administration coloniale, ils étaient les maîtres absolus sur leurs terres, et pestent contre "la politique" qui a tout gâché" et les législateurs, qui "ignorent tout des réalités

africaines".

Or on est bien obligé de constater que ce sont presque toujours ces planteurs qui éprouvent des difficultés à recruter assez de manoeuvres, à les garder et à les diriger sans heurt. C'est souvent chez eux que le rendement des manoeuvres est le moins satisfaisant et qu'éclatent des conflits. Ainsi il semble que la longue expérience qu'ils ont acquise, leur connaissance des "réalités" ne serve à rien.

Cependant beaucoup d'autres planteurs, nouveaux ou anciens, ont tiré des événements qui ont suivi la fin de la guerre la leçon que toute réalité évolue, ont reconnu que des abus avaient été commis au temps du travail obligatoire, et se sont adaptés avec intelligence aux conditions nouvelles. Il est juste de remarquer que tous n'ont pas attendu 1946 pour traiter leur personnel avec humanité. L'exemple de ces planteurs montre qu'il possible, par des moyens autres que la contrainte, de créer une ambiance favorable à la bonne marche de la plantation, et qui ne permet guère l'éclosion de conflits. Il faut pour cela, non seulement se conformer rigoureusement aux lois, payer les salair avec ponctualité, s'abstenir de toute brutalité, mais savoir agir avec tact ; payer de sa personne sur le chantier en montrant aux manoeuvres comment ils doivent travailler, donner en certaines occasions de petits avantages, ne pas heurter trop violemment la susceptibilité de ceux qui ont commis une faute légère, s'intéresser à la vie personnelle des manoeuvres, à leurs enfant leur donner des conseils, s'occuper des malades, savoir juger le

"palabres" qui peuvent s'élever. Il est évident qu'ainsi conçu, le métier de planteur est difficile, demande beaucoup d'adresse et de bonne volonté, et nécessite un gros effort d'adaptation de la part de ceux qui ont pu autrefois se conduire autrement. Mais les planteurs qui agissent ainsi n'ont pas à le regretter ; la réussite que leur procure leur réputation montre qu'ils sont dans la bonne voie. L'attachement que leur porte leur main-d'oeuvre témoigne de la possibilité d'un climat social capable de satisfaire les salariés et, en même temps, conforme aux véritables intérêts des employeurs.

PLANTEURS EUROPEENS ET PLANTEURS AFRICAINS

Le succès des cultures d'exportation auprès des populations indigènes de la basse Côte d'Ivoire exerce une influence croissante sur la vie des planteurs européens, obligés au début du siècle à planter des cacaoyers au milieu de leurs cultures vivrières, les Africains, après avoir rechigné, ont compris l'intérêt que présentait cette culture qui est maintenant entrée dans le cycle des occupations traditionnelles, de même que celle adoptée depuis, du caféier. Dans certaines régions, il faut maintenant, pour être considéré comme un homme, avoir créé sa plantation. Des "Dioulas" venus du Nord se sont aussi installés dans la forêt pour y devenir planteurs. Alors que les plantations européennes, après le "boom" de 1925-1932, ne se sont plus étendues que lentement et ont même parfois vu leur importance décroître, les plantations africaines de café et de cacao n'ont pas cessé de se développer et, aujourd'hui, leur importance économique dépasse de beaucoup celle des plantations européennes, qui représentent moins de 10 % de la production. Par contre, la culture des bananiers est restée encore aujourd'hui presqu'entièrement entre les mains des planteurs européens. La coexistence de ces deux types si différents de plantations a posé et pose un certain nombre de problèmes.

Les relations entre planteurs européens et africains prennent assez souvent la forme de rapports de bon voisinage et

même de collaboration ; les deux systèmes d'exploitation apparaissent alors comme complémentaires, les planteurs africains se cantonnant à l'aspect purement agricole de la production et confiant des produits bruts aux planteurs européens, qui se chargent de les traiter et de les expédier en même temps que leur propre récolte.

C'est ce qui s'est produit pour le décorticage du café. Dans les premiers temps, les femmes des planteurs africains faisaient ce travail au pilon. Mais un moment est venu où les récoltes devenant plus importantes, elles n'ont pas pu ou n'ont pas voulu s'en charger. Les planteurs africains ont alors été obligés d'employer des travailleurs salariés pour le décorticage, ou bien ont porté les cerises séchées au planteur européen voisin qui, disposant d'une "usine à café" bien outillée, effectuait le traitement à un tarif raisonnable. Le plus souvent, dans ce cas, le planteur européen gardait le café qu'il avait préparé et le vendait en même temps que le sien propre. C'est une des raisons pour lesquelles il est impossible de savoir exactement quelle est la part des plantations européennes dans la production totale de la Côte d'Ivoire. Actuellement, cette pratique a probablement diminué, car beaucoup de planteurs africains, ayant acheté ou reçu gratuitement de petites machines à décortiquer, peuvent traiter eux-mêmes leur récolte sans que cela entraîne un énorme gaspillage de main-d'oeuvre.

A ses débuts, la culture du bananier fut également essayée par les Africains sous l'impulsion de l'administration qui, à partir de 1933, leur fit distribuer des rejets. Il apparut

très vite que les seules plantations africaines qui réussissaient dans ce domaine étaient celles conduites en collaboration avec des planteurs européens. Ces derniers donnaient des conseils sur les méthodes de culture, achetaient la récolte et se chargeaient de son expédition, qui ne peut être organisée de façon rationnelle que par quantités assez importantes. Cette formule d'exploitation mixte, qui, loyalement conçue, pouvait présenter un grand intérêt sur le plan social, fut inaugurée près d'Adzopé par la plantation Meyer et Fabre et encouragée par l'administration, et connut un succès certain pendant plusieurs années. Ensuite, les planteurs africains, jugeant la culture du bananier trop délicate et peu rémunératrice (le conditionnement éliminait les régimes pesant moins de 10 Kg, fréquents quand les bananiers ne sont pas bien soignés), l'abandonnèrent. La guerre fit disparaître les dernières plantations africaines de bananes.

Lorsqu'elles se sont créées vers 1930, les plantations européennes de cacao ont bénéficié de l'expérience acquise en Côte d'Ivoire grâce aux plantations africaines, collectives ou individuelles, déjà existantes. Pour la culture du caféier, c'est l'inverse qui s'est produit, particulièrement dans le centre et l'ouest du pays ; volontairement ou par leur présence seule, les planteurs européens ont aidé l'apparition et les progrès techniques des plantations africaines. Beaucoup de celles-ci ont été créées à l'imitation des plantations européennes, par des hommes qui copiaient approximativement ce qu'ils voyaient faire. Quelques planteurs de l'Ouest ont d'ailleurs accepté ce rôle de guide

et conseillent leurs voisins. Il est remarquable que les plantations africaines les mieux tenues entourent souvent les plantations européennes les plus soignées (dans le cercle de Man par exemple). Mais surtout, beaucoup d'africains se sont installés comme planteurs indépendants après avoir été employés sur des plantations européennes, où ils ont appris l'essentiel des techniques de culture. Il est assez décevant pour les planteurs européens de voir ainsi les hommes qu'ils ont formés les quitter pour s'établir à leur propre compte.

Mais ce n'est là que l'aspect le moins grave de la véritable concurrence qui peut exister entre les deux types de plantations. En grandissant et se multipliant, les plantations africaines, dès avant la dernière guerre, ont non seulement diminué le nombre des travailleurs disponibles pour les employeurs européens, mais exigé elles-mêmes, de plus en plus, l'aide des travailleurs venus du Nord. Ainsi le développement des plantations africaines, qui emploient actuellement, d'après les évaluations de Monsieur Dresch[ra], 60 % des salariés de la Côte d'Ivoire, a fortement contribué à aggraver les difficultés de recrutement avec lesquelles les planteurs européens se sont trouvés aux prises dès avant 1939.

Cette concurrence pour la main-d'oeuvre est une des sources, mais non la seule, des mécontentes qui opposent planteurs européens et africains, et qui ont amené en 1944 l'éclosion d'une violente crise, dont les conséquences ne sont pas entièrement effacées.

LA CRISE DE 1944-45

Jusqu'à la fin de la dernière guerre, les planteurs européens avaient été aidés et encouragés par l'administration de préférence aux planteurs africains, voire aux dépens de ces derniers. Ceci ne se traduisait pas seulement par des relations personnelles, tout à fait compréhensibles, entre les planteurs européens et les administrateurs et agents du service de l'Agriculture; Dès le début, un intérêt particulier avait été officiellement porté au développement des plantations européennes par les services administratifs. Ce n'est que grâce à cette aide que des hommes absolument dépourvus de ressources financières avaient pu faire démarrer leur entreprise ; dans bien des cas, les premiers travaux avaient été accomplis par des "prestataires" recrutés pour les travaux d'intérêt général (routes, etc) et mis en réalité gratuitement, à la disposition des planteurs européens. Par la suite, ces derniers bénéficièrent grandement des conditions d'emploi de la main-d'oeuvre, très avantageuses pour eux, et leurs besoins étaient toujours satisfaits par priorité. Leur opinion avait un grand poids auprès des autorités, et, à tous les points de vue, ils jouissaient d'un régime de faveur, qui devient systématique de 1941 à 1944. Tout se passait comme s'ils avaient constitué le facteur déterminant de l'essor des cultures d'exportation, ce que leur importance économique réelle était bien loin de justifier, puisque leur part dans la production ne cessait de diminuer. Les difficultés nées de la guerre les poussèrent à réclamer des avantages réservés à eux seuls, à tel point qu'en

1944, on pouvait dire que certaines plantations européennes ne vivaient plus que grâce à l'aide de l'administration.

C'est ainsi qu'en 1943, la pénurie de travailleurs étant très grave, on en vint à refuser aux planteurs africains toute main-d'oeuvre recrutée, réservée désormais aux seuls planteurs européens ; certains de ces derniers en profitèrent même, malgré l'interdiction officielle, pour étendre la superficie de leurs cultures. Les planteurs africains ne pouvaient même plus trouver des travailleurs volontaires, car ceux-ci étaient retenus par les chefs de village qui voulaient rester en mesure de répondre autant que possible aux demandes toujours croissantes de l'administration poussée par les impératifs de l'effort de guerre. Les planteurs africains n'avaient plus à leur disposition que les membres de leur famille, et enfin furent réquisitionnés eux-mêmes avec leurs femmes et leurs enfants, pour aller travailler dans les plantations européennes.

Dans ces conditions, et les prix du café et du cacao étant très bas, les récoltes étaient faites de façon très partielle dans les plantations africaines, d'où tout entretien disparut et qui tombèrent dans un état lamentable, favorisant les progrès du parasitisme. Or, au même moment, les équipes phytosanitaires infligeaient des amendes aux propriétaires des plantations qui, faute de main-d'oeuvre, étaient mal tenues, et détruisaient ces foyers de parasitisme surtout quand ils se trouvaient situés aux environs immédiats des plantations européennes. Quant aux planteurs européens qui avaient abandonné leurs cultu-

ros, on se contentait de leur donner des avertissements. C'est pourquoi des équipes phytosanitaires apparurent comme un moyen d'arrêter l'extension des plantations africaines. Beaucoup d'Européens, planteurs ou administrateurs, estimaient que celles-ci devaient être cantonnées au cadre familial dont elles n'auraient jamais dû déborder les limites.

D'autres erreurs furent commises, qui élargirent le fossé creusé entre planteurs africains et européens. Ceux-ci obtinrent de l'Etat, pour leurs produits, un prix d'achat plus élevé que pour les produits d'origine africaine. Du riz et de l'huile leur étaient fournis par l'Etat, pour nourrir les manoeuvres, à des prix inférieurs aux cours pratiqués sur les marchés locaux. En 1944, les planteurs européens de café réclamèrent une prime de 1.000 francs par hectare qui, sur leur demande expresse, leur fut d'abord réservée. Puis, l'injustice étant par trop criante, la prime fut accordée à toutes les plantations d'une superficie supérieure à 25 hectares, ce qui, sans nuire aux Européens, exclusait en fait la quasi-totalité des planteurs africains. Cette mesure, renouvelée en 1945, provoqua des polémiques, et son bien-fondé fut contesté, non seulement par les Africains, mais par des Européens autres que les planteurs. Il ne semblait pas indispensable de soutenir des hommes qui, tout en prétendant pour justifier leur demande des bilans d'exploitation négatifs, menaient un train de vie beaucoup plus large que les fonctionnaires par exemple. En fait, la prime servait surtout à ses bénéficiaires de stocker la récolte 1943-44 et de la vendre soulignant l'année

suivants à des œuvre bien supérieure.

Enfin, contre l'avenir semblait incertain à nombre de planteurs européens au lendemain de la conférence de Brazzaville, le rachat par l'Etat des plantations non viables fut envisagé. Ce projet échoua finalement : il parut souvent que l'Etat rachetât des entreprises déficitaires, souvent, par la faute de leurs propriétaires, qui avaient mal choisi leur terrain, et constamment refusé de suivre les conseils du service de l'agriculture, et qui avaient d'autre part, jusqu'à la guerre, gagné pas mal d'argent grâce à l'aide de l'administration et sans risquer de capital.

Toutes ces mesures, et surtout l'action des équipes phytosanitaires et l'octroi de la prime de 1000 francs par hectare, eurent pour effet de tendre les rapports entre les planteurs européens et les planteurs africains, dont certains, découragés, arrachaient leurs plantations pour éviter les amendes. Finalement, le mécontentement des planteurs africains les amena à quitter le syndicat unique dominé par les planteurs européens.(Dans les conférences réunies en 1944 et 1945 pour étudier le problème du statut de la main-d'œuvre, les employeurs africains n'étaient pas représentés, ou à peine), pour défendre leurs intérêts, les planteurs africains fondèrent le Syndicat agricole africain, auquel étaient fixés deux objectifs immédiats : obtenir l'égalité entre tous les planteurs, procurer aux adhérents la main-d'œuvre qui leur faisait si cruellement défaut. C'est le S.A.A. qui organisa avec succès les premiers arrivages de manoeuvres locaux

volontaires, à qui il garantit des conditions d'emploi au moins aussi avantageuses que celles obtenues en Gold-Coast. La création du S.A.A. et les efforts qu'il déployait pour obtenir l'égalité avec les syndicats d'employeurs européens correspondait, sur le plan professionnel, à l'essor du Rassemblement Démocratique Africain et à la présentation de revendications politiques au nom des masses africaines.

Le S.A.A. obtint en Mai 1945 un succès important : en attendant la suppression définitive du travail obligatoire, un arrêté exemptait de tout recrutement par contrainte les planteurs possédant un minimum de deux hectares de caféiers ou de trois hectares de cacaoyers, ainsi que leurs femmes et enfants. Cette décision fut critiquée par les planteurs européens qui n'acceptaient pas qu'il fût mis fin au régime de discrimination dont les planteurs africains avaient été victimes jusqu'alors.

LES RAPPORTS ACTUELS

Actuellement, et surtout depuis le "tournant" politique effectué en 1950 par le R.D.A., les rapports sont beaucoup plus cordiaux entre les planteurs africains et les planteurs européens, qui reconnaissent les erreurs commises et ne profitent plus de l'appui exclusif de l'administration. Les représentants des uns et des autres sont souvent amenés à travailler ensemble, bien que la scission syndicale subsiste. Tous savent qu'ils ont beaucoup d'intérêts communs, dans le domaine économique comme

dans celui des rapports avec la main-d'oeuvre, aux revendications de qui tous ont à faire face. Cependant des motifs de mésentente subsistent entre les deux catégories de planteurs : une certaine concurrence existe toujours, localement tout au moins pour le recrutement de la main-d'oeuvre ; et les planteurs européens obtiennent difficilement de nouvelles terres.

Encore aujourd'hui, au lieu de s'adresser au SIAMO, les planteurs africains utilisent le plus souvent les services des travailleurs partis des entreprises européennes et savent même, à l'occasion, provoquer leur départ. Jusqu'en 1950, les militants du R.D.A. incitaient la population des villages entourant chaque plantation européenne à organiser systématiquement le débauchage des manoeuvres. De leur côté, les manoeuvres ont longtemps préféré travailler dans les petites plantations africaines, dont l'atmosphère semi-familiale leur convient mieux, dont le système d'exploitation n'apporte pas une rupture aussi brutale avec leurs habitudes que le salariat, et où ils reçoivent une nourriture peut-être moins bien équilibrée que la ration-type, mais qui leur plaît davantage. Aujourd'hui, ils vont aussi volontiers se mettre au service des planteurs européens, où leurs avantages légaux sont sans doute mieux garantis. En effet, assez couramment, les planteurs africains, qui paient leurs manoeuvres à l'année, après avoir vendu leurs récoltes, ne sont pas en mesure de le faire, car ils doivent d'abord régler leurs dettes ; d'innombrables conflits de ce genre sont portés devant les Inspecteurs du Travail. D'une façon générale, les planteurs africains se sont mon-

très les plus acharnés à différer l'application des arrêtés d'augmentation de salaires dont les manoeuvres ont bénéficié depuis 1946.

Ce n'est donc pas en détournant à leur profit la main-d'oeuvre que les planteurs africains peuvent menacer gravement la prospérité des plantations européennes. Beaucoup plus dangereuse pour l'avenir de celles-ci est l'attitude adoptée depuis la dernière guerre par les populations de basse-Côte d'Ivoire, qui ne cèdent que difficilement les terres dont les Européens ont besoin pour étendre leurs plantations ou en créer de nouvelles.

La réglementation domaniale actuellement en vigueur attribue à l'Etat les "terres vacantes et sans maître". Mais on tend à admettre aujourd'hui que cette expression ne correspond pas à la réalité, et que les terres, cultivées ou non, appartiennent aux collectivités locales, villages ou familles, ou aux chefs qui représentent ces collectivités ; il ne s'agit pas là d'un droit de propriété tel que l'entend le Code Civil, mais de droits coutumiers d'occupation du sol ou "droits d'usage". La plupart des petits planteurs africains installent leurs cultures sur ces terrains communaux en accord avec les chefs de village. Ils peuvent obtenir s'ils le désirent (décret du 8 octobre 1925) des "titres fonciers indigènes" qui attestent par écrit leurs droits sur une parcelle, acquis par leur travail. Ils peuvent aussi faire immatriculer régulièrement cette parcelle au livre foncier tenu par le Service des Domaines ; ils reçoivent alors un vérita-

ble titre de propriété. Mais, sauf cas exceptionnels, cette possibilité n'est utilisée que par les Africains étrangers au village dans lequel ils s'installent (notamment les "Dioulas" venus du Nord) et qui ne sont pas par conséquent titulaires de droits d'usage.

L'Européen qui désire créer une plantation doit adresser au Service des Domaines une demande de concession indiquant le terrain visé, la culture projetée, le programme d'exploitation et les moyens financiers dont il dispose. L'octroi de la concession est précédé de mesures de publicité, destinées à permettre aux titulaires de droits d'usage de faire valoir ces droits sur les terres demandées. Le requérant doit donc pratiquement, s'entendre d'abord avec les représentants des collectivités locales pour obtenir leur accord. Dès qu'il a repéré un terrain, il va trouver les notables voisins et leur offre quelques cadeaux. Les notables au cours d'un "palabre", reconnaissent les droits coutumiers d'un chef de famille sur le terrain visé . Le futur planteur s'entend avec le titulaire de ces droits, lui verse une indemnité, en reçoit un certificat attestant son acceptation. Muni de cet acte et d'un "procès-verbal de palabre" établi par les notables, le futur planteur présente alors au Service des Domaines sa demande de"concession provisoire".

Les titres provisoires de concession intéressant un seul territoire (cas général) sont délivrés par arrêté du chef de territoire. Depuis la promulgation de la loi du 29-8-1947,

cet arrêté ne peut être pris qu'après accord de l'Assemblée territoriale. A chaque titre de concession est annexé un cahier des charges qui fixe les obligations du concessionnaire : superficie à mettre en valeur, bâtiments à construire, etc.. En principe, des garanties financières répondant à ce programme d'exploitation sont exigées. Pratiquement, les sommes sont très inférieures à celles réellement nécessaires.

L'octroi d'une concession provisoire ne constitue pas un titre de propriété, son bénéficiaire n'a que la jouissance du terrain ; il doit verser à l'Etat une redevance annuelle, assez faible d'ailleurs ; en 1953 elle s'élevait à 50 francs par hectare et par an pendant les cinq premières années, puis à 250 francs. Une concession provisoire ne peut être vendue sans l'autorisation du Chef du territoire et l'accord de l'Assemblée territoriale. Le concessionnaire ne peut vendre les arbres de valeur découverts au cours du défrichement : ils appartiennent à l'exploitant forestier dans le périmètre de prospection duquel se trouve la concession. L'exploitant forestier, prévenu par les soins du planteur, fait enlever les troncs susceptibles de l'intéresser.

La concession provisoire est transformée en titre définitif de propriété, en principe, au bout de cinq ans. En réalité, le délai est très variable, parfois plus court, parfois beaucoup plus long. Le concessionnaire peut demander à devenir propriétaire lorsque la mise en valeur a été faite, conformément aux clauses contenues dans le cahier des charges. Des

experts contrôlent l'exécution du programme d'exploitation, et le terrain, après avoir été immatriculé au nom de l'Etat, est attribué définitivement au planteur. Ce dernier rembourse à l'administration les frais d'immatriculation, et verse un prix d'acquisition, calculé d'après un tarif fixé chaque année. Pour chaque concession, le tarif valable est celui en vigueur l'année où a été pris l'arrêté de concession provisoire. Ce tarif varie selon le mode de mise en valeur ; en 1952 et 1953, il s'élevait à 750 francs par hectare pour les plantations de caféiers (1 franc seulement pour les terrains consacrés à l'élevage).

Parfois des modalités particulières, tenant compte des coutumes africaines, affectent même les titres de propriété, à la suite d'accords conclus avec les titulaires de droits d'usage lors de la demande de concession. C'est ainsi que certains planteurs doivent verser une indemnité chaque fois qu'ils abattent un palmier à huile dans leur concession.

La procédure actuellement en vigueur pour l'octroi d'une concession à un européen permet à la volonté des Africains de s'exprimer à deux reprises : d'une part lorsque le candidat concessionnaire demande aux collectivités locales de se dessaisir à son profit de leurs droits coutumiers, d'autre part lorsque la demande est soumise à l'Assemblée territoriale. Depuis la fin de la dernière guerre, les Africains se montrent très réticents et refusent souvent de laisser s'agrandir une plantation existante, encore plus de laisser créer une plantation nouvelle.

Le point de vue de ceux qui ne veulent pas que la

propriété européenne s'étende en Côte d'Ivoire a été exprimé avec une netteté particulière par un des membres de l'Assemblée territoriale, Monsieur Lockoy, dans un discours prononcé le 27 novembre 1948.

"Une multitude de réclamations s'élève dans les villages de Cote d'Ivoire, déclara en substance Monsieur Lockoy, sur les attributions de terrains faites dans le passé à des Européens. La population du pays s'accroit rapidement, et ne pourra vivre si le régime actuel continue. Le décret du 15 novembre 1935, portant réglementation des terres domaniales en A.O.F. et attribuant à l'Etat les "terres vacantes et sans maître" et celles "inexploitées ou inoccupées depuis plus de dix ans" est un exemple de spoliation. Le "procès-verbal de palabre" n'est qu'un grossier stratagème par lequel les agents de l'Etat simulent de reconnaître de vagues droits à la population...

Les conclusions du discours de Monsieur Lockoy furent adoptées par l'Assemblée territoriale, qui vota une résolution demandant "..... que les terrains ruraux ou urbains, de quelque nature que ce soit, soient dorénavant amodiés sous forme de conventions locatives ou de baux."

C'est pourquoi, en général, l'Assemblée territoriale n'accorde plus de concession provisoire comportant promesse de cession définitive que lorsque la demande porte sur une superficie inférieure à 12 hectares. Les concessions plus vastes ne sont octroyées qu'avec promesse de bail. Cette attitude est cependant devenue moins systématique depuis 1950.

Mais la plupart des collectivités locales restent farou chement hostiles à la cession de terres dont elle peuvent avoir besoin plus tard. Elles réagissent donc négativement, non seulement aux demandes présentées par les Européens, mais aux tentatives d'installation d'Africains "étrangers". Des arguments de principe à caractère politique contribuent à renforcer leur opposition aux candidatures européennes. Quelques planteurs auréolés d'une bonne réputation arrivent à agrandir leurs concessions, mais, dans l'ensemble, les populations de basse-Côte d'Ivoire tiennent à garder leurs terres ; ce fait, à lui seul, est un obstacle majeur aux possibilités d'extension et de multiplication des plantations européennes.

Ainsi, tandis que de nombreux obstacles d'ordre technique semblent pouvoir être franchis, et que les planteurs sont décidés à faire un effort sérieux à ce point de vue, c'est, depuis la dernière guerre, sur le plan social que se manifestent les dangers les plus menaçants pour l'avenir des plantations européennes, qui ne sont plus comme autrefois spécialement favorisées par les pouvoirs publics. Si les problèmes posés par l'émancipation de la main-d'oeuvre peuvent être résolus, et le sont effectivement par de nombreux planteurs européens, ces derniers voient se dresser devant eux des planteurs africains de plus en plus nombreux et de plus en plus organisés, qui ont tendance à considérer les planteurs européens comme des rivaux importuns.

TROISIEME PARTIE :

LES PROBLEMES ECONOMIQUES

Il reste à examiner une dernière série de problèmes, qui, comme les problèmes agrotechniques, se posent en termes assez semblables pour les planteurs européens et les planteurs africains, mais que les uns et les autres ne résolvent pas de la même façon : les problèmes économiques.

Une fois récoltés, les produits des plantations, café, cacao, bananes, sont introduits dans le circuit commercial, pour être à peu près entièrement exportés, vers la France ou vers d'autres pays d'Europe ou d'Amérique du Nord, qui en constituent le marché normal, puisque là se trouvent les grandes masses de consommateurs de ces trois denrées.

Par suite de fluctuations incessantes, l'histoire du marché est extrêmement mouvementée. L'évolution des cours présente des phases d'apaisement relatif, et des crises brutales qui menacent la prospérité de toutes les plantations et peuvent provoquer la ruine de quelques-unes.

Ne pouvant guère modifier les conditions du marché, les planteurs doivent organiser leurs entreprises de façon à en sauvegarder la rentabilité. Ici apparait la liaison entre les problèmes économiques d'une part, les problèmes techniques et sociaux d'autre part : les solutions prévues pour ces derniers doivent toujours être choisies en fonction de leur incidence sur le prix de revient des produits.

I.- LE CIRCUIT COMMERCIAL

Il serait intéressant de déterminer dans quelle mesure la manière dont, en Côte d'Ivoire, les produits des plantations sont introduits dans le circuit commercial - méthodes de commercialisation, de transport, d'expédition - les aides à affronter les conditions du marché. Il faudrait aussi connaître avec précision le rôle des facteurs qui agissent sur l'évolution des cours.

Mais, par suite de la discrétion observée par les représentants du monde commercial, il est difficile de saisir bien des aspects de la circulation des produits, depuis le moment où ils quittent la plantation jusqu'à leur achat par les commerçants des pays importateurs. De même que le système des transports, les principaux rouages du circuit commercial peuvent être décrits, mais il est certain que bien des éléments peu connus en dehors du cercle des professionnels jouent un rôle important.

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS

LE CAFE ET LE CACAO : LA TRAITE

L'exportation de la production agricole reste fondée en Côte d'Ivoire sur le système de la "traite". Pour le café et le cacao, les transactions sont actives généralement de novembre à avril, c'est à dire avec quelques semaines de retard sur la grande récolte, très ralenties ou nulles pendant le reste de l'année. Parfois, un regain d'animation a lieu en juillet-août, consécutif à la "petite" récolte" de cacao (fig. 21).

Autrefois, beaucoup de planteurs exportaient eux-mêmes leurs produits, soit individuellement, soit associés (la "Coopérative des Planteurs du Sassandra" existe toujours) Mais le métier d'exportateur ne s'improvise pas, et réserve aux amateurs de nombreux déboires. Actuellement, presque tous les planteurs s'adressent à des maisons de commerce, auxquelles ils vendent le produit de leur récolte, et qui leur fournissent à peu près tout ce dont ils ont besoin : outillage, nourriture des manoeuvres, etc. Même une entreprise aussi importante que la S.P.R.O.A., capable de produire des centaines de tonnes, vend à des commerçants. Ainsi est évitée la corvée que représentent, pour des non-spécialistes, les interminables formalités administratives à remplir. Il est d'autre part probable que les frais engendrés par l'exportation sont comprimés quand ils portent sur de très grosses quantités. Parmi les maisons d'importation et exportation qui règnent sur le commerce en Côte d'Ivoire, quelques-unes brassent en effet des masses énormes de marchandises. La C.F.C.I. (Compagnie française de la Côte d'Ivoire), la C.F.A.O (Compagnie française de l'Afrique occidentale), la maison Abile Gal, en gros progrès, achètent et vendent chaque année plusieurs milliers de tonnes de café et de cacao ; par exemple, en 1952, l'une d'elle a exporté 14 000 tonnes de cacao, soit le quart de la production

totale du territoire. La S.C.O.A. (Société commerciale de l'Ouest africain) la C.I.C.A. (Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique) la maison Massieye et Ferras viennent ensuite. A côté de ces puissantes sociétés, qui ont leurs bureaux à Abidjan et des comptoirs dans les petits centres de l'intérieur du pays, quantité de petites maisons se sont ouvertes depuis la dernière guerre. Enfin on voit parfois arriver de France des gens qui, pour leur propre compte ou au nom d'un importateur, achètent 2 ou 300 tonnes de café de cacao et repartent.

Les rapports entre commerçants et planteurs diffèrent sensiblement, selon qu'il s'agit de planteurs européens ou de planteurs africains. Ces derniers vendent par petits lots (souvent inférieurs à 100kg) à des collecteurs libano-syriens ou africains qui passent dans les villages et portent les produits ainsi rassemblés aux maisons de commerce, dont ils ont, dans la plupart des cas, reçu des avances. Les planteurs européens livrent en général leur production, qui se chiffre en tonnes ou dizaines de tonnes et justifie toujours un déplacement spécial, directement aux comptoirs locaux des maisons de commerce. Ils évitent ainsi de supporter la déminution de prix correspondant au bénéfice de l'intermédiaire.

De plus, les planteurs européens bénéficient de formes de contrat avantageuses que les maisons de commerce leur consentent pour s'assurer leur clientèle. Ils peuvent utiliser le système de la "vente en consignation" ; la maison de commerce n'achète pas au planteur, elle est simplement chargée de trouver dans un pays importateur un client, à qui le produit est vendu directement par le planteur ; la maison de commerce effectue les opérations d'exportation (transit etc). Ou bien le planteur peut signer à l'avance un contrat à prix fixe ; la récolte future est vendue à la maison de commerce, au tarif valable le jour de la signature du contrat; elle est payée ce jour-là ; le planteur reçoit ainsi une véritable avance. Une formule un peu différente est celle du contrat "prix à fixer" ; le planteur vend sa récolte future, reçoit une avance correspondante, mais le prix définitif sera

celui en vigueur le jour de la livraison (il appartient donc au planteur de bien choisir ce jour). Ainsi le planteur européen peut dans une certaine mesure échapper aux effets des fluctuations des cours, tandis que le planteur africain est le plus souvent obligé, par manque d'argent, de vendre au comptant et aussitôt après la récolte, c'est à dire au moment où les cours baissent.

L'EXPORTATION DES BANANES

L'exportation des bananes est organisée de façon très particulière. La fragilité de ces fruits nécessite l'utilisation d'un mode de transport maritime spécial, et a entraîné la mise en place d'un mode de commercialisation qui diffère du système habituel de la traite.

Lorsque les premières bananeraies ont été établies en Côte d'Ivoire, la circulation de navires bananiers entre la France et la Côte occidentale d'Afrique était déjà en voie d'organisation, grâce aux planteurs guinéens. L'avance de ces derniers a donc, dans ce domaine comme sur le plan agrotechnique, profité aux planteurs de la Côte d'Ivoire. Mais la disparition des navires spécialisés en 1939 a arrêté net l'exportation des bananes fraîches, qui n'a pu reprendre qu'en 1947. L'organisation de ce transport doit établir un compromis difficile entre les intérêts divergents des compagnies de navigation et des planteurs. Ceux-ci ont besoin d'au moins un navire, par semaine, pour pouvoir cueillir tous leurs régimes à point, ni trop "maigres" ni trop près de leur maturité complète. De leur côté, les compagnies de navigation veulent être assurées d'avoir un fret suffisant ; un seuil de production totale doit donc être atteint pour justifier une rotation rapide des navires. D'autre part, les compagnies de navigation désirent une répartition régulière des expéditions ; au contraire, les planteurs cherchent à concentrer leurs envois sur les périodes de l'année où les bananes se vendent le mieux. Les bateaux ne sont jamais déroutés, de sorte qu'on en voit

parfois deux ou trois, de provenances différentes, débarquer ensemble dans le même port français, un jour où aucun arrivage n'a lieu dans un autre port. Aussi les planteurs accusent-ils souvent les compagnies de navigation d'être peu compréhensives. Mais, comme ils dépendent étroitement de ces compagnies, celles-ci peuvent généralement imposer leurs conditions.

Les pratiques commerciales qui régissent l'expédition des bananes ont également un caractère très particulier. Les planteurs communiquent chaque mois au siège de leur syndicat, la Fédération bananière, leurs prévisions de production à longue échéance, établies d'après le nombre des inflorescences recensées à leur apparition. Il est ainsi possible d'évaluer trois mois à l'avance le fret nécessaire et d'établir un calendrier de rotation des navires. Un contrôle des déclarations des planteurs est effectué. La veille de chaque départ, les planteurs font couper et emballer les régimes parvenus au degré d'évolution convenable (régimes "aux trois quarts pleins"), puis ils portent eux-mêmes ou expédient leur récolte au port d'embarquement. Or, les risques que comportent le transport et la vente des bananes, denrée très périssable et impossible à stocker, sont très grands et l'emploi de navires spécialement conçus ne les élimine pas tous. C'est pourquoi les maisons de commerce refusent d'en assumer la responsabilité. Contre versement d'une commission, elles se chargent de l'expédition et des formalités à remplir, mais les bananes restent la propriété des planteurs, jusqu'à la vente dans le port d'importation. Comme ce n'est qu'à ce moment là que les cours sont établis, d'après la situation du marché, les planteurs expédient leurs régimes à l'aveuglette ; quelques jours après, ils reçoivent un avis leur indiquant le prix auquel leurs bananes se sont vendues et, défalcation faite des frais divers (transport, taxes, commissions etc), la somme qui leur revient. Ainsi les planteurs sont absolument sans défense en face des baisses des cours, fréquentes et brutales. Il peuvent également subir des pertes énormes quand leurs fruits se détérioreront au débarquement, par exemple sous

l'effet du gel. Les bénéfices que les planteurs de bananes seraient en droit d'attendre de leur activité sont donc des plus aléatoires.

On peut remarquer que l'organisation de l'économie bananière est très différente dans les pays gros producteurs étrangers, où elle est généralement basée sur une organisation verticale, groupant la production, les transports et la vente.

LES TRANSPORTS

La densité, la nature et l'état des voies de communication par lesquelles s'effectue le drainage des produits des plantations vers les ports d'embarquement exercent naturellement une forte influence sur la prospérité des plantations et règlent dans une certaine mesure leur répartition. Le facteur distance pèse d'autant plus que les deux principaux moyens de transport, camion et chemin de fer, travaillent dans des conditions techniques assez défectueuses. Son importance apparait dans la carte de la production de café et de cacao, particulièrement forte dans la région d'Abidjan, et encore plus dans la répartition des plantations de bananes, toutes groupées à proximité des ports d'Abidjan et de Sassandra, alors que les conditions climatiques permettraient la diffusion de la culture du bananier à travers toute la zone forestière (fig. 8 et 9).

LES TRANSPORTS ROUTIERS

Bien qu'il passe pour le meilleur ou un des meilleurs d'A.O.F., le réseau routier de la basse Côte d'Ivoire est loin d'être parfait, à la fois à cause des conditions naturelles et parce que les échanges commerciaux ne se sont développés dans le pays que depuis une date très récente (fig. 22)

Le schéma général du réseau est assez simple : sur l'axe Nord-Sud Bouaké - Abidjan formé par la voie ferrée et la route parallèle sont branchées des routes transversales, dont les principales sont, d'une part, vers l'Ouest, la route N'Douci - Tiassalé - Divo - Gagnoa - Daloa - Man, d'autre part, vers l'Est, la "boucle du cacao", qui relie Bocanda et Bongouanou à la gare de Dimbokro, et la route Agboville-Abengourou. La première a une importance vitale pour les plantations européennes, dont beaucoup sont situées dans les régions qu'elle traverse. Les deux

autres ont permis le développement des plantations africaines de l'Indénié qui fournissent une très grosse part de la production de cacao.

Les mailles du réseau routier restent encore trop larges, ce qui gêne la mise en valeur complète de régions intéressantes. Mais son principal défaut est moins sa faible densité que son état. Tout le Sud-Ouest du pays, pourtant intéressant au point de vue climatique, est desservi par des pistes à peine utilisables. Même Sassandra n'est reliée que par une très mauvaise route à Gagnoa, considérée pourtant autrefois comme son arrière-pays, mais qui s'oriente entièrement vers Abidjan.

Pendant la saison des pluies, qui heureusement correspond presque exactement à la période où la traite est ralentie, de nombreuses sections sont coupées.(ponts emportés, bacs inutilisables). Même pendant la saison sèche, les tornades sont à craindre ; les eaux de ruissellement s'accumulent dans les dépressions, le vent abat de grands arbres en travers de la route, la pluie elle-même, violente et serrée, oblige le chauffeur à s'arrêter. Toute l'année, les camions roulent sur des routes étroites, ravinées, sableuses, qui méritent bien le nom de pistes couramment employé ; les cahots et la "tôle ondulée" soumettent à rude épreuve la solidité des véhicules, qui sont conduits et entretenus souvent de façon quelque peu fantaisiste. Il est rare de pouvoir rouler une semaine sans être obligé à une réparation telle que changement de roue, de lame de ressort, etc, et il n'est jamais possible de fixer un horaire précis. Dans ces conditions, les voyages par camions sont très pittoresques, mais très pénibles pour les conducteurs, que la température contribue à épuiser, dangereux, peu rapides, et onéreux.

Le café et le cacao peuvent supporter d'être ainsi transportés sur plusieurs centaines de kilomètres. Il n'en est pas de même pour les bananes, qui, leur valeur spécifique étant plus faible, ne peuvent être grevées de frais de transport trop élevés, qui surtout craignent les chocs et doivent être le plus rapidement possible mises dans les bateaux, à l'intérieur desquels

est assurée la température convenant le mieux à l'achèvement de leur maturation.

Les routes, créées et entretenues autrefois à l'aide de manoeuvres réquisitionnés par l'administration, sont tombées dans un état lamentable quand cette main-d'oeuvre a fait défaut. Depuis quelques années, un très gros effort d'amélioration a été accompli. Une solution nouvelle commence à s'imposer : au lieu de se contenter de pistes, dont la création est relativement peu coûteuse, mais qui exigent ensuite de constants travaux de réfection, et qui entraînent obligatoirement pour les utilisateurs de lourds frais de réparation des véhicules, construire des routes "en dur", d'abord sur les secteurs où le trajet est le plus important ; les chantiers en cours vont transfigurer les routes reliant Abidjan à Gagnoa et à Agnibilékrou ; ils comportent une rectification des tracés actuels et la construction d'une large chaussée goudronnée, semblable aux routes nationales de France.

Certains des camions qui circulent sur les routes de Côte d'Ivoire appartiennent aux maisons de commerce. Mais la plus grande partie du trafic routier est effectuée par des transporteurs spécialisés, particuliers ou sociétés comme la S.T.A.O. (Société des Transports de l'Afrique occidentale). Même une compagnie de commerce aussi puissante que la C.F.C.I. utilise les services de transporteurs indépendants.

LE CHEMIN DE FER

La voie ferrée qui constitue le "réseau" Abidjan - Niger présente elle aussi de graves défauts. Tracée de façon à atteindre le plus tôt possible la savane dans le V baoulé, elle traverse la zone forestière, la seule vraiment intéressante pour les cultures d'exportation actuelles, dans sa plus faible largeur, et ne transporte de tonnages intéressants que jusqu'à

Agboville, tout au plus jusqu'à Dimbokro (à 180 km d'Abidjan) (G. Rougerie : Le port d'Abidjan - p. 815). De même que toutes les voies ferrées construites dans notre empire colonial entre 1871 et 1914, et conformément aux clauses du traité de Versailles, c'est une voie étroite, de 1 m. Malgré des améliorations, il existe dans le secteur le plus ancien, c'est à dire celui qui intéresse la zone forestière, des rampes trop fortes (25 °/oo) et des courbes au rayon trop étroit (150 mètres). Un rapport datant de 1949 estimait que la correction du profil permettrait de doubler le tonnage des trains. Les caractéristiques de la voie et les affaissements dûs aux pluies causent des accidents nombreux : en 1946, 55 accidents sur un total de 5 561 trains mis en circulation. Les journaux locaux ne signalent même pas les déraillement, quand il s'agit de trains de marchandises.

Les travaux accomplis depuis la dernière guerre ou projetés visent à prolonger la voie actuelle, et à améliorer ses caractéristiques jusqu'à Dimbokro, de façon à permettre un trafic plus régulier, plus intense et plus rapide : les déclivités doivent atteindre au maximum 10 °/oo, les courbes ne doivent pas avoir un rayon inférieur à 500 mètres, le ballast, jusqu'à présent en latérite, doit être refait en granit. Le matériel roulant, en piètre état il y a 10 ans, est progressivement amélioré : les machines à vapeur font place à des locomotives Diesel, d'emploi plus commode et moins coûteux, mais qui ne peuvent encore être employées à pleine puissance, à cause de l'état de la voie ; des wagons capables de transporter des charges de 30 tonnes sont importés ; depuis 1952, des wagons spécialement conçus pour le transport des bananes sont fabriqués sur place.

La voie ferrée Abidjan-Niger, qui s'arrêtait naguère à Bobo-Dioulasso a été récemment prolongée jusqu'à Ouagadougou. Ce nouveau tronçon de 349 km, inauguré en décembre 1954, facilitera le transport vers la basse Côte d'Ivoire des travailleurs migrants mossis, pour qui l'attrait de la Gold Coast

proche diminuera. Un autre projet reste actuellement en sommeil : la ligne Anoumaba - Daloa, longue de 200 kilomètres, qui desservirait des territoires forestiers déjà largement ouverts à la mise en valeur. Les experts estiment que cette ligne pourrait compter sur un trafic annuel de 80 000 tonnes à distance entière et serait rentable ; mais les crédits de construction manquent, et les transporteurs routiers protestent contre le projet, de même que les commerçants de Sassandra, qui voudraient reconquérir leur "arrière pays" et ont mis en avant un autre projet qui leur permettrait de réaliser leurs espoirs : la construction d'une ligne qui partirait de Sassandra et remonterait le cours du fleuve.

LE PARTAGE DU TRAFIC

Le chemin de fer est fortement concurrencé par les transports routiers, qui, de 1948 à 1954, ont réalisé des progrès à ses dépens : (fig. 23). De très nombreuses plantations de bananes ont été créées le long de la voie ferrée, et les groupes d'Anyama, d'Azaguié et d'Agboville l'utilisent pour évacuer la majeure partie de leur production ; transportés dans des wagons spéciaux, les régimes risquent moins d'être abîmés que sur des camions. Cependant l'utilisation du camion tend à se généraliser au détriment du chemin de fer, dont l'horaire immuable est parfois gênant ; il est d'ailleurs peu intéressant de transporter les régimes à une gare, et d'effectuer là une manutention, alors qu'il ne reste à parcourir qu'une cinquantaine de kilomètres.

Le café et le cacao en provenance d'une bande de 50 à 60 km de largeur axée sur la voie ferrée utilisent normalement cette dernière. Quant aux produits récoltés à l'Est et à l'Ouest de cette zone, ils arrivent généralement à Abidjan directement par camions. Les routes transversales aboutissant à une gare ne jouent que très partiellement leur rôle. Ainsi, la position de la voie ferrée, contruite de façon à atteindre le plus tôt possible

les savanes du V baoulé, aboutit à un résultat curieux : les régions qui évacuent la majeure partie de leur café et de leur cacao sont situées à 300 km au maximum du port, tandis que les produits de Man (650 km) sont presque toujours acheminés par la route.

Un troisième moyen de transport peut être utilisé en Basse-Côte, mais n'intéresse qu'une faible partie du trafic : la voie d'eau. Les lagunes et le cours inférieur de la Comoé constituent, pour quelques plantations, la voie de communication la plus commode et la plus rapide avec Abidjan. Pour que la voie d'eau rende tous les services qu'on peut attendre d'elle, l'utilisation du matériel existant devrait être réorganisée, et des travaux d'équipement seraient, là encore, nécessaires. Plusieurs projets ont déjà été mis en avant, qui visent à la création d'un réseau lagunaire de plus de 300 kilomètres de long, sur lequel débouchent des fleuves et des rivières formant au total 250 kilomètres de ramifications navigables : canal de Fresco pour relier, à l'Ouest, les lagunes de Fresco et Grand-Lahou, canal d'Assinie, à l'Est, entre la lagune Ebrié et la lagune Aby. Les lagunes de Grand-Lahou et Ebrié communiquent déjà par le canal D'Asagny. Le chantier du canal d'Assinie vient d'être inauguré (mars 1955). Ces travaux débloqueraient des régions actuellement très mal desservies ; très peu de plantations européennes existantes en bénéficieraient.

L'EQUIPEMENT PORTUAIRE

Par contre, tous les aspects de l'économie de la Côte d'Ivoire sont intéressés par la répartition et le degré d'efficacité de l'équipement portuaire. Sur la carte, trois ports existent : Tabou, Sassandra et Abidjan. En fait, le premier est insignifiant, et l'essentiel du trafic est accaparé par Abidjan, qui a bénéficié de sa position en tête de ligne du chemin de fer, à proximité des régions où a démarré le développement économique

du pays au début du siècle, et où s'est concentré l'appareil commercial et administratif. Même les cercles de Gagnoa et de Daloa, considérés d'abord comme l'arrière-pays de Sassandra, envoient leurs produits vers Abidjan (à cause en partie du très mauvais état des pistes qui les relient à Sassandra). Les plantations européennes installées sur le cours inférieur du fleuve Sassandra ou dans la subdivision de Soubré ont souffert de cet état de choses, et les plantations de bananes notamment, après un départ prometteur, ne se développent plus ou même périclitent. (certaines, de plus, supportent les conséquences de la sécheresse du secteur côtier de Sassandra).

Dans les conditions actuelles, la prépondérance d'Abidjan ne peut que s'affirmer de plus en plus nettement. Là est concentré l'appareil commercial. D'autre part, un surfret est exigé à Sassandra par les compagnies de navigation. A Tabou, les commandants des navires refusent de s'arrêter plusieurs jours dans le rade pour charger quelques dizaines de tonnes.

L'équipement de Sassandra et d'Abidjan est encore très insuffisant, à tel point que ces deux centres d'exportation méritent à peine le nom de ports. A Sassandra, les bateaux ont longtemps mouillé dans une simple rade foraine ; effectués à l'aide d'un "panier", les embarquements étaient longs et dangereux pour les denrées fragiles ; les régimes de bananes étaient souvent mouillés ou mâchés (certains même ne pouvant être transbordés assez vite, restaient sur la plage). Ce n'est qu'en novembre 1951 qu'un wharf a été construit, et cette solution ne fait qu'atténuer les inconvénients du chargement par "paniers". A Abidjan, qui ne disposait jusqu'alors que des wharfs de Port-Bouet et de Grand-Bassam, une amélioration considérable a été obtenue grâce à l'ouverture du canal de Vridi (juillet 1950) qui permet aux navires de pénétrer dans la lagune, où les transbordements se font en eau toujours calme. La construction des quais, nécessaires pour que les bateaux puissent accoster et être chargés directement, n'avance que très lentement. Mais, dès à présent, la capacité de

trafic du port d'Abidjan a beaucoup augmenté, ce qui rend plus urgent l'amélioration des voies de communication à l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

Il faut en effet réduire au maximum les frais de transport et d'expédition, pour aider les produits des plantations à affronter le marché international.

LE MARCHE ET LES COURS

CONDITIONS GENERALES

Les cours des produits exportés par la Côte d'Ivoire sont pratiquement fixés sur les marchés d'importation, c'est à dire en Europe occidentale et aux Etats-Unis. Leurs variations se répercutent, compte tenu des frais de transport et de diverses taxes, sur les prix d'achat aux producteurs. Au jour le jour, des spécialistes notent, expliquent et essaient de prévoir ces variations, dont le sens correspond, à chaque instant, à l'état de l'offre et de la demande sur le marché. Le rapport entre ces deux facteurs correspond en principe à l'équilibre entre les disponibilités des producteurs et exportateurs et les besoins des clients et importateurs ; il est souvent modifié par d'autres facteurs "secondaires" qui peuvent jouer un rôle déterminant : bruits concernant les prévisions de récoltes, publicité, constitution de stocks, action concertée des acheteurs ou des vendeurs, spéculation, situation économique générale, événements politiques.

Les marchés mondiaux du café et du cacao sont dominés par quelques "grands", dont la capacité de production ou d'achat est assez forte pour leur permettre d'orienter l'évolution de la conjoncture générale : pour le café, Brésil (environ 50 % des exportations mondiales) et Etats-Unis (60 % de la consommation) ; pour le cacao, Empire britannique et Etats-Unis. Pour les deux produits, l'influence du marché à terme de New-York est déterminante. La Côte d'Ivoire, qui exporte environ 4 % du café mondial et 8 % du cacao, n'est pas en mesure de peser notablement sur la "situation statistique" de ces deux produits ; donc ses exportateurs, et ses planteurs, peuvent seulement essayer de tirer le meilleur parti des variations des cours mondiaux, fixés à New-York et à Londres, de profiter des hausses et d'échapper aux baisses.

Les données commerciales sont très différentes pour la banane. L'impossibilité de constituer des stocks de ce produit rend ses prix particulièrement capricieux, leurs variations particulièrement amples et brutales. D'autre part, jusqu'à présent, l'Union française constitue pour la banane un marché à peu près indépendant et clos. C'est donc dans les ports français (Nantes et Marseille en ce qui concerne les bananes de la Côte d'Ivoire) que sont fixés les cours, à chaque arrivage. Il peut même arriver que, le même jour, les prix à Nantes et à Marseille soient sensiblement différents.

Pour les trois produits, les oscillations des cours sont plus ou moins amples et durables, selon leurs causes.

CAUSES GENERALES DES VARIATIONS DES COURS

Certaines oscillations se reproduisent assez régulièrement tous les ans, et correspondent aux variations saisonnières de l'offre et de la demande. On peut donc dans une certaine mesure les prévoir, et essayer de se prémunir contre elles.

Pour le café et le cacao, l'offre atteint son maximum, en Côte d'Ivoire, vers janvier, lorsque la récolte, la fermentation et le séchage sont en voie d'achèvement. La plupart des planteurs jettent leur production sur le marché dès que possible; il y a alors à Abidjan, souvent, une tendance à la baisse, dès que les maisons de commerce ont acheté un certain tonnage. Les planteurs africains, souvent endettés et obligés de verser à leurs manoeuvres le montant d'une année de salaire, et les métayers qui viennent de toucher une part de la récolte et veulent la vendre avant de rentrer chez eux, sont les principales victimes de cette baisse saisonnière, quand elle se produit. Quant aux planteurs européens, ils peuvent plus facilement lui échapper grâce aux formes de contrat que les maisons de commerce leur consentent. La courbe des prix du café et du cacao présente habituellement en juin un autre minimum, dont les effets sont beaucoup moins impor-

tants car les transactions sont alors très réduites. La hausse d'avril correspond à la fin de la période active de la traite; celle de septembre, à l'épuisement des stocks des utilisateurs, juste avant les achats portant sur la nouvelle récolte. Seuls peuvent profiter de ces maxima les vendeurs capables d'attendre.

Ainsi, la consommation étant à peu près uniforme tout au long de l'année, les oscillations saisonnières des cours du café et du cacao sont dûes surtout aux variations des offres. Aussi sont - elles plus accentuées près des lieux de production ; les minima saisonniers sont plus creusés à Abidjan qu'à New-York.

Par contre, les cours de la banane sont surtout influencés par le rythme saisonnier de la consommation. En France, la demande est forte surtout de janvier à avril. De mai à décembre, la concurrence des fruits métropolitains pèse lourdement sur le marché. Heureusement, le climat de la Côte d'Ivoire est assez régulier pour permettre aux planteurs, par la pratique judicieuse de l'oeilletonnage, de produire surtout au moment où les débouchés sont ouverts et les cours élevés (les planteurs guinéens éprouvent beaucoup de difficultés pour parvenir au même résultat).

La courbe saisonnière des prix est affectée de multiples accidents journaliers qui lui donnent une allure en dents de scie. Constamment, les cours du café et du cacao varient à New-York, à Londres et au Havre. Les cours correspondants à Abidjan sont modifiés en conséquence. Cette instabilité, qui peut en quelques heures faire monter ou descendre les cours de 5 % ou plus, semble surtout d'origine spéculative.

L'instabilité des cours est particulièrement dangereuse sur le marché de la banane, où des baisses catastrophiques et subites sont toujours à craindre, et qui est organisé de telle sorte que les planteurs ne peuvent éviter leurs effets. En hiver surtout, les coups de froid amènent une contraction brusque de la demande (les détaillants craignant de voir geler leurs régimes)

Le même effet peut être obtenu pour d'autres raisons : en mai, apparition des premiers "fruits rouges" métropolitains (fraises, cerises) ; parfois, conflits sociaux intéressant le personnel de la marine marchande ou les dockers et gênant les opérations de débarquement. (fig. 30).

L'évolution annuelle normale des cours peut aussi être affectée, de façon beaucoup plus grave, par des crises qui durent plusieurs mois ou plusieurs années. Des denrées comme le cacao et le café, dont la production est presqu'entièrement exportée, y sont particulièrement sensibles. La surproduction est un danger redoutable, même si le décalage entre la production et les besoins est faible. Dès que, sur le plan mondial, une récolte est estimée supérieure à la moyenne, les importateurs achètent juste de quoi couvrir leurs besoins immédiats ; il en résulte une baisse des cours, qui peut durer des années si la production reste relativement forte, et surtout si la crise, affectant la situation économique générale, appauvrit les populations consommatrices, réduit leur pouvoir d'achat et maintient une demande faible. Les cours du café et du cacao se montrent très sensibles à la conjoncture générale.

Des événements politiques graves sont également capables de provoquer des hausses ou des baisses spectaculaires des prix. La guerre entrave les transports maritimes, brise les relations commerciales, et les produits ne se vendent plus. La menace d'un conflit, en incitant les importateurs à constituer des stocks, peut au contraire provoquer une "flambée" des prix.

CONSEQUENCES DES VARIATIONS DES COURS

Les variations enregistrées dans les grands ports d'importation se répercutent immédiatement sur les prix payés aux producteurs en Côte d'Ivoire. Les maisons de commerce, dès qu'est fixé un nouveau "prix C.A.F." (prix d'un produit dans le

port d'importation) appliquent un barême qui, tenant compte des frais de transport, des taxes, commissions, etc, permet de déduire le "prix F.O.B." (prix du produit au moment où il vient d'être embarqué) et le prix d'achat au producteur qui correspondent à ce prix C.A.F.. De son côté, l'administration fait le même calcul et, trois fois par semaine, communique le montant du prix d'achat au producteur aux centres commerciaux de l'intérieur du territoire (fig. 24). De plus, la Chambre d'Agriculture et d'Industrie adresse chaque semaine, depuis octobre 1954, des informations sur la tendance des marchés à ses ressortissants.

Certains des frais supportés par les produits du point d'achat au producteur au port d'importation sont fixés indépendamment du prix des produits ; tel est le cas notamment du tarif du fret. D'autres frais (taxes) sont calculés d'après la "valeur mercuriale" qui est modifiée beaucoup plus rarement que les prix C.A.F. (tous les ans par exemple). Aussi les variations des cours sont-elles relativement plus fortes à Abidjan que dans les ports d'importation. Les variations sont donc d'autant plus dangereuses que ces frais presque fixes représentent une proportion importante du prix C.A.F. Quand le cours des bananes baisse très fortement à Nantes ou à Marseille, le montant d'une expédition peut être entièrement absorbé par les frais d'expédition; il arrive même que le prix au producteur qui correspond au cours C.A.F. soit négatif ; dans ce cas le planteur non seulement n'encaisse rien mais paie la différence !

Les variations des cours du café et du cacao à Abidjan provoquent chez les producteurs des réactions qui marquent plus ou moins la courbe des expéditions. Quand, au début d'une traite, la demande est faible et les prix bas, les planteurs essaient de stocker une grande partie de la récolte. Quand au contraire les prix sont élevés, l'activité de la traite atteint très vite son maximum. Ainsi la hausse des cours du cacao au début de la traite 1953-54 explique sans doute l'importance des exportations dès le 4e trimestre 1953 : 19 900 tonnes contre 9 000 pendant le 4e trimestre 1952. C'est pour cette raison, plus que par suite d'une

augmentation brusque de la production, que les exportations de cacao de la Côte d'Ivoire sont passées de 50 171 tonnes en 1952 (56 000 tonnes en moyenne de 1950 à 1952) à 71 695 tonnes en 1953, pour retomber à 52 704 en 1954.

Lorsque les cours d'un produit restent bas pendant plusieurs mois, la récolte n'est faite que partiellement ; beaucoup de cabosses pourrissent sur les cacaoyers ; sur les caféiers, les cerises faciles à atteindre sont seules récoltées. Ceci est vrai surtout dans les plantations africaines. Les planteurs européens, qui dépensent des sommes plus fortes pour l'entretien de leurs cultures, doivent ensuite essayer d'en récupérer la plus grande partie possible.

Si la crise se prolonge pendant plusieurs années, les planteurs n'étendent plus leurs cultures, et les plantations existantes sont de moins en moins entretenues, parfois même définitivement abandonnées ou détruites. C'est pour cette raison que la production de cacao a peu progressé depuis 1936, année où les exportations atteignaient déjà près de 50 000 tonnes. Beaucoup d'Européens qui s'étaient d'abord intéressés à la culture du cacaoyer, se sont ensuite consacrés uniquement au caféier, longtemps resté plus rémunérateur : on estime généralement que, pour que le cacao rapporte autant que le café, son prix doit être égal aux 2/3 de celui du café Robusta ; or, cependant de longues années à partir de 1930, cet équilibre "normal" s'est trouvé rompu au détriment du cacao, bien que les cours du café fussent eux-mêmes peu élevés. Cependant, on comprend qu'un planteur hésite à abandonner des cultures arbustives pour l'établissement desquelles il a engagé de lourdes dépenses d'investissement (un caféier donne seulement à l'âge de quatre ans, un cacaoyer à cinq ans), de sorte que les crises de surproduction intéressant ces cultures ont des chances de se prolonger. Des cultures qui rapportent vite, comme celle du bananier, permettent de profiter plus rapidement d'une conjoncture favorable et d'échapper plus vite aux conséquences d'une baisse prolongée des cours.

MESURES DE SOUTIEN

En temps de crise, les planteurs et exportateurs de Côte d'Ivoire et des autres T.O.M. ont pu parfois obtenir des mesures gouvernementales destinées à faire de l'Union française un marché isolé, à l'intérieur duquel l'offre des marchandises correspond aux besoins des consommateurs. Divers moyens ont été employés à cet effet : taxes douanières frappant spécialement les produits d'origine étrangère et dont le produit peut même être reversé au bénéfice des exportateurs des T.O.M. ; priorité aux marchandises des T.O.M. ; limitation de l'importation des produits étrangers à un contingent égal à la différence entre les besoins des consommateurs français et la capacité de production des T.O.M. Ces mesures protectionnistes sont admises et demandées par les meilleurs champions du libéralisme économique, quand elles peuvent leur être profitables, aussi bien dans l'Union française que dans les blocs économiques analogues ; beaucoup de pays européens possédant des colonies productrices de bananes, par exemple, leur ont accordé des tarifs douaniers préférentiels. Mais l'application de ces mesures heurte des intérêts et soulève des objections, venant des pays dont les produits sont touchés par les mesures protectionnistes, ou d'exportateurs métropolitains qui craignent que ces pays prennent des mesures de rétorsion.

D'autre part, le protectionnisme n'est pleinement efficace que dans la mesure où les consommateurs de l'Union française peuvent absorber toute la production des T.O.M., et ne se justifie que lorsqu'il s'agit de favoriser le démarrage d'une culture nouvelle. Dès que la production des T.O.M. dépasse les besoins français, elle doit chercher de nouveaux débouchés sur le marché international, dont elle subit alors toutes les fluctuations, sans être protégée souvent (il existe cependant des formes d'aide à l'exportation), et où elle peut à son tour se heurter à des barrières protectionnistes.

Tels sont les traits généraux de l'histoire économique des produits des plantations de la Côte d'Ivoire, histoire qui a déjà été marquée par des renversements brutaux, une succession rapide de périodes de prospérité et de marasme.

II - HISTOIRE DU MARCHE

A ses débuts, la production de cacao de la Côte d'Ivoire, trop faible pour intéresser le commerce, était achetée par l'administration. Au fur et à mesure qu'elle devenait plus importante, dans les années qui suivirent la première guerre mondiale, les maisons de commerce, étendant leur activité, se chargèrent de l'achat et de l'exportation de ce produit, et aussi du café qui était presqu'entièrement expédié vers les autres territoires d'A.O.F.

Jusqu'en 1929, aucun problème commercial particulier ne se posa. Le café et le cacao se vendaient facilement. Le cacao bénéficia en 1926 et 1928, de hauts cours qui encouragèrent les nouvelles plantations et amenèrent de nombreux planteurs européens à s'intéresser à sa production. Les exportations de cacao augmentaient très vite : 1 493 tonnes en 1921, 6 279 tonnes en 1925, 14 524 en 1928.

Pendant ce temps, les planteurs de bananes guinéens essayaient de surmonter de graves difficultés : organisation des transports, recherche d'un mode d'emballage peu coûteux, lutte contre les concurrents étrangers qui dominaient encore le marché français. Mais la Côte d'Ivoire ne s'intéressait pas encore à cette culture.

C'est à partir de 1929 que s'affirma la nouvelle orientation économique du territoire, basée sur trois productions agricoles : cacao déjà en bonne voie, café et bananes dont l'essor allait être rapide. C'est au même moment que commencèrent les difficultés commerciales. Jusqu'en 1939, le développement des plantations se fit dans les difficiles conditions résultant de la crise mondiale. Puis vint la guerre, dont les conséquences se prolongèrent plusieurs années après la fin des hostilités. 1949 marqua un nouveau tournant : la réapparition du commerce libre.

DE 1929 A 1939

LE MARCHE DU CAFE ET DU CACAO : LA CRISE

En 1928 apparurent les signes avant-coureurs de la grande crise mondiale qui éclata l'année suivante et qui n'était pas tout à fait apaisée 10 ans plus tard, à la veille de la deuxième guerre mondiale.

Les effets de la crise furent immédiatement ressentis, en Côte d'Ivoire, sur le marché du cacao, dont les cours, après avoir atteint à Grand-Bassam quelques mois plus tôt le maximum de 7 fr, 10 tombèrent en décembre 1928 à 4 francs, et continuèrent à baisser ensuite, malgré quelques réactions passagères (fig. 25).

Par contre, on n'enregistra en 1929 aucune baisse sur le marché local du café, dont les quantités exportées étaient encore trop faibles (405 tonnes) pour justifier une cotation régulière. Mais cette situation ne pouvait durer, car la production mondiale de café allait rester de beaucoup supérieure à la demande jusqu'en 1939. Notons que, par contre, il n'y eut pas pendant cette période surproduction véritable de cacao, produit dont la baisse eut surtout une origine spéculative (G. Viera : Le cacao dans le Monde, p. 53).

Le problème qui se posait aux autorités gouvernementales était complexe. Il ne s'agissait pas seulement d'assurer un fonctionnement rentable à des plantations de cacao déjà bien assises. Il fallait aussi tenir compte de l'existence de très nombreuses jeunes plantations de café et de cacao, créées depuis 1925, qui allaient entrer en production, donc assurer à une production croissante des débouchés nouveaux, et cela si possible à des cours permettant aux nouveaux planteurs de récupérer rapidement leurs frais d'établissement. L'aide du gouvernement apparaissait d'autant plus indispensable que les producteurs et exportateurs de la Côte d'Ivoire devaient lutter contre des

concurrents plus forts qu'eux:ici comme dans d'autres T.O.M. où les mêmes difficultés existaient '(Togo, Cameroun, Madagascar), les rendements étaient plus faibles que dans la plupart des pays étrangers, les méthodes de conditionnement n'étaient pas au point ; en particulier , la production de café devait, en France, se faire accepter par une clientèle habituée à des cafés de qualité supérieure et que les pays sud-américains livraient régulièrement et à bas prix.

LES MESURES DE PROTECTION

A la demande des producteurs et exportateurs coloniaux, le gouvernement français institua un régime protectionniste qui, maintes fois modifié, dura jusqu'à la guerre. Cette politique de "préférence impériale", suivie pour les mêmes raisons par le gouvernement britannique, visait à promouvoir la production du café et du cacao dans nos T.O.M. malgré des conditions difficiles et au moment même où le Brésil détruisait des produits par centaines de milliers de tonnes.

La protection s'exerçait, de façon permanente, à l'entrée dans la métropole ; les produits étrangers étaient frappés de droits de douane très élevés (en 1938, ces droits représentaient environ 50 % du prix C.A.F. moyen), dont le café et le cacao des T.O.M. étaient en partie exemptés, et grâce auxquels les prix, en Côte d'Ivoire, étaient plus élevés que sur le marché mondial libre. Cette protection était complétée occasionnellement par des mesures de priorité d'admission des marchandises des T.O.M. et de contingentement des importations d'origine étrangère, et, en A.O.F., par des réductions des tarifs ferroviaires et de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Les planteurs de café bénéficièrent de plus d'une mesure spéciale d'encouragement ; le produit de la taxe à l'importation fut, dès 1930, reversé sous la forme d'une prime de 2 francs

par kilogramme donnée aux exportateurs des T.O.M. Cette prime, établie de façon à compenser la différence entre le prix de revient du café et son prix de vente au Havre, fut ensuite abaissée à 1 fr. 40 puis à 1fr; les planteurs protestèrent à la conférence impériale de 1936 ; en 1937, la prime n'en fut pas moins supprimée, mais cette mesure fut compensée par une augmentation des droits frappant les cafés d'origine étrangère.

Le résultat de cette politique fut excellent en ce qui concerne la production de café, qui augmenta très rapidement, passant de 445 tonnes en 1930 à 14 076 tonnes en 1938 (fig. 26), tandis que la crise mondiale continuait à sévir. Le maintien grâce aux barrières douanières de cours élevés, auxquels s'ajoutait le montant de la prime, faisait de la culture du caféier une activité très rémunératrice, à laquelle beaucoup de planteurs européens et africains se consacrèrent définitivement, tandis que bien des plantations de cacao étaient délaissées (fig. 25).

La production de cacao était en effet beaucoup moins soutenue et ne bénéficiait pas de l'importante prime à l'exportation. D'autre part, les mesures prises en faveur du café furent efficaces parce que le marché français était capable d'absorber tout le café venant des T.O.M. ; à elle seule, la métropole importa en 1938 186 000 tonnes, soit près du triple de la production des T.O.M. C'est dans la métropole qu'allait la quasi-totalité du café de Côte d'Ivoire. Par contre, dès 1930, le marché français était largement alimenté en cacao courant par la production coloniale, dont l'augmentation nécessitait par conséquent l'ouverture de débouchés extérieurs. Dès 1934, la Côte d'Ivoire pouvait presque couvrir, seule, les besoins de la France (42 400 T) qui achetait une forte part de sa consommation au Togo et au Cameroun. Il fallait donc écouler un tonnage croissant sur le marché mondial libre ; les prix à Abidjan durent donc s'aligner sur les cours mondiaux. Des décisions locales permirent d'empêcher ces prix de tomber à un taux insignifiant : diminution de la taxe de circulation, qui passa de 0 fr 40 à 0 fr. 25 par kilogramme, et

admission du cacao au tarif général à l'embarquement par le wharf de Port-Bouet.

On peut considérer comme un succès le fait que les exportateurs de cacao arrivèrent à conquérir de nouveaux clients et à écouler une production qui augmentait moins régulièrement mais plus vite que celle du café. Les exportations de cacao passèrent de 20 400 tonnes en 1930 à 52 700 en 1939 (fig. 26), et la part vendue à l'étranger (notamment aux Etats-Unis), devint prépondérante : 16 % en 1933, 46 % en 1935, 58 % en 1938. Le détournement du cacao vers les marchés étrangers fut permis par sa bonne qualité (les lots envoyés aux Etats-Unis étaient soigneusement triés) et favorisé par une réglementation instituée en 1933 : pour expédier du cacao en France, les exportateurs coloniaux devaient acquitter une taxe de 0F, 90 par kg ; ils obtenaient des exemptions pour un tonnage égal à celui qu'ils envoyaient à l'étranger. En 1935, les franchises ne furent plus accordées que pour la moitié de ce tonnage. Devant le violent mécontentement des planteurs, la taxe fut supprimée l'année suivante ; les ventes à l'étranger, indispensables, continuèrent.

Cependant, l'augmentation de la production de cacao correspondait surtout à l'extension considérable des plantations qui avait marqué les années 1925 - 1930. Pour les producteurs de l'intérieur éloignés du port et des bonnes routes, les frais de transport (souvent de portage à dos d'homme) étaient parfois supérieurs aux prix du cacao à Abidjan. Même sur la place de Gagnoa, les cours tombèrent à 0 F, 60 par kg en décembre 1933 ; les prix correspondants dans les villages éloignés étaient évidemment encore plus bas. C'est pourquoi, après avoir constaté qu'il était vain, en attendant des jours meilleurs, de stocker dans de mauvaises conditions une denrée qui moisissait très vite, beaucoup de planteurs cessèrent de récolter complètement, et d'entretenir des plantations qui rapportaient très peu. Desservi par de mauvaises pistes, le cercle du Cavally, qui semblait bien partir en 1927 en exportant par le port de Tabou 275 tonnes, n'en

expédiait plus que 80 en 1933, une centaine ensuite. La plupart des planteurs européens se tournèrent vers la culture plus payante du caféier ; beaucoup d'Africains les imitèrent.

L'ESSOR DE LA PRODUCTION BANANIERE

En même temps que le café, un autre produit d'A.O.F. s'imposait sur le marché français : la banane. Les planteurs guinéens avaient déjà commencé à aplanir les principaux obstacles, organisé les transports maritimes, cherché des débouchés. La Côte d'Ivoire n'eut qu'à unir ses efforts à ceux de la Guinée pour pousser plus loin dans la même voie, et imposer la banane de l'Ouest africain à une clientèle qui, jusqu'alors, s'était principalement approvisionnée à l'étranger.

Il fallait supplanter les produits canariens, qui jouissaient d'une excellente réputation, et dont les lieux de production étaient relativement proches de la France, et élargir la consommation, malgré la résistance des producteurs de fruits métropolitains, qui menaient dans des journaux une campagne contre la banane, "produit qu'un fâcheux snobisme a acclimaté chez nous" et qui "provoque la lèpre".

En 1931 et 1932, les bananes de Côte d'Ivoire étaient presque toutes expédiées sous forme de cossettes séchées. Le problème du transport des fruits frais, après quelques tâtonnements, fut réglé de façon satisfaisante. Le nombre des bateaux à cales isothermes, mis en service à partir de 1931, fut suffisant dès 1934 pour faire face à l'augmentation de la production et permettre l'arrivage en bon état de tous les régimes. Plusieurs systèmes d'emballage furent essayés; finalement, l'emballage en caisses fut abandonné, et remplacé par l'emploi de sacs de papier quatre à cinq fois moins onéreux.

D'autre part, la concurrence cessa de jouer librement en France. A partir de 1932, les bananes étrangères furent frappées par une taxe dont le produit était réparti entre les colonies

exportatrices. Dès 1931, leur importation avait été contingentée. Une simple protection douanière aurait pu en effet s'avérer insuffisante, en cas d'offensive des trusts bananiers assez puissants pour consentir momentanément des prix de vente très faibles ; un tel dumping fut effectivement organisé sur le marché français à la fin de 1932, et provoqua une chute des prix, mais sans parvenir à son but véritable : éliminer les nouveaux concurrents d'A.O.F. et des Antilles françaises. Le gouvernement français fixait chaque semestre les quantités de bananes étrangères à admettre. Le produit de la taxe, dans chaque colonie, était distribué aux planteurs de manière à compenser le déficit existant entre le prix de vente et le prix de revient (comme pour le café).

Ces mesures furent couronnées de succès. La guerre d'Espagne avait d'autre part porté atteinte à la vitalité de la production canarienne. En 1938, presque toutes les bananes achetées par la France venaient de nos colonies (178 400 tonnes sur 179 520). Un danger apparaissait : la même année, la production de l'ensemble des colonies françaises correspondait exactement à la consommation métropolitaine; or celle-ci, en déclin très net de 1932 à 1935, ne reprenait que lentement sa progression, malgré la publicité faite à "la banane française bien mûre". Il allait falloir trouver des débouchés nouveaux, sur des marchés où n'existerait aucune protection. Mais les succès obtenus jusqu'alors incitaient à envisager l'avenir avec optimisme. (fig. 27)

La Côte d'Ivoire avait pris, au milieu des autres territoires coloniaux, une place modeste (6,3 % du total). Les planteurs n'avaient pas lieu de s'en plaindre puisque, grâce au voisinage de la Guinée, les expéditions avaient lieu régulièrement : tous les dimanches, un bananier faisait escale à Port-Bouet. L'augmentation continue de la production était dûe surtout à l'effort de planteurs européens, attirés par cette culture qui promettait des revenus à brève échéance. Des Africains essayaient aussi de créer des bananeraies, mais avec un succès inégal. Les grands traits de la répartition actuelle se dessinaient: né plus

tard, le groupe de Sassandra se développait moins vite que ceux de la région d'Abidjan - Azaguié - Agboville.

Au total, le bilan de l'activité des planteurs était satisfaisante au début de 1939 ; leur production de café et de bananes avait trouvé un débouché en France ; le cacao avait réussi à se faire une place sur le marché international. Des difficultés réelles existaient : rentabilité des plantations de cacao, nécessité à brève échéance de vendre une partie de la récolte de bananes à l'étranger. Mais la guerre allait tout bouleverser et poser des problèmes autrement redoutables.

LES DIFFICULTES ECONOMIQUES PENDANT LA GUERRE

L'ouverture des hostilités marqua le début d'une période de difficultés économiques multiples, qui s'ajoutèrent aux difficultés sociales déjà indiquées, entraînèrent l'aggravation des problèmes techniques (manque d'engrais, d'insecticides, de machines) et se prolongèrent bien des années après la fin de la guerre.

Dès 1939, le système d'exportation des bananes, fut complètement désorganisé par la disparition des navires spécialisés, transformés en croiseurs auxiliaires. La récolte en cours fut presque entièrement perdue, et les Africains qui avaient créé de petites bananeraies les abandonnèrent. A l'intérieur du territoire, les difficultés de transport devinrent de plus en plus grandes, au fur et à mesure que l'essence se raréfiait et que les camions en service s'usaient sans pouvoir être remplacés ni convenablement réparés, faute de pièces de rechange; on vit réapparaître le portage et le prix des transports devint prohibitif. Ces difficultés empêchèrent l'évacuation complète des produits récoltés, dont l'exportation était d'autre part très problématique, car la pénurie de bateaux affectait toutes les marchandises et les débouchés se fermaient ou restaient peu sûrs. Les tournants de la guerre : armistice de 1940, libération de l'Afrique du Nord en novembre 1942, ralliement de l'A.O.F. au Comité d'Alger en 1943, libération de la métropole en 1944, modifiaient constamment et brutalement les perspectives économiques, frappaient d'inutilité bien des efforts et rendaient précaire toute tentative d'organisation du marché.

DE 1939 à 1942

Dès 1939, le commerce fut réglementé. Les exportations furent soumises à autorisation, et effectuées par des groupements d'exportateurs (planteurs et commerçants) constitués

parallèlement à des groupements d'importateurs métropolitains ; ces groupements concluaient des conventions valables un an. Les prix n'étaient plus libres. Chaque traite était ouverte officiellement par la publication des prix C.A.F. fixés par l'administration pour la durée de la traite. Ces prix pouvaient varier avec les coûts du fret et de l'assurance, et augmentèrent en effet notablement d'août 1939 à avril 1940 ; à partir de ce mois, les demandes de hausse ne furent plus satisfaites. Par la suite les autorités allemandes ne purent empêcher de nouvelles augmentations, correspondant à la hausse des prix en France métropolitaine. L'administration essaya d'établir des rapports de prix basés sur les cours d'avant-guerre, sur les qualités propres à chaque produit ; en réalité, ces coefficients restèrent théoriques.

Ces mesures dirigistes présentèrent un inconvénient ; l'ouverture de la traite avait lieu trop tard ; comme la plupart des planteurs attendaient la publication des nouveaux cours pour commencer la récolte, beaucoup de cerises ou de cabosses étaient perdues.

Comme la production ainsi obtenue, bien que nettement inférieure, (surtout dans le cas du cacao) à la capacité des plantations existantes, ne pouvait pas être entièrement exportée, l'Etat décida en 1940 d'instaurer le système du rachat qui dura jusqu'en 1946. Un compte spécial d'achat sur place de denrées coloniales" versait aux exportateurs le montant de la valeur de leurs stocks ; c'est à ce compte que les importateurs payaient les marchandises qui leur étaient livrées. Ainsi était éliminé pour les commerçants et les planteurs tout risque de perte de leurs stocks, soit par détérioration en cas d'attente prolongée, soit par impossibilité d'exporter. Les marchandises achetées par l'Etat et non exportées, étaient brûlées ou transformées en alcool, tourteaux etc. Ce système maintint les planteurs dans une situation satisfaisante, d'autant plus qu'étaient rachetés tous les produits, même ceux de mauvaise qualité qui dans des

conditions normales, n'auraient pas trouvé preneur.

L'Etat facilite encore la reprise, générale dans les plantations bien conduites dès le second semestre 1940, en garantissant les prêts consentis par les banques aux planteurs européens. Aussi, tandis que les plans de production ne prévoyaient aucune augmentation des productions de café et de cacao, et bien que l'extension des plantations fût interdite (mis à part les essais de caféiers "arabica"), des pépinières étaient créées et de nombreux arbustes plantés, tant par les Africains que par les planteurs européens. Parmi ces derniers, les planteurs de bananes furent spécialement aidés : l'Etat leur consentit des avances sans intérêt, versées chaque mois et destinées à rembourser les frais d'entretien tant que se prolongerait la période de mévente. Les 68 planteurs qui demandèrent à en bénéficier reçurent, du 1er juillet 1940 au 1er janvier 1941, plus de 2 millions de francs soit environ 2 000 francs par hectare cultivé, en six mois. Ces avances furent supprimées à la fin de 1941, après la mise au point de la préparation et de l'expédition des bananes séchées. Cette nouvelle forme de vente procura des gains substantiels aux planteurs qui en 1942 s'équipèrent en conséquence, faisant venir de France du matériel moderne pour remplacer les fours rustiques d'abord fabriqués sur place ; en moins d'un an, la surface des bananeraies augmenta de 600 hectares. Les dix premiers mois de 1942 virent sortir de Côte d'Ivoire 2 624 tonnes de bananes séchées et 550 tonnes de farine, soit l'équivalent de plus de 20 000 tonnes de régimes frais.

Cette période de prospérité ne fut malheureusement qu'un feu de paille. Les événements de novembre 1942 arrêtèrent net l'exportation des bananes séchées vers la France. En même temps, la traite du café et du cacao, à peine ouverte, était interrompue.

DE 1942 A 1944

Après quelques semaines d'incertitude, le ralliement de l'A.O.F. au Comité d'Alger, son entrée dans la lutte aux côtés des alliés, entraîneront la rupture complète de ses relations économiques avec la France métropolitaine et son intégration à un système économique auquel les planteurs et exportateurs de la Côte d'Ivoire ne s'adapteront pas sans peine.

La production était rachetée par le Ministry of Food siégeant à Londres ; les cours étaient alignés sur ceux des colonies britaniques ; une partie des stocks était détruite après réglement, effectué selon les accords passés entre gouvernements. Les exportations étaient organisées et réparties entre les territoires par le "Comité du commerce extérieur", organisme placé sous l'autorité du gouvernement de l'A.O.F. En septembre 1943 fut de plus créé l'Office français d'approvisionnement, chargé d'acheter et de stocker des produits destinés au ravitaillement futur de la France libérée.

Cette organisation fut loin de satisfaire entièrement les intéressés. En janvier 1943 furent publiés les nouveaux prix, alignés sur les cours mondiaux/ A Abidjan, la baisse fut surtout sensible pour le cacao, dont le prix d'achat au producteur tomba de 5 Fr, 30 à 3 Fr, 35. Immédiatement, il fallut suspendre officiellement la traite, déjà arrêtée une première fois en novembre 1942, pour vérifier dans les magasins les stocks achetés sur la base de l'ancien prix et éviter les fraudes. Ces deux arrêts, le découragement provoqué par la baisse et l'augmentation du coût des transports (6 francs par tonne/km et plus), expliquent la faiblesse de la production de cacao, estimée pour la campagne 1942-43 à 15 000 tonnes (moyenne des trois campagnes précédentes : 47 000 tonnes). La traite 1943-44, placée elle aussi sous le signe de l'improvisation, ne fut guère plus favorable pour le même produit : ouverte seulement le 15 décembre, marquée par une nouvelle baisse des cours (de 3 Fr 35 à 2Fr, 65),

elle fut peu active, portant sur des quantités à peine supérieures à celles de la campagne précédente ; la récolte avait été négligée, à cause de bruits selon lesquels les commerçants ne pourraient rien acheter (leurs magasins étaient encombrés par la faible récolte précédente, car les exportations avaient atteint en 1943 le minimum de 543 tonnes). Un projet de contrat pour la fourniture de 20 000 tonnes aux Etats-Unis fut conclu la même année, mais les importateurs américains refusèrent une première expédition de 3 800 tonnes pour sa mauvaise qualité.

Dans ces conditions, le cacao était de plus en plus abandonné au profit du café, dont les prix avaient également baissé, mais restaient toujours deux ou trois fois plus élevés que ceux du cacao, et dont la production se maintint. D'ailleurs les difficultés d'écoulement et la diminution des quantités récoltées de cacao touchaient surtout les planteurs africains ; la production des plantations européennes était rachetée par le gouvernement à des prix beaucoup plus élevés que ceux accordés aux planteurs africains, gênés d'autre part par le manque de main-d'oeuvre. C'est pourquoi la production européenne, pendant toute la guerre, resta relativement régulière, et ne connut pas notamment de fléchissement brutal en 1942-43 (fig. 28)

Pour les planteurs de bananes, durement atteints par les événements de novembre 1942 et la rupture des relations avec la métropole, 1943 fut une année de déceptions, au cours de laquelle les exportations ne dépassèrent pas 232 tonnes de fruits séchés, alors que la capacité de production des bananeraies atteignait 3 000 tonnes. Un contrat avec l'Afrique du Nord ne put être réalisé. La Fédération bananière proposa alors l'utilisation des bananes pour nourrir la main-d'oeuvre locale, mais le prix demandé était trop élevé pour les employeurs.

La situation s'améliora pour tous les planteurs en 1944 : relèvement des prix du café et du cacao (mais le décalage subsista au détriment du cacao) ; ouverture de la traite en

temps utile; augmentation des tonnages récoltés et exportés. De plus, c'est alors que les planteurs de café obtinrent une prime de 1 000 francs par hectare réservée aux plantations dont la superficie dépassait 25 hectares; cette prime, réclamée quand les cours étaient très bas, fut accordée au moment même où ils allaient être relevés ; elle donna une certaine aisance aux planteurs européens, qui purent stocker, en attendant l'augmentation des prix, et qui comptaient, avec raison, sur son renouvellement l'année suivante.

1944 fut également une année faste pour les planteurs de bananes, puisqu'elle fut marquée par la reprise des exportations de fruits séchés à destination de l'Afrique du Nord, et par la naissance d'un petit courant de vente vers la Haute-Côte. Le prix de vente, 27 fr, 50 le kg, couvrait largement le prix de revient évalué à 18 francs, et l'extension des bananeraies recommença.

DE 1945 A 1949 : LE MAINTIEN DU DIRIGISME

PROLONGATION DES SUITES DE LA GUERRE

A la fin de 1944 et en 1945, les planteurs européens se trouvaient en face d'un redoutable problème social, celui posé par le projet de suppression du travail obligatoire, mais leur situation paraissait saine sur le plan économique ; ils avaient réussi, dans l'ensemble, à s'adapter aux conditions du marché mondial. Ils pouvaient donc, après la reprise des relations avec la métropole libérée et la fin des hostilités, envisager l'avenir avec optimisme : enfin l'improvisation allait pouvoir faire place à une action constructive suivie. Mais le retour aux conditions commerciales normales du temps de paix ne se fit pas instantanément.

Pendant plusieurs années encore, le rétablissement d'une organisation convenable des transports resta freiné par les conséquences de la guerre : sur mer, manque de bateaux et notamment absence de navires bananiers ; en Côte d'Ivoire, état lamentable des routes, de la voie ferrée, des véhicules, des installations portuaires, impossibilité d'obtenir immédiatement du matériel neuf à cause des difficultés de la reprise de l'industrie métropolitaine, et de la pénurie de devises étrangères.

Sur la réorganisation des marchés mondiaux pesaient d'autre part à la fois l'appauvrissement des populations européennes consommatrices, la hausse quasi-générale des prix et l'instabilité monétaire, et la diminution de la capacité de production de plusieurs pays gros exportateurs de café ou de cacao, qui avaient été privés de débouchés pendant longtemps.

LES MESURES DIRIGISTES

Cette situation risquait d'amener à tout instant un déséquilibre des prix, susceptible de favoriser de façon exagérée, ou de con-

promettre la production de tel ou tel produit. Le gouvernement français, tenant compte aussi de la nécessité d'assurer à la métropole la majeure partie des produits des T.O.M. et ne voulant pas laisser leurs prix dépasser le maigre pouvoir d'achat des consommateurs, décida le maintien d'une réglementation dirigiste. Les exportations de chaque territoire, vers le reste de l'Union française comme vers l'étranger, restèrent soumises à l'octroi d'autorisations délivrées seulement à des groupements d'exportateurs agréés. Ceux-ci s'entendaient avec des groupements d'importateurs, qui s'engageaient pour chaque campagne à acheter toute la production. En ce qui concerne le cacao, la Côte d'Ivoire devait vendre aux pays étrangers un contingent annuel fixé conformément aux directives d'un comité international chargé de répartir ventes et achats tant que durerait la pénurie mondiale : l'International Emergency Food Council (I. E. F. C.)

L'administration continua à fixer les prix, et ceci de façon à maintenir la parité avec les cours mondiaux. Ce principe était tempéré par la nécessité de ravitailler la métropole à des prix pas trop onéreux, de sorte que les prix réglementés furent parfois inférieurs aux cours mondiaux ; tel fut le cas du café après la dévaluation de décembre 1945 et la création du franc C.F.A. (des mesures ayant été prises pour empêcher la hausse qui aurait dû s'ensuivre)

D'autre part, l'administration chercha à atténuer les effets des fluctuations des cours mondiaux souvent influencés par la spéculation. Des caisses furent créées pour garantir un prix suffisant aux producteurs et régulariser les cours à l'exportation. A partir de 1946, au début de chaque campagne, on fixa d'une part un prix C.A.F. théorique, d'autre part un prix-plancher et un prix-plafond, qui étaient tous les deux supérieurs au prix C.A.F. théorique, et qui ne devaient pas être dépassés, quelles que soient les fluctuations des cours mondiaux. La différence entre le prix réel (compris entre le prix-plancher et le prix-plafond) et le prix C.A.F. théorique était versée aux Fonds de soutien du cacao et du café. Lorsqu'étaient effectuées des

expéditions à destination de pays étrangers, les exportateurs vendaient aux cours mondiaux, et versaient ou percevaient la différence entre ces cours et les prix fixés. Ce système constituait en quelque sorte, entre importateurs métropolitains et exportateurs des T.O.M. , une assurance réciproque. Il eut l'occasion de jouer son rôle régulateur notamment en 1949, lorsque la métropole, dénonçant cette procédure, acheta 20 500 tonnes de cacao à un prix correspondant aux cours du marché américain et inférieur au prix fixé; la différence fut versée aux exportateurs par la caisse-cacao à qui, par contre, les ventes sur l'étranger avaient, l'année précédente, rapporté 1 500 000 francs.

Sous l'effet de la hausse des cours mondiaux et de la hausse générale des prix et des dévaluations de la monnaie en France, les prix fixés furent périodiquement modifiés de 1945 à 1949 et varièrent "en marches d'escaliers". Très souvent, de plus, les prix officiels d'achat au producteur étaient des minima purement indicatifs : nombre de traitants africains ou libano-syriens offraient un prix supérieur; ils perdaient sur le café et le cacao qu'ils drainaient ainsi vers les maisons de commerce, mais se rattrapaient largement en revendant au marché noir les marchandises (tissus surtout) que ces maisons leur cédaient. Le cacao surtout fut touché par les hausses successives ; pendant la campagne 1947-48, son prix dépassa même celui du café Robusta (qui vaut normalement 1,5 fois plus), ce qui amena quelques planteurs européens à s'intéresser de nouveau à ce produit redevenu "payant", à planter des cacaoyers et à remettre en état leurs plantations abandonnées. Afin de maintenir l'équilibre entre les deux produits essentiels, café et cacao, l'administration décida en janvier 1949 une revalorisation du café.

LES RESULTATS

Le système appliqué de 1945 à 1949 eut dans l'ensemble d'heureux effets, puisqu'il procura aux planteurs des débouchés

stables, et des prix rémunérateurs et en hausse constante. Les résultats sont exprimés par la montée de la courbe des exportations (fig. 2). Les planteurs européens purent réaliser dans des conditions avantageuses les stocks involontairement constitués au cours de la guerre, et purent augmenter leurs bénéfices en vendant leurs récoltes avec plusieurs mois ou un an de retard ; en revanche, ils étaient obligés de mieux payer leur main-d'oeuvre et subissaient les conséquences de l'augmentation générale des prix lorsqu'ils renouvelaient par exemple leur matériel de traitement des produits, que les années de guerre avaient mis en piteux état. Beaucoup, d'autre part, furent dans l'impossibilité de profiter de cette période de relative prospérité à cause de la pénurie de main-d'oeuvre, qui fit perdre à certains le produit de deux récoltes successives, de sorte que la production européenne diminua de 1945 à 1949, tandis que la production totale de cacao rattrapait son niveau de 1939 et que celle de café continuait ses progrès (fig. 28).

LA REORGANISATION DE LA PRODUCTION BANANIERE

Pendant ce temps, les planteurs de bananes reprenaient les habitudes d'avant-guerre. En attendant le retour des navires bananiers, les exportations eurent lieu uniquement sous forme de fruits séchés, dont la préparation, l'empaquetage et l'expédition furent mis au point. En 1944, un tonnage assez élevé avait été refusé par l'Inspection des Produits pour séchage défectueux ou présence de parasites ; l'année suivante, la Fédération bananière fit monter, à Azaguié, une usine de désinsectisation capable de traiter toute la production de la Côte d'Ivoire.

La reprise des expéditions de bananes fraîches souleva quelques difficultés et se fit graduellement ; le premier bananier fit escale à Port-Bouet en juin 1946, mais ce n'est qu'à partir de 1948 qu'un système rationnel de répartition des expéditions fut appliqué, et que l'organisation des transports fut vraiment satisfaisante. Pour que le rythme des expéditions soit assez

rapide et régulier (un bateau par semaine), il fallut en effet attendre que quatre bateaux fussent mis en service régulier pour la Côte d'Ivoire et la Guinée. L'emballage des régimes exigeait d'autre part une augmentation considérable du nombre des manoeuvres dans les plantations (cinq hommes par hectare cultivé au lieu de deux), et un approvisionnement suffisant en matériaux d'emballage (papier et paille). Il fallut aussi que les planteurs réintroduisent les méthodes de culture intensive pour que leurs régimes fussent jugés exportables ; un poids minimum de 8 kg fut exigé en 1946, en attendant le rétablissement du minimum d'avant guerre (10 kg), alors que les petits régimes avaient pu être exportés sous forme de fruits séchés.

Malgré tout, les prix de vente des bananes, tant séchées que vertes, donnèrent satisfaction aux planteurs. Les expéditions de 1948 furent presque égales à celles de 1939. L'espoir de participer à cette prospérité et de s'assurer des bénéfices rapides poussa des planteurs européens de café à créer jusque dans les régions de Gagnoa et d'Oumé des bananeraies qui, situées trop loin du port, disparurent vite.

En décembre 1948, cependant, une crise brève jeta l'alarme : deux cargaisons se vendirent à des cours trop bas pour couvrir les frais de production, d'emballage et de transport ; des planteurs préférèrent ensuite ne rien expédier en attendant un relèvement des cours, et des navires ne purent être entièrement chargés.

Cette brève alerte montrait à tous les planteurs à quels risques allait les exposer la fin de la période de pénurie et le retour au régime de la liberté des prix.

1949 : LA FIN DU DIRIGISME

1949 est en ce qui concerne les produits exportés par la Côte d'Ivoire, un tournant important dans l'histoire économique d'après-guerre, qui marque l'entrée dans la période actuelle, caractérisée par le rétablissement approximatif de la capacité de production mondiale au niveau de la demande et le retour complet aux conditions normales du temps de paix.

En Côte d'Ivoire, les conséquences de la guerre sont alors à peu près complètement effacées ; l'essence, les engrais, les matériaux de construction et d'emballage arrivent désormais en quantités suffisantes ; des camions neufs sont importés et les usines de traitement des produits peuvent être réequipées. Un aspect significatif de ce retour aux conditons normales de production et de transport est le remplacement, dans les exportations, des bananes séchées par les bananes fraîches (fig. 29) ; la vente des premières disparait presque complètement en 1949.

La même année, les exportations de café, de cacao et de bananes fraîches atteignent le niveau auquel elles vont approximativement se stabiliser pendant plusieurs années, jusqu'en 1952 ou 1953 (fig. 2). Ce niveau, pour le cacao, ne marque aucune amélioration sensible par rapport aux dernières années d'avant guerre ; c'est ce produit qui a été le moins soutenu et le plus affecté par les difficultés nées de la crise de 1929 et de la guerre, tandis que l'extension des plantations de café, si elle a connu des phases de ralentissement, n'a jamais cessé.

C'est également en 1949 et au début de 1950 que le gouvernement lève les mesures dirigistes que la guerre et ses suites avaient fait adopter. Le régime des exportations de café et de cacao est assoupli ; notamment les groupement d'exportateurs et d'importateurs disparaissent (Pour les bananes, la liberté des transactions a été inaugurée dès 1946). Mais surtout les prix des produits destinés au marché français sont libérés ; en

mai 1949, libération du prix des bananes ; en octobre, du cacao ; e n janvier 1950, du café.

Malgré les mesures libérales prises alors, la position des produits des T.O.M. et en particulier du café, du cacao et des bananes de Côte d'Ivoire n'est pas exactement la même sur le marché international et sur le marché français.

Pour les exportateurs des T.O.M. il serait intéressant de vendre à l'extérieur de la zone franc, pour se procurer des devises étrangères (et notamment des dollars) ; mais un faible pourcentage de ces dernières est laissé à leur disposition. Aucune disposition légale, dispense de taxe ou prime, n'est prévue pour favoriser ces exportations. Par contre, à défaut de barrières rigides, certaines conditions continuent à favoriser les produits des T.O.M. vis-à-vis de la concurrence étrangère à l'intérieur de la zone franc.

Si la plus grande partie de la production s'écoule sur le marché français, ce n'est en effet pas seulement en vertu des habitudes prises par les importateurs métropolitains. Les droits de douane sur le café et le cacao étrangers (20 et 25 %) sont suspendus, mais ils peuvent être rétablies si la situation du marché vient à l'exiger. Mais ce qui contribue le plus à orienter les importateurs métropolitains vers les fournisseurs des T.O.M. est la pénurie des devises étrangères, qui oblige les pouvoirs publics à n'accorder qu'au compte-gouttes des licences d'importation.

En conséquence, les mesures de libération prises en 1949 ne lèvent que de façon incomplète les barrières qui séparaient l'Union française du marché international, où justement la pénurie d'après-guerre tend à faire place à l'économie de concurrence. La situation de chaque produit dépend donc désormais, à chaque instant, de l'équilibre existant entre l'offre et la demande, d'une part à l'intérieur de l'Union française, d'autre part sur le marché mondial. Les mesures de cloisonnement entre

les marchés français et international étant plus ou moins levées selon les produits, il faut examiner d'une part le cas de la banane, qui reste protégée, d'autre part celui du café et du cacao, dont les prix vont devoir s'aligner sur les cours mondiaux.

LE MARCHE DE LA BANANE DEPUIS 1949

Le marché français de la banane est pratiquement réservé à la production des T.O.M. car la concurrence étrangère est limitée par un régime sévère de contingentement, auquel s'ajoute, depuis mai 1950 une taxe protectionniste rétablissant les conditions commerciales d'avant - guerre. En fait les bananes étrangères (provenant des Canaries et du Brésil notamment) ne couvrent qu'une proportion infime de la consommation métropolitaine (0 à 5 %).

En 1949, les importations de la France rattrapent leur niveau de 1938, et correspondent exactement à la production des T.O.M. (180 000 tonnes environ). Au cours des années suivantes, la consommation augmente nettement en France (de 50 % entre 1949 et 1954) mais la production des T.O.M. se développe à une cadence plus rapide encore. Le marché français tend à être saturé et, comme la courbe annuelle de la demande ne coïncide pas exactement avec la courbe de production des T.O.M. il existe des périodes de mévente (décembre-janvier et surtout juin-septembre). Les chutes des cours sont particulièrement à craindre pendant ces périodes . Elles sont devenues fréquentes depuis 1950, c'est à dire depuis que le marché français, saturé, est devenu extrêmement sensible et réagit instantanément par une baisse brutale des prix, lorsque les arrivages dépassent les besoins immédiats (fig. 30)

Dans ces conditions, une véritable concurrence existe entre les T.O.M. En Côte d'Ivoire, la régularité du climat permet de répartir la plus grande partie de la production sur les mois favorisés : octobre - novembre (demande forte) et surtout mars-mai (demande forte et production de l'ensemble des T.O.M. moins importante qu'en automne). Les planteurs de la Côte d'Ivoire peuvent ainsi, plus facilement que ceux de Guinée ou des Antilles, échapper aux risques de mévente, et profiter des périodes de hauts cours.

Mais, jusqu'à présent, les Guinéens ont su compenser leur désavantage climatique par leur avance technique ; quant aux Antillais, ils sont avantagés par le conditionnement ; les planteurs d'Afrique ne peuvent exporter des régimes pesant moins de 10 kg ; d'où des pertes parfois importantes, tandis que les Antilles peuvent expédier toute leur production. Les Antillais sont également avantagés par le taux du fret (23 francs par kg contre 27 en 1955)

La crise survenue en 1930 dure toujours. En moyenne, les prix de vente dans les ports français ne laissent aux planteurs qu'une marge très faible ; dans les périodes de mévente, ce prix est parfois trop faible pour couvrir les frais d'expédition. En Côte d'Ivoire, les déceptions provoquées par l'instabilité des cours entraînent un certain découragement, qui se traduit par un déclin de la production en 1951 et 1952. Le problème des débouchés n'est pas résolu pour autant, car, si la production de la Côte d'Ivoire stagne, celle de l'ensemble des T.O.M. continue à se développer. Les planteurs de Côte d'Ivoire, et les dirigeants de la Fédération bananière qui les groupe, estiment d'ailleurs que la capacité de production du territoire doit atteindre le plus vite possible un seuil de 30 000 tonnes, pour permettre et justifier une rotation régulière et rapide des navires bananiers. Le salut n'est donc pas à rechercher dans une restriction de la production mais dans l'aménagement et l'élargissement du marché. Ce but ne peut être atteint que par une entente avec les producteurs des autres T.O.M. , absolument nécessaire pour coordonner les arrivages dans les ports français. Les planteurs de la Côte d'Ivoire ont pu s'unir avec leurs voisins guinéens au sein du "Comité d'exportations fruitière de l'A.O.F." ; mais l'accord n'a pu jusqu'à présent se réaliser avec les Antillais (les planteurs de la Côte occidentale d'Afrique demandant que le minimum de 10 kg soit exigé pour tous les régimes arrivant en France).

Il faudrait aussi, par une amélioration de la distribution et une propagande active, augmenter encore la consommation

en France, et en Afrique du Nord. En France, la répartition des mûrisseries est loin d'être parfaite et constitue un goulot d'étranglement ; certaines régions rurales qui pourraient offrir des débouchés ne sont pas atteintes. Mais il semble chimérique de compter sur une augmentation de la consommation française égale à l'essor prévisible de la capacité de production des T.O.M. D'après les prévisions établies aux "Journées d'étude de la banane" (janvier 1955), la production des T.O.M. atteindra, en 1957, 420 000 tonnes. Il faudra alors vendre à l'étranger au moins 60 000 tonnes.

L'élargissement des débouchés extérieurs est donc absolument indispensable. Certains marchés européens, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, pays scandinaves, où la consommation est en voie d'augmentation, présentent de grosses possibilités, et ont déjà été prospectés ; c'est vers eux que les T.O.M. ont expédié plus de 30 000 tonnes en 1953 et en 1954 (la part de la Côte d'Ivoire est faible jusqu'à présent). Mais il faut que l'Union française devienne un exportateur permanent et non plus accidentel. Elle va se heurter à la puissante organisation de ses concurrents étrangers ; il faudrait que des livraisons de bananes soient incluses dans les traités commerciaux passés avec l'étranger. Il faudrait aussi parvenir à vendre à des prix compétitifs ; or le prix de revient C.A.F. des bananes de l'Union française est de 70 ou 75 francs, contre 52 à 55 francs pour les bananes du Brésil ou de Colombie. Seul de nos T.O.M. le Cameroun semble en mesure d'affronter une concurrence aussi redoutable ; il a fourni en 1953 plus des deux tiers des exportations des T.O.M. vers l'étranger. Autre obstacle : beaucoup d'acheteurs veulent des bananes "Gros Michel" (cultivées justement au Cameroun).

Notons, que, même si les T.O.M. doivent vendre à l'étranger à des cours inférieurs à leur prix de revient, ce sacrifice serait payant, puisqu'il permettrait de soutenir les cours sur le marché français (mais alors n'est-ce pas le consommateur métropolitain qui peut se juger sacrifié ?).

En 1954, les planteurs de bananes ont obtenu une aide à l'exportation vers les pays étrangers, sous la forme d'une prime (10 % de la valeur F.O.B.). Ils demandent que cette prime soit calculée sur la valeur C.A.F. , c'est à dire, pratiquement, doublée ou triplée. Mais pourra-t-on se contenter longtemps de telles solutions ?

LE CAFE ET LE CACAO DE 1949 A 1953

Pendant cette période, le café bénéficie d'un facteur favorable: une forte demande de la métropole et de l'Afrique du Nord, que l'ensemble de la production des T.O.M. ne suffit pas à couvrir. Mais la consommation, en France, tarde à reprendre son niveau d'avant-guerre (en tenant compte de l'augmentation de la population, la métropole devrait acheter de 190 à 200 000 tonnes). De plus, pour pouvoir faire des mélanges répondant aux goûts de la clientèle française, les torréfacteurs recherchent des cafés sud-américains : "On ne peut condamner les Français à boire uniquement du Robusta", déclare un importateur. La mauvaise qualité du café des T.O.M. contribue peut être à retarder le rétablissement de la consommation. Enfin les pouvoirs publics doivent tenir compte des besoins de l'ensemble de l'économie française. C'est pourquoi ils sont incités à plusieurs reprises à autoriser l'entrée de quantités importantes de café en provenance des pays d'Amérique latine, notamment du Brésil, pour permettre à ces pays d'acheter aux industriels français des produits d'équipement dont ils ont besoin. Ainsi le café des T.O.M. doit subir la concurrence étrangère à l'intérieur de la zone franc; comme sa production augmente, la question des débouchés hors de l'Union française se posera bientôt pour lui.

Cette situation n'est pas nouvelle pour le cacao de Côte d'Ivoire. Bien que la consommation française de cette denrée soit plus forte qu'en 1939, elle est loin d'absorber la production des T.O.M. La Côte d'Ivoire seule suffirait à couvrir ses besoins ; or d'autres régions de l'Union française, le Cameroun notamment, sont aussi de gros producteurs. Les expéditions vers l'étranger restent donc une nécessité absolue pour une part importante de la production des T.O.M. , d'autant plus que la France est conduite par sa politique d'échanges avec les pays d'Amérique du Sud à leur acheter du cacao en même temps que du café. Heureusement, en 1949 et pendant les années suivantes, les

débouchés restent assez larges sur le marché international : la production mondiale n'augmente que très peu, les plantations de la Gold Coast souffrant de leur vieillesse et des atteintes du swollen-shoot, et correspond à peu près aux besoins, qui grandissent ; la consommation augmente notamment au Canada et dans les pays producteurs eux-mêmes, et l'accroissement de la population dans les pays gros consommateurs, Europe et surtout Etats-Unis, ouvre des perspectives favorables. Ainsi, il ne se constitue pas de stocks énormes, et l'équilibre offre/demande permet, d'une façon générale, le maintien de cours élevés. D'autres part, après la suppression en 1949 de l'I.E.F.C. devenu inutile à la suite de l'augmentation de la production mondiale, des mesures de défense des producteurs sont prises au Brésil (fixation de prix-planchers) et surtout dans l'Empire britannique, où les Marketing Boards monopolisent l'achat et la vente du cacao. L'action des deux grands exportateurs contribue à soutenir et à stabiliser les cours, et la Côte d'Ivoire en bénéficie.

Les années qui suivent le rétablissement du commerce libre sont donc dans l'ensemble d'assez bonnes années pour les producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire. Il en est de même, du point de vue commercial tout au moins (car cette époque voit se développer l'épidémie de fusariose) pour les planteurs de café, qui arrivent à écouler leurs récoltes sans grande difficulté et à des prix intéressants, car la situation statistique est favorable aux producteurs : la production mondiale reste inférieure à celle d'avant-guerre, car les progrès de nombreux petits producteurs ne compensent pas l'énorme recul du Brésil dont la capacité de production remonte lentement ; au contraire, la demande mondiale est plus forte qu'avant 1939, grâce aux énormes progrès de la consommation aux Etats-Unis.

Les cours du café et du cacao, de 1949 à 1953, semblent aussi avoir été soutenus par un "facteur psychologique" : la crainte de la pénurie, héritage des années de guerre, qui suffit à plusieurs reprises à déterminer l'équilibre toujours hésitant de l'offre et de la demande.

JUSQU'EN JUIN 1950

Une baisse des cours avait été enregistrée à New-York au début de 1949, à peine marquée pour le café mais très forte pour le cacao. Dans nos T.O.M. ses incidences sur les prix d'achat aux producteurs avaient été évitées par l'intervention des caisses de compensation et le détournement partiel des exportations de cacao du marché américain vers le marché européen, où les cours s'étaient mieux maintenus. (exportations des T.O.M. vers les U.S.A. : 12 200 tonnes en 1948, 7 500 en 1949). Mais dès la fin de 1949, donc au moment où sont adoptés par la France des mesures de "libération" des prix, la tendance est renversée. A New-York, des bruits pessimistes sur la nouvelle récolte de cacao font monter les prix de 50 % de septembre 1949 à janvier 1950, tandis que les cours du café, poussés par les perspectives défavorables de la production mondiale, l'épuisement complet des stocks jusqu'alors reportés d'année en année depuis la grande crise d'avant-guerre, et par la demande croissante de l'Europe, doublent. En Côte d'Ivoire, les prix, jusque là maintenus de façon autoritaire, montent rapidement dès qu'ils sont libérés, en décembre 1949 et janvier 1950 ; un "raidissement" des acheteurs n'amène ensuite qu'une baisse éphémère ; la fin de la traite est caractérisée par une stabilisation du café, une tendance à la hausse du cacao.

LA " HAUSSE COREENNE "

En juillet 1950, la guerre de Corée provoque un "Boom" extraordinaire, qui, fait inhabituel, ne succède pas à une période de cours bas et de restriction de la demande, mais commence brutalement alors que les cours étaient déjà très élevés. Les causes de cette flambée des prix sont connues : constitution de stocks par les importateurs effrayés par la situation internationale ou alléchés par la perspective du retour à une économie de pénurie, amélioration de la conjoncture économique aux

Etats-Unis, où le plein emploi accroit la demande de toutes les denrées, manoeuvres spéculatives favorisées par l'affolement général et l'anticipation des effets inflationnistes de la vague de réarmement. Ces causes jouent à plein sur un marché privé de stocks de réserve.

La "hausse coréenne", accrue encore dans les pays importateurs par l'augmentation du taux des frets, a des effets très nets à Abidjan, où, lorsque la traite 1950-51 s'ouvre en septembre, les prix sont très élevés. A partir d'octobre, l'accroissement des offres de la nouvelle récolte produit une demistabilisation des cours du café, qui oscillent autour de la moyenne de septembre, et une baisse du cacao ; mais la hausse reprend pour ce produit à partir de janvier 1951. Au total, les vendeurs bénéficient pendant l'ensemble de la traite 1950-51 de prix très élevés : en moyenne les achats de café, à Abidjan, sont effectués par les maisons de commerce au taux de 137 fr C.A.F. par kg contre 91 francs pendant la traite précédente.

OSCILLATIONS DE 1951 A 1953

Dans les pays importateurs, la hausse coréenne est arrêtée dès mars 1951 ; la situation politique internationale se stabilise, les acheteurs ont constitué des stocks et s'efforcent de lutter contre les hauts prix, aidés en cela par le gouvernement des Etats-Unis. Cependant les cours du café et du cacao restent élevés : ces deux produits sont ceux dont les prix en dollars ont le plus augmenté par rapport à 1939. Les deux campagnes 1951-52 et 1952-53 sont marquées par des oscillations constantes et contradictoires. Dans l'ensemble, les prix du café, maintenus à la fois par les prix-plafonds fixés par le gouvernement des Etats-Unis et les prix-planchers fixés au Brésil, gardent à New-York un niveau assez proche du maximum coréen. Le cacao a davantage tendance à faiblir peu à peu, à cause sans doute du poids des stocks qui ont pu être constitués grâce à l'importance des récoltes 1949 - 50 et 1950 - 51.

La tendance à la baisse est plus forte à Abidjan, où elle affecte même le café pendant la traite 1951-52 (prix moyen au producteur : 123 francs le kg contre 137 en 1950-51 et de nouveau 137 en 1952-53) ; mais les cours du café restent toujours supérieurs à ce qu'ils étaient avant la hausse coréenne. Le cacao est fortement atteint : en février 1953, son prix n'est plus que la moitié du maximum atteint en septembre 1950 (à New-York, la proportion correspondante reste égale à 2/3). Mais, dans les premiers mois de 1953, un renversement de la tendance a lieu. Ce renversement n'est pas dû seulement à des causes saisonnières, mais aussi à la levée du contrôle des prix aux Etats-Unis. A Abidjan, les cours montent jusqu'à la fin de la traite ; ceux du cacao restent cependant en retard sur ceux du café qui atteignent en mai-juin un niveau record (165 francs C.F.A.) ; sur le marché mondial du café, l'offre semble être à peine suffisante.

BILAN 1953

Au total, en 1953, le bilan des quatre dernières campagnes, placées sous le signe de la liberté commerciale, apparait satisfaisant en ce qui concerne le café, dont la production globale, malgré les ravages de la fusariose, s'est maintenue grâce à l'attrait pour les producteurs de cours rémunérateurs, et a pu être placée presque entièrement sur le marché de l'Union française (métropole et Afrique du Nord) Il convient cependant de noter que la production des plantations européennes, pendant cette période, a encore diminué (fig. 28) ; peut être a-t'elle été relativement plus atteinte par la fusariose ? Mais les planteurs européens prennent une part importante de l'effort de régénération qui bat son plein au début de 1953.

Le cacao semble un peu moins favorisé. Chaque année, la moitié environ de sa production est dirigée vers les pays étrangers : Etats-Unis et, de plus en plus, pays d'Europe :

Belgique, Italie, Allemagne, Grande-Bretagne même, et surtout Pays-Bas. Mais le marché mondial du cacao présente des signes de saturation. Au deuxième semestre 1952, des difficultés d'écoulement et la baisse des cours éveillent des craintes. Pendant la campagne 1952-53, le prix du cacao à Abidjan est égal à la moitié du prix du café; ainsi réapparait ce décalage qui depuis longtemps fait considérer le cacao comme un produit peu "payant". Il ne faut donc pas s'étonner si très peu de nouvelles cacaoyères sont créées : le petit effort d'extension des plantations qui en 1950 a suivi la montée des cours reste, surtout chez les planteurs européens, sans lendemain.

Ainsi, au milieu de 1953, il apparait déjà que le régime de la liberté commerciale soumet étroitement la prospérité des plantations aux vicissitudes de la "situation statistique" ; l'équilibre offre-demande semble alors favorable aux producteurs de café, incertain en ce qui concerne le marché du cacao. A partir du second semestre 1953, le marché des deux denrées va être secoué par de violents remous provoqués par les renversements brutaux de la situation statistique et les pressions exercées par les spéculateurs et les gouvernements.

LE CAFE ET LE CACAO DE I953 A I955

LA MONTEE DES PRIX ET LA TRAITE I953-54

A la fin de I953 se produit une montée extraordinaire des prix mondiaux du café et du cacao. Cette hausse, qui n'affecte pas ou très peu les autres denrées agricoles, est si brutale que, dans les milieux commerciaux, on parle d'un "coup de feu", d'une "explosion des prix". Elle est provoquée à la fois par une augmentation de la demande et une diminution de l'offre.

En I953, la consommation du cacao fait de gros progrès, en particulier en Allemagne et en Europe orientale. Au total, en I953, la consommation mondiale atteint le niveau record de 803.000 tonnes. Or la récolte I953-54, en Gold-Coast, s'annonce peu satisfaisante. La hausse commence au troisième trimestre I953, et s'accélère lorsque les dirigeants d'une importante maison d'importation britannique déclarent qu'il faut s'attendre à un déficit de 90.000 tonnes entre le niveau de consommation mondiale en I953 et celui des approvisionnements en I954. Cette nouvelle provoque une poussée de fièvre sur le marché ; les importateurs achètent au-dessus de leurs besoins, par crainte d'une insuffisance prochaine de l'offre.

Un phénomène analogue se produit sur le marché du café. En I953, la consommation atteint 2.027.000 tonnes. En juillet, le gel dévaste les plantations de l'état brésilien de Parana. Les planteurs brésiliens, hantés par le souvenir des gelées de I918, insistent sur l'ampleur des dégâts : non seulement la récolte en cours est affectée, mais les récoltes à venir sont compromises, et beaucoup de jeunes plants sont tués. Jusqu'en décembre, le marché reste hésitant, car le prix du café est déjà élevé, et l'expérience a appris aux importateurs à se méfier des bruits annonçant des chutes de production. Finalement, comme en ce qui concerne le cacao, les craintes

d'un retour de la pénurie l'emportent. De leur côté, les planteurs brésiliens, qui ont reçu de leur gouvernement d'importantes avances, vendent peu. Aussi les prix montent en flèche, à Abidjan comme à New-York, où justement les prix-plafonds ont été supprimés à la fin de I952.

Dès décembre I953, les "records coréens" sont dépassés ; la hausse continue dans les premiers mois de I954 (Fig. 3I)/ A Abidjan, les maxima représentent, par rapport au niveau de septembre I953, une augmentation de 53 % du prix du café et de I25 % du prix du cacao.

La traite du cacao, en Côte d'Ivoire, démarre très rapidement non seulement parceque la demande est forte, mais parcequ'une période sèche anormale, au milieu de la petite saison des pluies, a hâté la maturation des cabosses. Les quantités expédiées au 4e trimestre I953 sont énormes, de sorte que l'année I953 établit un nouveau record, très élevé, des exportations de cacao : 7I.700 tonnes. A la fin de février I954, presque toute la récolte est commercialisée, de sorte que les planteurs ne profitent guère de la montée ultérieure des cours.

La traite du café prend elle aussi un bon départ en septembre I953, mais est arrêtée très vite, à cause des hésitations du marché de New-York, de l'admission en France de fortes quantités de cafés brésiliens et d'une baisse des cours en France et à Abidjan, consécutive à l'annonce d'une bonne récolte en Côte d'Ivoire. Après une courte reprise, les transactions sont arrêtées de nouveau en Janvier I954 pour des motifs analogues. Le marché est ensuite très actif et presque toute la récolte est commercialisée à la fin de mars.

C'est justement le Ier avril que le cours du café atteint son maximum à Abidjan, après quoi il tombe rapidement. Par contre, les prix du cacao, dépassant ceux du café, continuent à monter jusqu'au début d'août (maximum 204 francs !);

la petite récolte de cacao, en juin-juillet, bénéficie de cours sensationnels. Au total, la traite 1953-54 est donc très satisfaisante pour les producteurs, qui vendent à des prix élevés une bonne récolte de cacao (58 à 60.000 tonnes) et une récolte-record de café (les exportations de ce produit, de septembre 1953 à août 1954, s'élèvent à 78.400 tonnes).

Autre aspect positif de cette traite : les débouchés étrangers sont largement ouverts : l'U.R.S.S., nouveau client; achète 2.000 tonnes de cacao directement et s'approvisionne aussi aux Pays-Bas, qui restent le meilleur client étranger de la Côte d'Ivoire ; de très fortes quantités de cacao son t également envoyées aux Etats-Unis (10.700 tonnes, contre 3.200 en 1952-53). Le café surtout profite de la conjoncture mondiale : les Etats-Unis, qui cherchent à remplacer partiellement le Brésil par de nouveaux fournisseurs, achètent en Côte d'Ivoire 12.850 tonnes de Robusta ; de nouveaux clients se présentent : Egypte, Suisse, Grande-Bretagne...., cet élargissement des débouchés arrive juste au moment où l'augmentation de la production de café dans nos T.O.M. rend les ventes à l'étranger absolument nécessaires.

Cette vague de prospérité n'exclut pas certains motifs d'inquiétude, concernant le marché français. Les importateurs métropolitains, gênés par le blocage des prix du café torréfié et du chocolat, ont tendance à restreindre leurs achats, cherchant à couvrir strictement leurs besoins immédiats. Il en résulte, pendant la période de hausse, une indépendance relative du marché français, où les prix restent longtemps un peu inférieurs aux cours mondiaux ; ainsi, le Robusta de Côte d'Ivoire se vend un peu plus cher à New-York où pourtant il doit conquérir une place, qu'en France. C'est à partir d'avril que les cours du café baissent au Havre et à Abidjan, tandis qu'ils se maintiennent à New-York jusqu'en Juillet. Tout au long de la traite, des discussions concernant le régime des importations de café et de cacao étrangers op-

posent les producteurs des T.O.M. aux importateurs métropolitains.

LA BAISSE DES COURS ET LA TRAITE 1954-55

Ces difficultés, restées à l'état potentiel au début de 1954, prennent un caractère urgent au cours de la traite 1954-55.

Pendant l'été 1954, période correspondant à l'arrêt des transactions en Côte d'Ivoire, un renversement brutal se produit sur le marché de New-York, où les prix fléchissent brusquement à partir de juillet (fig. 31). Quand la nouvelle traite s'ouvre à Abidjan, les cours mondiaux ont déjà enregistré une très forte baisse.

Ce renversement apparaît tout d'abord comme la conséquence même de la montée en flèche des prix au cours des mois précédents. Les hauts prix ont rendu insuffisantes les trésoreries des commerçants ; le marché, privé du frein que constitue l'existence de stocks chez ces derniers, est extrêmement sensible ; toute tendance nouvelle est susceptible de s'accentuer très rapidement. D'autre part, les hauts prix ont entraîné un recul de la consommation mondiale. Les Pays-Bas, notamment, n'achètent que 51.800 tonnes de cacao en 1954, contre 66.400 en 1955. Au Brésil même, la consommation du maté augmente aux dépens de celle du café. C'est surtout aux Etats-Unis que la contraction de la demande de café est marquée ; là elle résulte en partie d'une campagne orchestrée par le gouvernement et menée dans la presse et au parlement. Une délégation des mères de famille américaines a pu constater sur place l'ampleur des dégâts causés aux plantations brésiliennes par les gelées de juillet 1953 ; mais l'opinion générale, aux Etats-Unis, estime que les conséquences économiques des gelées ont été volontairement exagérées, et que la hausse est dûe surtout à une "conspiration gigantesque" des producteurs de café. Il est certain que les exportateurs brésiliens ont cherché à profiter au maximum, en 1953-54, de la conjoncture, et que le gouvernement, cherchant à "gagner des dollars" et à réduire le déficit de la balance

commerciale brésilienne, les a aidés. Aux Etats-Unis, la concentration du commerce d'importation permet à la campagne de boycott du café de réussir ; en 1954, la consommation diminue de 15 à 20 % (de même que celle du cacao).

Le Brésil résiste pendant la première moitié de 1954 ; son gouvernement fixe des prix-planchers à l'exportation très élevés, augmente les avances aux planteurs jusqu'à 80 % du prix de leur récolte, achète d'importantes quantités de café. Les milieux commerciaux brésiliens font état de températures très basses ; le 27 avril, un télégramme est largement diffusé : "Prix du café va être majoré à partir de ce jour à Sao Paulo" (en réalité il s'agit seulement du café torréfié vendu au détail dans cette ville). Mais les Etats-Unis achètent à des producteurs moins exigeants (la Côte d'Ivoire par exemple) ; le Brésil voit ses exportations tomber, ses stocks demeurer importants alors que la récolte 54-55 va commencer/Finalement, il doit céder : le 17 août, le gouvernement brésilien institue un n ouveau régime des devises qui équivaut à une dévaluation déguisée du cruzeiro ; il s'ensuit une chute de 20 % des prix ~~et~~ du café et du cacao brésiliens calculés en dollars, tandis que les prix payés en cruzeiros aux planteurs brésiliens restent les mêmes.

Après ce renversement brutal, la tendance à la baisse persiste sur le marché mondial. Il apparait très vite que, pendant la campagne précédente, les récoltes de café et de cacao n'avaient été que très faiblement déficitaires ; la soudure en juillet-août, est assurée sans difficultés. En octobre, le Brésil possède encore des stocks de café de la récolte 1953-54 ; Or la récolte 1954-55 marque un net progrès, grâce à l'entrée en production de jeunes plantations. D'autre part, la consommation reste ralentie (750.000 tonnes de cacao pendant la campagne 1954-55), et les chocolatiers et torrefacteurs, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Eu-

rope, ne couvrent que leurs besoins immédiats, attendant que la baisse se développe.

Dans ces conditions, l'équilibre statistique se trouve renversé au profit des consommateurs.

A Abidjan comme à New-York, la baisse s'accentue, au cours de la campagne, de façon discontinue (fig. 31). Après la chute spectaculaire subie en été, les prix oscillent, de septembre à janvier, sans orientation nette. En janvier, la pression des nouvelles récoltes se fait très forte ; la faiblesse latente du marché se confirme lorsque, le 5 février 1955, une nouvelle dévaluation est décidée au Brésil. En février et mars, les cours accusent une forte baisse, tombant à un niveau inférieur à celui de septembre 1953. Ils restent bas pendant la fin de la campagne, marquée par de fréquentes oscillations qui témoignent de l'incertitude du marché : nouvelles contradictoires concernant l'importance de la récolte intermédiaire de cacao, annonce de nouvelles gelées dans l'état de Parana en août, conversations entre pays producteurs, suppression de prix-minima au Mexique et au Brésil, modification, en août, du régime des changes pour les exportateurs brésiliens de cacao (équivalant à une nouvelle dévaluation du "cruzeiro-cacao"), crainte d'une dévaluation du "cruzeiro-café".

En côte d'Ivoire, le bilan de la traite 1954-55 est assez satisfaisant pour les planteurs de cacao. En effet, après quelques hésitations au début de novembre, la commercialisation de ce produit s'est accomplie à un rythme normal, notamment en décembre et janvier, grâce à la forte demande des Etats-Unis. On estime qu'à la fin de février les planteurs ont vendu 60.000 tonnes, et ne gardent plus chez eux que 10.000 tonnes environ. S'ils n'ont pas bénéficié de

cours sensationnels comme à la fin de la traite précédente, les producteurs de cacao ont donc vendu la plus grande partie de la récolte à un prix intéressant (de I25 à I40 CFA)

Par contre, la traite I954-55 est décevante pour les planteurs de café. Jugeant les prix de ce produit trop bas (ceux du Robusta sont en effet constamment inférieurs à ceux du cacao) les planteurs ont tendance à garder leur récolte ; la demande, d'ailleurs est peu active. La commercialisation ne démarre réellement qu'en janvier et les transactions, ensuite, sont à plusieurs reprises arrêtées. A la mi-mars, les planteurs ont encore près de la moitié de la récolte entre leurs mains ; ainsi la majeure partie de la récolte est vendue à un prix peu rémunérateur (entre 90 et II0 francs alors que l'administration et les planteurs jugent que I30 francs CFA sont un minimum).

Ten ant compte des difficultés des planteurs de café, le gouvernement français accorde diverses mesures de soutien au cours des premiers mois de I955 ; suspension des importations de cafés étrangers de classement inférieur au grade 6 de New-York (cafés qui concurrencent directement les Robusta de Côte d'Ivoire) ; diminution des valeurs mercuriales (d'après lesquelles sont calculées les droits de sortie, qui baissent alors de 9 francs) ; prime de 6 % aux cafés des T.O.M. exportés vers la zone dollar (cette prime est ensuite portée à I2 % et son bénéfice étendu à la zone sterling et à l'Union européenne des paiements), enfin rétablissement d'un droit de douane de I0 ; puis de 20 % frappant les cafés étrangers introduits en France. Les importateurs métropolitains critiquent cette dernière mesure qui, disent-ils, risque d'amener des mesures de rétorsion de la part du Brésil, ne peut pas effectivement soutenir les prix en France, et peut par contre détourner vers la métropole

la quasi-totalité de la production des T.O.M. qui a cependant un besoin urgent d'élargir ses débouchés à l'étranger. C'est pourquoi un système de "jumelage" est mis sur pied en juin : les exportateurs de Côte d'Ivoire doivent effectuer 1/7e au moins de leurs ventes de café à destination de l'étranger.

LA SITUATION AU MILIEU DE 1955

Au moment où s'ouvre la campagne 1955-56, les perspectives à brève ou lointaine échéance paraissent incertaines et, en définitive, assez peu encourageantes, surtout sur le marché du café. D'importants stocks de la campagne précédente subsistent, et la production mondiale semble devoir augmenter rapidement, car on a assisté dans la plupart des pays producteurs et au Brésil notamment, de 1945 à 1954, à une "reprise du rush caféier" (Monbeig - Marchés coloniaux 7-5-1955 page 1204). Ainsi 1954 semble être en ce qui concerne le marché du café, l'année-tournant d'après-guerre, celle où les craintes de pénurie disparaissent et où l'équilibre statistique redevient nettement favorable aux acheteurs.

L'offre mondiale de cacao, par contre, ne semble pas réellement excédentaire. La production du Brésil progresse, et il faut s'attendre dans les années à venir, à une sensible augmentation de celle de l'Union française et à l'arrivée sur le marché de la production libérienne (50.000 tonnes prévues pour 1960, 2 à 300.000 pour 1970). Mais, actuellement, la plupart des plantations africaines sont vieilles ; celles de Gold-Coast, de plus, subissent encore les effets du swollen-shoot. Il est donc possible que la production mondiale de cacao n'augmente pas, dans l'immédiat, aussi vite que celle de café.

Pour les deux produits, la grande inconnue est l'évolution de la consommation. Celle-ci peut augmenter dans certains pays qui sont déjà des acheteurs importants, par exem-

ple en France où la consommation par tête d'habitante est bien inférieure à celle des Etats-Unis (I,4 Kg de chocolat et 4 Kg de café par an, contre respectivement 7,5 et 8 Kg). Il est certain que la consommation, partout, dépend elle-même des fluctuations des prix (on peut donc s'attendre, en I955-56, à un relèvement de son niveau par rapport à celui de la campagne précédente), et qu'elle serait, dans la plupart des pays, favorablement influencée par une élévation du niveau de vie général ; de même que la banane, le café et le cacao sont encore trop souvent des denrées de demi-luxe. D'autre part, de nouveaux marchés présentent d'énormes possibilités, notamment, ceux d'Europe orientale ; l'U.R.S.S. augmente régulièrement ses achats de cacao de 5.000 tonnes par an. L'élargissement des relations commerciales avec les pays de l'Est européen aiderait donc les pays producteurs à résoudre le problème des débouchés. Ainsi, à longue échéance, ce problème est lié à la prospérité économique générale et à l'évolution de la situation politique mondiale.

En réalité, la situation statistique à un moment donné, et les perspectives de son évolution, ne sont pas seules à envisager. Il apparait de plus en plus nettement que la courbe des prix, qui devait en principe enregistrer fidèlement les fluctuations de l'équilibre entre l'offre et la demande, est constamment troublée par des facteurs divers, dûs aux pratiques du commerce mondial, et notamment à la spéculation intense qui sévit dans les grands centres boursiers. Ces facteurs de perturbation ne sont pas seulement à l'origine d'oscillations passagères des prix ; ils pèsent de façon décisive, surtout lorsque l'équilibre offre-demande est douteux. A propos des oscillations des cours du cacao depuis I920, Monsieur Viers note qu'il s'agit de "variations de prix tout à fait artificielles, sans rapport avec

l'état du marché réel qui a toujours été sain (le cacao, dans le Monde, page 53). D'après les résultats de l'enquête menée par une commission du Sénat des Etats-Unis, la hausse des cours du café en 1953-54 a eu pour causes un certain déficit de l'offre, mais aussi la politique de soutien des cours adoptée au Brésil, " certaines pratiques" de la bourse des cafés de New-York (Monsieur Viers indique de même que le marché à terme du cacao de New-York n'atténue pas les oscillations, bien au contraire), et l'insuffisance des méthodes employées pour la prévision des récoltes. En effet, les spécialistes les plus avertis ne disposent pas des élèmen ts qui leur permettraient de prévoir l'évolution du marché :en mars 1954 les experts "les plus qualifiés" pensaient que la conjoncture ne devait pas évoluer vers la baisse avant 1956. Les experts sont d'ailleurs en général des commerçants, qui ont tendance, dans leurs déclarations publiques tout au moins, à prévoir une évolution de la situation statistique conforme à leurs intérêts ; ils arrivent ainsi à modifier le climat psychologique du marché et à amplifier ou restreindre le volume de l'offre ou de la demande.

Ainsi le marché du cacao et celui du café ont un caractère spéculatif très accusé. Les producteurs sont généralement les victimes de cet état de choses, très dangereux pour eux dès qu'il n'y a pas déficit de la production et que la crainte de la pénurie a disparu chez les acheteurs. Il est donc naturel que les producteurs cherchent à s'organiser. Depuis la dernière guerre, les Marketing Boards de l'Empire britannique ont joué un rôle important sur le marché du cacao ; tous les pays producteurs ont bénéficié de leur action, et aussi de celle de la Commission du commerce du cacao brésilien.

ESSAIS D'ORGANISATION DU MARCHE DU CAFE

La baisse des cours en I954 et I955, a amené des tentatives d'accords internationaux entre les différents pays producteurs de café. De tels accords sont très difficiles entre blocs qui normalement se livrent une concurrence acharnée (en I954, plusieurs pays producteurs, dont la Côte d'Ivoire, ont profité de la politique de hauts prix du Brésil pour le supplanter sur le marché de New-York). Depuis décembre I954, des négociations sont menées entre les producteurs d'Amérique latine ; elles ont fait naître des craintes aux Etats-Unis, où des sénateurs ont déclaré que si les projets du Brésil se réalisent "de nombreux Nord-Américains mépriseraient pour toujours l'odeur du café" ; mais les discussions se sont éternisées, ce qui montre la difficulté d'un accord ferme. Cependant, en juin I955, a été élaboré un plan d'organisation d'un "Bureau international du café" dont les objectifs sont : l'augmentation de la consommation grâce à la publicité, la fixation de quotas d'exportation pour les pays membres, la la mise en réserve des surplus, transformée en stocks-tampons. Les pays fondateurs d'Amérique latine invitent les pays producteurs d'Afrique et d'Asie à adhérer au nouvel organisme, et espèrent que les pays consommateurs aussi se joindront à eux. Mais l'adoption de ce plan soulève des difficultés : certains pays, dont le Brésil, ne sont pas satisfaits par le quota qui leur est attribué ; l'Indonésie a refusé d'adhérer au pacte.

En l'absence d'un accord international, les milieux professionnels de l'Union française, aidés par les pouvoirs publics, cherchent à s'organiser de façon à pouvoir, dans les meilleures conditions possibles, affronter le marché mondial. Le problème est grave, car il faut tenir compte de

l'accroissement prochain de la production qui doit atteindre environ 200.000 tonnes en 1960, dont 100.000 au moins pour la seule Côte d'Ivoire, et lui préparer de nouveaux débouchés sur un marché mondial saturé. Des pas importants ont été faits dans cette voie en 1954, quand la politique du Brésil a permis à la Côte d'Ivoire de vendre des quantités notables aux Etats-Unis (13.700 tonnes en 1954). Mais ces résultats doivent être considérés comme un début ; l'Union française devra bientôt vendre 50, puis 70.000 tonnes à l'étranger. La prime de 12 % et le système du jumelage des exportations semblent donner de bons résultats à cet égard.

Un aspect important du problème vient du fait que la récolte des T.O.M. est, pratiquement, jetée sur le marché en l'espace de 3 mois. De là un engorgement temporaire du marché français, qui rend peu efficaces les mesures de soutien. Il faudrait parvenir à étaler cet afflux, mais les milieux commerciaux, actuellement, ne sont pas en mesure, ou n'acceptent pas, de constituer des stocks importants pour des périodes de plusieurs mois. D'après ceux qui ont travaillé à sa création, le marché à terme des cafés ouvert au Havre en novembre 1954 devrait permettre aux importateurs de constituer des stocks en atténuant les fluctuations des cours. Il est difficile d'affirmer que ce but soit atteint ; peut être le sera-t-il après une période de "rodage" quand les usagers du marché à terme sauront réellement utiliser ses possibilités ?

Les conversations interprofessionnelles menées en 1954 et 1955 montrent qu'il est difficile de trouver une solution satisfaisante à la fois pour les T.O.M. et les importateurs métropolitains. Tous comprennent cependant combien est urgente, à côté des mesures de soutien adoptées en 1955, une organisation véritable de l'écoulement et du stockage du café produit dans nos T.O.M.

En octobre 1954 a été décidée la création de Caisses de Stabilisation, qui doivent être aidées par un Fonds de régulation des cours créé en février 1955. Ces caisses seraient chargées de "faire payer les mauvaises années par les bonnes" en prélevant des taxes ou en versant des primes selon les cas. Mais elles tardent à être effectivement mises en place ; d'une part on ne sait comment les alimenter (une contribution des T.O.M. est prévue, mais difficilement exigible quand justement les prix sont bas). D'autre part, l'accord ne se fait pas sur la compétence des Caisses. On ne veut pas organiser un monopole analogue aux Marketing Boards, qui d'ailleurs ne serait pas assez puissant pour agir sur les cours mondiaux. En Juillet 1955, les Fédérations de producteurs et d'exportateurs des T.O.M. ont présenté un projet à la mise au point duquel les planteurs européens de Côte d'Ivoire ont activement participé. D'après ce projet, les Caisses de Stabilisation garantiraient un prix minimum d'intervention fixé chaque année (et qui ne serait pas trop éloigné du prix mondial) ; elles verseraient des primes complémentaires quand les prix de réalisation, sur le marché mondial ou métropolitain, tomberaient au-dessous du taux d'intervention, et, financeraient le stockage des excédents saisonniers dans les T.O.M. ; elles seraient alimentées par le produit du droit de douane de 20 % qui frappe les cafés étrangers. L'importation de ces derniers, d'après le même projet, serait limité à un maximum de 55.000 tonnes par an, et les achats de cafés étrangers de bon classement seraient nuls ou très réduits.

Le projet des Fédérations des T.O.M. a été examiné par l'Assemblée de l'Union française, qui a demandé au gouvernement de le prendre pour base de la réglementation à mettre au point. Il a été fraîchement accueilli par les importateurs

métropolitains. En définitive, il faudra sans doute admettre que les fluctuations des cours ont des conséquences désastreuses, et qu'il est difficile ou impossible de stabiliser les cours sans porter atteinte au principe de la liberté du commerce.

III - LA RENTABILITE DES PLANTATIONS

Ainsi, l'histoire du marché montre que les planteurs ne sont pas en mesure d'agir sur les cours des produits coloniaux, qui sont en règle presque générale fixés dans les grands ports de France, d'Europe occidentale ou des Etats-Unis. A condition d'être au courant des variations de la conjoncture, ils peuvent essayer d'en tirer le meilleur parti possible, de vendre leurs récoltes au bon moment. Mais comment prévoir des variations de prix qui sont le résultat, derrière le rideau des "lois" de la liberté commerciale, de luttes plus ou moins ouvertes entre de puissants groupements commerciaux ? Les planteurs de café et de cacao ne peuvent stocker indéfiniment leurs produits, quand ils sont besoin d'argent ; même les formes de contrat intéressantes que leur accordent les commerçants ne peuvent les mettre à l'abri, quand la dépression des cours dure longtemps. Les planteurs de bananes essaient de produire surtout pendant les mois où les prix sont élevés ; ils subissent cependant, trop souvent, de lourdes pertes ; c'est pourquoi un nouveau système de distribution leur paraît indispensable.

La protection de l'état dans le domaine commercial, s'exerçant par le jeu de taxes, de primes, de contingents, n'est pas toujours accordée, et, quand elle l'est, n'est pas toujours pleinement efficace. Elle ne peut d'ailleurs être admise comme une solution permanente.

Les planteurs doivent donc chercher avant tout, les prix C.A.F. étant donnés, les moyens qui leur permettront d'améliorer leur position commerciale, de sauvegarder la rentabilité de leur entreprise en cas de fermeture des débouchés ou de baisse des cours. Pour atteindre ce but, ils peuvent essayer de comprimer au maximum le coût de la production et de

la commercialisation, organiser de façon rationnelle leur exploitation, et, parfois, obtenir une participation extérieure à leurs frais de production et d'équipement.

LA COMPRESSION DES FRAIS COMMERCIAUX ET DES FRAIS DE PRODUCTION

I° - FRAIS D'EXPORTATION

Nous avons vu qu'à partir du prix C.A.F les prix nu-bascule à Abidjan sont calculés à l'aide d'un barême qui tient compte de tous les frais subis par les marchandises entre Abidjan et les ports de débarquement (transport, taxes, frais généraux, et commission des exportateurs). Les planteurs obtiennent parfois, en cas de difficultés graves, la suppression ou la réduction de certaines taxes ; mais de tels avantages sont plus facilement accordés aux produits "pauvres" comme les amandes de karité ou les palmistes (par exemple, en I953, les "droits de sortie" s'élevaient à 22f,50 pour le café, 0f,48 pour les palmistes). De même, les planteurs ne peuvent que se plaindre lorsque les tarifs des transports maritimes (fret, manutention, assurance) leur paraissent exagérés.

Ainsi, les postes compris entre le stade nu-bascule Abidjan et le stade C.A.F., dont l'ensemble forme une part très importante du prix C.A.F. (fig.24) échappent presque complètement à l'action des planteurs et sont pratiquement intangibles. De là les pertes subies par les planteurs de bananes en cas de chute brutale des cours (Fig.30).

L'importance des différents postes varie beaucoup selon les produits. Ainsi les bananes sont lourdement grevées par le fret, dont le tarif moyen est, en valeur absolue, trois fois plus élevé pour elles que pour le café ou le cacao, et représente environ 25 % de leur prix C.A.F., contre 2,5 % de celui du café ou du cacao (ces pourcentages augmentent beaucoup en cas de baisse des cours ; ainsi le taux du fret comptait en mars I946 pour I0,5 % dans le prix C.A.F. du cacao). D'après une enquête effectuée en I953, les droits de sortie et autres impôts de commercialisation frappant le cacao sont plus bas en Côte d'Ivoire qu'en Gold Coast, mais l'équilibre

est rétabli par l'élévation des coûts d'assurance, commissions, courtages, etc., qui pèsent sur le cacao (de même que sur les autres produits) français. (Marchés coloniaux, 23-I-1954). Aussi les planteurs ont-ils à plusieurs reprises protesté contre les tarifs imposés par les compagnies de navigation françaises.

Dans le proche avenir, la création, en cours d'achèvement, d'un véritable grand port à Abidjan doit permettre de réduire sensiblement les frais d'embarquement ; mais ces derniers constituent un poste relativement peu important, dont la réduction sera peu sensible.

2° - FRAIS DE COMMERCIALISATION SUPPORTES A L'INTERIEUR DE LA CÔTE D'IVOIRE.

Le planteur peut plus directement intervenir sur les frais supportés entre le stade nu-bascule Abidjan et le stade nu-bascule plantation. Ces frais sont de deux sortes : commission de l'intermédiaire à l'achat et prix du transport de la plantation à Abidjan (y grèvant les récoltes quand elles sont expédiées, et le matériel importé).

Nous avons vu que les planteurs européens, le plus souvent, s'adressent directement aux maisons de commerce et par conséquent gagnent la commission de l'intermédiaire (soit environ 2 % du prix nu-bascule).

Quant aux transports des plantations vers Abidjan, malgré le mauvais état des routes et les insuffisances de la voie ferrée, ils sont effectués à des tarifs assez bas pour que les planteurs n'aient généralement pas intérêt à se substituer aux transporteurs professionnels.

Le régime des tarifs férroviaires est peu avantageux pour les trois grands produits d'exportation. En effet ces tarifs varient selon les produits ; le café et le cacao paient

plein tarif et sont donc défavorisés par rapport aux autres produits (de même que par le régime des droits de sortie). D'autre part, les tarifs ferroviaires sont dégressifs sur les longues distances ; mais n'oublions pas que le café et le cacao n'utilisent la voie ferrée que sur des distances assez courtes. Ainsi ces deux produits paient environ 10 francs C.F.A. par tonne/Km ; les bananes, transportées par wagons spéciaux, paient un peu plus.

C'est un tarif à peu près équivalent qu'appliquent les camionneurs africains, indépendants ou attachés à des maisons de commerce, qui effectuent la quasi-totalité du trafic en dehors de la bande de territoire assez étroite que draine la voie ferrée. Les transporteurs routiers, entrepreneurs privés, ne cherchent évidemment pas à tenir compte des besoins de l'ensemble de l'économie de la Côte d'Ivoire et à soutenir, aux dépens des produits "riches", les produits peu payants. Uniformes pour les denrées d'exportation, leurs tarifs, qui varient selon l'état des routes, l'état de la concurrence, les époques de l'année (ils sont plus bas pendant l'inter-traite), sont toujours largement inférieurs au tarif maximum officiel fixé à 25 francs CF.A. la tonne/Km. En général, pour un parcours donné, le transporteur et son client s'entendent sur le prix de chaque tonne transportée ; par exemple 6.500 francs de Man à Abidjan. Parfois le transporteur donne un prix aller-retour : Il appartient alors à son client de l'utiliser aussi bien à l'aller qu'au retour. En moyenne, on peut estimer que les prix des transports routiers oscillent autour de 10 à 12 Francs C.F.A. la tonne/Km. Il est certain que ce tarif est insuffisant pour amortir les frais de transport réels (usure du camion, essence, salaire du chauffeur et de ses aides) et que les transporteurs routiers travaillent à perte; ils se rattrapent sans doute un peu lorsqu'ils transportent des produits chers d'importation et surtout grâce aux sommes complémentaires qu'ils gagnent en chargeant sur leur camion les nombreux passagers qui,

au long des routes, les Estoppont".

Dans ces conditions les planteurs européens ne gagnent pas à transporter eux-mêmes leur café ou leur cacao, sauf naturellement s'ils doivent aller à Abidjan faire des courses, acheter du matériel, etc.. N'oublions pas d'autre part qu'ils sont très souvent liés aux factoreries voisines par les avances qu'ils en ont reçues. Seuls, les planteurs de bananes installés à l'écart de la voie ferrée évacuent eux-mêmes de façon régulière leurs récoltes.

Il faut noter que le prix des transports est nettement plus bas qu'autrefois. En 1953, la différence de prix entre une tonne de marchandise à Gagnoa et à Abidjan , différence due au coût du transport, était de 3.500 à 4.000 francs la tonne, ce qui représentait au maximum 5 % du prix du cacao et 3 % du prix du café. Le progrès est donc net par rapport à la période d'avant-guerre : en1933, la différence oscillait autour de 250, 300 francs, soit 6 % du prix du café et 20 à 25 % du prix du cacao ! Dans les périodes de crise, c'est surtout dans les régions éloignées que les récoltes étaient abandonnées (plantations africaines des environs de Bondoukou, plantations européennes du cercle de Touba) : en 1931-33, en 1936-37, en 1943-44, le coût du transport à partir de ces régions dépassait le prix au-bascule à Abidjan ! De même, les planteurs européens, qui, en 1947, avaient créé des bananeraies près de Gagnoa et d'Oumé, soit à plus de 300 Km du port, ont dû les abandonner en 1949 et 1950, car le coût du transport, évalué alors pour les bananes à 18 francs la tonne/Km, les rendait particulièrement vulnérables dès que survenait une baisse des cours.

3 - COMPRESSION DES FRAIS DE PRODUCTION

Ne pouvant guère espérer réduire de façon sensible l'ensemble des frais liés au transport et à la commercialisation de leurs produits, les planteurs doivent porter leur effort de compression sur les frais de production proprement

dits. Pour eux, les problèmes économiques et sociaux se trouvent ainsi liés étroitement aux problèmes économiques ; leur solution a une influence immédiate sur le montant des prix de revient.

Il est pratiquement impossible de savoir quel est le prix de revient réel d'un produit. Les planteurs européens sont très discrets à ce sujet ; le plus souvent d'ailleurs, ils ne tiennent pas de comptabilité sérieuse. Presque tous déclarent travailler à perte ou couvrir à grand peine leurs frais. Les calculs faits de divers côtés sont presque toujours contradictoires, et les différences correspondent surtout à la façon dont les calculs sont faits (en particulier l'incidence des frais d'établissement est très difficile à établir). Cependant il est probable que le prix de revient réel varie beaucoup d'une plantation à l'autre, par suite de la qualité du sol notamment.

Certains éléments du prix de revient ont beaucoup augmenté depuis la fin de la guerre : salaires des manoeuvres, coût du matériel qu'il a fallu renouveler. Ces augmentations sont-elles plus fortes que celle des prix du café et du cacao ? Il ne le semble pas en ce qui concerne les salaires (Fig.32). Encore faudrait-il tenir compte du rendement de la main-d'oeuvre qui, d'après les planteurs, est nettement moins élevé qu'en 1939. L'application du Code du Travail va entraîner de nouveaux frais pour les employeurs. Ceux-ci craignent surtout les répercussions de la mise en place (par ailleurs fort difficile) d'un système d'allocations familiales/ Mais certains sondages permettent d'espérer que la contribution des employeurs serait de l'ordre de 5 à 7 %, donc supportable.

Les mesures demandées au gouvernement, telles que l'exonération des droits d'entrée sur le matériel agricole, l'entrée en Côte d'Ivoire du papier d'emballage destiné aux ban anes sous le régime de l'admission temporaire, ne sauraient

donner des résultats décisifs. A vrai dire, les prix de revient auraient pu en général être abaissés par une amélioration des techniques, sauf dans le cas où le choix d'un terrain peu fertile a constitué dès le départ un lourd handicap. Il est certain que les plantations bien conduites sont rentables. En effet, la culture intensive représente au total une économie de main-d'oeuvre, car, la plupart des frais d'entretien sont proportionnels à la surface de la plantation ; de même la récolte d'une même quantité de café ou de cacao est plus facile et plus rapide quand les fruits sont "concentrés" sur un nombre réduit d'arbustes. C'est donc dans ce sens que les planteurs doivent faire un effort. Beaucoup l'ont compris ; malheureusement, les perfectionnements techniques nécessitent, au départ, des disponibilités financières. Comme les composantes du prix de revient sont mal connues et qu'on ne sait pas à l'avance quelle augmentation du rendement on peut attendre de l'introduction de tel ou tel procédé nouveau, on comprend que les planteurs hésitent. Cependant, il est probable que l'emploi des plants fournis par le Service de l'Agriculture va entraîner une augmentation des rendements, ces plants provenant de semences sélectionnées avec plus de soin et de compétence que celles employées jusqu'à présent par les planteurs. Cette augmentation des rendements se traduira automatiquement par une baisse du prix de revient. Ainsi des résultats substantiels peuvent être obtenus sans grosses dépenses supplémentaires.

De même, les planteurs de bananes espèrent produire à bien meilleur compte en reconstituant leurs plantations avec la variété "Poyaud" qui non seulement est plus productive, mais permettra une économie substantielle sur l'emballage. L'emballage "canarien" utilisé jusqu'à présent (petits coussins de paille entre les mains, couronnes de paille aux extrémités, matelas cylindrique autour du régime) nécessite

une grosse dépense de main-d'oeuvre, et les matériaux employés (paille, papier fort, ficelle) coûtent cher. Au total, on estime que l'emballage canarien revient à 6 ou 7 francs par Kg. de fruit. Sa suppression partielle ou totale serait donc un progrès décisif.

La mécanisation permettrait une économie sensible de main-d'oeuvre et serait pour les planteurs européens un facteur de supériorité sur les planteurs africains. Mais elle ne s'est généralisée (et ceci dès avant 1939) que pour le traitement des produits récoltés. Dans le domaine agricole proprement dit ses progrès sont lents. Cependant la question de la mécanisation éveille l'interêt des planteurs européens, surtout depuis 1946, à cause du manque de main-d'oeuvre, puis de l'augmentation des salaires. En 1947 a été créé un Comité expérimental pour la mécanisation des cultures, qui, pendant 2 ans, a procédé à des essais très instructifs. Dès à présent, des tracteurs et des machines ont été introduits, surtout dans les plus grosses plantations.

Leur emploi semble interessant dans les travaux de défrichement, arrachage des arbres au treuil, débardage au bull-dozer. Mais il faut alors des appareils extrêment puissants, inutilisables par la suite dans la marche normale d'une plantation moyenne. Diverses machines tractées ; pulvériseurs à disques, landaises, rotavators, semblent donner de bons résultats et permettent d'effectuer très rapidement et à bon compte les labours, et le rabattage de la végétation adventice, qui sont le plus souvent faits par des manoeuvres armés de machettes ou de dabas. C'est grâce à ces machines que les plantes de couverture pourront être répandues sans risques, et transformées au besoin en engrais vert par enfouissage sur place. De même que pour les travaux d'entretien, la mécanisation de l'épandage des produits insecticides doit

entraîner une économie sensible. Ce n'est même que par elle que ces travaux pourront être faits correctement.

Malgré ces avantages certains, la mécanisation a produit des déceptions, et ne se répand qu'avec lenteur, ceci pour des raisons très valables.

D'une part, elle ne semble pas pouvoir être appliquée aux travaux qui demandent justement le plus de main-d'oeuvre : coupe et emballage des bananes, récolte du café et du cacao. Les planteurs de café et de cacao, s'ils mécanisaient totalement les travaux d'entretien, devraient donc, au moment des récoltes, multiplier par cinq ou par dix leurs effectifs de travailleurs, ce qui poserait bien des problèmes de recrutement et d'encadrement. Et que feraient les planteurs de bananes qui doivent récolter trois ou quatre fois par mois ?

D'autre part, il reste à créer des engins réellement conçus en vue de répondre aux exigences particulières du travail des plantations. Jusqu'à présent, on a surtout cherché à tirer parti des engins utilisés dans les pays tempérés. Mais il faudrait, par exemple, une charrue capable d'ameublir le sol sans détruire complètement les plantes de couverture. Le climat humide et le manque de qualification de la main-d'oeuvre ne permettent d'utiliser que des appareils extrêmement robustes. Beaucoup de planteurs hésitent à acheter des tracteurs et des machines qui coûtent cher et qui, mal adaptées aux conditions de l'agriculture tropicale et mises entre des mains peu expertes, sont vite hors de service.

Enfin, l'emploi de tracteurs est difficile, sinon impossible dans les bananeraies installées dans des bas-fonds, à cause de la mollesse du sol et de la présence de drains ouverts, ainsi que dans la plupart des vieilles plantations de café et de cacao, où lors du défrichement, des souches et des troncs ont été laissés sur place, et où les arbustes ont

été plantés trop serrés ou en désordre. Ces derniers inconvénients n'existent plus dans les plantations créées aujourd'hui conformément à des normes établies par le Service de l'Agriculture et calculées de façon à permettre la mécanisation du travail ; les arbustes doivent être plantés à des intervalles réguliers et suffisants : 3 mètres sur 3, 4 mètres sur 2.. Dans les cacaoyères, la présence d'arbres d'ombrage peut être gênante ; mais une cacaoyère bien réussie n'a guère besoin d'être nettoyée ; la mécanisation est donc beaucoup moins utile que dans une plantation de caféiers.

ORGANISATION ECONOMIQUE DE LA PLANTATION

Pour rendre son activité aussi rémunératrice que possible, et pour diminuer au maximum les risques courus en cas de crise, le planteur européen doit, n on seulement chercher à comprimer ses prix de revient, mais organiser de façon rationnelle son exploitation et, au besoin, en modifier la structure. Ce problème est pour lui absolument différent de ce qu'il peut être pour le petit planteur africain, à qui le café et le cacao donnent quelques ressources pécun iaires autrefois inconnues, mais dont l'existence reste fondée sur les cultures vivrières traditionnelles.

OCCUPATIONS CONNEXES

Beaucoup de planteurs ont, de façon permanente ou occasionnelle, une occupation étrangère au travail de la plantation. Les uns sont en même temps exploitants forestiers, commerçants, garagistes. D'autres, sont transporteurs pendant une partie de l'année. Des planteurs sont ainsi amenés à prendre auprès d'eux un "gérant" car leur absence peut porter préjudice à la conduite de la plantation. Mais ils disposent de ressources complémentaires qui compensent leurs pertes éventuelles en cas de baisse des prix des denrées agricoles, ou qui leur permettent de "faire la soudure" plus facilement entre deux récoltes, ou de stocker leurs produits en attendant une montée des cours.

Dem même, des plantations européennes appartiennent à des sociétés dont la principale activité est non-agricole. Ainsi, la C.I.C.A. (Société commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique) la société Massieye et Ferras sont des maisons de commerce, mais possèdent des plantations menées par des

gérants, et qui, au besoin, peuvent être soutenues financièrement par le reste de l'affaire.

SUPERFICIE DE LA PLANTATION

La question de la superficie de la plantation, liée à celles de la culture intensive et du nombre des manoeuvres, a une grosse importance. Une plantation trop petite ne justifie pas l'achat de machines pour le traitement des produits récoltés ou pour les travaux proprement agricoles, et rapporte peu. Au cours des dernières années, nombre de planteurs de bananes ont fait un effort d'extension pour parvenir à produire au moins 500 tonnes de fruits par an, minimum jugé indispensable aujourd'hui. Mais une des erreurs capitales commises par les premiers planteurs européens a été, au contraire de voir trop grand, d'étendre au maximum la superficie cultivée. Cette faute, dont les conséquences pèsent sur beaucoup de plantations, est aujourd'hui reconnue ; on admet qu'une surface de 100 à 200 hectares de caféiers ou de cacaoyers, de 25 à 30 hectares de bananiers est largement suffisante pour un seul Européen. Au delà, il lui est très difficile, même en se surmenant, de surveiller effectivement ses manoeuvres dont le nombre est nécéssairement très élevé, et les équipes dispersées le plus souvent aux quatre coins de la plantation ; il ne peut pas non plus faire face aux grosses dépenses nécéssitées par les méthodes de culture intensive dont l'intérêt n'est plus à démontrer.

Peut-être la très grande exploitation soutenue par de puissants capitaux et dirigée par une équipe d'Européens est-elle une formule meilleure que la moyenne plantation appartenant à un seul propriétaire, qui domine aujourd'hui ? Il est certain que les très grandes plantations, comme celle

de l'I.R.H.O. à Kopoyem (2.000 hectares de palmiers) celle de la C.C.C.I. à Oumé (900 hectares de caféiers) celle de la S.A.L.C.I. à ONO (350 hectares d'ananas) de la S.P.P.A.O. à Eloka (2.000 hectares de caféiers, cacaoyers, bananiers) peuvent utiliser un matériel surpuissant à grand rendement ; à leur tête sont placés des spécialistes compétents (directeur commercial, mécaniciens, agronomes). L'application à la culture du bananier des méthodes adoptées en Amérique centrale permettrait de produire à meilleur compte "Entre les deux méthodes de production, il y a le même écart qu'entre le blé français et le blé canadien" (Richard-Molard ; l'Afrique Occidentale française, page 208).

Cependant quelques faits militent en faveur de la plantation européenne individuelle. Pour que la culture des bananiers puisse être faite dans d'énormes exploitations, il faudrait que de bonnes conditions pédologiques s'étendent de façon continue sur de vastes superficies. D'autre part, certaines très grandes entreprises (mais pas toutes) recrutent difficilement un nombre suffisant de manoeuvres. Obligées de tenir une comptabilité précise, les grandes entreprises sont davantage frappées par le fisc que les planteurs indépendants. On peut remarquer aussi que la très importante S.P.R.O.A. a créé plusieurs plantations dispersées à Gagnoa, Soubré, Lakota, Bouaflé (mais ceci à une époque où la mécanisation n'était pas envisagée). Mais ce qui empêche un essor plus grand de la très grande plantation, c'est sans doute surtout le fait que les capitaux sont plus volontiers investis dans le commerce, qui rapporte davantage et plus vite que l'agriculture.

LA POLYCULTURE

Une question à l'ordre du jour est celle de la polyculture. En la pratiquant, on peut s'assurer contre les risques que font courir aux planteurs la mévente d'un produit ,

une mauvaise récolte ou la destruction d'une culture par une maladie. D'autre part, la polyculture peut permettre d'utiliser judicieusement les différents sols d'une plantation ; par exemple il est bon de planter des cacaoyers au pied d'une pente, des caféiers au-dessus ; les pentes qui encadrent les bas-fonds où sont installées des bananeraies peuvent être utilisées par la culture de l'ananas En outre, la succession des récoltes régularise les besoins de main d'oeuvre et procure des rentrées d'argent à différentes époques de l'année.

Encouragée depuis longtemps par le Service de l'Agriculture, la polyculture, ou tout au moins l'association à une culture principale d'une culture accessoire a déjà été tentée sous diverses formes. Si la plupart des planteurs européens, qui s'étaient intéressés dans les débuts à la fois au cacao et au café, ont ensuite abandonné le premier, si les colatiers plantés autrefois le long des allées séparant les "carrés de caféiers sont eux aussi délaissés, un mouvement inverse semble aujourd'hui se dessiner chez les planteurs de bananes, dont plusieurs, réalisant les dangers de la monoculture, plantent aussi des ananas ; tel est le cas notamment des planteurs de la route de Dabou, installés à proximité d'une usine de conserves d'ananas.

La généralisation de la polyculture se heurte cependant aux habitudes des planteurs, au fait qu'ils hésitent à entreprendre des cultures qu'ils ne connaissaient pas. D'autre part certaines des plantes cultivées jusqu'à présent ne peuvent l'être partout en Basse-Côte d'Ivoire : la limite climatique du cacaoyer se situe bien en deçà de celle du caféier, le bananier ne peut être planté avec profit loin d'Abidjan (rappelons l'echec des bananeraies de

de Gagnoa et d'Oumé). Associer le café au cacao ne régularise pas les besoins de main-d'oeuvre, et n'aide pas à échelonner les rentrées d'argent dans l'année, puisque la récolte des deux produits a lieu à peu près à la même époque.

En réalité, les avantages de la polyculture ne peuvent jouer pleinement que si, aux trois cultures traditionnelles, viennent s'ajouter des cultures nouvelles, dont certaines (ananas par exemple) ont déjà fait l'objet d'essais prometteurs.

ASSOCIATION CULTURE-ELEVAGE

On a déjà envisagé, et tenté çà et là, l'introduction de l'élevage, dont l'intérêt est évident : non seulement il fournirait le fumier dont les cultures ont tellement besoin, mais il apporterait aux planteurs une nouvelle ressource, la vente de la viande, intéressante parce qu'elle pourrait être réalisée à n'importe quel moment de l'année. En cas de crise frappant les denrées agricoles, un troupeau constitue un capital important, qui peut être partiellement vendu ou servir de garantie pour obtenir un prêt.

Mais on sait quelles difficultés soulève l'élevage dans les régions subéquatoriales : manque de personnel capable de soigner le bétail, menace permanente de graves maladies contagieuses, problème de l'alimentation, faible intérêt économique des races bovines locales et particulièrement de la "race des lagunes" adaptée aux conditions de vie de la Basse-Côte d'Ivoire. Malgré ces obstacles, quelques planteurs européens, peu nombreux, essaient de constituer un troupeau. Souhaitons qu'ils réussissent, avec les conseils et l'aide active d'un Service vétérinaire très dévoué.

L'élevage et la polyculture donneraient un visage nouveau aux plantations européennes, dont l'organisation ten-

drait à se rapprocher de celle des grosses fermes d'Europe. Une plantation des environs de Divo est en train de se transformer dans ce sens. Mais on peut se demander si le cadre de la plantation individuelle convient à cette formule : chaque plante cultivée, chaque espèce animale nécessite la construction de bâtiments, l'achat d'un matériel en grande partie spécialisé. Chaque culture devant être pratiquée sur une superficie assez grande pour être rentable, et le nombre des animaux élevés devant être proportionnel à l'étendue des cultures, l'introduction massive de l'élevage et la polyculture ne sont peut-être praticables, dans les plantations européennes, que pour les très vastes exploitations, disposant d'effectifs nombreux et dirigées par un groupe de techniciens.

ENTRAIDE ET SOUTIENS EXTERIEURS

S'il doit avant tout compter sur lui-même, chaque planteur peut, dans bien des cas, rechercher et obtenir quelque appui. Grâce à l'association ou à l'aide directe des pouvoirs publics, les planteurs sont en mesure de mieux défendre leurs intérêts et faire face aux difficultés économiques.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Beaucoup de planteurs européens ont peine à comprendre l'importance de l'union ; cet individualisme n'est pas étonnant chez des hommes qui ont été des pionniers. Aussi les syndicats et coopératives sont-ils loin d'avoir pris toute l'extension désirable, du moins chez les planteurs de café et de cacao.

Entre les planteurs européens, restés seuls dans l'ancien syndicat unique, et les planteurs africains groupés dans le S.A.A. (syndicat agricole africain) les relations, très tendues en 1944-1946, sont aujourd'hui cordiales ; les contacts entre les deux groupements sont maintenus à la Chambre d'Agriculture fondée en 1925. Des syndicats régionaux existent, comme l'Union des Planteurs de Gagnoa qui, après une période d'inactivité, a été réveillée par le vote du Code du Travail et la crainte de voir la main-d'oeuvre devenir de plus en plus exigeante ; ce syndicat, dès lors, a cherché à se grouper avec le syndicat voisin des planteurs d'Oumé et a même fait des avances aux planteurs africains de la région de Gagnoa.

C'est également à Gagnoa qu'a été fondée en 1933 la Coopérative des Planteurs du Sassandra. Se substituant aux maisons de commerce, la Coopérative vend et exporte directement (en choisissant autant que possible les périodes où les cours sont élevés) le café et le cacao de ses adhérents, à qui elle fournit d'autre part du matériel d'importation et des

denrées pour la nourriture des manoeuvres. Elle peut faire des avances aux planteurs, grâce aux avances qu'elle-même reçoit du Crédit Agricole ou des importateurs métropolitains avec qui elle est en relations d'affaires. Malheureusement, elle a connu de graves difficultés en 1952 par suite d'une mauvaise gestion. En 1953, un redressement a été amorcé; afin d'augmenter le volume de ses ventes, la Coopérative cherche à attirer les récoltes des planteurs africains, sans leur demander d'adhérer.

L'union est beaucoup plus solide et plus générale chez les planteurs de bananes, guidés (on pourrait presque dire encadrés) par la Fédération bananière de Côte d'Ivoire qui a succédé en 1935 à la Société Coopérative Agricole Bananière fondée en 1933 et qui, dirigée par une équipe particulièrement dynamique, s'occupe de tous les problèmes de culture, transport, vente, intéressant ses adhérents, c'est à dire tous les planteurs de bananes. La Fédération Bananière diffuse les bonnes méthodes de culture, aide les planteurs à perfectionner leurs installations, s'occupe de la multiplication de la variété Poyaud, groupe les achats (elle a réussi, par un système d'appel d'offres, à faire baisser le prix des engrais) traite avec les compagnies de navigation, fixe la répartition des tonnages à exporter, organise les embarquements, cherche à résoudre le problème des débouchés et de l'instabilité des cours, et s'efforce d'établir des contacts avec les producteurs des autres T.O.M. A ce dernier point de vue, si elle n'a pu obtenir un accord avec les Antilles, elle a réussi à constituer avec les planteurs guinéens un bloc solide.

En 1953, l'action de la Fédération Bananière a abouti à la création de la Coopérative Agricole et fruitière de la Côte d'Ivoire (COBAFRUIT) qui a pour but d'"effectuer

et faciliter les opérations concernant l'emballage, le transport, la manutention, le transit, la production et la vente des bananes provenant de ses membres" (soit presque tous les planteurs). En même temps a été créée une organisation commerciale de production (O.C.P.) qui groupela COBAFRUIT de Côte d'Ivoire, son homologue de Guinée et certains commissionnaires devenus "vendeurs agréés", chacun de ces organismes apportant un capital à cette société. Ainsi sont jetées les bases d'un nouveau système de commercialisation. L'O.C.P. a pour charge de vendre au minimum la moitié de la production ; en 1954, elle a effectivement vendu 17.000 tonnes de bananes de Côte d'Ivoire. D'autre part, la COBAFRUIT fournit à ses membres à des conditions avantageuses des engrais, du riz, de la ficelle, du papier, etc. Elle se substitue en partie aux coopératives locales qui jouaient déjà un rôle non négligeable ; c'est ainsi que la Coopérative du Niéky, fondée en 1949 pour approvisionner ses membres, travaille à l'amélioration des routes, a monté un atelier de réparations pour les véhicules de ses adhérents, a mis au point un service de transport pour l'évacuation des bananes vers Abidjan, et a construit une usine de défibrage qui, en 1953, fournissait déjà 800 tonnes de fibres d'emballage. De même, c'est une coopérative qui va mettre en valeur une zone très intéressante récemment prospectée le long du fleuve Bandama.

Il est certain que ces organismes aident grandement les planteurs de bananes à surmonter les obstacles qui se dressent devant eux. Souhaitons donc que les autres planteurs s'inspirent de cet exemple.

AIDES EXTERIEURES

Les planteurs européens peuvent également bénéficier d'aides extérieures. Très souvent, les maisons de commerce leur consentent des avances, sous forme de fourniture à crédit d'outillage ou de nourriture pour les manoeuvres. Ces avances sont remboursées au moment de la récolte.

Des avances plus importantes sont accordées par le Crédit Agricole fondé en I93I et qui a pu par conséquent, déjà, aider les planteurs pendant la grande crise commencée en I929-I930. Comme dans la métropole, le Crédit Agricole consent aux planteurs ou aux coopératives des prêts à court, moyen et long terme. Il facilite ainsi non seulement la bonne marche des exploitations, mais leur remise en état et leur progrès technique, finançant l'achat de matériel et l'installation de bâtiments, ou même l'extension ou leur création. De très nombreux planteurs européens font appel à lui. Ils se plaignent de la lenteur, et parfois de la parcimonie, avec laquelle leurs demandes sont satisfaites. Il faut bien reconnaître que les fonds dont dispose le Crédit Agricole ne permettent aucune prodigalité ; de plus, il arrive souvent que les planteurs ne peuvent rembourser leur dette qu'avec un long retard. Dans de tels cas, des saisies ne sont opérées qu'à titre tout à fait exceptionnel, quand la mauvaise volonté du débiteur est manifeste (4 saisies de I93I à I952).

Comme ils peuvent en général présenter plus de garanties, les planteurs européens sont ici, en fait sinon en droit, nettement avantagés par rapport aux Africains ; quoique beaucoup moins nombreux et fournissant une faible part de la production, ils ont reçu 85 % des sommes prêtées de I950 à I952. Mais la part des Africains augmente depuis quelques années. De I93I à I948, ils avaient reçu moins de 3 % du total (39 prêts seulement) ; en I952, ils ont reçu 74 % du nombre des

prêts et 25 % des sommes prêtées. Comme ils ne possèdent pas, pour la plupart, de titre foncier, le Crédit Agricole accepte de se contenter de cautions, souvent assez mal définies ; cette tolérance est le seul moyen de leur permettre de bénéficier de l'action du Crédit Agricole.

De son côté, le Service de l'Agriculture est chargé, non seulement de diriger les recherches effectuées dans ses stations, mais d'organiser la production. Autant que possible, il ne se contente pas de donner des conseils, mais fournit aux planteurs une aide matérielle qui leur permet de les mettre à profit. Comme aucune maison de commerce ne diffuse en Côte d'Ivoire (ainsi que le fait par exemple en France la maison Vilmorin) des semences sélectionnées de variétés intéressantes, le Service de l'Agriculture a depuis longtemps assumé cette tâche et distribue gratuitement des plants et des semences. Cette forme d'aide aux producteurs est devenue massive depuis la guerre. C'est ainsi que 7 millions de plants de caféiers Robusta INEAC ont été distribués en 1952, 27 millions en 1953. Pour les planteurs européens, cette aide a été d'autant plus précieuse qu'ils ont reçu des plants de 18 mois (ce qui raccourcit d'autant la période d'attente des premières récoltes). Depuis 1953, le Service distribue également des jeunes plants de cacaoyers sélectionnés.

D'autre part, le Service de l'agriculture rembourse un tiers des sommes dépensées par les planteurs pour l'achat d'engrais et de produits antiparasites. Ses unités mobiles de défense des cultures effectuent gratuitement des traitements dans les plantations où des attaques importantes de parasites sont signalées.

A plusieurs reprises, enfin, des primes ont été

accordées par l'Etat, non seulement comme nous l'avons vu pour favoriser les exportations (prime pour le café en 1931, prime pour les bananes en 1954) mais aussi pour soutenir directement les planteurs. La prime de 1.000 francs par hectare accordée en 1944 et renouvelée en 1945 aux planteurs de café a été l'objet de discussions, non seulement parce qu'elle créait une discrimination de fait entre les planteurs européens et la masse des planteurs africains, mais parcequ'elle n'encourageait nullement les plantations bien tenues ; beaucoup proposaient qu'elle soit calculée d'après le rendement à l'hectare (mais, pratiquement, comment aurait été évalué ce rendement ?)

Actuellement, la reconstitution des plantations est subventionnée par l'octroi de deux primes. L'une d'elle est versée pour l'arrachage des caféiers attaqués par la fusariose ; fixée d'abord à 15 francs par pied, elle a été portée en 1954 à 25 francs. L'arrachage est ainsi une opération très rentable, surtout quand il est effectué au tracteur. D'autre part, une prime à la plantation des cacaoyers a été instituée en 1948, pour les plantations faites depuis 1946. Elle a été étendue en 1950 aux caféiers. Cette prime est accordée à condition que la mise en place soit faite conformément aux normes fixées par le Service de l'Agriculture, concernant l'écartement entre les arbustes et, pour les plantations de cacaoyers, la qualité du terrain. Son versement est échelonné sur plusieurs années, de sorte que le Service de l'Agriculture peut contrôler l'entretien des jeunes plants. Grâce aux taux élevé de cette prime (10.000 francs CFA par hectare) et à la distribution gratuite de plants, le programme de reconstitution des plantations de caféiers imposé par les dégâts dûs à la fusariose a été mené à bien à une allure record. Par contre, la même prime n'a pas suffi à assurer le

renouvellement des plantations vieillies de cacaoyers. C'est pourquoi, en 1954, elle a été augmentée pour les cacaoyers plantés depuis janvier 1953, passant de 10.000 francs à 15.000 francs par hectare ; tandis qu'elle était supprimée pour les plantations de caféiers qui risquaient de prendre un développement excessif (en même temps, le nombre des plants de caféiers préparés pour la distribution gratuite a fortement baissé).

Contrairement à celle qui avait été donnée en 1944-45, les primes actuelles sont donc conçues non comme un cadeau aux planteurs, mais comme un moyen de les guider, d'améliorer les méthodes de culture et même de diriger la production.

Les sommes dépensées pour l'octroi de la prime à l'arrachage et de la prime à la plantation sont fournies par les Fonds de soutien du café et du cacao. Ces fonds, alimentés par une ristourne de droits de sortie, financent les mesures d'encouragement ou de défense des cultures qui n'entrent pas dans le cadre normal des dépenses publiques. Ils sont chargés de soutenir les cours en cas de baisse trop forte (par le versement de la prime à l'exportation) ; ils subventionnent les pépinières d'où sortent les plants distribués gratuitement aux planteurs, les recherches agronomiques et la lutte contre les maladies. C'est également grâce à eux que sont créées et entretenues des pistes dans les régions de production, et qu'ont été entrepris les travaux de construction de la grande route Abidjan-Abengourou.
Aux Fonds de soutien doivent se substituer les Caisses de Stabilisation qui ont été créées en octobre 1954, mais qui n'ont pas encore été mises en place effectivement.

Ainsi, l'action d'organismes officiels peut aider les planteurs à surmonter les difficultés économiques. Cette

aide semble indispensable pour résoudre le problème de la qualité des produits qui se pose aujourd'hui avec acuité.

IV - LE PROBLEME DE LA QUALITE DES PRODUITS

Les pouvoirs publics, les commerçants et les producteurs sont préoccupés depuis plusieurs années par une question très importante pour l'avenir des cultures d'exportation en Côte d'Ivoire : la baisse de la qualité des produits.

LA QUALITE DES BANANES

A vrai dire, ce problème ne concerne pas les bananes dont la qualité, grâce au contrôle du service de conditionnement et aux efforts des planteurs, est très satisfaisante. La variété musa sinensis est très estimée en France, beaucoup plus que la Gros Michel, qui, cultivée au Cameroun, se place par contre plus facilement dans les pays du Nord de l'Europe. Dès son apparition sur le marché français, la banane de ~~la~~ Côte d'Ivoire a été remarquée pour sa qualité et sa belle présenta tion (quoique certains acheteurs l'aient jugée trop grosse); depuis, elle a toujours fait honneur à sa réputation.

Cette bonne qualité est dûe non seulement au climat de la Côte d'Ivoire, qui convient presque parfaitement au bananier, mais aussi au fait que, très vite, les planteurs ont été a streints à des règles de conditionnement strictes, et se sont habitués à produire de beaux fruits, de poids et de présentation homogène. Il est interdit d'exporter des régimes pesant moins de 10 Kg (il est certain que les régimes en provenance des Antilles, dont un tiers pèse de 4 à 7 Kg, n'ont pas le même aspect). Cette règle, destinée à écarter les fruits mal n ourris, oblige les planteurs, sous peine de ne pas pouvoir vendre une grande partie de leur récolte, à perfectionner leurs méthodes de culture ; elle a certainement hâté la généralisation de l'irrigation et encou-

régée l'emploi des engrais. Suspendue pendant la guerre, quand les expéditions se faisaient sous forme de fruits séchés, elle a été progressivement rétablie depuis ; après la reprise des expéditions de bananes fraîches, le poids minimum de 8 puis de 10 Kg a été exigé.

Une surveillance sévère est exercée par les agents du Service du Conditionnement, qui examinent en gare d'Abidjan les régimes expédiés par train, et dans les plantations elles-mêmes ceux transportés par camions. Ce contrôle vise à éliminer les régimes trop légers et aussi ceux qui ont été coupés trop "maigres" ou trop "pleins", et les bananes "anormales" provenant en général de bananiers qui ont eu des accidents de végétation. Les planteurs ont d'ailleurs compris le bien-fondé des mesures prises et la proportion des régimes refusés est très faible. (1 % environ).

LA QUALITE DU CAFE ET DU CACAO : ANCIENNETE DU PROBLEME

Au contraire, en ce qui concerne le café et le cacao, le problème est aigu. Déjà avant la guerre des efforts avaient été faits pour remédier aux défauts des deux produits : séchage et fermentation du cacao mal conduits, préparation insuffisante et manque de standardisation du café. Ces efforts étaient nécessaires surtout pour le cacao qui devait trouver des débouchés à l'étranger dans les conditions difficiles de la crise. Tandis que le Service de l'Agriculture essayait de diffuser les bonnes méthodes de traitement, une surveillance sévère était exercée à la fois dans les centres d'achat (dont le nombre avait été limité) et à l'embarquement, par des agents de la Chambre de Commerce : des lots défectueux étaient saisis, des procès-verbaux dressés contre les fraudeurs.

Grâce au contrôle, le cacao de Côte d'Ivoire put être vendu aux U.S.A. pourtant très exigeants ; il est vrai que les lots expédiés étaient soigneusement triés et sélectionnés; les importateurs français devaient se contenter de moins. En 1938, des progrès d'ensemble avaient cependant été réalisés ; les planteurs européens avaient monté des "usines de traitement", les Africains avaient acquis du petit matériel qui leur permettait de mieux soigner leurs produits (bacs à fermentation notamment). Mais cet effort fut compromis pendant la guerre. A la reprise des exportations, d'importants lots de cacao expédiés aux Etats Unis furent refusés ; le café envoyé en France en 1945 fut l'objet de plaintes de la part des acheteurs.

LA DEGRADATION RECENTE DE LA QUALITE DU CAFE ET DU CACAO

Le problème de la qualité du café et du cacao est donc ancien. Mais on a assisté, au cours des dernières années, à une aggravation très nette de la situation. En effet (Fig.33) l'évolution du classement des produits exportés accuse une baisse nette et continue de 1947 à 1953. Cette baisse est désastreuse en ce qui concerne le cacao qui, avant la guerre, et en 1947, avait un bon classement.

En réalité, les chiffres de la figure 32 n'expriment pas tous les aspects de la question. Chaque lot de café ou de cacao est classé dans une catégorie ("supérieur", "courant", limite") d'après le nombre de défauts qu'il contient : fèves moisies, germées, charançonnées, ardoisées (c'est à dire plates et compactes), forte teneur en eau, en ce qui concerne le cacao ; grains noirs ou scolytés en ce qui concerne le café, brisures ou impuretés. Tous ces défauts détérioront

l'aspect d'un produit et certains influencent son goût.

Mais ce classement ne suffit pas à définir la qualité. Il ne tient pas compte de la couleur et de la grosseur des grains et des fèves, qui sont aussi à considérer. En général, les fèves de cacao les plus grosses, qui ont atteint leur plein développement, ont plus d'arôme que les petites. En Côte d'Ivoire, la région d'Abéssé fournit un café dont la belle couleur jaune-brun est très appréciée.

On sait aussi combien le goût du café varie selon les variétés. Or, si les variétés Libéria et Gros Indénié, qui représentaient encore, en 1943, 60 % de la production, et qui étaient peu prisées, ont presque complètement disparu aujourd'hui, le Robusta et les types commerciaux voisins (Kouilou et Petit Indénié) qui actuellement forment la quasi-totalité des exportations (98,5 %) pendant la campagne 1953-54) sont loin d'avoir la réputation de l'Arabica, et leur prix est beaucoup moins élevé. De même, la variété de cacao la plus estimée (criollo) n'est pas cultivée en Côte d'Ivoire où l'on rencontre surtout la variété ordinaire forastero qui, contenant une plus forte proportion de tanin, a un goût moins agréable.

Les importateurs tiennent également compte de la provenance des produits ; il existe des "crus" de café et de cacao. Cette notion semble assez difficile à définir ; en tout cas, sur les grandes places commerciales, s'est établie une sorte de hiérarchie des régions productrices. Or, qu'il s'agisse de l'un ou l'autre produit, la marque "Côte d'Ivoire" est mal considérée et, à classement égal, moins cotée. D'après divers exposés faits au cours de la Conférence du café tenue en octobre 1954, cette mauvaise réputation proviendrait en grande partie du manque d'homogénéité des lots,

qui sont d'une qualité très irrégulière et qui, trop souvent, ne sont pas conformes aux contrats. Cette hétérogénéité gêne beaucoup les importateurs, parce qu'elle rend impossibles les mélanges.

Les normes de classement utilisées par le Service du Conditionnement semblent donc insuffisantes ; peut-être même faudrait-il définir des normes spéciales selon la clientèle. Par exemple, les acheteurs américains, qui s'intéressent au Robusta de Côte d'Ivoire pour certains mélanges, ne tiennent pas compte de la grosseur et de l'aspect des grains (les mélanges torréfiés, sont vendus moulus) mais ils exigent des lots homogènes, constants en présentation et en qualité, et un goût aussi neutre que possible (d'après certains, la neutralité du goût est liée au pourcentage de grains noirs).

CAUSES TECHNIQUES DE LA MAUVAISE QUALITE DES PRODUITS

La qualité d'un produit dépend du soin avec lequel il a été récolté et préparé. Chaque fruit doit être récolté au bon moment. Quand les fèves de cacao ont été ramassées trop vertes, elles deviennent plates en séchant ; si elles sont trop mûres, le germe se développe et pendant la préparation se détache, ouvrant une voie d'accès aux moisissures. De même, les cerises de café qui n'ont pas atteint leur maturité complète donnent un grain d'aspect normal mais dont le goût est mauvais ; les cerises tout à fait vertes donnent des grains noirs ratatinés ; les cerises trop mûres, des grains bruns considérés eux aussi comme des défauts. Or, très souvent, les planteurs africains récoltent tout leur café en une seule fois, ramassant pêle-mêle les cerises vertes et mûres. Dans les plantations européennes, le même fait se produit parfois, soit parce que le manque de main-d'oeuvre obl

à aller vite, soit parce que les travailleurs payés selon leur rendement, s'efforcent de remplir le plus grand nombre possible de paniers dans leur journée.

Après la récolte, la préparation des produits, dont l'importance est capitale, est elle aussi négligée et faite dans de mauvaises conditions par la plupart des planteurs africains. C'est ainsi que la fermentation des fèves de cacao, opération délicate dont dépend l'arôme du produit, est souvent faite chez eux dans la terre, dans des trous aux parois tapissées de feuilles de bananiers, et mal surveillée ; les fèves ne sont pas brassées régulièrement, ainsi qu'il le faudrait pour entretenir les levures et diastases dont le rôle est essentiel. La présence de fèves "ardoisées" est le résultat d'une fermentation insuffisante.

Le café peut être préparé par voie humide ou par voie sèche. Le premier procédé, recommandé pour traiter par grosses quantités des cerises à pulpe épaisse (variétés Gros Indén ié ou Libéria) comprend une série compliquée d'opérations (principalement : dépulpage, fermentation, lavage, séchage, et déparchage) et nécessite des installations importantes et de grosses quantités d'eau. Il est donc pratiquement réservé aux plantations européennes. Plus de la moitié de ces dernières avaient été équipées pour traiter par la voie humide qui a des avantages incontestables ; les cerises scolytées surnagent et peuvent facilement être éliminées ; le grain est complètement dépouillé de la pellicule qui l'enveloppe et la couleur des lots est belle et homogène tandis que des fragments de pellicule restent collés aux grains traités par voie sèche, donnant un aspect bigarré. Longtemps on a considéré que le café traité par voie humide avait meilleur goût ; aujourd'hui, on en est moins sûr ; c'est sans doute vrai quand le traitement a été bien conduit, ce qui exige une surveillance serrée et la réalisation de conditions favorables ; mais pratiquement on constate que le café obtenu par voie humide est souvent "puant".

Ce fait, dont la raison n'a pu être déterminée avec certitude (eau utilisée en cycle fermée parce que rare ? eau ferrugineuse ? fermentation mal faite ?) a entraîné un recul de l'emploi de la voie humide chez les planteurs Européens. L'abandon des variétés à pulpe épaisse renforce cette tendance.

Le traitement par voie sèche est plus facile à réaliser dans de bonnes conditions. Il consiste à faire sécher les cerises, puis à briser la pulpe desséchée pour en extraire les grains (décorticage). Dans les plantations européennes le séchage commence sur une aire cimentée et s'achève dans un four chauffé au bois. Les fours à mazout permettent de supprimer le stage sur l'aire et ses inconvénients (risques d'encombrement, surtout s'il pleut ; formation des grains noirs) mais coûtent très cher et sont encore très rares. Après le séchage, les cerises passent dans plusieurs appareils qui forment l'"usine à café" : décortiqueuse, smooth qui enlève la parche, calibreur qui élimine les brisures, catador qui trie par densité et élimine les impuretés.

Les planteurs africains ne sont pas équipés pour le traitement mécanique. Ils font sécher leur récolte sur une aire, puis concassent les cerises. Pendant longtemps, le concassage a été effectué au pilon par les femmes. Beaucoup de grains étaient brisés. Après vannage, il restait beaucoup de débris de pulpe séchée ; les femmes devaient donc trier, et en même temps enlevaient les grains défectueux. Les lots de café ainsi préparés présentaient peu de défauts, mais ces opérations entraînaient une énorme dépense de travail manuel. Depuis quelques années, de petits appareils décortiqueurs se sont répandus dans les villages ; malheureusement ils sont souvent mal utilisés ; les appareils sont réglés de façon à bien serrer et à lustrer le café ; beaucoup de grains sont alors brisés.

Mais surtout, les saletés étant expulsées à la sortie de l'appareil par un courant d'air, les Africains jugent tout triage superflu, de sorte que les grains défectueux, notamment les grains noirs, restent.

Les irrégularités du climat ont une part de responsabilité dans la mauvaise qualité des produits, car elles contrarient souvent la récolte, en la retardant, ou la préparation. Le séchage du café en plein air est gêné par les pluies. Etalé sur des claies, le cacao surtout sèche difficilement lorsque manquent en décembre-janvier les vents secs du Nord ; une fois stocké, il moisit ; au cours de la campagne 1952-53, des milliers de tonnes ont été perdues pour cette raison (et le reste de la récolte fortement déprécié). Au contraire, les conditions climatiques ont été très favorables en 1953-54 ; d'où un relèvement sensible de la qualité de l'ensemble des produits (fig.33). Mais il est évident que l'on dépend beaucoup moins du climat quand on dispose d'un matériel adéquat. En faisant sécher le cacao dans des fours, comme font les planteurs européens et comme faisaient autrefois de nombreux Africains, on obtient quel que soit le temps, un produit bien sec qui supporte mieux le stockage.

POURQUOI LA QUALITE DES PRODUITS BAISSE-T-ELLE ?

CAUSES ECONOMIQUES

L'important est de discerner les raisons pour lesquelles les produits, d'une façon générale, sont préparés avec moins de soin qu'autrefois. De nombreux facteurs interviennent et compliquent la question, obscurcie à plaisir par les accusations que planteurs, commerçants, et personnels administratifs ne manquent pas de lancer les uns contre les autres.

On donne une part de responsabilité à l'insuffisance des efforts de vulgarisation et d'encadrement des producteurs

(mais ceci n'explique pas la baisse de la qualité), et au fait que le Service du Conditionnement dispose de moyens trop réduits.

On accuse aussi les déficiences du système de commercialisation . Les petits collecteurs "dioulas" ou syriens, pour augmenter le volume de leurs affaires, achètent n'importe quoi, et les maisons de commerce sont bien obligées de prendre ce qu'ils leur apportent. D'autre part, de nombreux employés européens des maisons de commerce seraient incompétents.

Il arrive (fréquemment?) que des exportateurs noient une certaine quantité de produits de qualité très basse dans des lots de "courant". De même, les produits d'excellente qualité ne servent parfois qu'à bonifier le reste. Quand ces savants mélanges ont été mal dosés, le Service du Conditionnement est amené à déclasser les lots . Mais le résultat le plus clair de telles pratiques est de contribuer à donner une réputation détestable à l'ensemble de la production de la Côte d'Ivoire.

Quoi qu'en disent certains, il est difficile de croire que les fraudes (substitution juste avant l'embarquement de lots non-contrôlés à des lots contrôlés) ou la corruption d'agents du Service du Conditionnement portent sur des quantités importantes et dégradent la qualité réelle des produits exportés encore plus que ne l'indiquent les chiffres officiels de classement.

Il est incontestable par contre que les fluctuations des cours jouent un rôle néfaste. Quand les cours sont bas, les planteurs attendent, récoltent des fruits trop mûrs, stockent dans de mauvaises conditions. Quand les cours sont élevés, beaucoup vont jusqu'à ramasser par terre des cerises scolytées. Quand il craignent une chute des prix, les planteurs ont tendance à récolter trop tôt, puis à vendre des produits insuf-

ficamment préparés.

En réalité, la dégradation de la qualité semble devoir surtout être mise en rapport avec le régime des prix. Sur le marché mondial, les différences de prix en fonction du classement des produits sont devenues très faibles (tandis qu'elles restent fortes entre les diverses variétés et selon les provenances). La fermeture de l'éventail des prix semble être une conséquence de la pénurie qui a régné depuis la guerre ; les importateurs ont été obligés de tout acheter avec empressement ; le goût des consommateurs s'est paraît-il perverti. Dans les ports d'importation, le prix des produits "supérieurs" ne dépasse celui des produits "courants" que de I à 2 %. Il en est de même à Abidjan, où la différence correspondante atteignait 6 % environ en I946, I2 % en I943. A l'intérieur du territoire, les collecteurs achètent tout au même prix, de sorte que l'effort supplémentaire à accomplir pour obtenir du bon café ou du bon cacao n'est pas récompensé, surtout quand il faut tout faire à la main. Dans ces conditions il est logique que les planteurs africains cherchent uniquement à "faire du tonnage", ramassent tout, préparent n'importe comment. Les planteurs européens eux-mêmes tendent à devenir moins consciencieux, car ils n'ont aucun intérêt à travailler avec soin, au contraire : bien sécher ou trier un produit augmente le prix de revient global et fait perdre sur le poids.

Cependant il reste généralement reconnu que les planteurs européens continuent à fournir des produits de bonne qualité, par tradition et parce qu'ils disposent d'un matériel plus perfectionné que les Africains. On distingue souvent les "produits-plantations" achetés chez les premiers et les produits "tout-venants". Mais tous les producteurs risquent d'être

victimes de l'évolution actuelle, si "produit en provenance de Côte d'Ivoire" devient pour les clients synonyme de "qualité inférieure".

CONSEQUENCES DE LA DEGRADATION DE LA QUALITE

La solidarité de fait qui lie tous les producteurs de la Côte d'Ivoire apparait déjà dans le décalage existant entre les prix des produits de même classement selon leur origine, décalage qui défavorise de plus en plus la Côte d'Ivoire et montre bien la réputation peu enviable qu'elle est en train d'acquérir. Actuellement, le prix au Havre du cacao "courant-Côte d'Ivoire" est inférieur de 3 à 5 % à celui du cacao "courant-Cameroun" (avant la guerre, une différence du même ordre existait, mais à l'actif de la Côte d'Ivoire). De même, le café Robusta courant de Côte d'Ivoire est déprécié de 2 % par rapport à celui de Madagascar, de 5 % par rapport à celui d'A.E.F., de 10 % par rapport à celui de Guinée. La différence est également marquée, même sur le marché métropolitain, avec les produits étrangers : cacao de Gold-Coast, Robusta du Congo belge ou d'Angola. Ainsi, la différence de prix selon la provenance tend à dépasser de plus en plus la différence selon le classement : toute la production d'un pays dépend de sa qualité moyenne, de sa réputation d'ensemble.

Autre risque au moins aussi grave ; celui de voir se restreindre les débouchés. Au cours de la traite 1953-54, donc à un moment où la demande était forte, les importateurs français ont ouvertement boudé le Robusta-Côte d'Ivoire, à cause de son manque d'homogénéité ; il apparait donc que la clientèle française n'acceptera pas toujours de se laisser imposer des produits de qualité inférieure sous prétexte qu'ils viennent des T.O.M. , ou par manque de devisee. A fortiori, la question des ventes à l'étranger se pose de façon in-

quiétante . Non seulement il ne sera possible de trouver de nouveaux débouchés qu'à condition d'offrir des produits au moins convenables, mais encore la Côte d'Ivoire risque de perdr des clients. Or il est connu que des clients perdus pour cette raison ne se laissent pas facilement reconquérir.

Jusqu'en 1954, tous les produits, bons ou mauvais ont trouvé des acheteurs. Il n'en sera plus de même en cas de surproduction. Il est remarquable que les produits de plus bas classement sont exportés surtout en fin de traite ; quand la concurrence est réelle, la bonne qualité l'emporte. A la Conférence du Café, en octobre 1954, un participant a noté qu'une différence de prix tend à exister entre les classements quand les cours sont en baisse (donc quand l'offre est supérieure à la demande) ; cette différence disparait quand les cours montent.

Au cours des dernières années, les cacaos de la plus basse qualité ont pu être vendus aux Pays-Bas. Les industriels hollandais comptent sur de récents progrès techniques pour fabriquer malgré tout du beurre et de la poudre de cacao acceptables et achètent la matière au plus bas prix (de là l'intérêt, pour eux, des produits en provenance de Côte d'Ivoire Mais il serait dangereux de trop compter sur ce débouché, car les Pays-Bas seraient en mesure d'imposer des prix très bas à des produits invendables ailleurs.

REMEDES PROPOSES

La dégradation de la qualité comporte donc des dangers pressants, au moment où apparait le spectre de la surproduction. Des remèdes tels que l'utilisation de cacao "hors classement" par l'usine de beurre de cacao récemment montée à Abidjan (et qui a du reste cessé de fonctionner au bout

de quelques mois) ne sont que des palliatifs. Si l'on veut vraiment empêcher les produits de la Côte d'Ivoire de se déprécier de plus en plus, il faut améliorer leur qualité moyenne. Dans ce but, tandis que des recherches sur la fermentation du cacao sont entreprises à la station d'Adiopodoumé, trois séries de moyens sont envisagées : renforcement du contrôle, amélioration de l'équipement, modification des donné commerciales du problème.

Parmi les mesures préconisées pour renforcer le contrôle figure la construction, dans l'enceinte du port d'Abidjan, d'un bâtiment à l'intérieur duquel seront effectuées les opérations de sondage du Service du Conditionnement, et d'où les produits contrôlés seront directement embarqués, ce qui réduira les possibilités de fraude. Certains demandent aussi le rétablissement du Service du Contrôle des Produits à l'intérieur, qui fonctionnait jusqu'en 1947, sous l'égide de la Chambre de Commerce. Ses agents exerçaient leur surveillance sur les lieux de production, dans les centres d'achat et dans les magasins du port, où, au besoin, un reconditionnement était imposé ; ainsi le Service gênait certains trafics et la pratique des "mélanges". Ce système est appliqué en Guinée et au Cameroun. En Côte d'Ivoire, son rétablissement se heurte à de fortes oppositions et notamment à celle des planteurs européens, qui le jugent coûteux et inefficace ; il serait, de plus, impopulaire auprès des planteurs africains ennemis de toute contrainte. Une autre mesure autoritaire, la suppression pure et simple de la qualité-limite, serait trop radicale et provoquerait de violents remous.

Puisqu'on ne peut l'imposer, il faut essayer d'encourager la fabrication de produits de bonne qualité, de la rendre matériellement plus facile.

L'équipement individuel des planteurs africains est favorisé, depuis longtemps, par des distributions de matériel financées aujourd'hui par les Fonds de Soution ; décortiqueurs à café, bacs à fermentation, séchoirs. Mais l'emploi des décortiqueurs a eu pour résultat d'empirer la qualité; quant aux bacs à fermentation, ils sont souvent détournés vers d'autres usages. D'autre part, des appareils délicats risquent d'être mis rapidement hors d'usage; des appareils trop rudimentaires peuvent décevoir (le cacao du Cameroun, séché au four, a longtemps eu un goût de fumée caractéristique). Une autre solution, permettant l'emploi d'un matériel plus puissant, consisterait à encourager la préparation des produits bruts récoltés dans les plantations africaines par les planteurs européens bien équipés, ou à organiser des coopératives de traitement. Ce dernier système, envisagé dès 1938, est actuellement à l'essai à Bongouanou. Quant à l'association entre planteurs africains et planteurs européens, elle ne peut pas être généralisée sans le consentement de tous; d'ailleurs, les planteurs européens ne sont pas assez nombreux, ni assez également répartis pour pouvoir jouer efficacement ce rôle.

On peut aussi admettre comme inévitable que les petits planteurs africains livrent de mauvais produits, et améliorer ces derniers, les "reconditionner" après leur introduction dans le cycle commercial. C'est ce que les exportateurs, depuis cinq ans, ont été obligés de faire ; dans les centres de l'intérieur et à Abidjan ont été montés des ateliers

ou usines de reconditionnement disposant de moyens mécaniques : trieurs, calibreurs, polisseurs, cotadors, etc. Leur équipement doit bientôt suffire à améliorer et homogénéiser l'ensemble de la production. Ces installtions ont permis, au cou des deux dernières campagnes, d'envoyer aux Etats-Unis les lots de qualité homogène et constante qu'ils réclament. Ce n'est que dans ces usines que peuvent être employées des machines coûteuses, mais à grand débit, capables d'effectuer à bon compte des travaux économiquement inconcevables quand ils sont faits à la main ou à l'aide d'un outillage rudimentaire. On a même essayé des appareils électroniques qui éliminent les grains noirs de café.

Cependant il est apparu que ni un renforcement du contrôle, ni une amélioration de l'équipement ne produiraient de résultats décisifs, tant qu'on n'agirait pas sur les causes économiques de la dégradation de la qualité. L'influence néfaste des variations constantes des cours étant reconnue, on a timidement envisagé le retour au système du prix unique fixé au début de chaque campagne. Mais le principe de la "liberté" du commerce n'autorise pas le recours à de telles méthodes.

On a également envisagé la réduction du nombre des intermédiaires et l'ouverture de centres d'achat, de marchés de brousse où la concurrence pourrait jouer. Au Cameroun, des marchés obligatoires ont été créés. Ces mesures n'intéresseraient de façon directe que les planteurs africains.

Ce qui importe surtout, c'est de modifier le régime des prix de façon qu'il devienne profitable pour tous les planteurs de fabriquer des produits de bonne qualité. Presque tous les planteurs, commerçants, fonctionnaires intéressés

sont depuis longtemps d'accord sur ce point ; il faut rouvrir l'éventail des prix, et il faut que la différenciation établie entre bons et mauvais produits se répercute jusqu'au producteur. Mais comment faire ? Les exportateurs sont obligés de se conformer aux conditions du marché. L'administration ne peut fixer autoritairement un barème de prix. Un système de taxes différentielles frappant davantage les qualités inférieures heurterait les principes de l'administration des douanes; cependant, un projet de taxe inverse des valeurs mercuriales a été présenté au Grand Conseil de l'A.O.F. qui la repoussé, estimant que l'effet ne s'en ferait pas sentir au niveau du producteur.

On a également proposé l'institution d'une prime aux produits de qualité supérieure. Au Cameroun, où la qualité avait fortement baissé après la guerre, cette mesure a donné de bons résultats, aidée par l'accélération du circuit commercial et le rétablissement d'un sytème d'inspection.

Il est regrettable qu'en Côte d'Ivoire, après des années d'interminables discussions, aucune décision n'ait été prise. Dans ces conditions, le problème ne peut que s'aggraver. Une amélioration sensible a été enregistrée pendant la traite 1953-54 (Fig 33) mais elle est dûe à la conjonction de deux facteurs favorables ; des conditions climatiques exceptionnelles et une commercialisation accélérée par la montée des cours. Les chiffres concernant la campagne suivante montrent que rien n'est résolu.

Peut-être la solution sera-t-elle apportée par le rétablissement de la concurrence ? A la fin de la traite 1954-55, un écart appréciable dans les prix du café est réapparu ; les qualités "Amérique", "supérieur" et surtout "plantation européenne" ont bénéficié d'une plus-value dépassant parfois 10 % du prix du café "courant". Cette réouverture de l'éventail des prix, si

elle se maintient, peut jouer un rôle bienfaisant, en récompensant ceux qui fabriquent de bons produits, et plus encore en contribuant au relèvement de la qualité de l'ensemble de la production, relèvement qui donnerait au café et au cacao de Côte d'Ivoire une meilleure réputation.

Comme celui des prix de revient, le problème de la qualité des produits mêle les données économiques, sociales et techniques : mauvaises méthodes de récolte, manque d'équipement des planteurs africains, mode de commercialisation. Là comme ailleurs, l'important, avant d'agir sur le ou les faits qui paraissent décisifs, est de tenir compte de tous les aspects du problème. Est-ce justement cette complexité qui paralyse les intéressés, qui les empêche de trouver à un problème dont les données semblent connues une solution satisfaisante ?

Quelles que soient ses raisons, il faut bien constater cette impuissance des planteurs, des commerçants, et des pouvoirs publics, impuissance ~~des planteurs~~ notée déjà à propos d'un autre problème économique primordial, celui des variations des cours.

Cependant, si les difficultés économiques peuvent, dans les années qui viennent, amener la disparition de quelques plantations européennes, ce n'est ~~peut-être~~ pas de ce côté-là que se trouvent les dangers les plus menaçants pour l'avenir des plantations européennes prises dans leur ensemble.

CONCLUSION
L'AVENIR DES PLANTATIONS EUROPEENNES

La réussite des plantations européennes en Côte d'Ivoire ne saurait être comparée à celle des grandes plantations d'Extrême Orient, qui ont bénéficié de leur forte organisation, de sols fertiles, de l'abondance d'une main-d'oeuvre habile. Cependant, en Côte d'Ivoire, bien des obstacles ont déjà été franchis. Ces difficultés elles-mêmes ont été, pour les planteurs qui ont su les vaincre, une source précieuse d'enseignements. A l'heure actuelle, il existe des facteurs favorables au maintien des plantations européennes et même à leur expansion. Des problèmes techniques importants sont résolus ou en passe de l'être (emploi des engrais, utilisation des plantes de couverture grâce à la mécanisation par exemple) ; en tout cas on connait de mieux en mieux les erreurs à éviter. Sur le plan social, après le raz-de-marée de 1946, il a été possible quoique difficile, de s'adapter au nouveau statut de la main-d'oeuvre. Des difficultés économiques sérieuses, à l'heure actuelle, menacent l'équilibre financier des plantations ; mais des améliorations techniques peuvent permettre de faire face.

Il faut bien constater que, depuis la guerre, la production européenne de café et de cacao a diminué, alors que la production africaine a fortement augmenté. Des planteurs découragés par les difficultés sociales ou ruinés par la trachéomycose, ont abandonné la partie (Fig 28). Mais ceux qui restent participent grandement à l'effort de reconstitution et d'extension des plantations de café que favorise l'administration. Il faut attendre quelques années pour voir les résultats et mesurer l'ampleur exacte de cet effort qui a battu son plein en 1953, et doit rendre surtout à partir de 1957.

De leur côté, les planteurs de bananes estiment que l'augmentation de leur production est une des conditions essentielles de leur avenir.

Il est donc permis d'envisager la possibilité d'un nouvel essor des plantations européennes. Ce redémarrage aurait peut-être plus de chances de succès si l'effort des planteurs européens, sans négliger le caféier, le cacaoyer, le bananier, se portait hardiment sur des cultures nouvelles, dont plusieurs ont déjà été essayées.

CULTURES NOUVELLES

Le développement de cultures nouvelles en Côte d'Ivoire serait intéressant pour l'ensemble de l'économie de l'Union française ; il serait normal que les T.O.M. fournissent de nombreux produits qui, actuellement, doivent être importés des autres pays tropicaux. La Côte d'Ivoire elle-même aurait intérêt à diversifier ses ressources; elle présente à ce point de vue des possibilités très vastes.

Dans chaque plantation, l'introduction de plantes nouvelles permettrait de réaliser la polyculture dont les avantages sont connus : possibilité de résister à une crise économique portant sur un produit, d'utiliser au mieux les sols de qualité différente, de répartir les travaux de façon homogène sur tous les mois de l'année.

Différentes plantes peuvent être essayées et sont susceptibles d'un essor plus ou moins grand. Chacune présente des avantages différents, soit pour l'économie générale soit pour chaque planteur ; chacune pose des problèmes particuliers: exigences culturales, besoins quantitatifs et qualitatifs de main-d'oeuvre, importance économique actuelle ou potentielle.

On peut d'abord penser à des cultures d'exportation

qui, comme le caféier, le cacaoyer, et le bananier, pourraient être pratiquées dans la zone forestière. Parmi celles-ci, deux ont déjà intéressé les planteurs, le palmier à huile et l'ananas.

Vers 1930, des centaines d'hectares de palmiers à huile ont été plantés par l'U.T.P. (Union Tropicale des Plantations), la S.A.A. (Société Agricole Africaine), la S.P.T. (Société des Plantations de la Tanoé). Ces tentatives se sont soldées par un échec. Mais les plantations de l'U.T.P. ont été reprises en main par l'I.R.H.O. (Institut de Recherches sur les Huiles et Oléagineux). Le succès certain remporté par l'I.R.H.O. grâce à des progrès techniques (emploi de formules d'engrais bien étudiées, sélection de plants très productifs) permet de reconsidérer la question. Plusieurs facteurs favorables militent en faveur de l'extension de cette culture en Côte d'Ivoire; les besoins mondiaux de matières grasses vont croissant ; le palmier à huile est la plante qui fournit les plus fortes quantités de corps gras à l'hectare ; il pousse très bien en Basse-Côte, où le climat lui convient et où aucune maladie, grave, jusqu'à présent, ne l'a attaqué ; il se contente d'un sol maigre, qu'il couvre bien et épuise peu (il peut même permettre d'utiliser les savanes côtières, où il donne des rendements assez satisfaisants) ; il exige une main d'oeuvre peu nombreuse (un homme pour 6 ou 7 hes). Ces avantages ne doivent pas faire oublier certains problèmes : où trouver assez de grimpeurs pour la coupe des palmes mortes et la récolte des régimes ? (l'introduction de variétés "naines" supprimerait cet obstacle) ; la formule de la moyenne plantation européenne est-elle valable, ou faut-il lui préférer celle de la très grande plantation doublée d'une usine dotée d'un outillage puissant, ou celle de l'amélioration de la palmeraie naturelle?

L'ananas connait depuis la guerre une certaine faveur. Il est cultivé dans plusieurs plantations de bananes, sur de petites superficies (de l'ordre de 3 ou 4 ha) et, à une échelle toute différente, sur les 300 hectares de la S.A.L.C.I. (Société Alsacienne de la Côte d'Ivoire). Les techniques de culture ne sont pas toujours au point ; il faudra prendre garde à l'épuisement des sols. Mais les problèmes, ici, sont surtout d'ordre commercial. Les débouchés en France sont très réduits. L'expédition des fruits frais est encore mal organisée et coûte cher (de là le prix exorbitant des ananas dans la métropole). Trois usines de conserves ont été montées en Côte d'Ivoire ; mais les boites de jus et surtout de tranches qui y sont fabriquées ont un prix de revient très supérieur à celles de provenance américaine, et ne peuvent se vendre en France qu'à condition d'être protégées.

La culture de l'hévéa présenterait pour l'économie de l'Union française un intérêt primordial. En 1937 des graines avaient été distribuées sans grand succès. Actuellement, un groupe replié d'Indochine, la C.F.C.E.O.A. (compagnie française des cultures d'Extrême Orient et d'Afrique) s'occupe activement de créer des plantations ; ses dirigeants n'ignorent pas que d'énormes difficultés de tous ordres sont à prévoir. La culture de l'hévéa exige de très fortes pluies ; la région qui lui conviendrait le mieux à ce sujet (celle de Tabou) est éloignée, et mal reliée à Abidjan. Il va falloir mettre au point des formules d'engrais, produire des plants capables de donner de bons résultats en Côte d'Ivoire, initier de nombreux manoeuvres au travail délicat que constitue la greffe des jeunes hévéas. On sait d'autre part que les cours du caoutchouc sont sujets à des chutes brutales, et combien est redoutable la concurrence des plantations d'Extrême-Orient et du caoutchouc synthétique.

Bien d'autres cultures pourraient être répandues dans la zone forestière. Le cocotier, dont l'exploitation est facile, permettrait de mettre en valeur le sol pauvre des cordons littoraux. Le jute, très demandé en France, pourra intéresser les planteurs européens, quand aura été réalisé un appareil permettant de mécaniser la récolte. En ce qui concerne le poivre et le gingembre, la difficulté majeure provient de la forte humidité atmosphérique, qui gêne le séchage et surtout la conservation des produits en basse-Côte. Dans la région accidentée de Man, de même que dans la Guinée forestière voisine, le Service de l'Agriculture a essayé avec succès la culture du théier et du quinquina ; le thé trouverait des débouchés en France et en Afrique du Nord, mais sa récolte exige une main d'oeuvre nombreuse et habile. Quant au quinquina, il ne semble pas devoir susciter d'initiative privée ; les stations du Ton Koui et de Sérédou vont essayer de couvrir les besoins en sels de quinine de toute l'A.O.F.

L'essor de cultures d'exportation dans la zone des savanes (pays baoulé et Haute-Côte d'Ivoire) permettrait à ces vastes régions d'entrer dans le cycle de l'économie moderne. L'installation de plantations y bénéficierait de deux facteurs favorables : proximité des réserves de main-d'oeuvre, facilité du défrichement. Cette zone est éloignée de la Côte, mais les possibilités d'établissement sont grandes le long de la voie ferrée. Un obstacle sérieux est celui de la fragilité des sols menacés par la bowalisation. La menace des feux de brousse ne doit pas non plus être sous-estimée. Enfin, la gamme des cultures possibles est moins étendue que dans la forêt. Dans l'ensemble, les tentatives faites jusqu'à présent par les planteurs européens dans les savanes ont mal réussi.

Les essais les plus tenaces ont porté sur la culture du sisal, entreprise dans sept ou huit plantations échelonnées entre Bouaké et Bobo-Dioulasso (haute-Volta-) ; les exportations commencèrent en 1930, et cessèrent de progresser dès 1934 ; la production périclita pendant la guerre, les usines de défibrage ne pouvant fonctionner. Le redémarrage de cette culture, prévu par le Plan de production dans les T.O.M. pour faire face aux besoins de la métropole, pose des problèmes particuliers, d'ordre économique (équipement des usines, mode d'association entre usines et plantations) et d'ordre agrotechnique (épuisement du sol à la fin du cycle cultural, influence désastreuse de l'harmattan sur le rendement).

La culture du kapokier, qui a été tentée en association avec celle du sisal, présente une caractéristique curieuse elle réussit mieux sur les terrains pauvres. Quand le kapokier est planté sur un sol riche, ses fruits sont trop nombreux, et pourrissent sur l'arbre, au lieu de tomber quand ils ont atteint leur maturité. Les résultats obtenus en Côte d'Ivoire ont été très décevants ; productivité très faible, extrême sensibilité des kapokiers aux feux de brousse .

La création de peuplements de karité a été projetée par le Plan. Mais cet arbre ne se prête guère à une culture véritable, car il produit peu et de façon très irrégulière. D'autre part, les cours de ses produits sont si bas qu'ils ne peuvent actuellement être exportés que grâce à des tarifs spéciaux de chemin de fer et à des exemptions de taxes.

Le coton n'a jusqu'à présent été cultivé en Côte d'Ivoire que par des Africains, et dans une plantation européenne située près de Korhogo. Jusqu'à présent, cette culture n'est pas rentable ; cours bas, rendements très faibles. Mais les recherches entreprises en 1946 à la station de

l'I.R.C.T. à Bouaké, ont déjà abouti à des résultats intéressants, dans le domaine de la sélection des variétés utilisables localement, et surtout dans celui de la lutte contre le parasitisme, principal responsable de la faiblesse des rendements ; des parcelles soumises à un traitement insecticide ont donné 800 Kg de fibres à l'hectare, tandis que des parcelles-témoins donnaient seulement 100 Kg ! De tels résultats sont susceptibles de modifier de façon radicale les données du problème, et de rendre payante la culture du coton.

La culture des agrumes, en vue de la fabrication d'huiles essentielles, a été tentée à la fois dans la savane, près de Dabakala et en basse-Côte, avec succès. Mais on ne saurait envisager une extension importante de cette production.

Dans la forêt comme dans la savane, les planteurs européens pourraient aussi être amenés à s'intéresser à des cultures dont le produit ne serait pas exporté, mais consommé dans le territoire. En effet, le développement économique de la Côte d'Ivoire et l'essor de quelques villes, Abidjan et Bouaké surtout, ont déterminé l'apparition d'un marché intérieur dont la capacité grandit rapidement, et qui présente divers avantages ; faible variabilité des cours, absence de concurrents étrangers (mais concurrence directe des paysans africains), absence de frais d'exportation.

C'est ainsi que la population africaine des villes a besoin de riz, de manioc, d'igname, de bananes "foutou". Ces denrées autrefois consommées sur les lieux de production sont devenues l'objet d'un commerce actif. Leur culture pourrait être envisagée par les planteurs européens, notamment par ceux qui sont installés près d'Abidjan. La sélection de variétés productives est à l'étude dans plusieurs stations. Il serait particulièrement intéressant d'introduire la culture

irriguée du riz, par exemple dans la zone marécageuse située entre Abidjan et Dabou.

Des denrées dont la production a d'abord été encouragée en vue de l'exportation peuvent maintenant trouver des débouchés sur place. Des bananes et des ananas se vendent en quantités notables dans les villes (inversement, on peut envisager l'exportation d'autres fruits locaux). La consommation d'huile de palme se répand dans le Nord de la Côte d'Ivoire et progresse à tel point que la production du territoire ne répond plus aux besoins locaux de l'alimentation et des savonneries. Celles-ci importent de l'huile de palme du Dahomey et du Congo Belge, et utilisent aussi de l'huile de coprah. Cette augmentation de la consommation de corps gras en Côte d'Ivoire permet d'envisager avec optimisme l'avenir des palmeraies et des cocoteraies.

De même, une part importante de la production de fibres textiles pourrait être transformée et utilisée à l'intérieur du territoire. Une ficellerie et une filature existent déjà à Bouaké ; leur extension devrait encourager la culture du sisal et celle du coton (cette dernière pourrait alors devenir rentable).

Le sucre commence à être utilisé par les Africains ; on le vend, sur les marchés, par petits tas de huit à dix morceaux. N'est-il pas regret-table que des accords internationaux interdisent à la Côte d'Ivoire de cultiver la canne à sucre, qui y pousse avec une vigueur extraordinaire ? La Côte d'Ivoire pourrait peut être, tout au moins, satisfaire ses propres besoins, et offrir à ses habitants du sucre à très bas prix.

A tous ces produits, qui commencent seulement à être achetés par les consommateurs locaux, il faut ajouter la noix de kola, qui est depuis très longtemps l'objet d'un courant d'échanges entre les régions forestières de basse-Côte d'Ivoire

et les pays de savanes de Haute-Côte et du Soudan. Le sachant, beaucoup de planteurs européens, vers 1930, associaient la culture du kolatier à celle du caféier ou du cacaoyer ; des alignements de kolatiers entourent souvent les parcelles dans les plantations créées à cette époque. Par la suite, cette culture a été délaissée. Il est vrai qu'elle présente d risques ; les noix se conservent difficilement, et leur cours varie très fortement selon les saisons. Ces obstacles ne semblent pas insurmontables, et des parcelles homogènes de kolatiers sont actuellement mises en place par plusieurs planteurs européens, qui jugent cette culture très rentable.

Il existe donc une longue liste de cultures susceptibles d'intéresser les planteurs européens. Leur adoption pourrait faciliter l'extension et la multiplication de leurs entreprises. Mais, en réalité, qu'il s'agisse des trois cultures "anciennes" ou des cultures nouvelles, le vrai problème qui se pose à propos de l'avenir des plantations européennes est celui de leur coexistence avec les plantations africaines. On peut se demander si le développement des cultures commerciales en Côte d'Ivoire continuera à se faire sous les deux formes traditionnelles, et si les planteurs européens ne seront pas, peu à peu ou brutalement, éliminés au profit des planteurs africains.

PLANTATIONS AFRICAINES OU PLANTATIONS EUROPEENNES ?

La question de la présence des planteurs européens a été posée avec une grande vigueur à la fin de la dernière guerre. En 1942-43, alors que la pénurie de main-d'oeuvre se faisait aiguë, de nombreux Européens estimaient qu'il fallait "renoncer au dogme de la culture familiale et orienter les indigènes vers la grande plantation européenne". L'action des équipes

phyto-sanitaires semblait conçue dans le même sens. C'est à une véritable contre-offensive des Africains que l'on put assister de 1944 à 1946. Les planteurs européens, semblait-il, n'avaient plus qu'à "faire leurs valises", et des projets de rachat de leurs plantations par l'Etat furent avancés.

S'il n'est plus présenté de façon aussi brutale qu'alors, le problème demeure, et, sans être délibérément pessimistes, nombreux sont les Européens qui pensent que leurs plantations sont condamnées à plus ou moins brève échéance. Il est vrai qu'elles ne bénéficient plus, comme autrefois, de l'appui officiel de l'administration. Grâce à leurs contacts plus directs avec le personnel des services publics, les Européens obtiennent sans doute, localement, quelques avantages. Mais, d'une façon générale, c'est le paysannat africain qui retient en premier lieu l'attention des pouvoirs publics. Considérant que les plantations africaines ont une part largement prépondérante dans la production, le Service de l'Agriculture travaille activement à leur amélioration, notamment en créant des "plantations groupées" à ses frais.

Mais, si elles n'obtiennent plus des faveurs de l'administration, les plantations européennes, ne sont-elles pas capables de se défendre sur le plan économique ? Il est difficile de répondre. On ne sait pas quelle est, à l'heure actuelle, la forme d'exploitation la plus rémunératrice. Il est encore plus malaisé de calculer le prix de revient réel des produits, dans les plantations africaines, que dans les plantations européennes. Les planteurs africains n'ont pas le souci de la rémunération de leur capital ; leurs plantations sont mises en place sur des terrains défrichés pour leurs cultures

vivrières, de sorte que le prix du défrichement n'entre guère dans le prix de revient de leur café ou de leur cacao.

Au point de vue technique, les Européens bénéficient d'avantages certains. Les rendements qu'ils obtiennent sont plus élevés que ceux des plantations africaines. Ils appliqueront plus vite les nouveaux procédés qui permettront d'accroître ces rendements et de diminuer les prix de revient : greffe, plantes de couverture, engrais. Ilspourront plus facilement mécaniser leurs exploitations. Grâce à leur équipement plus perfectionné, ils fabriquent des produits de meilleure qualité qui, il faut le souhaiter, seront bientôt avantagés. Mais l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre que peuvent provoquer les lois sociales nouvelles serait sans doute plus durement ressentie par les grandes propriétés européennes que par les petites plantations africaines qui gardent dans l'ensemble leur structure familiale.

Depuis la guerre, les deux types de plantation ont pu faire face à des circonstances économiques dans l'ensemble favorables. En temps normal, le planteur européen paraît même plus apte à profiter des variations des cours ; il se tient mieux au courant de l'évolution de la conjoncture économique ; au lieu d'être la proie d'intermédiaires peu scrupuleux, il est ménagé par les maisons de commerce qui voient en lui un client important. Mais, en temps de crise, la plantation africaine présente sans doute une plus grande faculté d'adaptation. Le planteur africain, quand le prix d'un produit ne le satisfait pas, cesse d'entretenir ses arbustes, et ne récolte que les fruits qui peuvent être ramassés vite et sans peine ; le prix de revient du kilogramme récolté baisse ainsi automatiquement. Cette méthode d'exploitation, intermédiaire entre la cueillette et la culture, donne à la plantation africaine une souplesse que ne possède pas la plantation européenne, toujours

grevée de frais fixes d'entretien très lourds. Ce fait explique sans doute que, avant et pendant la dernière guerre, les Africains ont continué à produire du cacao, dont les Européens se désintéressaient.

Pourtant à l'heure actuelle, ce n'est pas le facteur prix de revient qui semble décisif en ce qui concerne la rivalité entre plantations africaines et européennes. En effet, de 1944 à 1952, la production européenne de café, et de cacao a diminué (Fig 28) malgré des cours dans l'ensemble satisfaisants tandis que la production de bananes s'est maintenue dans des conditions économiques difficiles.

On peut alors se demander si certaines cultures s'adaptent mieux à la plantation européenne, d'autres à la petite exploitation africaine. Le planteur européen paraît en effet plus apte à mener des cultures dont la technique est délicate (théier, hévea) ou dont les produits doivent être préparés et transformés dans des installations industrielles proches de la plantation (sisal) ou dont la commercialisation doit être organisée avec soin (bananes). Au contraire, d'autres cultures sont faciles et s'intègrent aisément à la petite exploitation africaine ; le cocotier, très rustique, ne demande aucun entretien ; l'exploitation de la palmeraie naturelle est peut être aussi avantageuse que la création de grandes plantations de palmiers à huile; la culture par petites parcelles convient au cacaoyer, qui exige des sols riches rarement étalés sur de vastes surfaces, et un microclimat humide difficile à maintenir dans de grandes clairières; l'exploitation du cacaoyer demande beaucoup de main-d'oeuvre pendant la grande saison sèche qui était une période d'inactivité pour les paysans africains.

En réalité, dans beaucoup de pays coloniaux, on cons-

tate que des cultures qui d'abord semblent pratiquement réservées aux grandes plantations européennes sont ensuite pratiquées avec succès par les petits planteurs autochtones. En Côte d'Ivoire, le caféier a été tout d'abord considéré, par opposition au cacaoyer, comme une culture européenne, parce que son entretien est plus difficile et que la préparation du café (surtout celle du café "gros grain") nécessite des installations spéciales. Or la part de la production africaine de café est vite devenue très largement prépondérante. A l'heure actuelle, la plantation africaine de café paraît être même la plus solide, la plus apte à résister, non seulement aux crises économiques, mais aux attaques massives des parasites. De 1949 à 1952, la trachéomycose a porté un grave préjudice à la production européenne ; pendant ce temps, la production africaine a continué ses progrès. De même, la production africaine n'a pas fléchi dans les régions attaquées par l'anthestia. Dans les deux cas, les pertes ont été compensées par l'activité de la cueillette (favorisée par des cours rémunérateurs). Il semble que, en général, la récolte n'est pas complète dans les plantations africaines de café ; il existe ainsi, entre la production réelle et la capacité de production, une sorte de marge de sécurité.

On estime généralement que l'hévéa ne peut être bien cultivé que dans de très grandes plantations, de 600 hectares au minimum. Or, actuellement, une part croissante du caoutchouc produit en Extrême-Orient vient de petites plantations familiales; au Congo belge, des plantations africaines d'hévéas donnent des résultats très intéressants.

Si les bananeraies créées par des Africains en Côte d'Ivoire avant la guerre ont échoué, il faut se garder de considérer ce résultat comme définitif, car les plantations afri-

caines de bananes prennent actuellement de l'extension en Guinée et au Cameroun. Les usines de conserves d'ananas montées depuis quelques années en Basse-Côte sont ravitaillées dans une proportion croissante par des planteurs africains.

Le problème de l'adaptation de telle ou telle culture à la plantation africaine ou à la plantation européenne ne peut donc jamais être résolu d'une façon définitive ; ces données évoluent constamment, et l'on doit s'attendre à voir les planteurs africains entreprendre des cultures de plus en plus délicates. Il est certain que la plantation africaine, qui a démontré sa faculté d'adaptation, peut s'améliorer rapidement, en ce qui concerne le café et le cacao aujourd'hui, d'autres cultures demain. L'éducation des Africains peut se faire sous de multiples formes : imitation des planteurs européens, coopératives, sociétés de prévoyance, plantations-pilotes, écoles.

Dans ces conditions, on peut concevoir la plantation européenne comme une formule transitoire, "pionnière" destinée à lancer des cultures nouvelles, à mettre au point des techniques et à les diffuser, à introduire l'économie de plantation dans les régions attardées, puis à "passer la main" à la plantation familiale africaine. Le planteur européen, grâce à des moyens techniques supérieurs et à son sens de l'initiative, jouerait ainsi le rôle déséducateur qui a déjà été le sien lorsqu'il a fait connaître dans l'Ouest du territoire la culture du caféier. Aujourd'hui, la mise en valeur du "domaine de San Pedro" (270.000 hectares) si elle est enfin tentée avec des moyens suffisants, pourrait aider le démarrage économique des régions jusqu'à présent inactives comprises entre le Sassandra et le Cavally. La culture de ces

l'ananas dans la zone forestière, celle du sisal dans la savane, seraient peu à peu monopolisées par les planteurs africains; les Européens n'auraient plus en mains que la transformation industrielle des produits.

Mais les planteurs européens n'accepteraient évidemment pas de jouer ce rôle ingrat d'initiateurs qui se savent condamnés par avance à être considérés comme des rivaux importuns et éliminés par ceux-là même qu'ils forment. Ce n'est pas à eux que revient le travail d'éducation des paysans africains, travail qu'ils n'ont le plus souvent accompli qu'involontairement. Sont-ils d'ailleurs, dans leur ensemble, capables de guider les Africains ? Ces derniers, de plus en plus, le contestent ; et il est vrai que la plupart des planteurs européens n'ont pas les connaissances nécessaires. Il faut aussi reconnaître que les Africains s'éduquent moins lorsqu'ils sont de simples manoeuvres dans une grande plantation, que lorsque, travaillant pour leur propre compte, ils doivent résoudre eux-mêmes les multiples problèmes que pose la conduite de leur petite plantation. Selon Monsieur Robequain, cité par A. Chevalier : "Si l'on envisage l'évolution intellectuelle et sociale des populations, la petite culture indigène directe est plus bienfaisante que la grande plantation européenne...

Les enseignements obtenus sur un immense domaine sont pour la plupart inapplicables à la petite exploitation de l'indigène... Aux contraintes nécessaires qu'il a subies sur la grande exploitation européenne, à la discipline qu'elle a dû lui imposer, le travailleur recueille peu de leçons utiles, moins encore de leçons agréables".

Mais, aujourd'hui, le problème de la coexistence des plantations européennes et africaines se pose surtout en termes politiques. Aux yeux de nombreux Africains qui conservent un amer souvenir de la période du travail forcé, les

plantours européens sont des survivances d'un passé colonial révolu, et, comme tels, doivent disparaître. Il est certain que les bouleversements de 1944-46 ont marqué l'apparition d'un climat social et politique nouveau, auquel les plantours européens s'adaptent difficilement. Après la conférence de Brazzaville, ils ont commis la faute de vouloir empêcher ou retarder la suppression du travail forcé ; la libération de la main-d'oeuvre s'est faite contre eux. Depuis, beaucoup de plantours européens ne parviennent pas à rompre complètement avec leurs conceptions anciennes, à établir avec leurs salariés des relations basées non plus sur la contrainte mais sur un minimum de confiance réciproque.

Le statut ancien de la main-d'oeuvre permettait à des Européens sans ressources financières sérieuses de créer des plantations. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Un nouvel essor des plantations européennes n'est possible qu'au prix de gros investissements de capitaux. D'après A. Chevallier (L'agriculture coloniale, page 59) : " L'ère de la colonisation par des matelots associant leurs efforts mais n'ayant d'autre capital que leur bonne volonté et leur courage est passée. Désormais c'est principalement des grandes entreprises habilement dirigées que dépend l'avenir des cultures coloniales de type européen". La très grande plantation possède des avantages techniques certains sur le planteur individuel ; plus facilement que lui, elle peut faire des essais, mettre au point des méthodes de culture (donc éventuellement servir de guide aux planteurs africains). Mais les capitaux nécessaires sont investis plus volontiers dans le commerce.

Enfin, des difficultés plus graves que celles suscitées par les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre viennent de l'opposition des populations africaines à la cession

de terrains nouveaux à des Européens. Ce fait seul, dont le caractère politique est très net, pourrait paralyser le développement des plantations européennes, même en dépit de données techniques et économiques favorables, d'un afflux de capitaux ou d'une renaissance de l'esprit pionnier; Sans doute, l'opposition des Africains est devenue moins systématique depuis 1950 ; sans doute il se forme dans la société africaine un groupe de gros planteurs qui seront peut-être amenés à se rapprocher des planteurs européens. Mais le fait même que le problème de la coexistence des deux types de plantation est aujourd'hui posé surtout sur le plan politique constitue un danger ; dans ce domaine, les solutions sont parfois brusques et radicales. Beaucoup de vieux planteurs sont découragés justement parce que le climat politique et social ne leur convient plus.

Il semble donc que, si des problèmes techniques et économiques ardus ne cessent de préoccuper, à juste titre, les planteurs européens, les problèmes sociaux constituent aujourd'hui la menace la plus grave qui pèse sur l'avenir des plantations européennes en Côte d'Ivoire.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET DOCUMENTS D'INTERET GENERAL.

A. CHEVALIER : L'agriculture coloniale (coll. que sais-je ?)

P. GOUROU : Les pays tropicaux.

A. CHEVALIER : Le café (coll. que sais-je ? 1946)

P. JEFY : Le cacao (coll. Que sais-je ? 1954)

G. VIERS : Le cacao dans le monde (Cahiers d'Outre-Mer 1953 p. 297 - 331)

Richard - MOLARD : L'Afrique occidentale française

Encyclopédie maritime et coloniale : L'Afrique occidentale française.

E. AVICE : La Côte d'Ivoire

Anon d'Aby : La Côte d'Ivoire dans la cité africaine

G. FOUCHER : Le port d'Abidjan

X. de PLANHOL : Le cacao en Côte d'Ivoire (Information géographique 1947 p. 50 - 57)

BIARNAUX : Aspects géographiques de la production vivrière en Côte d'Ivoire (Cahiers d'Outre-Mer 1949 p. 60 - 85)

Revues :

Franco - Outremer (les numéros de Juin 1953 et de Décembre 1954 sont consacrés à la Côte d'Ivoire)

Chroniques d'Outre-Mer.

Cahiers français d'information (Documentation française)

Marchés coloniaux (le numéro du 28 Avril 1951 est consacré à la Côte d'Ivoire)

Bulletin de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie de la Côte d'Ivoire.

Rapports annuels du Service de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire

Notes communiquées par Mr MARTINE, professeur de géographie au lycée d'Abidjan.

PROBLEMES TERRITORIAUX

Généralités

Richard MOLARD : Les terroirs tropicaux d'Afrique (Annales de Géographie 1951 p. 363 - 369)

J. ADAM : Le milieu agricole ouest-africain (Encyclopédie maritime et coloniale A.O.F. p. 327)

G. MARCHESOT : La recherche scientifique agricole, facteur essentiel de prospérité (Franco - Outremer décembre 1954 p. 29 - 32)

.../...

J. MILLOT : La recherche à Madagascar (Cahiers français d'information. 1er septembre 1952)

R. PORTERES : Agro-écologie tropicale (cours polycopié)

Cultures particulières

BRUNET : Les caféiers de la Côte d'Ivoire

BRUNEAU : Le bananier et sa culture

CHAMPION : Aperçus sur la culture du bananier nain en Guinée française (Bulletin de l'I.F.A.C. N° 4, 1950)

JONES et PELLEGRIN : La culture du bananier au Cameroun (Bulletin de l'I.F.A.C. N° 4 , 1952)

J. ADAM : Les oléagineux (Encyclopédie maritime et coloniale - A.O.F. - tome 2 p. 49 - 69)

I.F.A.C. : Le coton. Le sisal. Le kapok (Ency. ma. col. A.O.F. tome 2 p. 75 - 90)

J. POUPART : Le caféier (Ency. ma. col. A.O.F. tome 2 p. 91 - 97)

E. BARON : Le cacaoyer (Ency. ma. col. A.O.F. tome 2 p. 98 - 108)

P.H. CADILLAT : Les cultures fruitières (Ency. ma. col. A.O.F. tome 2 p. 119-134)

Le climat

J. PADEROM : Météorologie (Ency. ma. col. A.O.F. tome 1 p. 217 - 232)

Documents du Service météorologique de la Côte d'Ivoire)

Les sols - les engrais

M. ROBERT : Géologie (Ency. ma. col. A.O.F. tome 1 p. 197 - 204)

AUBERT : Les sols (Ency. ma. col. A.O.F. tome 1 p. 205 - 216)

AUBERT : Les sols et l'aménagement agricole de l'A.O.F. (Cahiers des ingénieurs agronomes 1951, 2e trimestre)

DEMOLON, AUBERT et HENIN : Tendances actuelles de la pédologie dans les régions tropicales et subtropicales (C.R. Académie des Sciences, 5 - 7 - 1948)

DEMOLON, et AUBERT : Sur la capacité de production des sols en Afrique équatoriale et tropicale (C.R. Académie des Sciences, 11-2-1952)

Bulletin de l'I.F.A.C. N° 3 : Expérimentation sur le bananier nain en Guinée française

Bulletin de l'I.F.A.C. N° 7 : Réflexions sur la culture du bananier. (1952)

A. Jamé : Etude de la nutrition du caféier par la méthode du diagnostic foliaire (Bulletin de la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Ivoire n° 27 p. 57-71)

Documents de l'O.R.S.O.M. non publiés :

--- SCHEIN : Quelques observations sur les cuirasses de la région de Bouaké et de la région de Foungo - Kouroukourounga dans la subdivision de Bankono (Octobre 1947)

.../...

LAPLANTE : Prospection pédologique rapide des plantations de la S.P.A.O. à Sloka (Août 1949)

AUBERT : Les recherches pédologiques effectuées par le service des sols de l'O.R.S.O.M. (avril 1952)

LAPLANTE : Etude pédologique de la région située entre la basse Comoé et la lagune Potou. (1948)

LAPLANTE : Etude pédologique générale schématique de la basse Côte d'Ivoire (octobre 1948)

LAPLANTE et BONGHER : Etude pédologique de la région littorale à l'Est d'Abidjan (juin 1948)

LAPLANTE : Etudes pédologiques dans l'Est et le Sud-Est de la Côte d'Ivoire (Congrès international des Africanistes de l'Ouest, 1949).

Bulletin agricole du Congo belge, volume XL, n° 1, 2, 3, 4 :

Comptes-rendus de la Conférence africaine des sols ; Goma, Congo belge 6 - 16 Novembre 1948 ;

Notamment articles de :

LEBRUN p. 1577 - 1584

J. GAUTIER p. 1585 - 1616

GUILLOTEAU, p. 1229 - 51

VANDENPUT, p. 1574

M. PERRAUD, p. 1559 - 90

HENDRICKX : p. 749 - 761

Service agricole de la Côte d'Ivoire, p. 1175 - 92

GUILLAUME, p. 2233 - 52

A. CHEVALIER, p. 1057 - 92

Les parasites et maladies

DELASSUS : La trachéomycose du caféier en Côte d'Ivoire (Bulletin de la Chambre d'agriculture 1951, n° 25, p. 41 - 44)

RODRIGUEZ et FRENIEUX : Nouvelles observations relatives aux maladies et ennemis du caféier dans les T.O.M. (Marchés coloniaux 7 Mai 1955, p. 1223 - 26)

X : Le matériel de traitement des maladies (Marchés coloniaux, 23 avril 1955, p. 1091 - 93)

TRUREAU - DANGIN : Comment combattre les ennemis de nos caféiers et de nos cacaoyers (France - Outre-mer, décembre 1954, p. 19 - 20)

VAYSSIERE : Protégeons les cultures et leurs produits contre les insectes (France - Outre-mer, octobre 1954 p. 33 - 37)

.../...

FOREAU : Comment lutter contre les maladies des plantes cultivées dans les T.O.M. (France Outremer, Octobre 1954 p. 38 - 39)

FREESANGER : Le bouturage du caféier (Bulletin de la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Ivoire n° 27, p. 53 - 56)

PROBLEMES SOCIAUX

Amon d'Aby : La Côte d'Ivoire dans la cité africaine

Annuaire statistique de l'A.O.F.

Propriété et exploitation

Réglementation domaniale et forestière (Imprimerie du Gouvernement de l'A.O.F.)

Documents du Service des Domaines

Annuaire des entreprises coloniales

Main d'oeuvre :

Desoleres : Le problème de la main d'oeuvre en Côte d'Ivoire et la création du S.I.A.M.O.

P. PELISSON : Les problèmes du travail (Encyc. ms. Col. A.O.F. tome 1 p. 309 - 314)

Code du Travail : (loi n° 52 - 1322 du 15 décembre 1952)

P. CHABLES : Problèmes du travail et réalités africaines (Bulletin trimestriel de la Société belge d'Etudes et d'Expansion) (reproduit dans Problèmes économiques du 18-11-1952)

J. C. et A. L. Réglementation de l'émigration des indigènes en A.O.F. (Annales de Géographie 1938 p. 568 - 570)

J. MILLOT : Biologie des races humaines

G. PELLE : L'alimentation en Afrique noire (Cahiers français d'information 15 - 9 - 1953 p. 18 - 23)

Planteurs européens et planteurs africains

J.B. MOCKEY : Intervention à l'Assemblée territoriale de la C.I. (Bulletin d'Information de l'A.O.F., 20-1-1949)

Ch. ROBEQUAIN : Problèmes de l'économie rurale en A.O.F. (Annales de Géographie 1937 p. 137 - 163)

Ch. ROBEQUAIN : L'économie de l'Asie des moussons et son évolution récente (Annales de Géographie 1951 p. 241 - 254)

Problèmes économiques, n° 325 (Avril 1954) : Les expériences de paysannat indigène au Congo belge.

.../...

J. ANOMA : Comment nous sommes devenus planteurs à l'égal des Blancs (France Outremer, décembre 1954 p. 50 - 52)

PROBLEMES ECONOMIQUES

Statistiques, informations

Annuaire Statistique de l'A.O.F.

Documents du Service des Statistiques de la Côte d'Ivoire

Bulletin statistique de la Côte d'Ivoire

Bulletin de la statistique générale de l'A.O.F.

Bulletin mensuel de la Statistique d'Outre-Mer

Marchés coloniaux : Le n° du 7-5-55 est consacré aux trois produits :
"Café, cacao, thé"
Nombreuses chroniques, notamment :
- Les assemblées dans l'Union française (Assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire, Grand Conseil de l'A.O.F.)
- La tendance générale des marchés : café, cacao, fruits
- Produits alimentaires : café, cacao
- Cours des produits coloniaux sur les grands marchés
- Informations d'Outre-Mer : Côte d'Ivoire : Le marché des produits - L'activité économique mois par mois, etc.

Problèmes économiques (La Documentation française)
Notamment chronique : Les grands marchés pendant le ..... Trimestre 19 .. (reproduction d'articles de la Neue Zürcher Zeitung)

Problèmes économiques divers

BONNEFIS : Le port d'Abidjan

FOURNIER : Pour une politique legumaire en basse Côte d'Ivoire : le canal de Franco (inédit)

Loué : Note sur la maturation de la banane (Bulletin de la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Ivoire n° 25 p. 31 - 37)

Notes et Etudes documentaires (La Documentation française)

.../...

Problèmes commerciaux avant 1950

Documents et Statistiques, fascicule 8 : Aperçu de la politique des prix des produits d'Outre-Mer de 1932 à 1952

Bulletin de la Statistique d'Outre-Mer : Supplément n° 16 : Exportations des T.O.M. en 1948

Problèmes économiques (21-12-49) : Problèmes économiques de l'A.O.F. (d'après la Revue politique et parlementaire).

R. HUBERT : Un bouleversement du marché du café. Progrès de la production du café dans les colonies françaises (Annales de Géographie 1939 p. 82 - 85)

Problèmes commerciaux depuis 1950

Bulletin mensuel de la Statistique d'Outre-Mer : Supplément n° 23 : Exportations des T.O.M. en 1950.

Marchés coloniaux : nombreux articles

Problèmes économiques (4-7-50) : Le commerce extérieur de la France métropolitaine avec les T.O.M. (d'après Perspectives)

Problèmes commerciaux depuis 1950 : la banane

Notes et Etudes documentaires N° 1291 (6-3-1950)
L'avenir de la Guinée

Bulletin d'Information de l'A.O.F., 20-1-1949 : Le nouveau système de répartition du fret pour la banane

Barrère : Le marché mondial de la banane (Cahiers d'Outre-Mer 1950)

Chevalier : Aperçus sur la culture du bananier nain en Guinée française (Bulletin de l'I.F.A.O. N° 4, 1950)

Fonlupt : La banane et ses perspectives d'avenir (France Outre-Mer décembre 1954 p. 23 - 24)

Problèmes commerciaux depuis 1950 : le café

Varon : L'évolution récente de la production et de la consommation mondiale du café (Information géographique 1950 N° 2)

Marchés coloniaux : nombreux articles notamment :

26-1-52 : Le marché du café en 1951

16-10-54 et 23-10-54 : La conférence du café

Dans le n° spécial du 7-5-55, plusieurs articles traitent de l'évolution du marché de 1953 à 1955.

.../...

Problèmes commerciaux depuis 1950 : le cacao

Problèmes économiques n° 154 : Les Marketing Boards dans les territoires britanniques d'Outre-Mer.

Problèmes économiques (5-5-50) : Le marché mondial du cacao (d'après Kredietbank)

Problèmes économiques n° 350 : Les Marketing Boards

Marchés coloniaux : nombreux articles, notamment :

7-3-54 : La conférence du cacao

Dans le n° spécial du 7-3-55, plusieurs articles traitent de l'évolution du marché de 1953 à 1955.

Chroniques d'Outre-Mer : Le marché français du cacao, son développement dans le cadre mondial.

La stabilisation des cours et le problème de la qualité.

Marchés coloniaux 27-3-54 : La politique de production de café et de cacao en Côte d'Ivoire

Marchés coloniaux 30-10-54 : La stabilisation des prix des produits d'Outre-Mer

Problèmes économiques (24-10-50) : La caisse centrale de la F.O.M.

M. PIELLARD : La préparation et le conditionnement du café dans les T.O.M.
(Marchés coloniaux 7-3-55 p. 1227 - 32)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION p. 1

L'essor économique de la Côte d'Ivoire. Les plantations p. 1

Histoire des plantations européennes p. 7

- le boom de 1925 p. 8
- les difficultés des années 30 p. 10
- la guerre p. 13
- Depuis la guerre p. 14

Répartition des plantations européennes p. 17

Problèmes précieux et généraux p. 22

PREMIERE PARTIE : LES PROBLEMES TECHNIQUES p. 24

Le milieu naturel : le climat : p. 26

- 1°) Facteurs autres que l'eau p. 26
- 2°) les précipitations p. 27
- 3°) irrégularités des précipitations p. 30
- 4°) l'humidité de l'air et les micro-climats p. 34
- 5°) questions controversées p. 35

Le milieu naturel : les sols p. 38

- 1°) les sols dans la moitié sud de la Côte d'Ivoire : caractères généraux p. 38
- Rôle des roches-mères p. 40
- Rôle de la végétation naturelle p. 43
- Rôle de la topographie p. 44
- 2°) Risques de dégradation des sols cultivés p. 45

Le milieu naturel : parasites et maladies p. 49

- 1°) variété des ennemis p. 49
- 2°) importance des dégâts p. 50
- 3°) exemples : l'antestia p. 52
- le swollen-shoot p. 53
- la trachéomycose p. 54

.../...

4°) Facteurs de la propagation des parasites et maladies p. 55

Comment sont posés les problèmes techniques p. 59

Complexité des problèmes p. 59
Empirisme des débuts p. 60
La recherche p. 61
Les planteurs et la technique p. 63

La vie de la plantation : la création p. 66

1°) le choix du terrain p. 66
2°) le défrichement p. 70
3°) le choix des variétés p. 71
4°) l'aménagement du microclimat p. 77
5°) la mise en place p. 81

La vie de la plantation : l'entretien

1°) La protection du sol p. 85

Le paillage p. 88
Protection du sol par la végétation spontanée p. 87
Les plantes de couverture p. 88
Les engrais minéraux p. 91

La vie de la plantation : l'entretien (suite)

2°) La défense des cultures p. 94

Difficultés pratiques p. 94
Méthodes d'avenir p. 96
La lutte contre la propagation p. 97
L'intervention des services administratifs p. 98
Bilan actuel p. 101

La vie de la plantation : l'entretien (suite)

3°) travaux divers et récolte p. 102

Conclusion : le niveau technique p. 104

.../...

DEUXIEME PARTIE : LES PROBLEMES SOCIAUX p. 103

Les planteurs européens. Types de plantations p. 104

Les planteurs p. 109
Propriété et exploitation p. 112
Modes de faire-valoir p. 116

Caractères généraux de la main-d'oeuvre p. 121

1°) origine lointaine de la main-d'oeuvre p. 121
2°) instabilité de la main-d'oeuvre p. 122
3°) rendement de la main-d'oeuvre p. 125
4°) difficultés d'emploi p. 128

La période du travail obligatoire p. 130

Les débuts p. 130
La législation de 1925 et ses conséquences p. 131
Les difficultés de recrutement p. 135

La libération et ses conséquences p. 138

Faillite du système de 1925 p. 139
Difficultés de mise en place d'un régime nouveau p. 140
La crise de 1946 p. 144

L'organisation du recrutement p. 146

Les besoins p. 146
Les réserves de main-d'oeuvre p. 148
L'organisation de l'acheminement de la main-d'oeuvre p. 150
La situation actuelle : comment stabiliser la main d'oeuvre ? p. 154

Organisation et rémunération du travail p. 159

Le travail en équipes p. 159
Le régime des salaires p. 160
Le problème de l'augmentation du rendement de la main-d'oeuvre p. 162
Avantages divers p. 164

.../...

Les rapports entre patrons et salariés p. 163

La législation p. 163
Observation des lois p. 169
Les conflits p. 174

Conclusion sur les problèmes concernant la main-d'oeuvre : leur position actuelle p. 177

Planteurs européens et planteurs africains p. 183

La crise de 1944-45 p. 185
Les rapports actuels p. 190

DEUXIEME PARTIE : LES PROBLEMES ECONOMIQUES p. 193

I - Le circuit commercial p. 199

La commercialisation des produits p. 200

Le café et le cacao : la traite p. 200
L'exportation des bananes : p. 202

Les transports p. 205

Les transports routiers p. 205
Le chemin de fer p. 207
Le partage du trafic p. 209
L'équipement portuaire p. 210

Le marché et les cours : conditions générales p. 213

Causes générales des variations des cours p. 214
Conséquences des variations des cours p. 216
Mesures de soutien p. 219

II - Histoire du marché p. 221

De 1929 à 1939 p. 222

Le marché du café et du cacao : la crise p. 222
Les mesures de protection p. 223
L'essor de la production bananière p. 226

Les difficultés économiques pendant la guerre p. 229

De 1939 à 1942 p. 229
De 1942 à 1944 p. 232

.../...

De 1943 à 1949 : la reprise du dirigisme p. 235

Prolongation des suites de la guerre p. 235
Les mesures dirigistes p. 235
Les résultats p. 237
La réorganisation de la production bananière p. 238

1949 : la fin du dirigisme p. 240

Le marché de la banane depuis 1949 p. 243

Le café et le cacao de 1949 à 1953 p. 247

Jusqu'en Juin 1950 p. 249
La hausse coréenne p. 249
Oscillations de 1951 à 1953 p. 250
Bilan 1953 p. 251

Le café et le cacao de 1953 à 1955 p. 253

La montée des prix et la traite 1953-54 p. 253
La baisse des cours et la traite 1954-55 p. 256
La situation au milieu de 1955 p. 260
Essais d'organisation du marché du café p. 263

III - La rentabilité des plantations p. 267

La compression des frais commerciaux et des frais de production p. 269

1°) frais d'exportation p. 269
2°) frais de commercialisation supportés à l'intérieur de la Côte d'Ivoire p. 270
3°) compression des frais de production p. 272
La mécanisation p. 275

Organisation économique de la plantation p. 278

Occupations connexes p. 278
Superficie de la plantation p. 279
La polyculture p. 280
Association culture - élevage p. 282

Entr'aide et soutiens extérieurs p. 284

Associations professionnelles p. 284
Aides extérieures p. 287

.../...

IV - Le problème de la qualité des produits p. 292

La qualité des bananes p. 292

La qualité du café et du cacao : ancienneté du problème p. 293

La dégradation récente de la qualité p. 294

Causes techniques de la mauvaise qualité p. 296

Pourquoi la qualité des produits baisse t'elle ? Causes économiques p. 299

Conséquences de la dégradation de la qualité p. 302

Remèdes proposés p. 303

C O N C L U S I O N p. 309

L'avenir des plantations européennes p. 309

Cultures nouvelles p. 310

Plantations européennes ou plantations africaines ? p. 317

B I B L I O G R A P H I E p. 326